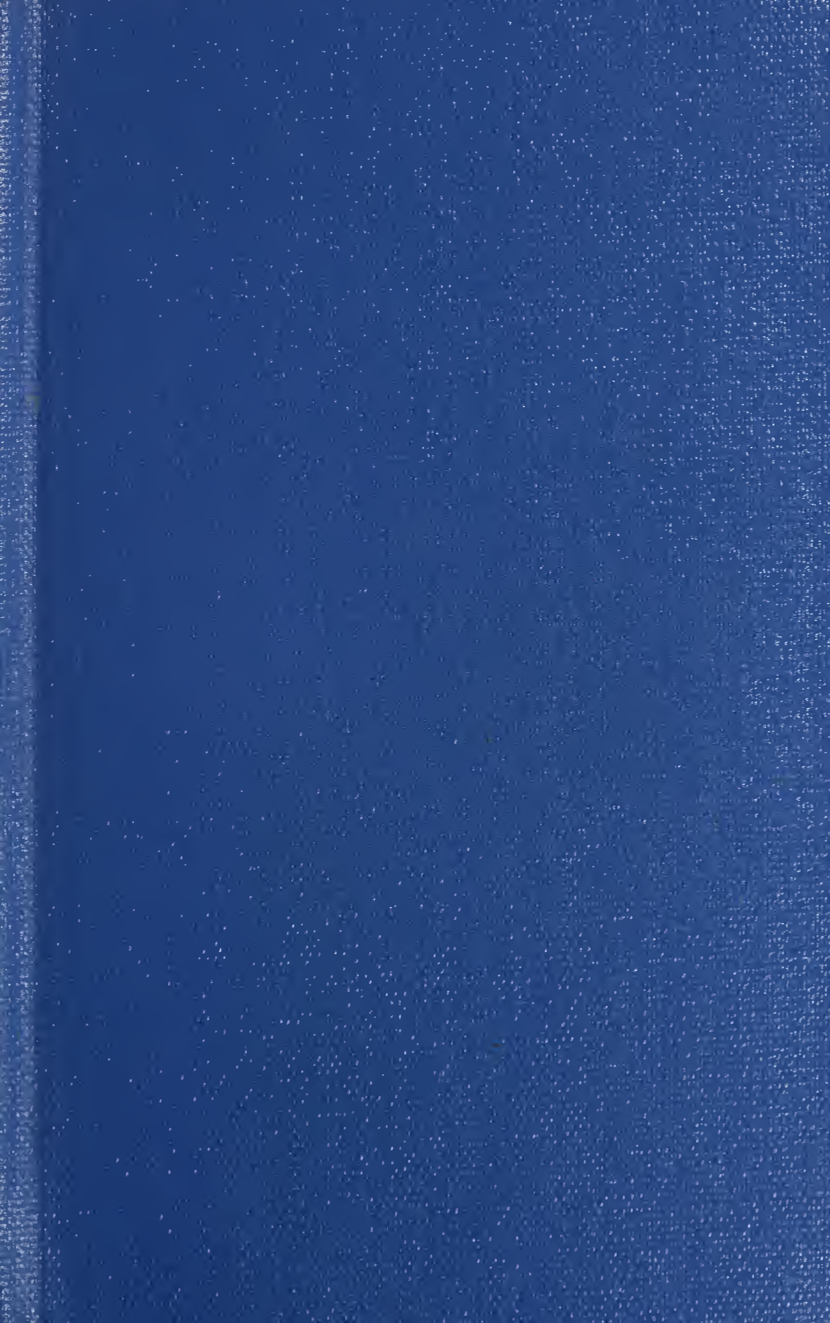


# LES
# DRAMES DE L'HISTOIRE

# OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

**Carrier à Nantes.** 2e édition (Plon, 1897).

**Louis XV intime et les Petites Maîtresses.** 3e édition (Plon, 1899).

**Souvenirs de Delaunay, de la Comédie-Française.** 3e édition (Calmann-Lévy, 1902).

**Le Palais de Saint-Cloud.** In-4° illustré (Couronné par l'Académie française) [Laurens, 1902].

**La France et la Russie en 1870 d'après les papiers du général Fleury** (Émile Paul, 1902).

**Fantômes et Silhouettes.** 2e édition (Émile Paul, 1903).

---

## PUBLICATIONS

**Souvenirs de la comtesse de Montholon.** In-18 (Émile Paul, 1901).

**Souvenirs du comte de la Garde Chambonas** (Émile Paul, 1903).

**Bonaparte en Égypte.** Notes du capitaine Thurman (Émile Paul, 1902).

**Souvenirs du colonel Biot** (Émile Paul, 1903).

**L'Éducation d'un Prince**, par le général A. d'Hautpoul (Plon, 1902).

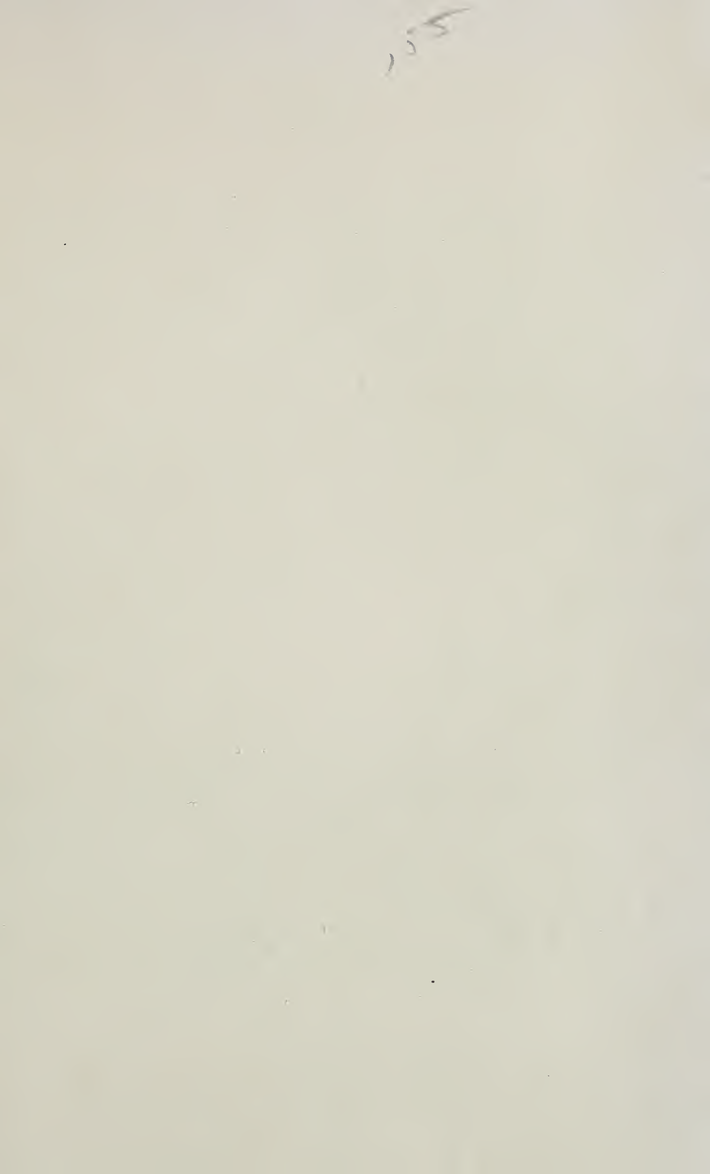
**Souvenirs sur la Révolution et l'Empire**, par le général A. d'Hautpoul (Émile Paul, 1904).

**Souvenirs du caporal Wagré.**

---

**Le « Carnet »,** revue mensuelle fondée en 1898.

399-05. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 4-05.





MADAME VICTOIRE

par Nattier.

COMTE FLEURY

# LES DRAMES DE L'HISTOIRE

MESDAMES DE FRANCE PENDANT L'ÉMIGRATION

MADAME DE LAVALETTE

GASPARD HAUSER

Ouvrage contenant 12 planches hors texte.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1905

LES

# DRAMES DE L'HISTOIRE

## MESDAMES DE FRANCE PENDANT L'ÉMIGRATION

### I

### LE DÉPART DE BELLEVUE EN 1791

En février 1791, la petite ville de Bellevue fut le théâtre d'une violente agitation populaire, écho de l'émotion causée à Paris par le départ de Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du Roi.

Si, à première vue, on est enclin à s'étonner du bruit fait autour du départ de deux princesses âgées qui vivaient loin de la cour, renouvelant dans leur retraite les coutumes pieuses et sévères de la fin du règne de Louis XIV[1], on se rappellera que, depuis quelque temps déjà, le parti de la Reine envisageait l'éventualité pour la famille royale d'un éloignement

1. *Mémoires de Ségur*, I, p. 66.

momentané[1]. Le départ de Mesdames, dans cet ordre d'idées, devenait nécessaire pour laisser le Roi libre de ses démarches au moment opportun.

Les moindres actions du Roi étaient trop épiées pour que, dans le départ de Mesdames, considéré comme une atteinte à la Constitution, les Jacobins et les Constitutionnels ne vissent pas une tentative faite pour tâter l'opinion et la préparer, le cas échéant, à une résolution analogue de la part de la famille royale. A son point de vue, le parti de l'opposition ne laissait pas que d'avoir raison, et c'est à la fuite du Roi, escomptée d'avance, que devaient s'attaquer, passant par-dessus la tête de Mesdames, les députés et les journalistes, de Lameth à Camille, de Barnave à Marat.

Leur accorder à elles, pauvres Filles de France déjà vieilles, une prépondérance politique, et les croire en mesure d'entretenir au delà des frontières un nouveau foyer d'émigration, c'était leur concéder une influence qu'elles n'avaient pas. Il y avait beau temps, en effet, qu'elles ne comptaient plus guère, le Roi, leur neveu, ayant perdu l'habitude de les consulter.

Au commencement du règne, il n'en était pas ainsi. Les princesses avaient pris parti dans l'affaire des parlements; elles avaient violemment fait écarter Choiseul que Marie-Antoinette désirait, en souvenir de son mariage, voir rappeler de l'exil, et, de cette

1. En octobre 1790, à Saint-Cloud, une fuite avait été préparée, puis ajournée. Voir *Mémoires* de la duchesse de Tourzel et de Mme Campan. Cf. *le Palais de Saint-Cloud*, par le comte Fleury Laurens, 1903.

lutte dont le retour de Maurepas avait été la conséquence, étaient nés de longs ressentiments.

Il faut remonter à l'arrivée de Marie-Antoinette en France pour avoir la clef de ces délicatesses entre les tantes du Roi et la Reine.

Dans l'intérêt de la Dauphine, dont l'extrême jeunesse éveillait ses inquiétudes, l'Impératrice Marie-Thérèse avait fait part à Mercy de son sentiment sur les princesses. On n'est pas sans connaître les soupçons auxquels donnaient lieu la conduite privée des filles de Louis XV, soupçons auxquels Marie-Thérèse, dans sa correspondance avec Mercy, semble ajouter plus de foi que de raison; et elle priait son ambassadeur de soustraire Marie-Antoinette à une influence, fort grande jusqu'en 1774, et dont il était résulté les plus néfastes résultats pour la Dauphine — « parce que, disait l'Impératrice, elles n'avaient su ni attirer l'affection ni le respect[1] ». Marie-Thérèse acceptait facilement les bruits qui couraient dans les pamphlets; le Roi vieillissant n'y était plus seul accusé d'avoir épuisé la mesure du scandale, on s'attaquait à ses filles, dont l'une, Madame Adélaïde, aurait eu pour son père les mêmes complaisances que jadis la duchesse de Berry pour le Régent. De cet inceste serait né le comte de

1. *Correspondance de Marie-Thérèse et du comte de Mercy*, et lady Blennerhassett, née comtesse de Leyden, *Madame de Staël et son temps*, t. II, p. 12. — Mercy en rapportant ce bruit qu'il ne croit pas fondé confond Madame Adélaïde et Madame Victoire. Cette dernière ne semble pas devoir être accusée de mœurs légères. A Madame Adélaïde au contraire on a prêté plusieurs aventures.

Narbonne. Rien de moins prouvé [1] : la mémoire de Louis XV est chargée d'assez de « peccadilles » pour qu'on lui épargne cette triste accusation.

D'autres propos de cour qui avaient leur gravité s'étaient vus mal réfutés par Mercy. Il cherchait bien à rassurer sa souveraine sur la crainte qu'elle avait de voir, grâce aux intrigues de Madame Adélaïde et de sa dame d'honneur Mme de Narbonne, un rapprochement s'opérer entre la Dauphine et la du Barry. Pouvait-il nier que Madame Adélaïde eût été, dans son aversion contre Marie-Antoinette, à la tête d'une conspiration de divorce dont le duc de la Vauguyon, avec son invraisemblable système de séparer les appartements des deux époux, tenait les fils ténébreux? Cette idée de prédilection de Madame Adélaïde semble prouvée par les contemporains.

Que Madame Louise, bien qu'entrée au Carmel, que la farouche Sophie et même Madame Victoire, belle et bonne, aient partagé les préventions de leur sœur aînée contre Marie-Antoinette et se soient mêlées aux intrigues de cour, cela ne fait de doute pour personne.

On voudrait n'avoir à se souvenir que de ce dévouement sans bornes dont toutes firent preuve pendant la maladie de leur père, passant jours et nuits auprès de la fenêtre où mourut Louis XV, alors que la petite vérole avait fait le vide dans Versailles et que le Roi *Bien-Aimé* était abandonné de tous [2].

1. *Intermédiaire des chercheurs*, 20 oct. 1896.

2. *Mémoires de Mme Campan*, I; *Souvenirs de Félicie*. — *Mémoires* de Bezenval, du duc de Croy, etc. — Tout le monde ne sut pas gré aux princesses de leur filial dévouement. « L'ange

Leur vie privée étant mal connue, on peut avec Mercy rester sur la réserve, exception faite peut-être pour Madame Adélaïde qui avait donné prise à la médisance.

L'intimité absolue dans laquelle Mme de Narbonne et son fils vivaient chez Mesdames de France rappelait certaine histoire vieille de plus de trente ans et que d'aucuns croyaient vraie. Dans sa jeunesse, Madame Adélaïde avait éprouvé une violente passion pour le comte de Narbonne-Lara, son chambellan, et la femme de celui-ci, pour éviter un scandale, aurait consenti à faire passer pour sien le fils issu des relations de la princesse et de son mari [1]. On ne doit pas attacher trop d'importance à cette anecdote; l'implacable étiquette de la cour de Versailles, le soin jaloux que témoignait Louis XV de la vertu de ses filles, ne permettaient pas aux princesses la moindre irrégularité sans qu'un son de cloche en retentît. Or, rien de prouvé ou de probable n'a été retenu par les contemporains dignes de foi.

exterminateur a remis son épée dans le fourreau, écrit le 2 juin la peu charitable marquise du Deffand. Nous verrons encore trôner à la jeune Cour ces trois vieilles filles pour y intrigoter et qui se seront rendues si intéressantes qu'on ne croira pas pouvoir moins faire que de leur donner le royaume à bouleverser. » — « On fut persuadé, écrit le duc de Liancourt, que c'était pour faire parler d'elles qu'elles se soumettaient à un danger aussi évident. Leur oisiveté ordinaire fit croire à quelques-uns que c'était pour se donner une occupation. Mais la meilleure raison du peu d'effet que faisait la conduite véritablement respectable de Mesdames, c'était l'objet de leur sacrifice. » Voir le récit circonstancié de la mort de Louis XV dans *Louis XV intime et les petites maîtresses*; Plon, 1899.

1. Lady Blennerhassett, *Madame de Staël et son temps.*

Ce qui contribuait à faire croire à cette naissance princière, c'est que Louis de Narbonne, né à Colorno, dans le duché de Parme, que gouvernait alors une autre fille de Louis XV, Élisabeth, mariée à l'Infant, fut ramené à Versailles après la mort de cette princesse et fut l'objet des gâteries de toute la famille royale, notamment du Dauphin qui lui donnait des leçons de grec et de Mesdames, chez qui Mme de Narbonne vivait constamment[1]. Sa noble physionomie qui « rappelait Louis XV dans sa jeunesse », a dit de lui Lamartine, et les bruits répandus sur sa naissance, joints à de grandes facultés intellectuelles, ne nuisirent pas, on le sait, à son avancement. Peu de carrières furent plus brillantes et plus variées. Celui qui sera ministre de la guerre de Louis XVI et mourra à Torgau, aide de camp de Napoléon Ier, après avoir rempli avec une rare perspicacité[2] de nombreuses missions diplomatiques, cumulait au commencement de la Révolution les fonctions de colonel du régiment de Piémont et de chevalier d'honneur de Mesdames. Il n'avait pas trente ans qu'on avait pensé à lui pour l'ambassade de Pétersbourg. Madame Adélaïde appuyait avec chaleur ses démarches, mais, par l'influence de la Reine et de Vergennes, ce poste recherché fut donné à Ségur.

Entre temps, il s'est marié avec la fille du pre-

1. Villemain, *Souvenirs contemporains* : le Comte de Narbonne.
2. « Plus perspicace que Caulaincourt, plus habile que Talleyrand », a dit de lui, dans ses *Souvenirs*, le duc de Broglie, gendre de Mme de Staël, qui n'a connu Narbonne que beaucoup plus tard.

mier président de Montholon, qui lui apportait 300 000 livres de rente... à Saint-Domingue. Inutile d'ajouter que la politique coloniale n'avait pas tardé à détruire cette immense fortune et que le luxe effréné de ce brillant Narbonne, magnifique et dissolu, ne pouvait être soutenu que grâce aux libéralités de sa protectrice, Madame Adélaïde. Faut-il rappeler sa liaison avec Contat que vient de quitter le comte d'Artois et qui se consolera plus tard du départ de Narbonne avec le boucher Legendre devenu conventionnel? l'amour inspiré à Mme de Staël qui l'adorera maréchal de camp, qui croira régner pendant son court passage au ministère de la guerre, qui le suivra en Angleterre, restera son Egérie jusqu'au jour où il entrera au service de l'Empereur?

Bien qu'attaché par sympathie à la cause populaire dès 1789, lié avec Talleyrand, Rivarol et Lafayette, fréquentant à l'ambassade de Suède les Constitutionnels, Narbonne s'est montré le courtisan du malheur, et son influence mise au service de Mesdames leur a été d'un grand secours. Étant donnés de plus le mystère qui entoure sa naissance et le charme qui se dégage de la personne de cet homme brave, spirituel et séduisant, on me pardonnera cette digression.

Ne pouvant vaincre leur prévention contre les princesses autrichiennes, Mesdames tantes prirent prétexte des intrignes de l'abbé de Vermont, pour marquer du froid à la Reine. Quand la nouvelle Cour les eût ostensiblement mises à l'écart, elles

n'hésitèrent plus à témoigner leur haine contre Marie-Antoinette, et, dans le chœur des mécontents et des jaloux mené par Mme de Marsan[1], elles jouaient leur partie avec les comtesses de Provence et d'Artois, chez qui l'on parlait de la Reine avec une injurieuse liberté. Les princesses passaient leur temps à « critiquer ses modes, ses démarches, ses plaisirs, à dénoncer l'Autriche dans ses plus simples actions[2] ».

Réduites à l'inaction politique par suite de leur hostilité patente contre la Reine et ayant passé l'âge de la coquetterie, Mesdames, dès 1775, avaient pris le parti de se faire ermites, et, pour ermitage, elles avaient choisi Bellevue, l'ancienne maison de plaisance de Mme de Pompadour, avec ses dépendances, Brimborion, etc., domaine auquel plus tard elles devaient joindre les îles de Billancourt. On possède l'acte passé par M. de Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller, devant Me Monet, notaire, par lequel, Mesdames Marie-Adélaïde, Victoire-Thérèse et Sophie-Philippine se rendaient acquéreurs de Bellevue, moyennant la somme de 724 337 livres, et 50 000 livres

1. Veuve d'un prince lorrain, née Rohan-Soubise, ancienne gouvernante des Enfants de France.

2. « On tire à boulets rouges sur la Reine.... Ce sont les vieilles tantes qui s'agitent, c'est de là que partent les satires détestables qui courent contre la Reine » (*Chronique secrète de l'abbé Baudeau*, année 1774, *Revue rétrospective de Taschereau*, t. II). — Devant la Reine même, Madame Adélaïde se montrait amère. Quand, en mai 1789, Marie-Antoinette qui a été mal accueillie à Paris laisse échapper un mot malheureux : « Ces indignes Français! » Madame Adélaïde riposte ouvertement : « Dites indignés, madame ». Gouverneur Morris dit tenir ce détail de Mme de Chastellux.

de dédommagement à M. de Champcenetz, qui en était gouverneur[1].

Elles vivaient là dans une société restreinte, où en dehors de leur maison et des gens de Monsieur, on rencontrait plus d'évêques que de politiciens ou de gens d'épée, gardant néanmoins l'étiquette et la raideur d'une petite cour calquée sur celle de la feue Dauphine, se plaisant benoîtement aux recherches du boire et du manger, avec un cuisinier artiste en maigre, « renommé dans tout Paris, pour faire de la viande avec du poisson[2] ». Tenant à leur rang malgré leur vie monacale, c'est en filles de roi[3] qu'elles recevaient les princes étrangers, l'empereur Joseph II, le comte de Haga, le comte et la comtesse du Nord, et enfin le duc et la duchesse de Saxe-Teschen. Cette dernière, l'archiduchesse Marie-Christine, était la propre sœur de Marie-Antoinette et, à cette occasion, la Reine dîna à Bellevue.

Mesdames, nous l'avons dit, très portées à la critique dans leur isolement voulu, blâmaient les plaisirs dispendieux de la Cour. Elles n'en copiaient pas moins les hameaux « à la Florian », transportés par Marie-Antoinette, de Schœnbrunn à Trianon, et le parc de Bellevue s'émaillait de petites constructions copiées sur les créations de la Reine :

1. Vicomte de Grouchy, *Meudon, Bellevue, Chaville, Mémoires de la Société de la ville de Paris*, t. XX.

2. Goncourt, *Hist. de Marie-Antoinette.*

3. Mesdames dépensaient des sommes énormes pour le « service de la bouche ». Aux archives de Seine-et-Oise, je relève des chiffres de 77 500 livres et de 88 330 livres pour deux mois de l'année 1786. Voir aussi l'état du mobilier et les comptes de Mesdames, Arch. nat. 0,3432, 0,3490, 0,3746.

fermes de la Grange et de la Sablonnière, laiteries modèles, tour de Marlborough, au milieu de jardins anglais, la fureur d'alors[1].

Voici à titre de curiosité le menu d'un dîner de gala servi à Bellevue le 6 décembre 1787.

DINER DE MESDAMES :

PREMIER SERVICE.

Le Dormant.
4 Hors-d'œuvres d'office.

2 *Potages.*

La Garbure.
Les oignons d'Espagne.

2 *Grosses Pièces.*

L'aloyeau à la broche.
Le rot de bif de mouton.

*Relevés.*

Les canetons de l'Hermitage.
La timballe de gibier à l'espagnol.
Les noix de mouton aux haricots blancs.
Les filets de poularde au velouté.
Les faisandeaux au beurre et truffes.
Les pigeons à la Gautier à la financière.
La poule de Caux au gros sel.
Les lapereaux en hatelets à la bretonne.
Les cailles en cassolette au riz.
Les langues de bœuf à l'écarlate en miroton.
Les perdreaux rouges en purée à la portugaise.
Les kenelles de poularde en cassole au riz.
Les bécasses à la bourguignote.
Les poulets gras en marinade.
Les cotelettes de mouton grillées.
Les filets de levreaux en escalopes.
Les poulets gras frits à l'italienne.

DEUXIÈME SERVICE.

La brioche chaude.
Le gâteau de Savoie.

2 *Moïens.*

Les tartelettes meringuées.
Les fondus.

1. Vicomte de Grouchy, *op. cit.* — *Correspondance de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers.* — Madame Elisabeth elle-même sacrifiait dans son domaine de Montreuil au nouveau goût. « Je vais ce matin à Bellevue, écrit-elle en 1788 à Mme de Bombelles; j'ai besoin de voir un jardin anglais, et j'y vais pour cela. »

8 *Plats de rôt.*

Les perdreaux rouges.
Les poulets gras.
Les rouges de rivière.
La poule de Caux panée.
Les ortolans.
Les pigeons aux ailes de Mme Victoire.
Les pluviers dorés.
Les mauviettes.

4 *Salades.*

12 *Entremêts.*

Les petits beignets.
Les cardes à la moëlle.
Les œufs au jus de veau.
La Macédoine.
Les tartelettes à l'anglaise.
Les artichauts à l'étoufade.
Les petits beignets.
Les choux fleurs.
La crême au café.
Les épinards.
Le miroton de pomme.
Les gâteaux princesse.

DINER DE Mme VICTOIRE.

Le riz de veau en papillotes.
Les pigeons (de Madame).
Les lapreaux en hattelets à la bretonne.
Les quarés de mouton rôti.
Les ortolans.

*Entremêts.*

La chicorée au bouillon.
Les navets au bouillon.

*Bibl. de l'Arsenal*, mss. 7458.

Depuis les journées d'octobre et le retour de la famille royale à Paris, Mesdames Adélaïde et Victoire, seules survivantes des filles de Louis XV, ont accentué encore leur vie de retraite, quittant à peine Bellevue pour aller parfois dîner aux Tuileries, comme le témoigne le *Journal de Louis XVI*, plongées dans la dévotion et vivant en chartre privée. Bien que la ville de Versailles soit demeurée royaliste et que les prêtres *non jureurs* y soient tolérés par la municipalité composée d'éléments modérés, en face du vent d'émigration qui souffle autour d'elles et de la persécution qui s'annonce contre le clergé, les princesses, non moins effrayées que les autres membres de la famille royale, songent sérieusement, dès la fin de 1790, à quitter la France, afin

de jouir de la liberté de remplir leurs devoirs religieux[1].

Dans un dîner de vingt et un convives, parmi lesquels le comte de Provence, le maréchal de Mouchy, MM. de Virieu et de Cazalès, les évêques de Clermont, de Senlis et de Pergame, le curé de Meudon, Mme de Narbonne, M. de Chastellux et l'abbé Rualem, intendant, le départ des princesses avait été mis en délibération et n'avait été différé qu'à cause des démonstrations opposantes des habitants des lieux voisins. La résolution arrêtée n'en devait pas moins être accomplie au premier moment opportun[2].

Dès les premiers jours de février, les préparatifs sont faits : L'abbé Rualem est parti, Mme de Narbonne, M. de Chastellux et le curé de Meudon doivent accompagner les princesses.

La nouvelle transpira à Paris. Au moment où s'accréditait de plus en plus le bruit que la famille royale avait résolu de quitter la France[3], le départ projeté de Mesdames prit l'importance d'un événement. On s'agita, les uns louant cette résolution comme digne de princesses pieuses, attachées à la religion de leurs pères, d'autres y percevant des

1. M. Laurent-Hanin, *Hist. municipale de Versailles.* — Procès-verbal des *Amis de la Constitution.* Archives de Versailles. — *Lettre de la Société des amis de la Constitution*, Broch. in-4° de 28 pages, Bibl. nat., L B, 40,437.

2. Lettre de Péchiny, avocat, à Mirabeau, 2 février, *Hist. municipale de Versailles*, idem.

3. « Si le roi de France sortait de Paris, *ce qui arrivera probablement...* » écrivait Fersen au baron de Taube, dès les premiers jours de février.

intentions hostiles, une émigration contre-révolutionnaire et surtout l'annonce d'un départ plus important [1].

A Versailles aussi, grande agitation. Un habitant de la ville, introduit dans le club, fait la déclaration suivante : « Il est parti hier soir une voiture chargée d'un lit de fer, de l'hôtel de Tingry, rue de Pétigny, il en est sorti plusieurs autres ce matin, chargées de meubles et d'effets; ces voitures sont sorties de la ville par la porte dite du Dragon ».

On discute une adresse à l'Assemblée nationale.

Grand émoi dans les clubs et à l'Assemblée où l'on voulait que le Roi empêchât ses tantes de partir. La municipalité leur refusant des passeports, le Roi ordonnait à M. de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, de leur en donner et les signait lui-même. Bailly, à la tête d'une députation, se rendit au château, représenta au Roi les alarmes qu'occasionnait ce départ et l'engagea à s'y opposer [2]. « Ce que vous me demandez est inconstitutionnel, répondit le Roi; montrez-moi un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir : jusque-là, elles sont libres

1. *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. II. — On faisait courir le bruit que « Mesdames devaient enlever le Dauphin dans un fond de voiture, un autre enfant de son âge et de même figure devant lui être substitué : deux mille gentishommes doivent accompagner les fugitives à la frontière.... Ce départ, dit-on, n'est que le prélude d'autres plus graves. » *Journal d'un étudiant pendant la Révolution* (Edmond Féraud), publié par G. Maugras, 1890.

2. *Mém. de la duchesse de Tourzel*, t. I.

de sortir du royaume ainsi que tous les autres citoyens. »

La réponse inattendue du Roi aigrit les esprits. Les Jacobins déclarèrent hautement qu'il fallait à tout prix empêcher le départ de Mesdames, et les dames de la Halle — suprême mesure — furent envoyées à Bellevue. Mesdames prévinrent cette scène désagréable en revenant le soir même coucher aux Tuileries, mais l'agitation populaire ne fit que hâter leur départ, organisé par Mme de Narbonne et M. de Chastellux. Elles n'attendirent pas le résultat de la motion de l'abbé Mulot, demandant que l'Assemblée portât une loi sur le mode particulier de l'existence de la famille royale, elles sortirent secrètement de Paris le 19 février, sans avoir pu décider Madame Élisabeth à les suivre [1] et, dans la nuit, prirent la route de Lyon.

« Mesdames sont parties à 10 heures 3/4 du soir [2], écrit le chevalier de Boufflers à Mme de Sabran, elles devaient entendre la messe à Fontainebleau. Je ne sais pas ce que tout cela nous promet pour elles et *pour leur neveu*, je sais seulement que M. de Narbonne a fait jouer tous les ressorts de sa politique, pour les détourner par la frayeur d'un voyage où il est obligé par sa place de les suivre. Il n'a cessé d'annoncer les femmes armées, arrivant à Bellevue, sur deux colonnes, par Sèvres et par Moulineaux; les femmes armées n'ont point paru, Mesdames se

1. *Mém. de Mme Campan*, II, p. 134. — Lettre de Madame Élisabeth du 18 mars.

2. M. Pierre de Croze : *Le chevalier de Boufflers et Mme de Sabran*, lettre du 20 février.

sont armées de courage et sont parties laissant la garde de leur habitation et de leurs affaires à Monsieur, dont elles ont fait leur eunuque. »

Le départ de Mesdames excita dans Paris une grande fermentation. On répandit parmi le peuple le bruit que le reste de la famille royale allait suivre, qu'on avait fait secrètement partir le Dauphin, que les voitures de Monsieur et de Madame étaient chargées et qu'ils emportaient des sommes immenses en numéraire [1]. Ces propos répétés au Palais-Royal, jetés dans le public par les journaux de Marat et de Camille, acquirent encore plus de consistance par la conduite des Jacobins à l'Assemblée. En réponse à la lettre par laquelle le Roi annonçait à l'Assemblée le départ de Mesdames auquel il ne pouvait mettre obstacle, Barnave soulignait le départ projeté « d'une *autre personne* dont la fuite entraînerait les conséquences les plus graves ». Le soir, une grande foule se portait au Luxembourg pour empêcher, disait-elle, Monsieur de quitter Paris. Le comte de Provence soupait chez Mme de Balbi. Il parut au balcon et assura le peuple qu'il ne songeait point à quitter Paris, qu'il n'abandonnerait *jamais* le roi son frère. Le peuple exigea que Monsieur et Madame se rendissent aux Tuileries. Ils durent se mettre en marche sous l'escorte d'un détachement de cavalerie que La Fayette avait envoyé pour les protéger, suivis du peuple qui ne

1. *Journal d'un étudiant pendant la Révolution, passim.* — Ferrières, *id.* — Mme de Tourzel, *id.* — Lettre du comte de la Marck au comte de Mercy, *Correspondance*, III, 66.

se retira que lorsque les princes furent rentrés au château.

A Versailles et à Bellevue, grande agitation : les populations voisines se joignant à quelques centaines de sectionnaires et aux femmes d'émeute venues de Paris pour profiter du désordre et faire main basse sur les bagages des princesses.

La présence d'Alexandre Berthier, alors commandant de la garde nationale de Versailles et investi des pleins pouvoirs des municipalités, fit préserver le château [1]. Tout au plus doit-on noter la visite traditionnelle aux caves [2] et ce fait renouvelé des journées d'octobre que quelques poissardes se vautrèrent dans le lit des princesses.

Quant aux bagages, ce fut une question plus délicate. Malgré les ordres du Roi et le décret de l'Assemblée, Berthier eut à lutter pendant plusieurs jours contre une partie de ses troupes mutinées qui le retinrent un instant prisonnier dans les cours de Bellevue. La garde nationale de Sèvres se distinguait par une désobéissance obstinée, celle de Meudon faisait cause commune avec le peuple enflammé par l'idée du pillage. Tant avait-on répandu le bruit que les princesses emportaient de six à douze millions, que les gens de leur suite

1. En 1793 le château transformé en caserne ne devait pas tarder à tomber en ruines. Tout fut pillé; de la statue de Louis XV élevée par Mme de Pompadour, on ne conserva que la balustrade; un chef de bataillon fit son cabinet du fameux salon de 43 pieds sur 28 avec ses meubles en gourgouran bleu céleste, ornés d'agréments de soie blanche.

2. Le 3 février 1793, le reste des caves fut vendu à l'encan. — Affiche des Arch. départ. de Seine-et-Oise.



MADAME ADÉLAÏDE

par Nattier.

avaient payé pour avoir de l'or « jusqu'à 32 sols par louis », que ces bagages considérés comme le trésor de la France étaient l'objet de toutes les convoitises.

A force de patience et de courage personnel, Berthier triompha de toutes les résistances, sans répandre une goutte de sang, fit sortir les voitures sous escorte et ne les abandonna que lorsqu'il les jugea hors de la portée des opposants[1]. Le conflit entre les représentants de la loi et les trop zélés patriotes devait durer plusieurs semaines[2].

1. « Berthier courut les plus grands dangers pour avoir pris le parti des princesses » (note de Mme Campan). En effet, Berthier et le capitaine de Villantroys furent pendant quelques semaines l'objet des plus vives attaques. Les municipalités de Sèvres et de Meudon se montraient acharnées à leur destitution et il fallut l'énergie du Directoire du département, après rapport du procureur général syndic de Seine-et-Oise, pour remettre les choses en état. Finalement le Directoire rendit un arrêté par lequel il était déclaré que Berthier et Villantroys « avaient fait exécuter la loi avec toute la sagesse et la prudence qu'on avait droit d'exiger des citoyens armés pour la cause publique ». Arch. de Seine-et-Oise, L. I. M. C^on 272.

2. *La Chronique de Paris*, journal écrit sous l'influence du parti constitutionnel, fit paraître au sujet du départ de Mesdames l'article suivant :

« Deux princesses, sédentaires par état, par âge et par goût, se trouvent tout à coup possédées de la manie de voyager et de courir le monde.... *C'est singulier*, mais *c'est possible.*

« Elles vont, dit-on, baiser la mule du pape.... *C'est drôle*, mais *c'est édifiant.*

« Mesdames et surtout Madame Adélaïde veulent user des droits de l'homme.... *C'est naturel.*

« Ces belles voyageuses traînent à leur suite quatre-vingts personnes, *c'est beau*, mais elles emportent douze millions, *c'est fort laid.*

« Mesdames soutiennent qu'elles sont libres d'aller où bon leur semble.... *C'est juste.* »

Devant les faits accomplis, à Paris, on semblait prendre en riant le départ des princesses, lorsque les incidents du voyage vinrent ranimer la querelle et remettre en question les droits de la famille royale.

## II

### INCIDENTS DE VOYAGE

Elles n'atteignirent pas facilement la Ville éternelle, les dévotes princesses. Arrêtées d'abord à Moret, puis à Arnay-le-Duc, peu s'en fallut qu'elles ne fussent ramenées à leur point de départ avant la délivrance de leurs bagages.

A Moret, la municipalité prévenue par des émissaires du bruit fait à Paris autour de leur départ, refuse de laisser passer Mesdames avant d'avoir vérifié les passeports. Les princesses en montrent deux : l'un pour aller à Rome, signé du Roi et contresigné de Montmorin [1] ; l'autre, qui n'est pas précisément un passeport, est une déclaration de la municipalité de Paris qui reconnaît n'avoir pas le droit de s'opposer à ce que ces *citoyennes* se promènent dans les parties du royaume qui leur paraissent le plus agréables. De cette contradiction qu'ils prétendent exister dans les deux passeports, les conseillers de Moret excipent pour déclarer que leur devoir

1. Ministre des Affaires étrangères, massacré en septembre 92.

est de consulter l'Assemblée nationale avant de laisser partir Mesdames. Alors qu'ils hésitent sur le parti à prendre, des chasseurs de Haguenau accourent, sabre au clair, et font ouvrir les portes aux princesses qui continuent leur route [1].

Le procès-verbal de la municipalité de Moret était à peine — sur la proposition de Reubell et du duc d'Aiguillon — renvoyé aux comités de Constitution et de Recherches, que survint l'incident d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

Plusieurs événements fâcheux se produisirent à l'arrivée des voyageuses. Des rassemblements s'étaient formés, et elles descendirent de voiture au milieu d'une foule assez houleuse. Leur présence pourtant, d'après le comte de Chastellux, fit taire les propos insolents que tenaient les gens du peuple avant leur arrivée. Un seul homme près de Madame Victoire gardait obstinément son chapeau sur la tête. « Monsieur, lui dit-elle, donnez-moi la main, je vous prie, pour monter l'escalier qui est obscur. » Cet homme, surpris et même ému, s'approcha d'elle avec les plus grands témoignages de respect.

La Commune mit des formes, mais elle n'en manqua pas moins d'épiloguer sur les passeports des princesses. En attendant l'avis du département, il fut décrété que Mesdames seraient gardées à vue. « Quant à M. Louis de Narbonne, se disant chevalier d'honneur de Mesdames, ajoutait le procès-verbal, il aura la liberté d'aller où bon lui semblera avec des chevaux. »

1. Montigny, *Mémoires de Mesdames.* — Ferrières, *Mémoires.*

Le procès-verbal parvint à l'Assemblée nationale le 24 février; Narbonne était aux Tuileries le même jour. Il commençait aussitôt son ardente campagne en faveur des princesses auprès du Roi et de Montmorin qu'il fallait enhardir, et plaidait leur cause à l'ambassade de Suède où se réunissaient les Constitutionnels et où lui, Narbonne, avait acquis le droit de tout dire.

« Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc, écrit Montmorin à Mirabeau, le 24 février. Le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher, l'approuvez-vous? Répondez-moi tout de suite; on me remettra votre réponse chez le roi, où je vais dans le moment. »

L'affaire allait être portée devant l'Assemblée nationale. Mirabeau adressa sans doute un billet qui ne se retrouve plus au comte de la Marck, pour avoir son opinion. Celui-ci lui répondait :

« A mon réveil, Pellenc me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé la nuit à boire, mes idées peut-être ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celle que j'ai sur l'arrestation de Mesdames, relativement à vous. Elles s'adressent à vous, elles vous envoient Narbonne, dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous leur défenseur. Alors tout vous est facile, car aucune loi jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose d'antique, de grand, de simple; vous serez éloquent et vous tuerez les Robespierre, les Crancé et Barnave s'il le faut. »

Tout engagé qu'il fût à la Cour, Mirabeau pouvait

hésiter à marcher aussi résolument. Il répliqua à La Marck : « Cela n'est pas si mal vu pour un ivrogne. Mais j'espère que nous n'aurons pas besoin de cela. Le tout est de marquer aux Tuileries une marche qui ait de la dignité et de l'utilité, et j'y suis. Bonjour, mon cher ivrogne ».

Dans la séance du même jour, le ministre de Lessart communiquait à l'Assemblée nationale le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc et une lettre de Mesdames. Celles-ci s'étaient faites humbles : « Ne voulant être que citoyennes, nous réclamons la justice de l'Assemblée. Nous vous prions, monsieur le Président, de vouloir bien nous obtenir d'*Elle* les ordres nécessaires. » Elles faisaient précéder leur signature de ce salut : « Nous sommes avec respect, monsieur le Président, vos très humbles et très obéissantes servantes ».

Le sort des voyageuses dépendait du décret qu'allait rendre l'Assemblée ; les deux partis étaient en mesure et bien préparés, et la discussion fut des plus chaudes. Après les discours violents de Lameth et de Chapelier, plusieurs orateurs royalistes, dont Cazalès et l'abbé Maury, prirent la parole pour prouver qu'il n'y avait pas de loi qui s'opposât au départ de Mesdames, mais « un membre ignoré, seulement remarquable par une taille gigantesque et le volume de sa voix », s'écria : « Vous prétendez qu'il n'existe pas de loi et moi je soutiens qu'il en existe une.... C'est le salut du peuple ».

Un mot caustique de Menou calma les Constitutionnels. « L'Europe, dit ce général, sera bien étonnée sans doute lorsqu'elle apprendra que l'As-

semblée nationale a passé quatre heures entières à délibérer sur le départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. » Les débats furent ainsi terminés, et Mirabeau hérita de l'honneur facile de faire adopter la rédaction de son projet : « L'Assemblée nationale, attendu qu'il n'existe aucune loi du royaume qui s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du roi, déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc et renvoie l'affaire au pouvoir exécutif ».

Mirabeau avait ainsi suivi le conseil du comte de la Marck sans faire cependant soupçonner son intelligence avec la Cour par une déclaration trop franche de l'intérêt qu'il prenait aux princesses. Cet épisode eut pour conséquence la proposition de loi sur les émigrés, à l'occasion de laquelle Mirabeau remporta sa dernière grande victoire en faveur de la liberté individuelle. Son célèbre « Silence aux trente voix » avait, à l'Assemblée, désemparé la faction des Lameth et des Duport, mais, au Club des Jacobins, « où il était attaqué en tous sens », le terrain conquis était plus difficile à garder. Là encore, pourtant, il parvint à terrasser ses adversaires et à arracher des applaudissements à ce club turbulent. Il en sortit en triomphateur pour n'y plus rentrer....

Les Jacobins ne se tenant pas pour définitivement battus avaient, pendant ce temps, jeté l'agitation dans la rue. Un ramas confus de femmes de la populace, de filles publiques, d'émissaires jacobins, d'hommes déguisés en femmes, en un mot, toute la séquelle des journées d'octobre, avait rempli les

cours et le jardin des Tuileries, s'égosillant à demander, avec d'épouvantables hurlements, que le roi ordonnât à Mesdames de revenir auprès de sa personne. La garde nationale accourut, on ferma les grilles du château. Cette fois La Fayette avait pris des mesures suffisantes, et la vue de « six canons mèches allumées en tête » fit réfléchir cette foule tumultueuse. Bailly voulait conduire une vingtaine de femmes auprès du Roi, mais il en fut empêché et se rendit seul au palais.

Le Roi lui-même, aux premières propositions de douceur apportées par le maire de Paris, répliqua par des paroles de fermeté qu'on s'étonna de voir sortir de sa bouche. Au premier mouvement de la garde nationale, la multitude effrayée prit la fuite. On sait ce qui suivit : le complot formé par les nobles pour hâter la fuite de la famille royale, l'émeute de Vincennes et la *Journée des Chevaliers du poignard*, le départ avorté pour Saint-Cloud [1].

Pendant les tristes journées qui suivirent le départ de Mesdames, l'épigramme n'avait pas perdu ses droits et les traits s'adressaient surtout à Narbonne et à Mme de Staël. Ne disait-on pas que le soir même du 24 février, comme le Roi faisait appeler Narbonne et qu'on ne le trouvait pas, un malicieux conseilla d'aller le chercher à l'ambassade de Suède? Tandis que Narbonne s'apprêtait à rejoindre

1. *Mémoires de Mesdames.* — Madame Élisabeth à la marquise de Bombelles, 28 février 1791. — *Mém. de Mme de Tourzel*, t. I. — Lettre de l'archevêque de Toulouse à M. Pellenc, *Corresp. de Mirabeau et de La Marck*, t. III. — Marquis de Ferrières, *Mémoires*, t. II.

les princesses, un pamphlet paraissait à Paris en forme de comédie : *Intrigues de Mme de Stael*, à l'occasion du *Départ de Mesdames de France* [1]. Le Roi y était nommé l'*Exécutif*; Narbonne, traité d'intrigant sans cervelle qui coquette avec la démagogie bien qu'au fond du cœur il soit bon royaliste; le baron de Staël y jouait les *maris de Molière*, et sa femme, se passionnant à la fois pour Barnave, les deux Lameth, Mirabeau et le janséniste Camus, organisait une émeute pour empêcher le départ de Narbonne [2].

Celui-ci partit cependant et atteignit Arnay sans encombre. Tandis qu'on discutait à Paris, Mesdames étaient prisonnières de fait. Quand Narbonne arriva avec les passeports et qu'il eut porté le décret au Directoire du département, les hommes qui avaient provoqué cette misérable affaire se rendirent aussitôt à la municipalité pour réclamer le maintien de l'arrestation des deux princesses, sous prétexte que « l'Assemblée préparait une loi sur la position des membres de la famille royale et, qu'en laissant partir Mesdames, on les mettait ainsi hors des atteintes de cette loi ».

Mesdames étaient alors au presbytère avec Mmes de Narbonne et de Chastellux. La municipalité obéissant aux Jacobins d'Arnay plaça des sentinelles devant la porte des princesses et prit une délibération annulant le décret de l'Assemblée et surséant « à la levée de la consigne de Mesdames tantes du

1. *Correspondance secrète*, éd. Lescure, 26 février 1791.
2. Paris., *Au boudoir de Mme de Staël*, comédie en trois actes, en prose.

Roi, jusqu'à la réception de nouveaux ordres du pouvoir exécutif ». Narbonne fut gardé à vue et deux nouveaux commissaires se dirigeaient sur Paris. En même temps qu'eux un messager partait portant à M. de Civrac des lettres de Narbonne et des princesses; ainsi prévenu, le ministre de l'intérieur put dénoncer à l'Assemblée la coupable résistance de la municipalité d'Arnay et donner l'ordre aux commissaires de cette ville d'y mettre immédiatement fin. A cet effet deux membres de l'administration départementale, MM. Hernoux et Guyton, furent délégués.

Ceci ne faisait pas le compte des meneurs de la manifestation; ils fomentèrent une bruyante émeute sous les fenêtres du presbytère; il y eut des coups et des carreaux brisés, et la municipalité laissa passer l'orage. Deux jours après seulement, force restait au décret de l'Assemblée; encore croit-on que l'argent opportunément répandu par Narbonne avait plus fait que les ordres du gouvernement.

Le retard causé par la municipalité d'Arnay-le-Duc donna lieu à une série de calembredaines dans la presse :

« Tout ce que vous possédez, avait écrit Gorsas, au moment du départ de Mesdames, dans le *Courrier des 83 départements*, depuis votre château de Bellevue jusqu'à vos dentelles, jusqu'à vos chemises (pardonnez-moi le mot) ne vous appartient en aucune façon. »

Les journaux contre-révolutionnaires s'amusèrent à raconter que Mesdames étaient retenues à Arnay-le-Duc comme inculpées d'avoir pris des chemises à

Gorsas. Après quelques semaines de plaisanteries sur ce thème Marchand retraça sur l'air : *Rendez-moi mon écuelle de bois*, la scène supposée de la perquisition.

Donnez-nous les chemises
A Gorsas;
Donnez-nous les chemises.

Madame Adélaïde répliquait qu'elle ne les avait pas.

On faisait répondre à Madame Victoire dont on n'oubliait pas le zézaiement :

Avait-il des zemises,
Gorsas;
Avait-il des zemises?

Cette facétie fit le tour de France, surtout quand Gorsas se mêlant de la farce eût ajouté :

Adieu donc les chemises
A Gorsas;
Adieu donc *mes* chemises!

Celle-ci où Marat entre en scène est plus complète :

*Les chemises de Marat ou l'arrestation de Mesdames, Tantes du Roi, à Arnay-le-Duc.*

« Marat avait dit dans son journal que les chemises de Mesdames lui appartenaient. Les patriotes de province qui lurent exactement le *Courrier des*

*83 départements* et l'*Ami du peuple*, crurent de bonne foi que Mesdames avaient emporté les chemises de Marat. L'estime que l'on a conçu pour les écrits de ce grand homme fait que l'on prend intérêt à tout ce qui lui appartient, même à ses chemises.

« Les habitants d'Arnay, ci-devant le Duc, instruits de cette aventure, et sachant que Mesdames devaient passer en leur ville, décidèrent qu'il fallait les arrêter au passage pour leur faire rendre les chemises qu'elles avaient dérobées au folliculaire Marat. A peine cette civique résolution est-elle prise, que l'on voit entrer dans la ville les deux tantes avec toute leur suite. On les arrête de la part de la nation et de Marat, on les fait descendre de voiture, et les officiers municipaux, avec leur civisme et leurs perruques, disent à Mesdames :

Air : *Rendez-moi mon écuelle de bois.*

Donnez-nous les chemises
A Marat;
Donnez-nous les chemises.
Nous savons, à n'en douter pas,
Que vous les avez prises.

« Madame Adélaïde, étonnée d'un tel propos, répond sur le même air que ces messieurs de la municipalité :

Je n'ai point les chemises
A Marat,
Je n'ai point les chemises;
Cherchez, messieurs les magistrats,
Cherchez dans nos valises.

« Madame Victoire dit à son tour :

Avait-il des chemises,
Marat;
Avait-il des chemises?
Moi, je crois qu'il n'en avait pas,
Où les aurait-il prises?

« MM. les municipaux, qui connaissent de réputation les chemises de l'écrivain, répondent avec une gravité toute municipale :

Il en avait trois grises,
Marat;
Il en avait trois grises,
Avec l'argent de son fatras
Sur le Pont-Neuf acquises.

« La municipalité se mit alors en devoir de fouiller dans les malles de Mesdames, en disant :

Cherchons bien les chemises
A Marat;
Cherchons bien les chemises,
C'est pour vous un fort vilain cas
Si vous les avez prises.

« Enfin ne pouvant distinguer, parmi tant de chemises, lesquelles appartenaient à Marat, et les tantes du Roi persistant à nier qu'elles eussent dérobé celles de ce grand homme, la municipalité d'Arnay, ci-devant le Duc, accorda à Mesdames la permission de continuer leur voyage, après les avoir retenues prisonnières l'espace de dix jours.

« Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Marat se

fâche et prend sa grosse voix pour faire taire Gorsas. On conçoit sa colère, quand on sait qu'il venait de vendre les draps de son lit pour pouvoir faire paraître son journal ».

Après onze jours d'une captivité dont les seules distractions avaient été les visites du marquis de Damas d'Antigny et les parties de trictrac avec le curé d'Arnay, Mesdames partirent le 3 mars, n'ayant plus qu'une idée, passer la frontière et y séjourner tant que dureraient les temps troublés. Momentanée devait être leur absence, pensaient-elles. Madame Victoire l'avait dit à Mme Campan lorsque celle-ci était venue lui faire ses adieux. « Elles ne s'éloignaient que pour laisser le Roi plus libre de ses actions étant séparé de sa famille ; elle espérait que le public n'attribuerait leur détermination qu'à l'indignation que leur causait la constitution civile du clergé. » Madame Victoire ajoutait : « Les Français seraient trop à plaindre si les excès de la Révolution arrivaient à un degré qui dût nous faire prolonger notre absence ».

Les princesses ne font que traverser Lyon, malgré le désir de la population de leur faire oublier les insultes d'Arnay, mais jusqu'à la frontière elles sont en butte à de pénibles démonstrations. Au pont de Beauvoisin, des huées s'élevèrent de la rive française tandis qu'elles étaient saluées de salves d'artillerie sur le sol étranger. A Chambéry, où enfin elles se jugeaient en sûreté, elles trouvèrent un officier de la maison du Roi venu pour les complimenter au nom de son maître et qui les installa au palais. Là les

deux voyageuses s'abandonnèrent à leur émoi; Madame Victoire ne cessait de verser des larmes, Madame Adélaïde ne pleurait pas, mais elle avait presque perdu l'usage de la parole.

De Chambéry où elles ne restèrent que trois jours, Mesdames se dirigèrent vers Turin, où elles étaient sûres d'être accueillies en parentes (la reine de Sardaigne était la propre sœur de Louis XVI).

Les plus grandes difficultés troublèrent leur route et elles eurent de la peine à passer le col de Maurienne et le mont Cenis, bien que le roi Victor-Emmanuel eût envoyé un demi-régiment pour déblayer la neige. Au pied du mont Cenis, à Novalèse, elles trouvaient le comte d'Artois qui leur fit escorte jusqu'à Turin, où les attendaient la noblesse et la cour, enfin le roi lui-même qui les reçut avec la plus grande cordialité sur le péristyle de son palais. Le lendemain, il allait leur rendre visite dans l'hôtel préparé pour elles qu'avait occupé le prince de Condé. Toutes les instances furent faites pour retenir les princesses à Turin. Mais, outre qu'elles ne voulaient pas entraîner à des frais trop considérables la cour fort peu opulente de Piémont, le but de leur voyage était Rome et elles avaient dressé leur plan avec Bernis [1], qui leur offrait généreusement l'hos-

1. On sait que Bernis, après avoir été envoyé au conclave de 1769, avait été accrédité auprès du pape Pie VI comme ambassadeur de France. Disgracié au début de la Révolution, il était resté, ruiné, mais toujours fastueux dans son palais de Rome. L'histoire politique et anecdoctique de Bernis a été faite de façon définitive par M. F. Masson qui a publié ses mémoires et la correspondance de Bernis et *le Cardinal de Bernis depuis le ministère*. Nous faisons de nombreux emprunts aux documents fournis dans cet excellent ouvrage.

pitalité dans son propre palais. Les princesses avaient accepté avec joie, mais, en répondant le 15 mars de Turin, Madame Adélaïde mettait une sourdine aux magnifiques propositions de l'ancien ministre de leur père. « J'accepte avec grand plaisir de demeurer chez vous, mon intention était de vous le demander, mais je vous demande en grâce que ce ne soit qu'en cas que nous ne vous soyons aucunement à charge. Sans cela, je m'en retournerai (non pas cependant à Paris). Empêchez qu'on nous reçoive en cérémonie. Nous ne sommes que Mmes de Joigny et de Rambouillet, deux malheureuses étrangères qui viennent pour avoir la permission de pratiquer leur religion. » La simplicité de Madame Adélaïde était-elle vraie ou feinte? Toujours est-il que Bernis n'y prit pas garde et préparait au contraire aux exilées une réception princière. Il s'est donné tout entier et n'entend reculer devant aucune dépense pour recevoir convenablement « les filles de son ancien maître, son bienfaiteur, et les tantes de son souverain ». Il trouve même que, « dans sa position, cet honneur lui arrive bien à propos »; ne jugeant pas son palais encore digne de ses hôtes, il loue dans un palais voisin vingt chambres qu'il fait meubler à la hâte. Pie VI, qui vient de refuser la constitution civile du clergé, a-t-il craint des complications politiques et manifesté son mécontentement de l'arrivée de princesses qu'il ne connaît pas et dont il peut attendre plutôt des désagréments, a-t-il hésité à les recevoir ou du moins à les recevoir en tantes du Roi? S'il a hésité, comme les circonstances permettent de le croire, son hésitation fut de courte durée; dans Mesdames, il ne voulut voir que des

princesses pieuses venant se mettre à ses pieds pour avoir la permission de pratiquer la religion catholique et pour fuir la persécution; mais ces princesses appartenaient à la maison de France, il leur ferait l'accueil qui leur eût été réservé en des temps moins critiques. Nous allons voir que cet accueil dépassa de beaucoup l'espérance et sans doute même le désir des voyageuses.

Mesdames partirent donc le 26 mars de Turin et se rendirent à Parme, où le duc les reçut « avec des honneurs souverains ». Là arrivait une longue lettre de Bernis posant un questionnaire minutieux à M. de Flavigny [1], qui avait reçu les princesses à Parme :

« Avec qui mangent Mesdames? Font-elles gras ou maigre? Ont-elles leur cuisinier? Quelle est leur nourriture ordinaire, l'heure de leur repas, de leur lever, de leur coucher? Quel est le jeu qui les amuse? » — Et encore cent questions sur la liste exacte des personnes qui les accompagnent, sur le nombre des chevaux de poste nécessaire, sur leur manière de voyager, de vivre, de recevoir. Ce ne sont pas là d'inutiles détails. Prévenu à temps, le cardinal aura préparé voyage et arrivée, cérémonial et habitation, aménagé, grâce à des cloisons, le très grand nombre de chambres nécessaires pour les princesses et leur suite. De son côté, le pape avait eu le temps de donner des ordres pour recevoir dignement les tantes de Louis XVI.

1. Le comte de Flavigny était ministre de Louis XVI à Parme. Sur lui, voir *Souvenirs* de Mme Vigée-Lebrun, t. I, 141.

Il s'agit, leur parti une fois pris d'être reçues en cérémonie, de ne pas arriver avant que le bon cardinal ait terminé ses préparatifs; on perdra donc du temps en route. Le comte d'Artois qui est venu chercher ses tantes les accompagne à Bologne, y reste quelques jours avec elles. Lui parti pour Venise, elles attendent encore, mais des visites de princes ou de serviteurs de la monarchie les aident à calmer leur impatience; c'est d'abord le roi et la reine de Naples, puis M. de Calonne, ministre des princes, le duc et la duchesse de Polignac.

Les voici, le 12 avril, définitivement en route. Le 16, elles trouvent à Terni un courrier du cardinal; à Monte-Rossi, à trois postes de Rome, Bernis lui-même, accompagné du chevalier d'Azara, est venu pour les saluer. « Le premier mouvement étouffa ma voix, écrit le cardinal à M. de Flavigny et attendrit mon cœur jusqu'aux larmes. » Une heure de conversation pendant laquelle Mesdames font le plus gracieux accueil aux ministres. On remonte ensuite en voiture, Bernis piquant en avant pour préparer l'arrivée et se trouver pour recevoir les princesses sur le perron de son palais.

Mesdames arrivent aux portes de Rome le 16 avril à trois heures; une foule énorme est sortie à leur rencontre. L'entrée par la porte du Peuple est solennelle. Les princesses sont seules dans leur voiture, leurs dames occupent deux carrosses de suite qu'accompagnent cinq courriers, dont celui du Saint-Père.

Si l'on en croit Girodet, qui s'est mêlé à la foule pour voir « l'entrée de la cohue aristocratique », un

des postillons chante machinalement en faisant claquer son fouet : « *O crux, ave, spes unica*[1]*!* »

Directement, les princesses se rendent au palais de Carolis; sur le perron, attend le cardinal, qui leur présente la princesse Santa Croce, désignée par le pape pour les accompagner pendant leur séjour à Rome. Tour à tour le cardinal Braschi, neveu du Saint-Père, et son maître de chambre Pignaletti, les ministres des Cours de famille, les Français au service du Roi, les maîtres de chambre des cardinaux viennent complimenter les princesses; les étrangers et toute la noblesse romaine se sont inscrits à leur porte. Le dîner est prêt, servi magnifiquement, « tel que le cardinal savait en ordonner au temps de sa splendeur ». Mesdames acceptent pour ce premier jour, mais prient Bernis de se débarrasser de ces soins coûteux, leur intention étant de se charger elles-mêmes de toutes les dépenses de maison[2].

Le Saint-Père doit les recevoir le lendemain 17. A sept heures du soir, elles se rendent chez le cardinal neveu qui a réuni tous les cardinaux. Après un entretien d'un quart d'heure pendant lequel toutes sortes de rafraîchissements leur sont servis, le cardinal Braschi les introduit chez le pape. Pie VI les reçoit avec les témoignages de la plus vive tendresse; il est sorti de sa chambre pour aller au-devant d'elles, relève Madame Adélaïde qui s'est agenouillée, empêche Madame Victoire de se prosterner. Il fait asseoir les princesses, s'entretient avec elles pendant

1. *Œuvres posth. de Girodet*, t. II, lettre à Trioson, citée par M. F. Masson, *le Cardinal de Bernis*, *passim*.
2. *Mémoires de Mesdames*.

près d'une demi-heure et les reconduit. Après l'audience, grande réception au palais du cardinal Zelada, chez qui Mesdames trouvent toute la noblesse romaine.

Le lundi matin, arrive le présent du Pape. C'est le présent d'usage, mais le Souverain Pontife l'a ordonné plus magnifique que de coutume. Le prélat intendant est venu au palais de Carolis suivi de soixante-dix serviteurs, chacun portant une corbeille de fruits, de fleurs, ou de comestibles, des volailles, jusqu'à un veau de lait paré de rubans. De son côté le gouverneur de Rome a envoyé huit corbeilles. Le même jour, à cinq heures de l'après-midi, suivi d'un long cortège, le Pape se rend lui-même au palais de France. Mesdames descendent quatre marches de l'escalier pour venir à sa rencontre, mais Pie VI s'oppose à ce qu'elles en descendent davantage. Il entre dans le grand salon, s'assied, fait asseoir les princesses, accepte les rafraîchissements que lui présente le cardinal, et, quand il se retire au bout d'une demi-heure, il exige que Mesdames ne le reconduisent pas au delà de la porte d'entrée des appartements. Cette visite « sans exemple » a excité la curiosité et l'admiration de la foule, et Bernis accompagnant le Souverain Pontife à son carrosse peut être témoin de l'enthousiasme, entendre les vivats dont il est salué.

Après cette visite dont la signification hardie n'échappait à personne, comment s'étonner de celle des souverains napolitains de passage à Rome, de l'empressement de la société à recevoir et à fêter les princesses? Un peu étourdies de tout ce bruit au-

quel elles s'étaient exposées en ne gardant pas l'incognito, Mesdames devaient subir des *conversazioni* chez les princesses Barbini, Alfieri, Bracciano, chez le cardinal Zelada et chez le prince Borghèse. Elles se dérobèrent pourtant aux fêtes données en l'honneur du roi et de la reine de Naples, évitèrent les cantates, les illuminations du dôme de Saint-Pierre, les dîners d'apparat de la Rome mondaine et se contentèrent de figurer dans les cérémonies religieuses où, traitées « en filles de l'Église » par le pape, elles jouirent des honneurs réservés aux têtes couronnées. Le Pape leur a donné la communion de ses mains le 19 avril; pour elles, il entr'ouvre les trésors de la Rome chrétienne, il leur donne accès dans les chapelles fermées; pour leur être agréable, il rend le décret de béatification de la Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice de l'ordre des Carmélites en France. C'est là accomplir le vœu le plus cher de Madame Louise, faire à ses sœurs un présent qui doit les combler de gratitude. Le couvent des Carmélites de Rome, en remerciement, reçoit souvent leur visite et même leurs aumônes. Au moment de la béatification, elles ont donné 4 000 livres en mémoire de leur sœur et cette somme est grosse pour elles, comme le témoigne une lettre de Madame Adélaïde [1].

1. A M. de Musset, fermier général, écrite de Rome le 20 juillet 1791 ; cette lettre a passé en 1867 dans une des ventes Charavay.... « Je vois avec bien de la peine, Monsieur, l'embarras où nous nous trouvons si malheureusement; je n'y entrevois aucune ressource, du moins de sitôt; je crois qu'il faut suspendre toutes mes pensions que l'on payera à mesure que l'on recevra, et aux créanciers leur donner des mandats sur ce que le Roi nous doit.... »

Les pratiques pieuses, les visites aux églises et aux monuments de la Ville éternelle occupent presque tout le temps des princesses; dans une étroite intimité avec le cardinal, les dames de leur suite, la duchesse de Narbonne et la comtesse de Chastellux, quelques Français résidant à Rome [1], dont Mme Vigée-Lebrun, qui fait leurs portraits, des ecclésiastiques et un petit nombre de membres de la noblesse romaine, Mesdames ont organisé leur vie dont rien désormais ne doit plus les faire sortir.

Non pas que, dans la douceur de cette vie de retraite dévote et malgré les apparences, elles se désintéressent de la politique et des événements de France vers laquelle se reportent leurs lointaines espérances. Madame Adélaïde est en correspondance avec les princes émigrés et la famille royale; avec Bernis on combine des plans; comme dans tous les centres d'émigrés on caresse des chimères, on se nourrit de l'espoir de changements rapides, inattendus.

A l'étranger l'impression était partout la même; la rupture entre l'Europe monarchique et la France

1. Du nombre, sans doute, la duchesse de Fitz-James, née de Thiard de Bissy, dame du palais de la Reine en 1781, émigrée à Rome avec son mari et ses enfants. Mme de Fitz-James, comme toute dame de l'entourage de Marie-Antoinette, avait peu d'enthousiasme pour Mesdames. « J'écris encore à mes tantes de vous, écrit Marie-Antoinette à la duchesse le 28 mai; tâchez d'être bien avec elles et surtout avec leurs dames; vous savez combien ces dernières les mènent. » Mmes de Narbonne et de Chastellux, surtout Mme de Narbonne, avaient eu de tout temps en effet une influence considérable sur les princesses et la *Correspondance* de Mercy nous en offre de curieux exemples.

révolutionnaire était imminente; la Déclaration solennelle du Roi « qu'il adhérait à tous les actes de l'Assemblée et que ceux qui se disaient les amis du Roi étaient les ennemis de la royauté » avait semblé à Bernis « un coup de canon contre les souverainetés de l'univers ». Donc le moment d'agir était venu : répondre aux attaques des meneurs de l'Assemblée contre les prêtres et les émigrés par des menaces effectives; réunir à la frontière des troupes coalisées auxquelles les volontaires français serviraient d'éclaireurs et amener ainsi le « dénouement de la tragi-comédie ». C'est l'avis de Bernis comme de Calonne. Le duc de Polignac à Vienne, Esterhazy à Saint-Pétersbourg, Antraigues, Las Casas ont tendu leurs efforts au même but : hommes et argent à obtenir des puissances pour profiter de l'instant où l'Assemblée divisée sera impuissante à arrêter le cours des événements.

A ce beau rêve, il pouvait y avoir un obstacle dirimant : le Roi dont la présence à Paris, en otage de la Révolution, pourrait gêner le mouvement. Aussi, à Rome comme à Bruxelles et à Worms, commençait-on à parler de Louis XVI avec amertume et dédain; on lui reprochait l'incroyable faiblesse qui lui faisait signer tout ce qu'ordonnaient les agitateurs de Paris.

Et Bernis lui-même de s'écrier : « On ne laisse au Roi que la vie végétale. On admire qu'il s'en contente [1] ».

1. Papiers Bernis, Aff. étrang., et F. Masson, *passim.* — L. Pingaud, *Correspondance du comte d'Artois et du comte de Vaudreuil*, t. I.

Au milieu de ces espérances entremêlées de craintes, une grave nouvelle arrive à Rome. Un courrier de Turin apporte le 2 juillet la nouvelle que le Roi est parti de Paris. De Vienne vient un autre courrier envoyé par Mme de Polignac qui donne les détails du voyage.

Madame Adélaïde a écrit aussitôt à son neveu pour lui exprimer sa joie. Ce jour est la dernière séance qu'elle donne à Mme Vigée-Lebrun : « Je viens d'écrire au Roi, dit-elle, en mettant seulement sur l'adresse : *A Sa Majesté le Roi de France* », — et elle ajoute en souriant : « On saura bien le trouver ». La première illusion dura peu. Le soir même un troisième courrier dépêché par l'internonce à Turin annonce que le Roi a été reconnu à Varennes et arrêté, qu'on l'attend le 25 juin à Paris. « Le Pape, Mesdames, tous les honnêtes gens, tout le menu peuple sont consternés », écrit Bernis. A la joie de son domestique qui chante des refrains patriotiques, Mme Lebrun a deviné la nouvelle avant d'en avoir l'assurance.

Le 4 juillet la joie renaît; arrive un nouveau courrier de Turin qui annonce la délivrance du Roi par M. de Bouillé et l'arrivée à la frontière. Le cardinal Zelada communique à cinq heures du soir la dépêche au Pape et celui-ci informe aussitôt Mesdames. La joie éclate dans Rome. Les émigrés se précipitent au palais de Carolis qu'entoure une foule immense. La ville s'illumine; on tire des fusées, on chante, on crie : « Vive le Roi ! » sous les fenêtres de Mesdames, de jeunes Romains traînent la voiture de Bernis qui se rend chez Azara; la joie est si uni-

verselle, « si énergique, que Mesdames en sont aussi surprises qu'enchantées ». Les élèves jacobins de l'Académie de France seuls ont protesté; ils sont poursuivis par le peuple qui leur ferait un mauvais parti sans la protection de Bernis.

Pie VI n'attend plus pour témoigner sa satisfaction et la joie de son peuple et signe le 6 juillet un bref de félicitation que le nonce à Cologne ira porter à Louis XVI à Luxembourg. Mesdames sortant de leur retraite ont décidé de donner un dîner de gala à toute l'aristocratie romaine. Personne à Rome ne doute que le Roi ne soit sain et sauf en Allemagne. Au moment où les conjectures vont leur train, tout l'édifice d'espérances s'écroule. On reçoit des nouvelles directes de France : le Roi a été ramené à Paris ! A l'heure où l'on préparait à Rome des fêtes en l'honneur de sa délivrance, *Sa Majesté le Roi* de France était prisonnier de l'Assemblée qui ne se lèvera plus quand il parlera et ne le nommera plus que *le Premier fonctionnaire public*.

A Rome on avait commencé par dire : *Non è possible, non è vero*, puis on se console en criant : *Povero Re!* Bernis dépeignait donc la situation sous son jour véritable quand il écrivait à Flavigny quelques jours après : « Je suis convaincu que l'Assemblée était instruite de la fuite du Roi aussitôt que la résolution en avait été prise, qu'elle en a permis l'exécution pour acquérir le droit de dépouiller le Roi de ce qui lui restait de royauté. On lui restituera son nom de premier fonctionnaire, et ses ministres, valets de l'Assemblée, seront en possession du pouvoir exécutif ».

Mesdames se consolèrent-elles de l'échec de la fuite de Varennes en apprenant que, plus heureux que son frère, le comte de Provence avait pu gagner la frontière? Espérèrent-elles que la présence de Monsieur au milieu des émigrés encouragerait les puissances et précipiterait les événements? Il est à croire qu'elles partagèrent les illusions du comte d'Artois et de ses conseillers, et qu'elles connurent les alternatives de l'espérance et de la déconvenue; elles n'entrevoyaient guère en tout cas la conclusion tragique du mouvement révolutionnaire.

Dans les moments d'accalmie, elles se rattachaient par la pensée à la famille royale. On a la certitude qu'elles écrivaient souvent au Roi et à la Reine; leurs lettres parvenaient parfois avec de longs retards, mais enfin elles parvenaient. Sans doute, suivant leur ancienne coutume, elles donnaient des conseils à leur neveu et exprimaient le regret de ne pas être à ses côtés. Louis XVI ne sentait nullement le désir d'avoir ses tantes auprès de lui et les croyait mieux en sûreté à Rome. Il pouvait d'autre part être touché de leur affection, et les quelques lettres de lui qui nous sont conservées prouvent que, malgré la précipitation des événements graves, il trouvait le temps de leur écrire et le moyen de leur faire parvenir ses lettres.

Elles sont du printemps de 1792, ces lettres. La situation du Roi, prisonnier de l'Assemblée, est fort affligeante. Le 15 mars il écrit à ses tantes :

« La douce habitude que j'avais de vous voir me rend bien pénible la distance qui nous sépare. Dans toutes autres circonstances que celles où nous

sommes, je partagerais le plaisir que vous éprouveriez d'habiter le pays où ont vécu les plus grands hommes de l'antiquité. Rome et l'Italie rappellent de si grands souvenirs qu'on ne peut y faire un pas sans y trouver les traces des maîtres du monde. »

Mesdames ont rendu compte à leur neveu de leurs visites artistiques dans Rome; il les félicite d'avoir « vu avec un sage discernement les beautés anciennes et modernes que renferme la patrie des Césars ». Après ce préambule consacré à « l'enthousiasme que l'amour des beaux-arts inspire à ses tantes », Louis XVI fait le tableau de sa triste situation : « Ma position est toujours empirant, le présent est douloureux et l'avenir est peut-être pire. A travers cette obscurité, il serait bien difficile de prévoir les suites de l'explosion qui me menace. M. de la Fayette n'a point changé depuis votre départ. Son ambition égale sa fausseté et sa fausseté son ingratitude. La Reine prétend que dans le siècle de la chevalerie, il eût été déclaré déloyal et traître; moi je trouve qu'il agit comme il pense et qu'il pense comme il agit.... »

D'autres lettres encore témoignent des rapports constants de Louis XVI avec ses tantes. Sans doute, elles ont tenu à exprimer au Roi leur regret de ne pas partager ses peines et de ne pas lui apporter « la consolation de leur présence ». A la fin de ce même mois de mars il se plaint d'être séparé d'elles, mais « cet éloignement était nécessaire à leur tranquillité et à leur bonheur ». Il les engage à « jouir dans toute leur pureté des bienfaits de la religion », à « prier le Roi des Rois pour qu'il rende à la

France ses beaux jours, aux Français la confiance qu'ils lui doivent » et pour que « du sein des discordes, le bonheur renaisse ». C'était tout ce que pouvait conseiller le malheureux souverain prisonnier. Quant aux avis des princesses, même dirigées par Bernis, on pouvait les recevoir avec politesse, mais ils ne devaient pas tirer à conséquence.

S'intéressant ardemment à la cause royale, mais jugeant, comme tous les émigrés du reste, que l'intervention étrangère était le seul remède, quels conseils heureux pouvaient-elles apporter au souverain déchu qui, par sa déclaration du 20 juin de l'année précédente, avait rétracté ses actes de roi constitutionnel, affirmé sa faiblesse, son impuissance et sa mauvaise foi, et pour qui les débuts de l'année 1792 se signalaient par une déchéance de plus en plus marquée?

Après la violente journée du 20 juin où il a été outragé par la populace, où les faubourgs ont envahi et saccagé les Tuileries, où la famille royale a couru les plus grands dangers, Louis XVI écrit à ses tantes : « Nos malheurs sont parvenus au dernier degré; le plus horrible attentat a eu lieu; mon asile a été violé; j'ai été insulté, menacé, exposé aux coups des assassins. Mes enfants, la Reine, Madame Élisabeth ont partagé mon sort; vous recevrez les détails de cette journée affreuse qui doit indigner les Français pour qui l'amour de l'ordre est le premier des biens ». Après avoir ajouté que « ce nouvel outrage fait à sa personne » produirait en Europe « la plus profonde indignation » le Roi termine ainsi sa lettre à ses tantes : « Puisse le ciel

détourner l'orage qui gronde encore et sauver celui qui vous aime, qui souvent s'entretient de vous et vous félicite d'être loin d'une terre où le crime veille, où les lois ne peuvent atteindre les coupables, où l'autorité n'a plus de force, où la vertu est sans considération et la licence érigée en patriotisme ».

Au mois de mai de cette même année, Mesdames accueillaient avec une grande faveur l'abbé Maury qui venait se faire sacrer archevêque de Nice en même temps qu'il était nommé nonce extraordinaire à la diète impériale. C'était là, sans doute, un sujet de jalousie pour Bernis, et pourtant tout s'arrange : Bernis est l'introducteur de Maury au Vatican.

Maury pénètre dans l'intimité fermée de Mesdames. Tous les jours il se rendait chez les princesses, mais sa présence ne fournit pas de prétexte aux révolutionnaires pour attaquer les exilées. Il n'en fut pas de même d'une autre visite qui donna lieu à des quolibets : un jeune homme arrivant de France amena à Mesdames quatre chiens qu'elles avaient laissés à Versailles et qu'elles affectionnaient beaucoup. Aussitôt l'un des journaux de Rome d'imprimer : « On parle beaucoup ici de quatre émigrés français qui sont descendus chez Mesdames et logent dans leurs palais. On assure que Mesdames en les voyant ont versé des larmes de joie; ce sont vraisemblablement leurs meilleurs amis et tout le monde s'accorde à en faire les plus grands éloges.... Les émigrés, comme on les appelle ici, sont... quatre superbes chiens que Mesdames ont fait revenir de Versailles pour charmer les ennuis de leur sainte retraite ».

Que pouvaient ces innocentes distractions sur leurs esprits frappés des pressentiments les plus noirs? Tous les courriers apportaient des bulletins plus sombres : les restes du prestige monarchique anéantis, la famille royale abreuvée d'outrages....

Après le 20 juin, le 10 août. Après le 10 août, les journées de septembre. Autant de cloches qui sonnent le glas funèbre de la monarchie, apportent à Mesdames de France le nom des fidèles massacrés pour leur Dieu et leur Roi.... Ensuite, c'est la fondation de la République, la famille royale au Temple, le procès et l'exécution de Louis XVI.

De quelle adresse doit user Bernis pour obtenir que Pie VI consente à célébrer officiellement un service pour le Roi? Il obtient enfin du Pape qu'il déclare que son opinion était que Louis XVI était un véritable martyr et « que, pour obtenir un culte public, il n'avait besoin que d'être déclaré tel par le Saint-Siège ». Bernis, bien que la Cour de Rome eût refusé de le recevoir en qualité de ministre de Louis XVII, bien que jadis Louis XVI l'eût brusquement rappelé, Bernis préside la cérémonie, *sa* cérémonie, car le Pape s'est décidé à faire célébrer le 23 septembre à Monte-Cavallo des obsèques solennelles. C'est lui qui reçoit, dans l'église Saint-Louis des Français tendue de noir, les invités : Mesdames de France, le sacré Collège, les Français émigrés, la société romaine.

La messe de rigueur est célébrée par l'archevêque de Damas et servie par les diacres de la chapelle apostolique. Les cinq absoutes sont données au chœur par cinq évêques français, le coadjuteur

d'Albi, les évêques de Saint-Flour, de Vence, de Senez, de Nebbio (Corse) revêtus d'ornements noirs avec la mitre de toile blanche, et, après l'eau bénite jetée sur le grand mausolée surmonté d'une urne cinéraire avec l'effigie de Louis XVI, tous défilent devant le cardinal qui remercie. — A cette date du 12 novembre on venait d'apprendre à Rome la mort de Marie-Antoinette. « Paris n'a plus de grands crimes à commettre, écrivait Bernis, le dernier ajoute à tous les autres un degré d'horreur et d'infamie inconnue jusqu'à aujourd'hui. Cette mort sera-t-elle vengée? »

Pendant ce temps, il y a eu des émeutes à Rome; le 12 janvier, Hugon de Basseville, ministre de France, a été blessé mortellement d'un coup de rasoir, dans une bagarre à l'Académie. Un mois après, nouvelle émeute devant le Vatican; le peuple demande l'expulsion de tous les Français, hormis Mesdames et Bernis. Cette exception durerait-elle toujours, et l'asile de Rome ne serait-il pas bientôt enlevé aux princesses exilées?

Chaque jour apportait son deuil. Un à un tombaient sous le couperet de Samson des amis chers, des serviteurs fidèles de la monarchie; Bernis et Mesdames confondaient leurs douleurs. Après l'immolation de Madame Élisabeth quel coup pouvait les frapper? Bernis croit encore à la résurrection de la royauté, il se préoccupe de Toulon, de la Vendée; tour à tour il s'en prend aux Jacobins qui suppriment la religion et rétablissent le paganisme et aux « monarchiens » qui par leur désunion perdent leur cause.

A son tour le cardinal allait disparaître. La goutte, son ennemie de toute sa vie, redoublait ses attaques, et, en octobre 1794, on redoutait la gangrène. Avant que le péril fût imminent, Bernis prit ses précautions, demanda les sacrements et la bénédiction du Saint-Père, régla la situation de ses parents et de ses secrétaires. Ses dispositions prises, en homme des convenances, il trouva, peu décent que Mesdames fussent au palais de Carolis au moment de sa mort, et pria Azara de leur donner l'hospitalité pour quelques jours au palais d'Espagne. Le Cardinal s'éteignit le 3 novembre. C'était une grande perte pour Mesdames, et cette douleur s'ajoutant aux autres ne pouvait qu'endeuiller encore leur exil sans issue probable[1].

A la Convention a succédé le Directoire. Les espérances qu'entretiennent parmi les émigrés les agents du Régent qui a pris le nom de Louis XVIII après la mort *probable* de Louis XVII, ces espérances que Barras fortifie par ses promesses, Mesdames les partagent-elles? Ce qui s'offre à leurs yeux n'est guère pour raffermir leur cœur. Les armées républicaines victorieuses ont envahi le Piémont, la Toscane, puis les Romagnes et vont les obliger à chercher un autre asile. A l'approche des troupes françaises les mouvements révolutionnaires qui se faisaient sentir dans la Ville éternelle rendaient cette détermination nécessaire. La population commençait à se montrer hostile et menaçait d'enlever leur nom de la plaque de marbre fleurdelysée qui surmontait la porte de leur palais.

1. Frédéric Masson, *passim*. — *Mémoires* de Mesdames.

Se sentant impuissant à conjurer l'orage, le Souverain Pontife ne crut pas devoir détourner Mesdames de leurs projets : Bernis n'était plus là pour stimuler leur courage ou inventer des combinaisons provisoires; les princesses se résolurent donc à demander un asile au roi des Deux-Siciles, non cependant à Naples où la cour luttait contre une situation politique très difficile. Elles ne firent que traverser la capitale du royaume et vinrent s'installer à Caserta, dans un magnifique palais qu'on a comparé à celui de Versailles (mai 1796). Elles y passèrent trois années à peu près tranquilles, jouissant du doux climat de ce superbe pays jusqu'au jour où la marche des armées françaises, le renversement du pouvoir pontifical, les menaces de Championnet, enfin l'échec du roi Ferdinand devaient les forcer à chercher encore un nouvel asile.

# III

## LES DERNIERS VOYAGES DE MESDAMES

DANS la nuit du 13 au 14 décembre 1798, Ferdinand revint à Belvédère, aux portes du parc de Caserta. Ce retour impressionna vivement Mesdames, malgré la promesse faite par le roi que la reine viendrait les voir le lendemain matin. Marie-Caroline était partie en toute hâte pour Naples, adressant un billet à Mesdames pour les rassurer. Après avoir exposé la gravité de la situation et la nécessité pour la famille royale de se réfugier en Sicile, la reine ajoutait : « Nous regarderons comme un allégement à nos souffrances de vous posséder dans le seul coin de terre qui nous reste et de partager avec vous dans ce refuge notre passé de douleurs et notre pain de larmes[1] ».

Les princesses allèrent dîner le 15 chez le roi, et

1. Ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés à la *Relation du Voyage de Mesdames* publiée par le comte César de Chastellux en 1816. — Cf. aussi *Mesdames de France*, par le comte E. de Barthélemy.

l'on convint du départ; aussi, grande fut leur surprise quand elles apprirent que malgré les promesses les plus formelles Ferdinand et Caroline s'étaient furtivement embarqués dans la nuit du 21 au 22 décembre.

Ils s'étaient excusés par écrit, prévenant les princesses des sentiments hostiles de la population napolitaine à l'égard des Français, leur envoyant un courrier chargé de les escorter jusqu'à Manfredonia où elles trouveraient une frégate pour les conduire soit à Palerme, soit à Trieste. Mesdames ayant fait choix de Trieste fixèrent leur départ à la nuit suivante. Le 23, à minuit, elles communiaient, et, deux heures après, elles se mettaient en route emmenant avec elles la duchesse de Narbonne, le comte et la comtesse de Chastellux avec leur fils César et leurs filles, la comtesse Louis de Narbonne, l'évêque de Pergame et deux médecins; les autres voitures devaient suivre de douze heures en douze heures. Ce qui rendait le voyage difficile c'était la suite de Mesdames : soixante personnes, dont vingt-cinq femmes! En dehors de leur maison et d'une domesticité très nombreuse, Mesdames avaient recueilli l'évêque d'Ath, la comtesse de Calan, la marquise de Roquefeuille et sa fille.

A mi-chemin de Manfredonia, on apprit que la frégate avait levé l'ancre sans ordre et l'on dut expédier un courrier à l'amiral Nelson pour lui demander un bâtiment anglais. Le 25, la caravane arrivait au port après avoir souffert d'un froid très rigoureux; là le marquis del Gallo qui devait accompagner les princesses les prévint qu'aucune réponse n'était

arrivée. Pendant que lui allait s'embarquer sur une polacre, il engagea Mesdames à gagner Foggia, ville ouverte, d'où en cas de danger on pourrait s'échapper facilement.

Mesdames suivirent le conseil, si hasardeux qu'il fût, mais, aux portes de Foggia, elles rencontraient une voiture de leur suite et apprenaient que la ville était dans le mouvement révolutionnaire et ne les recevrait pas.

A bout de forces, après dix jours de courses indécises, par un froid très rigoureux, elles persistèrent à entrer dans Foggia. Le président du tribunal devenu le principal fonctionnaire et qui occupait le palais se dit malade pour éviter de recevoir les princesses et refusa une polacre au comte de Chastellux, disant qu'il ne voyait pas la possibilité de justifier cette dépense quand les Français arriveraient. Au bout de quelques jours, on les invita même à s'éloigner.

Le vice-roi de Naples, à qui M. de Chastellux avait demandé un bâtiment, ayant dû par impossibilité se récuser, et l'amiral russe Outschakoff dont l'escadre mouillait devant Otrante n'ayant pu encore envoyer sa réponse à une demande analogue, la caravane partit pour Cerignole et Trani. Dans ces deux villes, la population se montra respectueuse et empressée; les princesses purent séjourner quelques jours à Trani pendant un armistice conclu entre les Français et les troupes royales. Ce séjour se prolongeant pourtant, le gouvernement de Trani prit peur. Où aller? A Brindisi, où le marquis del Gallo avait fait préparer des logements, ou à Raguse,

où M. de Chastellux les pressait de venir et où un bâtiment avait été frété par le comte de Clerambault, émigré? On ne pouvait plus tarder et Raguse fut choisi pour lieu d'embarquement, mais la santé de Madame Victoire très éprouvée depuis Foggia força les voyageuses à s'arrêter à Bari. Mesdames s'embarquèrent avec toute leur suite sur un trabaccolo, petit bâtiment particulier à l'Adriatique, n'ayant que quatre pieds de hauteur dans l'entrepont; elles eurent le temps de voir distribuer des cocardes tricolores à toute la population avant que leur petit bâtiment eût quitté le port (4 février).

A ce moment, le courage des fugitifs était relevé par une réponse de l'amiral Outschakoff qui mettait un navire à leur disposition; on fit donc voile vers Brindisi, non sans retard pourtant, puisque le vent contraire avait d'abord forcé le trabaccolo à mouiller de nouveau sous le môle de Bari où arrivaient des bruits de fusillade.

A Brindisi, nouvelle déception; l'amiral russe ne voyant pas arriver Mesdames, avait supposé que leurs projets étaient modifiés et, levant l'ancre, il était parti, emmenant le marquis del Gallo. Pour être à l'abri d'une surprise de la part des troupes françaises, les princesses préférèrent rester à bord bien que des logements leur eussent été préparés en ville. Et pourtant quel insupportable séjour que celui de cette tartane! « Chacun, dit le récit du comte de Chastellux, n'ayant que la place de son corps, ne respirait que par l'évasure du tillac qu'on fermait le soir. Les uns couchaient sur des nattes, les autres sur les coussins des voitures, peu sur des

matelas.... Les princesses seules avaient deux très petites chambres et deux petits lits; les deux dames d'honneur sur des matelas qui le jour servaient de sièges.... Un froid glacial et une lumière imparfaite tombaient par une seule ouverture placée au milieu du bâtiment.... Le plus pénible était le moment des repas où les ustensiles les plus nécessaires manquaient. » Cependant pendant ces trente et un jours passés de cette manière et sans pouvoir se déshabiller, Mesdames vivaient sur le bateau comme dans leur palais; les longues heures de la captivité étaient coupées par des lectures; le soir, un des chapelains récitait les prières auxquelles chacun répondait de son lit. Madame Victoire, toujours souffrante, restait souvent étendue, mais Madame Adélaïde, dont la santé n'était pas ébranlée, conservait sa vivacité et son esprit et s'efforçait de ranimer la gaieté ébranlée des personnes qui l'entouraient.

Un incident vint tout à coup rompre la monotonie de cette triste existence.

Un jeune Corse nommé Corbara, aventurier non sans intelligence, qui avait servi à l'armée de Condé, usant habilement de sa ressemblance avec le prince héritier de Naples, se faisait passer pour lui et avait réuni un assez grand nombre de partisans. Il se fit présenter à Mesdames en leur avouant qui il était réellement et comment il voulait essayer de faire servir l'erreur dont il était l'objet au bien de la cause royale. Mesdames se prêtèrent à la supercherie qu'elles croyaient utile aux Bourbons et n'hésitèrent pas à traiter Corbara de neveu. La « mascarade » réussit à souhait puisque trois pro-

vinces de la Pouille se rallièrent aussitôt au faux prince et lui amenèrent des bandes nombreuses[1].

Cet incident passé, un autre se produisit qui touchait directement Mesdames : on acquit la certitude qu'un corsaire croisait au large pour capturer le trabaccolo. Prévenu par M. de Chastellux, l'amiral russe put enfin envoyer une frégate et une polacre pour amener les fugitifs à Corfou, et ces bâtiments mouillaient dans le port de Brindisi le 5 mars. A ce moment des vents contraires retardèrent le départ de dix jours, puis une tempête éclata qui dura trois jours avec une rare violence. M. de Chastellux, pendant ce temps, avait pu se procurer deux mille ducats sur les fonds royaux, les princesses n'ayant plus d'argent. Enfin, le 15 mars, les bâtiments mirent à la voile ; le 19, alerte à la vue d'un vaisseau de 74 qu'on prit pour le *Généreux*, bateau français qui croisait depuis longtemps.

Les préparatifs de combat furent faits, et Mesdames descendues à fond de cale se trouvèrent face à face avec trois marins français pris quelques jours avant sur une tartane en face de Brindisi ; l'un d'eux était Ganteaume, le futur vice-amiral. Tous trois se montrèrent pleins d'égards et de respect pour les deux princesses.

Grâce à un saut de vent, la frégate put échapper au croiseur et gagner rapidement Durazzo ; ces

1. B. de Castro, *Storia d'Italia*. — R. Palumbo, *Maria Carolina*, Napoli, 1871. — Collette, *Storia de Napoli*, liv. V. — Gagnière, *la Reine Marie-Caroline de Naples*, Ollendorf, 1889. — *Relation* du comte de Chastellux. — E. de Barthélemy, *Mesdames de France*.

émotions, jointes au malaise qu'elle couvait depuis Foggia, avaient forcé Madame Victoire à garder le lit. Cependant on remit à la voile le 24 mars; le 28 on jetait l'ancre à Corfou, et, là, on apprenait que le vaisseau qui avait causé l'alarme était un navire portugais envoyé par Nelson et qui avait déjà recueilli, avec la destination de Trieste, plusieurs personnes à la suite de Mesdames, dont l'abbé Ruallem.

A Corfou, Mesdames étaient reçues avec des honneurs qui leur faisaient oublier un instant leurs malheurs; elles auraient pu se croire au temps de l'éclat de la maison de Bourbon. C'est d'abord l'amiral Outschakoff qui va les saluer à peine dans le port; puis un ambassadeur turc se rendant en Angleterre qui leur adresse un discours en français; c'est enfin la réception des habitants de la ville. Les princesses sont installées au palais épiscopal; une garde d'honneur leur a été constituée, les gentilshommes du pays se disputent l'honneur de leur servir d'écuyers ou de chambellans. Peu à peu arrivent de grands personnages de la cour napolitaine, des prélats romains dont les cardinaux Braschi et Pignatelli, enfin le cardinal d'York. Tant de témoignages respectueux, la sécurité provisoire des îles Ioniennes [1], la beauté du climat, tout devait inciter Mesdames à prolonger leur séjour à Corfou. La santé de Madame Victoire de plus en plus atteinte — une attaque de scorbut gagné à Durazzo venait de se

1. Sur les différentes dominations qu'eurent à subir les Corfiotes, des Vénitiens aux Anglais, voir l'ouvrage de M. E. Rodocanachi : *Bonaparte et les îles Ioniennes*, Alcan, 1899.

joindre à ses autres malaises et le mal de mer l'avait épuisée — força les voyageuses à s'en tenir à leur projet primitif, tant de fois contrarié : atteindre Trieste où la malade espérait trouver les soins qui lui manquaient. La princesse était si mal le 20 avril qu'on dut l'administrer et que des prières publiques furent ordonnées dans la cathédrale catholique. Après quelques jours où elle fut entre la vie et la mort, Madame Victoire, bien soignée par son médecin, le docteur Lavite, sembla reprendre quelques forces et le départ fut décidé.

Ce ne fut pourtant que le 15 mai qu'on put mettre à la voile. Madame Victoire s'embarquait sur la *Reine de Portugal*, et l'influence de la mer lui rendit l'enflure des membres qui avait un instant disparu. Quinze bâtiments russes, anglais, portugais et turcs formèrent l'escadre que commanda l'amiral Pustokin jusqu'à la hauteur d'Ancône ; à ce moment les vaisseaux russes regagnèrent le port de Corfou et le commodore Stone prit la direction de l'expédition.

Alors enfin le temps se mit au beau ; le 19 on mouilla dans le port de Trieste, où Mesdames furent reçues, chacune, avec une salve de 21 coups de canon ; le comte de Brigido, gouverneur de la ville, se mettait à la disposition des princesses qui purent faire leur courte quarantaine dans l'hôtel du consul d'Espagne.

Nous voici à la dernière étape de la vie de Mesdames. Trieste sera leur suprême demeure.

Madame Victoire, après une apparente amélioration dans son état, retombait bientôt pour ne plus se relever. L'hydropisie envahissait tout le corps, et,

au commencement de juin, elle ne se faisait plus d'illusion. D'elle-même, elle pria l'abbé de la Tour, son aumônier, de lui apporter une croix spécialement indulgenciée pour elle *in articulo mortis* et demanda les sacrements.

« Elle les reçut, dit M. de Chastellux, avec la présence d'esprit la plus complète et avec cette piété profonde qui avait animé toute sa vie. Elle répondait elle-même aux prières. Lorsque, suivant l'usage, on lui demanda, avant de lui donner l'Extrême-Onction, si elle n'avait pas d'ennemis à qui elle dût pardonner, elle n'attendit pas la fin de la question. Elle dit d'une voix forte : « Je ne leur en ai jamais « voulu pendant ma vie, comment leur en voudrais-je « à ma mort? »

La gangrène s'annonça par d'affreuses douleurs intérieures qui durèrent plusieurs jours. Dans la nuit du 7 au 8 juin, les douleurs se calmèrent, mais c'était l'approche de la fin. La princesse s'unit encore aux prières des assistants et demanda avec instance qu'on emmenât Mme de Chastellux qui ne l'avait jamais quittée un instant et qu'il fallut en effet emporter avec ses filles. César de Chastellux resta dans la chambre; à son père, la princesse adressa quelques paroles pour relever son courage. Sept heures durant, M. de Chastellux soutint la princesse dans ses bras. L'agonie fut douce, et « son dernier soupir n'offrit aucune apparence de convulsion ni de douleur ». Madame Victoire mourut le 8 juin à l'âge de soixante-six ans. Son cercueil fut apporté dans la cathédrale de Trieste par le comte d'Armagnac, capitaine au régiment de Vivarais, de Fresne,

conseiller au parlement de Bretagne, émigrés, Lavison et Devault, négociants français.

Madame Adélaïde fut écrasée par la mort de sa sœur. L'énergie avec laquelle elle avait résisté à tant de secousses l'abandonna pour faire place au découragement. Elle se confina dans une retraite absolue, ne voyant plus personne que sa petite suite tant diminuée, refusant de venir s'établir à Agram, en Croatie, ville qu'avait choisie l'Empereur comme la mieux préservée contre les chances de la guerre. Elle dépérit doucement et s'éteignit le 18 février 1800, âgée de soixante-huit ans.

Son corps fut déposé près de celui de Madame Victoire, et des mausolées juxtaposés en même marbre noir réunirent les deux sœurs qui ne s'étaient jamais quittées. Par les soins du comte de Bregido, des services solennels furent célébrés en l'honneur des princesses, et l'abbé de la Tour prononça des oraisons funèbres [1].

Dix ans plus tard, Narbonne, l'ancien favori de Mesdames, devenu aide de camp de l'Empereur et gouverneur de Trieste après la paix de Schœnbrunn, venait prier sur la tombe de ses bienfaitrices....

La course errante des tantes de Louis XVI ne devait même pas se terminer avec leur mort. Un des premiers soins de Louis XVIII, à sa rentrée en France, avait été d'ordonner la translation de leur dépouille mortelle dans la basilique de Saint-Denis. Mgr de la Tour, alors évêque de Moulins, fut natu-

1. *Relation* du comte de Chastellux, *passim*. — E. de Barthélemy, *Mesdames de France*.

rellement chargé de cette mission. Une frégate l'emmena à Trieste et rapporta les deux cercueils à Toulon, au moment où les Bourbons reprenaient une seconde fois la route de l'exil. Le curé de Toulon, l'abbé Michel, depuis évêque de Fréjus, s'entendit avec les autorités et le funèbre dépôt fut respecté. Quand Louis XVIII fut rentré aux Tuileries, Mgr de la Tour acheva sa mission et présida à l'inhumation des deux filles de Louis XV dans les caveaux de Saint-Denis.

# MADAME DE LAVALLETTE[1]

La pièce de M. Émile Moreau, *Madame de Lavallette*, récemment représentée au théâtre du Vaudeville, remettait naguère en vedette une des plus pures figures de femme parmi les héroïnes du devoir et

1. Sources. Manuscrits : Archives nationales, F7, 4775 13 et 4591. — Lettres de Mme de Lavallette à la marquise de Beauharnais et à Mme Hamelin (de ma collection). — Lettre de Lavallette au prince de Talleyrand, lettre de Mme de Lavallette à Louis XVIII (archives de M. le comte de Bourjolly). — *Notice sur l'état actuel de Mme de Lavalette* (1820), signée des docteurs Dupuytren et Pinet, aimablement communiquée par M. Noël Charavay. — *Divers renseignements oraux* fournis par M. le comte de Bourjolly, petit-cousin et exécuteur testamentaire de la baronne de Forget, née Lavallette. Souvenirs recueillis de Mme la baronne de Forget.

Imprimés : *Mémoires du comte de Lavallette*, 1831. — *Vie politique et militaire* de Marie Chamans de Lavallette, ancien aide de camp de Bonaparte et ex-directeur des Postes. — *Procès des trois Anglais : Robert-Thomas Wilson, John-Ely Hutchinson, Michel Bruce, et autres accusés d'avoir facilité l'évasion de Lavallette*, recueil de pièces contenant : l'acte d'accusation, les plaidoyers, les débats, les discours des accusés, le résumé du président, etc., suivi des pièces relatives aux incidents du procès, du mémoire des accusés devant la chambre d'accusation et d'une relation exacte de la fuite de Lavallette hors de France, écrite par Dupin, avocat des trois Anglais, Londres, 1826. — Cuvillier-

les martyres du dévouement. Des lettres émanant de Mme de Lavallette, des papiers inédits la concernant, des traditions orales venant de personnes de sa famille ou qui l'ont fréquentée pendant les derniers temps de sa vie; certains détails enfin tenus de sa fille unique, la baronne de Forget, morte il y a quelques années, m'auront permis, je l'espère, d'apporter quelque lumière nouvelle sur une femme illustre par le courage et l'infortune et dont on ne connaît qu'imparfaitement l'histoire.

J'ai été naturellement conduit à reprendre le procès de Lavallette, à raconter de nouveau son évasion, un des miracles des annales judiciaires, et son départ de France avec l'aide de trois Anglais

Fleury, *Notice sur Lavallette*, *Journal des Débats*, février 1830. — Comte d'Ideville, *Vieilles maisons et jeunes souvenirs* : Mme de Lavallette. — I. de Saint-Amand, *la Duchesse d'Angoulême et les deux Restaurations*. — *Mémoires* du duc de Raguse, de Vitrolles, de Beugnot, du duc Pasquier, de Guizot, du duc de Broglie, de Mlle Avrillon, de Bourrienne, de Mme de Rémusat, de la duchesse d'Abrantès, du maréchal de Castellane. — Lamartine, *Histoire de la Restauration*. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*. — Comte de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*. — *Mémoires* du comte Ferrand (Société de l'Histoire contemporaine), 1897; *Souvenirs* du comte de Sémallé, *id.*, 1898; — M. Fréd. Masson, *Joséphine, impératrice et reine; Napoléon et les femmes*. — Mercier, *Madame Lavallette*, 1839. — Muret, *Histoire par le théâtre*, t. II. — V. Arnault, *Souvenir d'un sexagénaire*. — *Lettres de M. Paul de Rémusat*. — Mlle d'Arjuzon, *Hortense de Beauharnais*. — G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*. — Dr Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, t. II. — Ernest Daudet, *Louis XVIII et le duc Decazes*. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II. — *Correspondance de William Warden*, chirurgien à bord du *Northumberland*. — *Mémoires d'une Inconnue*. — Acte de mariage. *Intermédiaire des Chercheurs*, 10 septembre 1898. — *Moniteur universel* et *Journal des Débats*, décembre 1815. — Biographies Didot et Michaud.

généreux. Ce sont là faits bien oubliés aujourd'hui et qui méritaient peut-être de sortir de l'obscurité.

A l'exposé de cette cause parfaitement injuste où l'*intention non prouvée* de renverser le gouvernement royal fut jugée crime — alors que le zèle impérialiste du directeur des Postes atteignait simplement le délit — et emporta une condamnation capitale dont seul l'héroïque dévouement de Mme de Lavallette empêcha l'exécution, certains se rappelleront une phrase du chancelier Pasquier : « Les gouvernements ne sauraient jamais trop se persuader que les procès politiques n'ont pas toujours les résultats les plus favorables, qu'ils sont souvent nuisibles, et qu'il ne faut les entreprendre que quand ils sont absolument indispensables; les délits politiques finissent avec le temps par se présenter sous un jour moins défavorable que celui sous lequel ils ont d'abord paru. *Les accusés les plus coupables finissent très souvent par inspirer plus de pitié que d'indignation.* » Rien n'est plus vrai que cette remarque de Pasquier, et l'on en trouverait souvent des applications concluantes ; et si je vais au-devant des objections en les soulignant, c'est pour mettre le lecteur en garde contre toute supposition tendancieuse. En condamnant Lavallette, le jury *civil*, comme tant d'autres fois, a commis une injustice; celle-ci était imposée par une Chambre acharnée et un Gouvernement affolé.

De cette erreur volontaire d'un jury de répression farouche, il n'y a donc pas à tirer des arguments de comparaison avec des causes récentes d'un ordre tout spécial.

I

## LA JEUNESSE DE MADAME DE LAVALLETTE SON MARIAGE — LA DAME D'ATOURS

Antoine-Marie Chamans de Lavallette [1], né à Paris en 1767, était fils de petits négociants. En sortant du collège d'Harcourt, où l'avait fait entrer l'accoucheur Baudelocque, il avait commencé ses études ecclésiastiques et était déjà bibliothécaire à Sainte-Geneviève, quand éclata la Révolution.

1. Chamans ou Chamant Lavallette. Le *de* n'est venu que par l'usage, mais, dès l'an VI, époque de son mariage, *Chamans* tend à disparaître. Le comte de Semallé, ancien page de Louis XVI, prétend dans ses *Mémoires* récemment publiés que le vrai nom de Lavallette était Vallée; son père aurait été attaché à la famille de Rouhault-Gamache. L'orthographe du nom de Lavallette est très variable. Lui-même signait La Vallette, Lavalette ou La Valette; les lettres de sa femme portent Lavallette; dans les actes de l'état civil, grande variété d'orthographe. Nous avons préféré la forme Lavallette, qu'ont choisie les éditeurs des *Mémoires*, qu'ont adoptée la fille de la comtesse Mme de Forget, et les exécuteurs testamentaires de celle-ci; c'est celle qu'ont préférée aussi le comte d'Ideville, dans sa notice sur Mme de Lavallette, et M. Frédéric Masson, le dernier historien qui se soit occupé de la dame d'atours de Joséphine.



LA COMTESSE DE LA VALLETTE

d'après une gravure anglaise.

Comme garde national, il défendit vaillamment Louis XVI au 10 août et signa plus tard la pétition adressée à la Convention en faveur du souverain déchu. Engagé volontaire dans l'armée des Alpes sous Baraguey d'Hilliers, il devint bientôt aide de camp de ce général. Peu après il eut la bonne fortune de passer sous les ordres de Bonaparte et de faire à ses côtés toute la première campagne d'Italie; après Arcole, il fut fait capitaine. Le général en chef trouvait dans son jeune aide de camp non seulement un officier brave et distingué, mais, ce qu'il rencontrait plus rarement parmi ses compagnons d'armes, un homme d'instruction solide et d'éducation parfaite [1]. Aussi Lavallette fut-il souvent chargé de missions secrètes très importantes; dans une de ces pointes en Tyrol, il fut blessé assez grièvement. « Lavallette, lui dit Bonaparte, vous vous êtes conduit en brave; quand j'écrirai l'histoire de cette campagne, je ne vous oublierai pas! » — Dans son testament, en effet, Napoléon ne devait pas l'oublier. — Après le 18 fructidor, il fut chargé de demander réparation au Sénat de Gênes : quand l'expédition d'Égypte fut décidée, il fut naturellement désigné pour accompagner Bonaparte.

Au moment de s'embarquer en 1799, celui-ci, pour mieux s'attacher son aide de camp favori, eut l'idée assez singulière de le marier — ils partaient

1. Lavallette était fort laid, « bâti en Bacchus, avec de petites jambes soutenant un ventre qui promettait, une figure comique, à cause de ses petits yeux, de son nez pas plus gros qu'un pois », mais il était plein d'esprit et de conversation charmante. (Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. II.)

quinze jours après — et résolut de lui faire épouser Joséphine-Émilie-Louise de Beauharnais, nièce du premier mari de Joséphine.

Émilie était la fille du marquis de Beauharnais, frère aîné d'Alexandre, qui avait épousé sa cousine[1], fille du comte Claude et de la femme-poète Fanny de Beauharnais, née Mouchard. Au début de la Révolution, ce ménage avait divorcé: le marquis émigré s'était remarié à une chanoinesse allemande; Mme de Beauharnais fut arrêtée à Champy en 1793 comme femme d'émigré et jetée à Sainte-Pélagie.

A treize ans et demi, Émilie montrait déjà son cœur tendre et *sensible* et, en faveur de cette mère qui s'est peu occupée d'elle et s'en occupera encore moins une fois sortie de prison (elle se remariera avec un homme de couleur, Guillaume Castaing), elle adressait des pétitions à la Convention et au Comité de Salut public pour réclamer la liberté de sa mère[2]. La tourmente passée, c'est Mme Alexandre de Beauharnais qui a pris charge de la jeune fille, l'a placée à Saint-Germain dans le pensionnat de Mme Campan. Devenue Mme Bonaparte, elle continua à s'en occuper et l'emmena souvent en vacances chez elle.

Dix-sept ans, ravissante alors, très douce et parfaitement élevée, Émilie n'était pourtant pas facile à marier en raison de la position de ses parents; les

1. Le frère de celle-ci, le comte de Beauharnais qui devint pair de France était le père de Stéphanie, princesse royale puis grande-duchesse de Bade. Voir à la fin du volume notre étude : Gaspard Hauser.

2. Archives nationales, F7, 4775 et 4491.

amoureux venaient, non le mari. Sa mélancolie et son délicieux visage avaient charmé Louis Bonaparte, qui se montrait très épris. Ceci n'était pas pour plaire au général en chef, qui, brusquant les choses, offrit la jeune fille à Lavallette, c'est-à-dire lui ordonna de l'épouser.

Lavallette, dans ses *Mémoires*, raconte les curieux détails qui précédèrent le mariage imposé par son chef. « Un jour que j'accompagnais le général Bonaparte à la trésorerie pour presser l'expédition des fonds dont la marine avait besoin à Toulon, il fit diriger sa voiture par les nouveaux boulevards pour causer à son aise. « Je ne peux vous faire chef d'escadrons, me dit-il, il faut donc que je vous marie; je veux vous faire épouser Émilie de Beauharnais; elle est très belle et bien élevée. La connaissez-vous? — Je l'ai vue deux fois. Mais, mon général, je suis sans fortune et nous allons en Égypte, et je pourrais bien y être tué; que deviendra la pauvre veuve? Je n'ai pas d'ailleurs de goût pour le mariage. — Il faut se marier pour avoir des enfants; c'est le grand but de la vie. Être tué, cela est possible, alors elle sera la veuve d'un de mes aides de camp, d'un défenseur de la patrie; elle aura une pension et pourra s'établir avantageusement. Maintenant, fille d'un émigré, personne ne veut d'elle.... Il faut que cette affaire soit terminée promptement. Causez ce soir avec Mme Bonaparte; sa mère a déjà donné son consentement. Dans huit jours, la noce, et je vous donnerai quinze jours de bon temps. Vous viendrez me rejoindre à Toulon le 29. » Il me parlait ainsi le 9. Je riais pendant ce discours. « Enfin, lui

répondis-je, je ferai tout ce que vous voudrez; mais la jeune personne voudra-t-elle de moi? Je ne veux pas la contraindre. — C'est une enfant qui s'ennuie à la pension, qui sera malheureuse chez sa mère. Pendant votre absence, elle ira vivre chez son grand-père à Fontainebleau. Vous ne serez pas tué et dans deux ans vous la retrouverez. Allons, c'est une affaire arrangée. »

L'idée était assez étrange. Marier, sans qu'aucune inclination les y entraînât, deux jeunes gens destinés à être séparés quelques jours après pour un temps indéterminé, cela avait l'air d'une gageure. Le plus curieux, c'est que Lavallette, qu'on disait alors engagé dans une liaison sérieuse, consentit facilement à se laisser mener chez Mme Campan. Il vit la jeune fille, la trouva jolie, causa avec elle à cœur ouvert et se prit même d'amour. Suivant Lavallette, Mlle de Beauharnais, sans enthousiasme, mais sans répugnance, écouta les discours de son fiancé improvisé et finalement donna son consentement avec docilité. Suivant la version des *Mémoires d'une Inconnue*, l'adhésion de la jeune fille n'aurait pas été si vite donnée. L'auteur de ces souvenirs assez mordants (Mme Cavaignac, croit-on), qui dit tenir les détails de M. Baudus, — le même qui aida Lavallette dans son évasion, — prétend qu'Émilie en avait un autre dans le cœur; — pourquoi des réticences et ne pas avouer carrément le petit sentiment pour Louis Bonaparte? — qu'elle déclara à son futur mari qu'elle ne vivrait pas avec lui, « ce qui fut vrai assez longtemps ». L'*Inconnue*, imparfaitement renseignée, oublie d'ajouter que pour que les époux ne vécus

sent pas longtemps ensemble, il y avait une raison sans réplique : le départ pour l'Égypte du mari.

Huit jours après la présentation, le mariage avait lieu à la municipalité. J'ai sous les yeux l'extrait des registres de mariage du 1er arrondissement, division de la place Vendôme, du 3 floréal an VI. L'époux y est qualifié d'Antoine-Marie-*Armand* de Lavallette, aide de camp de l'État-Major de l'armée d'Angleterre, âgé de vingt-huit ans et demi, fils d'Antoine-Remy Lavallette [1] et de Marie-Claude Blanchin, domiciliés rue de Bercy, qui signent tous deux à l'état civil. L'épouse, Émilie-Louise Beauharnais, est domiciliée, 70, rue Neuve-des-Mathurins, chez sa mère, divorcée et actuellement épouse de Guillaume Castaing. Son père, émigré et remarié, n'a pas signé son contrat, mais son grand-père François de Beauharnais, âgé de quatre-vingt-cinq ans, représente le côté paternel, avec Louis de Bourjolly-Sermaize [2]. Le lendemain, un prêtre insermenté les bénissait au couvent de la Conception, rue Saint-Honoré.

Quinze jours après, Lavallette partait pour l'Égypte, laissant à Paris la plus charmante des femmes, éprise à son tour, quoi qu'en ait dit l'*Inconnue*, et n'ayant qu'une idée, c'est de se garder, vertu et beauté, pour celui qu'elle aimait. Elle se retira à Fontainebleau chez son grand-père et y

1. On remarquera dans l'acte de l'état civil la suppression du nom de Chamans pour le fils et pour le père; il est remplacé par le prénom d'Armand.

2. Archives de la ville de Paris. — *Intermédiaire des Chercheurs*, 10 septembre 1898.

vécut dans la retraite. Malheureusement, à toutes ces querelles matrimoniales de ses deux mères[1] et de ses deux pères, « le noir compris », à toutes ses épreuves de jeunesse, à sa misère, à son abandon, la pauvre enfant avait gagné de n'être préservée de rien. Elle n'était pas inoculée; la petite vérole s'attaqua à son beau visage, et l'armée n'était pas en vue de Malte que Mme de Lavallette, heureuse

1. A titre de curiosité, voici une lettre de Mme de Lavallette à la marquise de Beauharnais, seconde femme de son père. Cette lettre témoigne qu'Émilie sut toujours « naviguer » entre ses deux familles légales et qu'à défaut d'esprit elle avait le cœur porté à la « sensibilité » : « Croyez-vous, madame, que je n'ai pas été touchée de votre sensibilité dont j'ai vu les preuves? Croyez que ce n'est pas en vain qu'on aime, est-on payé de retour : d'abord la sympathie entraîne vers ceux qu'on sent qui sauront vous aimer; voudrait-on n'être pas payé de retour? Non, celui qui commence en reçoit les intérêts, et c'est ce qui est arrivé entre nous. Je vous aime autant que vous m'aimez et puis encore davantage. Au reste, ceci aurait l'air d'esprit, si je ne le pensais; je n'ai jamais su rien dire que d'inspiration, c'est donc le cœur qui me fait parler, vous voudrez bien le croire. D'ailleurs aimable, bonne avec moi, si attentive et aimant autant mon père, que serais-je si je ne vous étais pas attachée? une petite ingrate, n'est-ce pas? Eh bien, c'est ce que je ne serai jamais, je ne commencerai pas par vous.... Adieu, madame, je serai peut-être quelques moments sans vous écrire; ce n'est pas que mon cœur changera, vous en recevrez toujours ces mêmes impulsions. Mais je vous ai quittée, pour voler en d'autres climats. Croiriez-vous que ce silence de l'auberge, une jolie chambre bien aisée donnant sur la rue, le ciel revenu serein, des tambours qui passent pour un baptême, tout cela aurait le don de me plaire pour le moment, si je n'étais fort triste de vous avoir quittée. Je vous embrasse, madame, et vous aime bien tendrement. La petite fille ne le cède pas à sa mère. » *Signé :* BEAUHARNAIS DE LAVALLETTE.

Sans date, ni indication de lieu, cette lettre n'est pas antérieure à 1803, puisqu'il y est question de Joséphine, née en 1802. — *De ma collection.*

encore d'avoir échappé à la mort, avait changé de figure.

Désespérée d'abord, elle voulait mourir. Elle se trouvait hideuse, et en effet elle était fort changée. Peu à peu pourtant les affreuses rougeurs disparurent, les vestiges en devinrent à peine visibles, et elle finit par reprendre courage et à s'habituer à son changement. Le fait est — Mme de Rémusat elle-même le confessera plus tard — qu'elle était encore fort agréable et que beaucoup de femmes se seraient fort bien arrangées des restes de sa beauté. Sa peau jadis éblouissante était redevenue normale, il lui restait une jolie taille, de belles dents, un regard charmeur et cette égale douceur qu'on prenait souvent pour de la nonchalance. Telle qu'elle était et toujours belle femme, elle envoya son portrait à son mari. Les Anglais le prirent au passage.

Lui cependant revint sain et sauf, ses pressentiments l'ayant trompé. Des huit aides de camp de Bonaparte, quatre périrent : Julien et Sulkowsky (assassinés par les Arabes), Crônier, tué au siège de Saint-Jean-d'Acre, et Guibert, à la bataille d'Aboukir; Duroc et Eugène Beauharnais furent grièvement blessés. Lavallette observe : « La gloire et la fortune coûtaient cher auprès du général Bonaparte! »

Quand il revint, quelle impression ressentit-il en ne retrouvant plus ce qu'il avait laissé? D'aucuns ont assuré qu'il dédaigna sa femme, dont la tristesse profonde, les larmes continuelles rendaient son intérieur morose. Qu'il ait passé de « mauvais moments », lui dont l'esprit était vif et primesautier, c'est possible, mais rien ne prouve qu'il ait

montré à sa femme que son attachement fût altéré. Il aurait voulu « au prix de son sang » que sa femme fût heureuse, affirme Mme d'Abrantès, et si les divergences de caractère étaient patentes, les nuages néanmoins n'apparaissent pas bien sérieux. Mme de Lavallette accompagne en Saxe et à Berlin son mari, rentré dans les carrières civiles et nommé ministre plénipotentiaire en 1800, en récompense des services rendus au 18 brumaire.

C'est à Dresde qu'ils entrent en relation avec l'émigré Baudus, naguère rédacteur du *Spectateur du Nord*, qui deviendra leur ami dévoué. Les grâces simples et pudiques de Mme de Lavallette firent impression en Allemagne. « La société admirait sans réserve cette aimable et chaste femme qui arrivait de France, au moment même des folies turbulentes du Directoire, grave, cordiale et charmante, autant par le rayonnement de ses vertus que par la séduction de sa beauté. » Après la victoire de Hohenlinden, Lavallette rentrait en France comme directeur des Domaines et sa femme était attachée à la cour consulaire.

Là, sa timidité va entrer en lutte avec les exigences de sa nouvelle situation. Peu faite pour un rôle influent qu'au reste on est peu disposé à lui laisser prendre, Émilie se contente d'être une compagne discrète, la cliente dévouée, sans chercher à paraître, la nièce de Joséphine. Le mariage de sa cousine Stéphanie avec le grand-duc de Bade ne la pique ni de jalousie ni de vanité. Quoi qu'en dise Mme de Rémusat, dont les remarques, sujettes à caution, sont comme toujours empreintes d'amer-

tume, c'est sans regret appréciable, avec une mansuétude toujours un peu mélancolique, qu'elle reste dans l'ombre, plus ou moins bien traitée par sa tante, qui n'entend pas la grandir, lui impose une sujétion parfois pénible, la réduit, sous des formes familières et affectueuses, au rôle de parente pauvre, à qui toute ambition est défendue. Et de cet esclavage de cour un peu dur, Mme de Lavallette souffre cruellement; ses couches en 1802[1] ont été fort pénibles, elle en est restée blessée, c'est un supplice pour elle de se tenir constamment debout comme l'exige l'étiquette. De là « son air de monotonie et de froideur calme, sa démarche de statue », qui font l'étonnement d'une cour railleuse.

Après avoir fait dans les premières, dès frimaire an IX (novembre 1802), les honneurs du palais consulaire, il était naturel qu'elle eût une situation à la cour impériale. Au moment où son mari est appelé à la direction générale des Postes, Mme de Lavallette est nommée, après le couronnement, dame d'atours de la nouvelle impératrice. Elle n'avait pas, comme l'ambitieuse vicomtesse Alexandre la Rochefoucauld (née Pyvart de Chastulé), nommée dame d'honneur, un rôle politique ou social à jouer; elle devait se confiner dans le rôle de confiance : surveillante de la garde-robe de la plus dépensière des souveraines.

Rôle secondaire, mais non pas sinécure, si la tâche avait pu être remplie à la lettre, de défendre

1. La naissance de sa fille Joséphine, la future baronne de Forget.

Joséphine contre les fournisseurs, contre les intermédiaires, contre ses propres prodigalités toujours grandissantes, toujours plus folles, qui causaient la terreur et la colère de Napoléon.

Pour cette fonction de dame d'atours, où jadis la comtesse d'Ossun était parvenue à enrayer les vols dont Marie-Antoinette était victime, Mme de Lavallette, avec sa douceur, son peu d'initiative, sa faible influence sur les inférieurs et sa dépendance vis-à-vis de sa tante, picotée sans cesse par Joséphine, rabrouée par l'Empereur, était-elle bien à sa vraie place? Certes non. Son autorité, mal soutenue par l'Impératrice, était à chaque instant battue en brèche par les femmes de la garde-robe qui étaient à Joséphine depuis le Consulat et seules avaient gagné sa confiance; tous les jours c'étaient des passe-droits, des entrées furtives de fournisseurs qui, échappant au visa de Mme de Lavallette (elle seule devait tenir le registre des ordres et des achats et délivrer les mandats), pénétraient chez Joséphine, extorquaient des commandes, se souciant fort peu de la dame d'atours et de son registre de comptes, s'entendant avec Joséphine pour tourner les difficultés.

Dans cette lutte inégale — l'Impératrice ne souffrant qu'avec peine qu'on s'immisçât dans ses affaires de toilette, — Mme de Lavallette était vaincue d'avance; elle n'y gagnait que réprimandes et bourrades, et de réduction de dépense, point; tout au contraire. Un seul moyen de remédier à l'état de choses : remplacer Mme Lavallette par une femme plus énergique, appartenant en réalité à l'ancienne société, qui seule prenait influence sur l'Impéra-

trice, puisque de celle-ci, sur le chapitre des toilettes, l'Empereur ne pouvait rien obtenir. Ce moyen, Napoléon ne le trouva pas; en place il employa un remède désastreux pour mettre un frein aux dettes de Joséphine.

En janvier 1806, il imagina de lui imposer une intendante des atours qui, sous les ordres directs de Mme de Lavallette, devait faire les commandes, revevoir les fournitures, sans que le montant des crédits fût dépassé. L'intendante, Mme Hamelin, au bout de quelques semaines, était absolument gagnée par Joséphine; elle s'entendit avec elle pour mieux tromper Mme de Lavallette. C'étaient de perpétuelles ruses pour grossir les commandes, pour trouver de l'argent chez les usuriers et parer au plus pressé dans l'espoir d'un nouveau crédit. Si douce qu'elle fût, Mme de Lavallette se révolta contre cette tyrannie subalterne, et ce fut un combat terrible entre l'intendante qui traitait la dame d'atours presque sur le pied d'égalité, et la femme désintéressée qui défendait sa souveraine, malgré elle, contre l'intrigue et le pillage.

Qu'on jette un coup d'œil sur la toilette parée ou intime de Joséphine, sur les milliers de robes de velours, de mousseline ou de percale, sur les quatre cent quatre-vingt-dix-huit chemises, les deux cents paires de bas de soie blancs, rosés ou couleur chair, sur ses innombrables dessous garnis de dentelles de toute espèce, sans compter les peignoirs, les jupons, les chapeaux, le tout par centaines [1]; qu'on parcoure

1. Voir M. Frédéric Masson, *Joséphine impératrice et reine*,

ensuite les listes des objets réformés par un caprice d'élégante ou pour faire place à d'autres objets facilement jetés à la cupidité de Mme Hamelin, et l'on verra si Napoléon — qui n'a rien pourtant d'un avare — a raison de crier contre le gaspillage de sa femme, si Mme de Lavallette a quelque motif de se plaindre de ne pas être écoutée et aussi de réclamer contre des comptes invraisemblables. Voici le relevé d'un lot d'objets réformés : quarante-six dentelles blanches, vingt-cinq noires, treize grands habits de cour, cinquante robes de différentes sortes, neuf costumes, une lingerie considérable qui a à peine servi, dix « schalls », deux cent quatorze paires de bas de soie rosés toutes neuves... — et au bas de la liste : *Mme Hamelin peut disposer des objets contenus dans cet acte.* — JOSÉPHINE[1]. On conçoit que Mme Hamelin défende les fournisseurs et ne soit guère disposée à arrêter le torrent des dépenses.

De là parfois des billets relativement secs de Mme de Lavallette à l'intendante des atours : récriminations contre des ordres inexécutés, contre des comptes non envoyés. Voici qui est plus grave : Mme Hamelin, en avril 1809, a signé en double un compte de « douze paires de jarretières élastiques de la même date, portées par Gervais sur deux notes différentes et signées double par elle ». De plus, les mémoires en avril sont signés du 31, quoique le mois n'ait que trente jours. C'est cette « méprise » dont

chap. I, où ces étourdissantes nomenclatures sont présentées avec un art infini.

1. Douze pages in-f° adjugées 130 francs à l'hôtel Drouot, le 28 janvier 1899.

Mme de Lavallette prévient l'intendante, « supposant bien qu'elle serait bien aise de ne plus la faire ». La dame d'atours continue ainsi sa remontrance : « J'engage donc Mme Hamelin à faire attention; j'aurais fortement le droit de me plaindre de sa lenteur à m'envoyer les notes descriptives du mois. Je pense qu'elle ne répugne pas à reconnaître le droit qui m'autorise à m'en faire rendre compte, droit dont je suis revêtu par S. M. l'Impératrice elle-même et qu'elle ne trouverait pas bon qu'on méconnût puisque ce serait manquer à ses ordres. Si tout cela ne vient que de négligence, je le pardonne à Mme Hamelin, mais je l'engage à ne point recommencer. » Sans doute Mme de Lavallette s'effraye de son audace, car elle ajoute en terminant : « Elle sait que j'aime à rendre justice, et je l'ai déjà fait, lorsque j'ai cru reconnaître les bonnes intentions. En toute occasion, je lui répète que je serai charmée de la lui rendre, lorsqu'elle le méritera [1]. »

On pourrait, grâce aux livres de comptes et aux lettres de service adressées par Mme de Lavallette à Mme Hamelin, suivre pas à pas les empiétements de l'intendante et la progressive annihilation du rôle de surveillance de la dame d'atours. Bientôt Mme de Lavallette qui s'usait à cette lutte sans issue, renonça à s'immiscer dans les fournitures faites à Joséphine, et ne pouvant apporter de l'ordre dans tout ce désordre, elle ne défendit plus les droits de sa place. Abandonnant la garde-robe aux subalternes avides,

1. Cette lettre et d'autres de teneur analogue font partie d'un petit dossier m'appartenant.

elle se borna à des « intérims » d'ordre plus élevé : elle remplaçait la dame d'honneur, Mme de la Rochefoucauld, quand celle-ci était absente ou malade [1].

Ceci est la partie « mécanique » de sa vie. Nous allons voir ce que de tragiques événements ont pu suggérer de pensées nobles et courageuses à cette femme frêle et indolente, à quel point de grandeur le dévouement conjugal a pu faire monter celle qui, suivant l'expression du *Mémorial de Sainte-Hélène*, allait devenir « l'héroïne de l'Europe ! »

1. Après le divorce, Mme de Lavallette quitta la cour et se consacra uniquement à l'éducation de sa fille.

## II

### LE 20 MARS A L'HOTEL DES POSTES LETTRE A TALLEYRAND L'ARRESTATION — LA CONCIERGERIE

Conseiller d'État depuis 1808, comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, Lavallette est demeuré directeur des Postes pendant toute la durée de l'Empire. Avec une intelligence peu commune et un rare génie d'organisation, il s'est tiré de cette tâche difficile au moment où la France comptait cent trente départements et où les modes de communication étaient encore primitifs.

Quand l'Empire s'effondra en 1814, Lavallette quitta la direction des Postes, où il fut remplacé par un ancien émigré, déjà vieux, le comte Ferrand, écrivain prolixe [1], d'un sens politique nul, mais ami fidèle des princes et d'un fanatisme royaliste aussi convaincu que peu éclairé. A ce poste de première importance, vu les circonstances, il eût fallu un homme à vues larges et élevées comme Pasquier, ou

1. Voir infrà la note sur Ferrand.

simplement un « opportuniste » habile et adroit comme Decazes. Ferrand se montra au-dessous de sa tâche et se fit détester autant que Lavallette s'était fait aimer.

Lavallette n'avait pas suivi le triste exemple de précipitation intéressée de tant d'autres comblés par l'Empereur; il ne s'était pas rallié au nouveau Gouvernement. Vivant pendant la première Restauration dans une retraite absolue, à l'écart de toute politique, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre de ses convictions sincères et éprouvées, il n'avait gardé aucun rapport avec ceux qui entretenaient des espérances bonapartistes. Bien que resté fidèle en pensée au culte de Napoléon, il ne s'était nullement compromis et ses relations avec l'île d'Elbe se bornaient à l'envoi de quelques lettres courtoises. Ceci a été prouvé au procès et a son importance : quand il rentra dans la politique militante en prenant le 20 mars 1815 possession de l'hôtel des Postes, Lavallette obéissait à une impulsion spontanée, et rien dans sa hasardeuse intervention n'avait été prémédité.

Donc, à peine connue la nouvelle du débarquement de l'Empereur, Lavallette vole à l'hôtel des Postes, se fait reconnaître comme directeur, expédie des courriers, lance des circulaires dans tout l'Empire. On notera, nous verrons que ce détail a un intérêt, qu'il ne chassa pas Ferrand resté à la direction jusqu'à trois heures, quand lui-même en était sorti avant midi, et que c'est à son hôtel particulier que Ferrand est venu chercher son passeport. Lavallette le lui donna pour Orléans, ne voulant pas qu'il

rejoignît Louis XVIII à Lille. Ce sera là une des causes de rancune de Ferrand qui, au procès, chargera Lavallette avec acrimonie. Mais, il a fait acte de directeur des Postes et a donné l'essor à la nouvelle que Ferrand, en bon intérêt, eût retenue le plus longtemps possible. Cet acte hardi était donc gros de conséquences, dont les détails sont inscrits au procès[1].

L'Empire de nouveau renversé par la coalition européenne, Napoléon, après l'abdication s'était retiré à la Malmaison. Il songea à Lavallette pour être le compagnon de son exil. L'ancien directeur des Postes s'excusa sur de tels motifs que l'Empereur ne put que les approuver.

« J'ai une fille de treize ans, ma femme est enceinte de quatre mois, je ne puis me décider à me séparer d'elle. Donnez-moi quelque temps; et j'irai vous rejoindre partout où vous serez. Je suis resté fidèle à V. M. dans un meilleur temps, elle peut donc compter sur moi. Au reste si ma femme ne réclamait pas tous mes soins, je ferais mieux de partir, car j'ai de tristes pressentiments de ma destinée. L'Empereur se tut, et j'ai démêlé dans l'expression de son visage qu'il n'en avait pas meilleure opinion sur moi[2]. »

1. Pendant son second passage aux Postes, Lavallette donna la mesure de son esprit modéré. Il laissa en place tous les employés sans s'occuper de leurs opinions. Un employé supérieur de son administration vint officieusement lui présenter une liste de suspects. Lavallette le laissa parler. Quand le dénonciateur eut fini : « Monsieur, lui dit-il, avez-vous quelquefois regardé en face la figure d'un honnête homme? » — Et comme le fonctionnaire balbutait quelques phrases embarrassées il prit la liste et la jeta au feu sans l'avoir lue.

2. Lavallette, *Mémoires*, t. II, 198.

Aussitôt Louis XVIII rentré aux Tuileries Lavallette était un des premiers bonapartistes poursuivis. L'opinion était très montée contre lui; on demandait sa tête à l'égal de celles de Ney et de La Bédoyère. Malgré les avertissements répétés de ses amis, de royalistes pondérés comme Vitrolles qui l'engageait à pourvoir à sa sûreté, malgré les conseils de Fouché lui-même qui en ce moment dressait les listes de proscription, Lavallette, retenu par la position de sa femme qui touchait au terme d'une grossesse, s'obstinait à rester à Paris. Il ne se croyait pas du reste susceptible d'être traité en rebelle. Montlosier dira plus tard : « On l'a accusé d'être parjure, lui croyait avoir été fidèle! » Est-ce bien l'expression juste! Nous allons voir que Lavallette, dans une lettre à Talleyrand, se montre plutôt faible et ne se targue nullement de cette fidélité qui est son excuse et son principal titre de gloire.

Cependant se préparaient les fameuses ordonnances du 24 juillet, « faites au nom de la justice contre la trahison, et qui associent dans une gloire commune les deux noms irréprochables de Talleyrand et de Fouché[1] ». Le nom de Lavallette allait être proclamé parmi ceux des généraux et officiers qui « ont trahi le roi avant le 23 mars ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir ». En même temps que Ney, La Bédoyère, les frères Lallemant, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnoëttes, Grouchy, Clausel, Drouot, Mouton-

1. M. H. Welschinger, *le Maréchal Ney*.

Duvernet, Bertrand, Cambronne, Laborde, Debelle, Gilly, Brayer, Ameil et Rovigo, Lavallette était arrêté le 18 juillet pour être traduit devant un conseil de guerre. Telle était l'ordonnance; nous verrons que, malgré ses réclamations, Lavallette n'eut pas l'honneur d'être jugé par un tribunal militaire, mais fut traduit devant la cour d'assises du département de la Seine.

Quelques jours avant l'arrestation imminente, Lavallette prit le temps de réfléchir et, à Talleyrand — sur les bons offices duquel, en raison de leur intimité commune avec la princesse de Vaudémont, il croyait pouvoir compter — il écrivit une longue lettre où, en réclamant l'amitié du prince, il donnait les explications les plus circonstanciées sur sa conduite. Si cette lettre n'est pas entièrement à la louange de Lavallette, puisque, s'étayant du reste sur la vérité, mais dans le but non déguisé d'échapper à la proscription, il proteste énergiquement contre toute connivence avec l'île d'Elbe, elle expose assez bien son rôle au 20 mars, pour être reproduite en entier. Elle n'a pas paru au procès, mais semble avoir été envoyée à son destinataire [1]. La minute est en entier de Lavallette et porte cette mention : *Lettre adressée le 14 juillet.* En haut : A. S. A. le prince de Talleyrand. En marge : *J'ai été arrêté le 18.*

« Monseigneur,

« Souffrez qu'un homme, honoré depuis longtemps de votre estime, réclame aujourd'hui votre

1. Cette lettre fait partie des Archives Lavallette-Forget, appartenant aujourd'hui à M. le comte de Bourjolly.

intérêt lorsqu'il est calomnié. Des bruits publics m'accusent d'avoir contribué au retour de Napoléon. J'ai abusé, dit-on, de l'influence qu'une longue administration m'avait donnée sur les employés des Postes pour favoriser les correspondances avec l'île d'Elbe. Le comte Ferrand s'en est plaint à la Chambre des députés et, pendant son séjour à Orléans, il a, dit-on, confirmé cette imputation par détails et par la promesse d'en administrer les preuves [1].

« Ces bruits ont pris de la consistance et mes amis eux-mêmes ne savent plus me défendre.... Il est de mon devoir de démentir une telle calomnie.... Je le dois pour éclairer le gouvernement qui veut frapper des innocents et m'envelopper dans une proscription que je n'ai pas méritée. Je n'ai eu aucune relation, soit directe, soit indirecte, avec l'île d'Elbe pendant le séjour de Napoléon dans cette île. Ma déclaration ci-jointe est claire et précise. Je redoutais même pour lui qu'il s'en établît, parce que j'ai toujours pensé que des lettres qui lui auraient donné le conseil ou les moyens de revenir en France auraient été saisies en route et envoyées au congrès de Vienne, et qu'elles auraient donné un motif déterminant pour l'éloigner de l'Europe. Mes vœux étaient pour son repos et sa santé.

« Je ne comptais pas sur son retour et j'ai partagé l'étonnement général à la nouvelle de son débarquement. Le lendemain de son arrivée à Paris, j'ai dit

1. On lira dans l'analyse du procès la déposition plus ou moins véridique de Ferrand.

à qui a voulu l'entendre que j'étais complètement étranger à ce retour. Mmes de Vaudémont et Aimée de Coigny[1], MM. Pasquier et de Boisgelin (Bruno) peuvent l'attester. Je faisais cette déclaration lorsque je croyais n'avoir rien à redouter en disant la vérité, et lorsqu'il eût été si naturel de tirer vanité d'avoir contribué à un si grand événement.

« Napoléon a dit lui-même plus d'une fois que sa détermination avait été prise d'après la lecture des journaux de France et d'Angleterre, qu'il n'aurait jamais confié son projet même à ses amis les plus dévoués, et aurait risqué d'être trahi soit par leur indiscrétion, soit par un zèle mal entendu, qu'il ne pouvait réussir qu'en frappant de stupeur tous ceux auxquels il se présenterait : qu'un homme comme lui, dans la situation où était la France, ne devait pas rencontrer un ennemi. — Cette déclaration ne pouvait avoir pour but de mettre à l'abri les hommes qui auraient favorisé l'exécution. Il était bien persuadé qu'une seconde fois maître du trône, il n'en descendrait plus. C'était l'expression de la vérité, et il attachait de l'importance à ce qu'elle ne fût point altérée, puisque son entreprise en recevait plus de grandeur et d'éclat.

« Pour user de mon influence sur les agents des Postes, il fallait en voir les chefs, se mettre au cou-

1. Aimée de Coigny, duchesse de Fleury, puis comtesse de Montrond, celle qu'André Chénier a immortalisée dans *la Jeune Captive*; elle était alors divorcée d'avec son second mari et vivait avec le marquis de Boisgelin, pair de France. M. Étienne Lamy a récemment publié ses courts Mémoires en les faisant précéder d'une suggestive introduction.

rant du travail, éviter le regard des personnes qui n'auraient pas été dans le secret, s'assurer de plusieurs directeurs dans les départements pour leur adresser les correspondances, car on ne pouvait pas supposer qu'elles allassent directement à l'île d'Elbe, enfin il fallait se dérober à toutes les formalités du départ et de l'arrivée, ou plutôt les violer pour réussir. Je déclare sur mon honneur que je ne suis pas allé une seule fois à la poste pendant les onze mois que j'en ai été éloigné, que je n'ai pas vu une seule fois les administrateurs, que ceux des employés qui ont cru devoir me donner des témoignages de reconnaissance, en venant chez moi, n'ont jamais été reçus que le matin et traités avec la plus froide réserve; que plusieurs d'entre eux ont reçu de moi le conseil de ne plus revenir pour qu'ils ne fussent pas compromis. On peut les interroger tous maintenant que toute mon influence est évanouie, ils sont bien persuadés qu'ils n'ont plus rien à attendre de moi. On trouvera parmi eux des ingrats, les plus dangereux des ennemis, qu'ils s'expliquent avec toute liberté. Le comte Ferrand, le comte Beugnot, peuvent provoquer tous les aveux, ils le doivent même, le premier pour prouver qu'il n'a pas calomnié, le second pour la sûreté de l'État et pour l'honneur de l'Administration.

« Si ces moyens de me convaincre ne suffisent pas, qu'on me livre aux tribunaux, ou si l'on veut éviter l'éclat, que l'autorité désigne des commissaires intègres, ennemis de Napoléon, qu'ils étendent leurs enquêtes sur toute ma conduite, qu'ils me fassent subir les interrogatoires les plus sévères,

et, s'il est vrai que je sois coupable du crime dont on m'accuse, avec le châtiment que j'aurais mérité, j'en subirai un plus terrible, le déshonneur qui s'attache à l'homme qui joint le mensonge à l'impudence.

« Monseigneur, je vous ai dit la vérité; le public frivole ne me croira pas, les hommes surtout qui par leur conduite extravagante ont jeté la France dans l'abîme, les véritables auteurs du retour de Napoléon m'accuseront d'imposture; il est digne de Votre Altesse de repousser les préventions de la multitude et d'ajouter foi à la parole d'un homme d'honneur dont le nom n'a jamais été trouvé sur la liste des ingrats et des parjures.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

*Déclaration jointe à la lettre.*

« Je jure sur mon honneur que pendant les onze mois du séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, je n'ai eu aucune correspondance avec lui, avec les personnes qui pouvaient communiquer avec lui, que je ne lui ai écrit qu'une seule lettre d'usage à l'époque du jour de l'an, laquelle ne contenait en deux lignes que l'expression de mes vœux pour son repos et sa santé, que je n'ai jamais reçu un mot de lui, que je n'ai usé d'aucune influence sur les employés des Postes pour faire parvenir des dépêches, et qu'enfin je suis resté parfaitement étranger à toute cette administration.

« *Signé* : LAVALLETTE. »

D'après ce rapport, on le voit, Lavallette se berçait d'illusions. Il supposait qu'une explication loyale et aussi atténuante à son gré écarterait de lui les foudres des ultra-royalistes. Ceux qui lisent encore les *Mémoires* de Lavallette n'y trouveront pas trace de cette tendance à la faiblesse. Quand, plusieurs années après, l'ancien condamné écrivit ses souvenirs en Bavière, à tête calme, il évoquait plus volontiers les résultats de son évasion que les causes de son arrestation et reposait sa pensée attendrie, et sur la femme qui l'avait sauvé, et sur le souverain à qui il devait tant et qui l'avait fait son légataire dans son testament.

Lavallette, d'ailleurs, était plutôt un homme d'esprit et un assimilateur heureux qu'un homme d'initiative et de caractère. Son acte de témérité, le 20 mars, ne s'explique point par son tempérament, comme d'ailleurs rien dans la nature indolente et mélancolique de Mme de Lavallette ne faisait guère présager l'acte magnanime qui l'a glorifiée, acte où il était besoin non seulement du courage « de circonstance » que les femmes les plus débiles peuvent fournir *à un moment donné* — ce courage-là elles l'ont, sous la Terreur, mieux parfois que les hommes, montré en face du couperet de Samson, — mais d'un esprit de suite et de raisonnement qui souvent leur fait défaut.

Lavallette est incarcéré le 18 juillet à la Conciergerie où le maréchal Ney ne tarde pas à le rejoindre : il y restera jusqu'au 21 décembre; long calvaire que coupent seules les visites de quelques amis fidèles : MM. de Montmorency-Laval, de Boisgelin,

de Briqueville, de la Rochefoucauld, Baudus, de Carvoisin. Il s'était de lui-même privé de la présence de sa femme alors enceinte et très éprouvée, et avait voulu éviter à sa fille un spectacle trop attristant. Avant le grand jour de l'évasion, il ne vit celle-ci qu'une fois, la veille de sa première communion. Se représente-t-on quelle émotion présida à l'entrevue? Lavallette l'a lui-même dépeinte en termes poignants....

Son cachot n'était séparé que par un mur de la cour des femmes. « Depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, a-t-il écrit, c'était un débordement de paroles assourdissantes et de tout ce que la langue a de plus grossier, de plus ignoble et de plus dépravé. Souvent les geôliers étaient obligés d'accourir pour rétablir l'ordre parmi ces harpies. » Sur cette cour donnaient les deux fenêtres de la prison de la Reine. Cette pièce, que le prisonnier a souvent traversée pour se rendre au préau, servait de parloir aux prisonniers privilégiés qui recevaient des visites du dehors. Maintes fois Lavallette s'est reporté par la pensée vers ce cachot de Marie-Antoinette ; il a revu cette entrée au fond du corridor obscur, la tapisserie tendue au milieu de la chambre qui la séparait du gendarme et du geôlier. « Que de fois, ajoute-il, je me suis promené dans cette prison, quand la tristesse ou l'abattement s'emparait de moi! J'y retrouvais des forces, du courage; je rougissais de me plaindre du sort qui pouvait m'être réservé en me représentant l'effroyable destinée d'une reine de France. Je suis certainement le premier qui ait exprimé le vœu qu'on fit

une chapelle de ce cachot. Peu de temps après ma fuite, l'ordre en a été donné et exécuté [1].

Nous ne le suivrons pas dans sa vie monotone de prison où chaque jour apporte sa tristesse ou sa lueur d'espoir; nous avons hâte d'arriver au procès et à l'évasion. Deux détails pourtant en chemin : la cellule de Lavallette était située juste au-dessous de celle du malheureux maréchal Ney, et à ce sujet Lavallette raconte une anecdote touchante. Ne sachant comment se distraire, Ney avait demandé l'autorisation de jouer de la flûte. L'autorisation, d'abord accordée, fut ensuite refusée, cette récréation innocente inquiétant les gens zélés qui y voyaient un moyen habile de correspondance avec le dehors. Lavallette l'avait entendu jouer quelquefois et en gardait le souvenir attendri. « Il aimait, écrit-il dans ses *Mémoires*, à répéter sur sa flûte une valse que j'ai eue longtemps en souvenir et que je me surprenais à fredonner dans mes rêveries du soir. Je ne l'avais jamais entendue ailleurs.

« Je l'ai retrouvée une seule fois en Bavière, dans un bal champêtre sur les bords du lac de Starnberg. L'air de cette valse était doux, mélancolique et me

1. Voir, dans *Marie-Antoinette à la Conciergerie* de M. Campardon et dans *Paris révolutionnaire* de M. G. Lenôtre une discussion sur l'emplacement du cachot de Marie-Antoinette, celui où elle a passé ses trente-cinq derniers jours, et qui était la pharmacie de la prison. Le cachot semble bien situé à l'endroit même où on le montre aujourd'hui, mais il ne ressemblait en rien à ce qu'il est actuellement. « Au lieu du cachot mal éclairé et exigu qu'on appelle cachot de la Reine, c'était, dit M. Lenôtre, une assez vaste pièce carrée, ayant deux fenêtres, l'une en face de l'autre. » C'est bien là ce qu'indique Lavallette. Voir aussi *Mémoires* de Beugnot, et Dauban, *les Prisons de Paris en 1793*.

rejeta violemment dans les souvenirs de la Conciergerie. Je me sauvai en fondant en larmes et en prononçant avec amertume le nom de l'infortuné maréchal. »

Avec quelle angoisse, en novembre, il suit le procès du maréchal! Le 7 décembre il interroge avec anxiété le geôlier, et comme celui-ci, après avoir hésité à répondre, finit par lui apprendre que le brave des braves avait été exécuté : « Est-ce à la Grève, sur l'échafaud? demande le prisonnier. — Non, fusillé. — Il est bien heureux! »

La Grève! l'idée fixe de Lavallette! un ancien soldat périr comme un vulgaire criminel! Dans les heures tristes où il envisageait la mort, il redoutait un sort plus dur encore que celui de Ney. C'est ainsi qu'il avait écrit quelques jours avant au maréchal Marmont, son ancien ami : « Ma tête est dévouée. J'ai pu entendre sans trouble l'arrêt fatal qui l'a proscrite; mais je vous l'avoue, ce n'est pas sans horreur que je me vois entouré de bourreaux et marchant à l'échafaud. Mourir, pour nous vieux soldats, est peu de chose, nous avons bravé la mort sur de nobles champs de bataille, mais la Grève!... oh! cela est horrible!... Au nom de notre ancienne amitié, ne souffrez pas qu'un de vos anciens compagnons d'armes monte à l'échafaud! Qu'un piquet de grenadiers la termine. En mourant, du moins, je pourrai me faire cette illusion dernière : c'est au champ d'honneur que je vais tomber. » Cette prière ne devait pas être entendue et la mort des braves devait lui être refusée.

Si le cauchemar de la Grève, l'idée du désespoir

où il laisserait sa femme et sa fille poursuivaient sans cesse le prisonnier, du moins resta-t-il ferme, — le jour excepté où il avait donné à sa fille sa bénédiction paternelle.

Son consolateur, il l'a dit lui-même, c'était le souvenir du passé : « Je n'allai pas chercher de la force morale dans la méditation ou des illusions que la triste réalité éloignait chaque jour davantage. Je la trouvai dans ma préoccupation de l'Empereur. Je souffrais, mais c'était pour lui ; mon infortune tirait un grand éclat de la cause qui l'avait fait naître. Mon nom et ma destinée étaient liés à son nom immortel ; et puis, ses souffrances n'étaient-elles pas plus violentes que les miennes?... J'aurais eu honte de me plaindre devant une telle infortune. La vengeance des rois s'appesantissait sur nous deux et je trouvais consolation et gloire à la partager. Cette pensée m'a constamment soutenu et m'a sauvé de toute faiblesse. »

Peut-être, en écrivant ses *Mémoires*, Lavallette s'est-il prêté à lui-même une philosophie résignée qu'il n'avait pas en 1815. Du moins doit-on retenir l'expression d'une reconnaissance et d'un culte d'autant plus justifiés que Napoléon, lui non plus, n'avait pas oublié.

Une grande consolation lui vint au moment où allaient commencer les débats devant la cour d'assises. Mme de Lavallette était accouchée d'un enfant qui ne vécut point. Elle en resta brisée de corps et ne se remit jamais complètement ; mais l'infortune de son mari lui insufflait des forces morales qui l'aidaient à corriger sa faiblesse phy-

sique. Dans l'impossibilité de marcher, elle se faisait amener tous les jours dans une chaise à porteurs à la Conciergerie, où elle dînait avec son mari. On sait quel rôle miraculeux cette chaise à porteurs était appelée à jouer dans le drame du 21 décembre.

# III

## LE PROCÈS DE LAVALLETTE

Malgré ses demandes réitérées d'être jugé par une cour martiale, Lavallette était renvoyé devant la cour d'assises de la Seine pour le lundi 20 novembre; il reçut seulement le samedi soir 18 communication de la liste du jury. Le temps manquait pour prendre des renseignements sur les dispositions de chaque membre; le lendemain était un dimanche, jour peu favorable aux investigations. C'était donc à peu près au hasard que, lors du tirage au sort des douze jurés chargés de prononcer sur sa destinée, il pouvait exercer son droit de récusation [1].

1. A cette époque et durant toute la Restauration, le jugement par jurés dans les causes politiques était peu équitable, la formation de ce tribunal en faisait une commission nommée par les préfets et les présidents de cours d'assises et dont les récusations de l'accusé ne pouvaient modifier la composition que dans une mesure assez restreinte. Quinze jours avant l'ouverture des assises, le préfet transmettait au président de la cour une liste de soixante noms que le président réduisait à trente-six, et c'était sur cette liste épurée que le sort désignait les douze jurés de jugement. Le procureur général et l'accusé avaient, à la

Dans la salle particulière des délibérations de la cour où on l'avait amené avant l'ouverture de l'audience, Lavallette trouva les trente-six jurés debout en face de lui; sur leurs figures, froideur et embarras; pas un regard qui n'évitât le sien. Un des jurés pourtant était connu de lui : Héron de Villefosse, ingénieur des mines et maître des requêtes au Conseil d'État alors que Lavallette était lui-même conseiller. Lavallette craignait que l'avocat du roi ne récusât cet ancien fonctionnaire de l'Empire: aussi grande fut sa joie quand il le vit maintenu. Au contraire, quand il eut épuisé son droit de récusation, ne put-il réprimer un mouvement de déplaisir quand sortit de l'urne le nom de Jurien, ancien émigré, alors conseiller d'État et directeur au ministère de la Marine. On verra plus tard que les impressions premières de Lavallette devaient se modifier en sens contraire.

L'opération terminée, le jury se trouva ainsi composé : Héron de Villefosse, *président*; MM. Jurien, Commard, Nepveu, Chapellier, Bintot, Varmer, Bezard, Petit, Parmentier, le baron de Courville et Guéneau de Mussy.

Les membres de la cour et les jurés rentrèrent dans la salle d'audience; Lavallette y fut introduit à son tour. Il était habillé de noir et portait en sau-

vérité, le droit de récuser un nombre égal de jurés jusqu'à ce que la liste des trente-six fût réduite à douze noms. Dans un temps de discordes civiles, ce droit de l'accusé devenait illusoire et presque toujours les soixante noms choisis par le préfet ou les trente-six maintenus par le président appartenaient, en immense majorité, à des gens qui, par intérêt ou par passion, avaient condamné à l'avance. (VIELCASTEL.)

toir le cordon de la Légion d'honneur et les ordres de Hollande et de la Couronne de fer.

Lavallette avait choisi pour défenseurs deux avocats célèbres : Tripier et le vieux Delacroix-Frainville. L'accusation fut soutenue dans un langage très dur par l'avocat général Hua. Les débats, qui remplirent deux audiences, roulèrent presque exclusivement sur ce qui s'était passé le 20 mars à l'hôtel des Postes.

Deux chefs principaux étaient présentés par l'accusation : en premier lieu, complicité dans l'attentat commis aux mois de février et de mars contre la personne du Roi, complot ayant pour but et pour résultat le retour et le triomphe de l'usurpation et la destruction du gouvernement royal; en second lieu, usurpation de fonctions publiques. Ce deuxième chef d'accusation, dont nous allons d'abord nous occuper, reposait sur les trois faits suivants : 1° le 20 mars, à sept heures du matin, l'accusé se serait présenté à l'hôtel des Postes, et, pénétrant dans les appartements du directeur, il aurait frappé violemment avec sa canne sur le parquet en s'écriant d'une voix forte : « Au nom de l'Empereur, je prends possession de la Poste » ; 2° il avait ensuite, et en qualité de directeur général, délivré un permis de poste au comte Ferrand[1], son prédécesseur; 3° le

1. Antoine-François-Claude, comte Ferrand, qui joua un si triste rôle pendant le procès. Né en 1751 d'une vieille famille parlementaire, entré lui-même au Parlement à dix-huit ans avec dispense d'âge; émigré, devint le conseil de l'armée de Condé, puis un des représentants de Louis XVIII; publia des brochures philosophiques et politiques, un *Éloge* de Madame Élisabeth (1795), *l'Esprit de l'histoire* sous forme de lettre (1797). Rentra en 1800



LE COMTE DE LA VALLETTE

même jour, et agissant dans la même qualité — étant d'accord avec l'Empereur, avec qui il aurait été en correspondance, — il avait adressé à tous les directeurs de poste du royaume la circulaire suivante : « L'Empereur sera à Paris dans deux heures et peut-être avant. La capitale est dans le plus grand enthousiasme et, quoi qu'on puisse faire, la guerre civile n'aura lieu nulle part. Vive l'Empereur! — Le conseiller d'État, directeur des Postes : Comte LAVALLETTE. »

L'audition des témoins, les débats et les plaidoiries occupèrent les journées du 20 et du 21 mars.

L'accusé reconnaissait être entré, le matin du 20 mars, à l'hôtel des Postes, « mais, dit-il, uniquement par curiosité, sans autre intention que de connaître les nouvelles arrivées dans la nuit ». Il niait avec énergie avoir frappé sur le parquet en annonçant qu'il prenait possession de l'administration au nom de l'Empereur. Ce fait reposait sur l'unique témoignage de M. Macarel, secrétaire intime du comte Ferrand. Lavallette donne à M. Macarel le plus formel démenti : « Tous ceux qui con-

en France où il vécut dans la retraite jusqu'en 1814, député auprès d'Alexandre I[er] pour demander le retour de Louis XVIII; fut ministre d'État, directeur des Postes et un instant ministre de la Marine par intérim. Comme il s'endormait toujours à la lecture d'un long rapport, le chevalier de Pannat disait : Le comte Ferrand couche aux Postes et dort à la Marine. (Castellane, t. I.) « Ce fut lui, dit Pasquier, qui organisa le service de la croisière chargée de surveiller l'île d'Elbe. On ne l'accusera sûrement pas d'avoir fait à ce sujet abus de précautions. » Louis XVIII l'avait nommé membre de l'Académie française reconstituée et pair de France. Il avait épousé la fille du président Rolland et n'eut que trois filles. Il mourut en 1825.

naissent mon caractère posé et mon respect des bienséances prononceront entre M. Macarel et moi. » Il ajoutait, s'adressant au témoin : « Quelques jours après le 20 mars, vous m'avez écrit une lettre d'excuses; vous m'avez demandé une audience; je vous l'ai accordée et j'ose dire que vous n'avez pas eu à vous en plaindre. »

Macarel répondit : « Je l'avoue, mais j'ai promis de dire la vérité. » Et sur l'intervention de Tripier : « Le témoin se trouvait-il seul dans la pièce où le fait se serait passé? » il affirma : « Deux garçons de bureau se tenaient dans la pièce voisine et la porte était ouverte. » Les garçons de bureau appelés déclarèrent qu'ils se trouvaient effectivement à portée de ne rien perdre de ce qui se passait dans la pièce, *mais qu'ils n'avaient rien entendu.* Malgré cette double déposition contraire, le témoignage de Macarel fut sans doute jugé aussi véridique qu'il était utile au ministère public, puisque son auteur en fut plus tard récompensé par la charge de conseiller d'État.

Le second grief était le permis de poste donné à M. Ferrand. Lavallette en convenait, mais ce n'était pas de l'hôtel de l'administration, où M. Ferrand était resté jusqu'à trois heures de l'après-midi dans la plénitude de ses fonctions et d'où lui-même était sorti vers midi qu'il avait délivré ce permis; il l'avait signé dans sa demeure particulière, cédant aux instances de Mme Ferrand, qui était venue le lui demander et qui avait vaincu sa résistance — Pasquier, dans ses *Mémoires*, insiste sur ce point capital — en invoquant la sûreté de son mari pressé de s'éloigner avant l'arrivée de l'Empereur.

Avec mauvaise foi, Mme Ferrand nia d'abord qu'elle eût demandé un permis; pressée de questions, elle convint ensuite que c'était vrai, mais qu'au lieu de *sûreté* de son mari, c'était de sa *santé* qu'elle avait parlé. Mme Ferrand, appuyée de son mari, enhardie par le témoignage de Devillars, employé supérieur de la poste, insista avec « une implacable haine » sur ce que le permis avait été délivré à l'hôtel des Postes, à lui Devillars, fait qui, en constatant l'usurpation de fonctions imputée à l'accusé, paraissait de nature à contribuer à sa condamnation.

En vain Lavallette affirma sur l'honneur que le témoin se trompait sciemment, qu'il n'avait pas vu son ancien secrétaire intime et que s'il avait reçu Devillars, il lui aurait expliqué les motifs qui l'empêchaient de délivrer ce permis; ce fonctionnaire persista dans son dire et soutint les Ferrand. « On a rarement vu peut-être, souligne le royaliste Viel-Castel, un plus déplorable exemple des aberrations de la passion politique que l'acharnement de ces deux vieillards, évoquant, pour faire tomber la tête d'un infortuné, le souvenir même d'un service qu'il avait consenti à leur rendre dans un moment de crise, pour calmer les terreurs dont ils étaient obsédés. »

La mauvaise foi de Ferrand est hors de doute, et au cours du procès il aura encore l'occasion de la manifester. Les témoins impartiaux sont unanimes à flétrir son attitude haineuse et méchante. Aussi s'étonne-t-on de lire dans ses *Mémoires*[1] des apos-

1. Publiés par M. le vicomte de Broc, Société de l'Histoire contemporaine.

trophes dédaigneuses à l'adresse du « misérable » Lavallette, « qui eut l'imprudence de ne lui laisser prendre que la route d'Orléans! » De ce côté, les jours d'un aussi intéressant personnage auraient pu être en danger! Ce que Ferrand oublie de rappeler, c'est qu'il avait d'abord demandé un permis pour Lille, afin d'être plus à portée de rejoindre le Roi.

La circulaire adressée à tous les directeurs des départements n'était pas méconnue par l'accusé. Il l'avait écrite, disait-il, à quatre heures et demie du soir dans le but d'empêcher l'effervescence que l'incertitude pouvait causer, de calmer les esprits et d'assurer la tranquillité publique, résultats qui avaient été obtenus. Quant aux qualifications apposées devant la signature, il disait que les expéditionnaires les avaient ajoutées sans son aveu et sans doute par ancienne habitude. Ceci était probable et aucune preuve n'était faisable dans un sens ou dans un autre.

Restait l'accusation de complicité « dans l'attentat commis contre la personne du Roi » et le complot tendant au retour de Napoléon. Cette complicité, d'après l'avocat général, résultait d'une active correspondance que l'accusé aurait entretenue avec l'exilé de l'île d'Elbe, à l'aide des relations qu'il avait conservées dans l'administration des Postes. C'était là le grief le plus important et de nombreux témoins furent appelés à formuler leur opinion. Là encore, Ferrand eut l'occasion de montrer sa malveillance. Il parla de la présence de Lavallette avant le 20 mars chez la duchesse de Saint-Leu, chez Mme Hamelin

et chez la duchesse de Bassano, et exprima la conjecture que l'accusé « avait pu se servir pour correspondre avec l'île d'Elbe des courriers de l'administration jadis placés par lui et conservés par le gouvernement royal ».

Si les hauts fonctionnaires, jusqu'alors, avaient montré une attitude plus qu'hostile, de modestes employés tinrent une conduite plus honorable, rendant hommage à la modération, à la tolérance de Lavallette qui pendant les Cent-Jours s'était refusé à destituer ceux-là mêmes qu'on lui dénonçait pour l'exaltation de leur royalisme. Un des employés fit cette déposition : « Je faisais partie des volontaires royaux quelques jours avant le 20 mars; j'avais à craindre une destitution pendant l'interrègne; il n'en fut rien. — Vous êtes resté en place? interrogea le président. — Nous y sommes tous restés. — Et vous le devez à la modération de l'accusé? — Oui, monsieur », répondit l'employé.

L'ancien garde des sceaux Pasquier, enfin, se montra ami fidèle et fit en faveur de Lavallette une déposition importante. Dans ses *Mémoires*, il a raconté lui-même que Lavallette avait eu la précaution de lui écrire que « dans le cas où sa comparution à l'audience pourrait le compromettre, son amitié l'en dispensait complètement et sans regret ». Pasquier n'avait pas hésité, et devant la cour il rapporta la conversation tenue avec le directeur des Postes le 20 mars; il restait convaincu que Lavallette, comme il l'a toujours soutenu, n'avait pas échangé de correspondance avec l'île d'Elbe, qu'il n'avait rien fait pour provoquer le retour de Napo-

léon. Que pouvait cette conviction en face des assertions toujours plus pressantes de Ferrand?

La liste des témoins épuisée, l'avocat général prit la parole et maintint ses conclusions. L'usurpation de fonctions n'était pas contestable. Lavallette avait avoué les faits en les expliquant, mais, d'après l'ensemble des dépositions unanimes sur ce point, il ne pouvait être question ni de préméditation, ni de complicité avec l'Empereur par correspondance ou relation quelconque. Donc Lavallette avait dit vrai dans sa lettre à Talleyrand; donc la sanction pénale de cette usurpation de fonctions était de deux à cinq ans de prison d'après l'article 258 du Code pénal.

Un emprisonnement de quelques années ne pouvait satisfaire l'avocat général Hua, qui voyait dans ce procès l'occasion d'une rapide fortune judiciaire [1]. Nul fait, nul témoignage ne venait appuyer la prévention de complicité dans le complot supposé du 29 mars; c'est pourtant sur cette complicité que Hua insista avec le plus de force. A défaut de preuves, il invoqua l'*intention*, « en matière de crimes d'État, la tentative devant être assimilée au crime ». Et sur ce thème, il fulmina son réquisitoire :

« Quiconque ne verrait dans cette cause que le fait de l'usurpation de fonctions et ne verrait pas l'*intention* de servir l'usurpateur ne verrait qu'un côté et détournerait les yeux de l'autre.... L'accusé n'est pas venu aux Postes dans son intérêt, ni dans l'intérêt de son administration, mais pour servir

1. Il devint peu après, en effet, conseiller à la Cour de cassation.

Bonaparte, et il l'a servi. Il a *préparé* la marche de Fontainebleau à Paris; il a tendu la main de Paris à Fontainebleau. » Une fois dans le chemin contraire à la vérité, l'avocat général insistait sur « l'intention formelle de l'accusé de coopérer à l'attentat de l'usurpation ». — « *L'intention fait le crime* », affirmait-il en finissant, et, rencontrant sans doute quelques regards étonnés, il ajoutait cyniquement en matière d'explication : « Cette doctrine, messieurs, *n'est pas extraordinaire*. La tentative du crime est assimilée au crime lui-même. Attendra-t-on que la victime soit immolée pour punir l'assassin? »

Autant l'avocat général avait été violent, autant Lavallette fut modéré dans sa défense. Au cours des débats, on l'avait vu discuter avec une grande présence d'esprit les témoignages qui lui étaient contraires, en signaler maintes fois les contradictions et l'invraisemblance. Sans indignation, dans un langage noble et mesuré auquel tous ont rendu justice, il avait fait ressortir ce qu'il y avait d'odieux dans les procédés de quelques-uns de ses accusateurs; dans une situation où on lui eût pardonné de ne penser qu'à lui-même, il avait trouvé de touchantes paroles pour défendre la reine Hortense contre les malveillantes imputations du comte Ferrand.

Répondant au dur réquisitoire de Hua, il chercha les circonstances qui auraient dû, aux yeux de la Cour, atténuer sa faute; il rappela que, sorti d'une famille royaliste, il avait souscrit en 1792 les fameuses pétitions qui devaient plus tard conduire à l'échafaud un si grand nombre de leurs signataires, et qu'au 10 août il faisait partie d'un de ces bataillons

de la Garde nationale qui vinrent se ranger du côté des Suisses pour défendre les Tuileries.

Il s'agissait bien de services rendus à la royauté en 1792! Lavallette avait été aide de camp de Napoléon, il était devenu son parent et un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire; en raison de cette dernière qualité on *voulait* prouver contre toute vérité qu'il avait puissamment contribué au retour de l'Empereur.... On ne le prouva pas, mais il se rencontra des hommes pour se dire convaincus du crime d'intention.

Il fallait tout le talent du défenseur Tripier pour lutter contre un ministère public acharné et un jury prévenu et docile. Son plaidoyer fut habile. Il établissait nettement que si la véritable cause de la mise en jugement de Lavallette était sa prétendue complicité avec Napoléon, l'accusation n'était parvenue, malgré tous ses efforts, à recueillir ni preuve, ni indice de complicité : « Quant aux faits sur lesquels avaient roulé les dépositions des témoins à charge, alors même qu'ils auraient un caractère de certitude qu'il était difficile de leur reconnaître au milieu de tant de contradictions, ils ne pouvaient suffire pour placer M. de Lavallette parmi les auteurs d'une révolution déjà consommée de fait au moment où il s'était présenté à l'hôtel des Postes ».

Les arguments présentés par Tripier pouvaient avoir impressionnné le jury. Hua chercha un renfort dans les conseillers de la Cour pour faire triompher sa monstrueuse logique. Le président Chollet et les conseillers eurent le triste courage de lui prêter leur appui dans la contestation qui s'élevait

au sujet de *la* ou *des* questions à poser au jury. En vulgaire équité, chaque chef d'accusation aurait dû faire l'objet d'une question spéciale; on ne pouvait réunir des griefs aussi distincts : l'usurpation de fonctions avec ses détails et ses conséquences que Lavallette ne niait pas, et un complot qui n'existait pas et que nul témoignage n'était venu appuyer. Au lieu de diviser les demandes, le président, par un odieux abus de son droit, comprit les deux chefs d'accusation dans une question unique, contraignant ainsi les jurés à ne faire qu'une réponse à deux points absolument différents. Autrement dit, obligés de ne prononcer qu'une fois *oui* ou *non*, les jurés, en disant *oui* pour l'usurpation de fonctions, faisaient tomber la tête de Lavallette pour des présomptions de complicité dans un attentat contre la royauté ; en disant *non* pour le complot, ils acquittaient sur les faits de prise de possession de l'hôtel des Postes et de circulaire aux agents départementaux, faits qui étaient prouvés et avoués et qui comportaient une sanction pénale.

Avec raison, Tripier protesta contre ce piège. Il représenta que la question ainsi posée ne laissait pas aux jurés une latitude suffisante pour l'appréciation des faits distincts qu'ils étaient appelés à juger et qu'elle pouvait jeter de la confusion dans leur esprit. Il demanda donc que deux questions fussent posées : L'accusé est-il coupable de conspiration contre le pouvoir royal et en faveur de l'Empire? Est-il coupable d'usurpation de fonctions publiques?

Avec une extrême violence, l'avocat général combattit ce changement, et la Cour, après en avoir

délibéré, maintint la position d'une question unique. Les jurés se retirèrent dans la salle de leurs délibérations; Lavallette fut ramené à la Conciergerie.

Dans son cachot, il était attendu par un de ses jeunes parents, ancien aide de camp du prince Eugène, M. Tascher de Saintes-Roses, qui, d'ordinaire, passait une partie de ses journées avec le prisonnier. D'autres fidèles, qui pendant sa détention n'avaient pas craint de lui donner des marques d'affection, s'y étaient aussi donné rendez-vous; le comte Alexandre de la Rochefoucauld, MM. de Vandeuil, de Figuières, le comte de Briqueville, enfin le marquis de Carvoisin, son ancien voisin de campagne, royaliste ardent qui devait lui montrer un si grand dévouement. Tous étaient persuadés de l'acquittement.

Très calme, Lavallette fit une partie d'échecs avec Tascher de Saintes-Roses. Cependant l'heure s'avançait, les visiteurs s'étaient retirés; à dix heures, l'ancien aide de camp d'Eugène fut contraint de sortir par le règlement de la prison; à ce moment, sa confiance l'avait abandonné et il fondait en larmes.... Le malheureux détenu dut attendre deux mortelles heures avant d'être de nouveau appelé devant le jury.

La discussion avait été très chaude; contrairement aux prévisions du comte, son principal antagoniste avait été Héron de Villefosse, sur la sympathie duquel il s'était cru en droit de compter, et celui qui l'avait défendu avec énergie était le royaliste Jurien, son adversaire d'autrefois! Après six heures d'un débat, dont les éclats, disait-on, dépas-

saient l'enceinte de la salle de délibérations, l'ancien fonctionnaire de l'Empire l'emportait sur l'ancien émigré, et huit voix contre quatre déclaraient la culpabilité.

A minuit, on est allé cherché Lavallette; le chef du jury venait de donner lecture de la déclaration; il interroge les gendarmes, personne ne lui répond. Quand il entre dans la salle presque obscure, un grand silence règne dans l'auditoire stupéfait; immobilité complète aux bancs de la défense comme sur les sièges des juges. Lavallette cherche à lire sur les physionomies des jurés; toutes ces figures sont impassibles, un seul tenait son mouchoir sur ses yeux et cachait ses larmes, c'était Jurien!

Le greffier donne une seconde lecture du verdict, et la Cour, après quelques secondes de délibération, prononce la peine de mort. Lavallette, en entendant la sentence, regarde l'heure à sa montre, la compare avec celle que marque l'horloge et se penchant vers Tripier qui semble accablé : « Que voulez-vous, mon cher ami, c'est un coup de canon ». Il se tourne ensuite vers le public composé en grande partie de ses anciens employés, et dit en faisant un beau geste de la main : « Messieurs de la Poste, je vous fais mes adieux ».

Pendant la nuit qui suivit la condamnation, Lavallette écrivit à son ancien compagnon d'armes, le duc de Feltre : « Voyez ce que vous pouvez faire pour moi, tâchez au moins de m'éviter l'horrible agonie de l'échafaud, faites-moi fusiller par les braves de l'armée, la mort me serait un bienfait. » Le général Clarke lui répondit une lettre où se trouvait cette

phrase : « Il ne vous reste plus qu'à recommander votre femme et votre enfant à l'inépuisable bonté du Roi ».

Marmont s'était entremis pour réclamer pour Lavallette la faveur d'être fusillé; Louis XVIII avait répondu sèchement : « Non, il faut qu'il soit guillotiné! » Quoique sans espoir, Lavallette, pendant ce temps, suivit le conseil de ses amis et se pourvut en cassation. Ce pourvoi, fondé principalement sur la manière dont les questions avaient été posées au jury, ajourna de quelques semaines l'exécution de la sentence.

Excepté chez « les Jacobins de la royauté » (le mot est du duc de Broglie) et dans le parti impitoyable des intransigeants de la Chambre, le résultat du procès fut accuellli avec stupeur. « Les violences de ce parti, écrit le duc de Broglie, dans la Chambre et hors de la Chambre, à la tribune et dans les tribunes, portant habits ou portant jupons, rappelaient trait pour trait les plus mauvais jours de la Convention nationale. »

Parmi les gens d'idées modérées, on n'hésitait pas à penser que « si Lavallette était coupable, il l'était beaucoup moins qu'une quantité d'hommes que nulle poursuite n'atteignait et qui cependant ne méritaient pas autant que lui d'être épargnés ». Sa longue et très honorable administration des Postes lui avait valu l'estime de la ville de Paris, son sort inspirait une profonde pitié, on était indigné de l'attitude de Ferrand[1] et de la partialité de la Cour :

1. « Jamais, dit le duc de Broglie, je n'ai pu depuis approcher de lui sans indignation et sans dégoût. »

il y eut donc en sa faveur, pendant tout le délai du recours en cassation, un très actif concours d'efforts persévérants. En première ligne le maréchal Marmont, qui avait tant de choses à se faire pardonner. et se souvint généreusement d'une ancienne amitié (il avait été aide de camp de Bonaparte en même temps que Lavallette) ; Pasquier, plein de zèle éclairé, et la princesse de Vaudémont, femme de cœur et d'influence qui avait des amis dans les deux camps et mettait toujours son dévouement au service des proscrits.

Dès le lendemain de la condamnation, Mme de Vaudémont avait engagé Mme de Lavallette à écrire au duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, pour obtenir une audience du Roi. Elle-même porte la lettre aux Tuileries. Contre toute attente, venait la réponse que le Roi attendait sur l'heure Mme de Lavallette. Elle est conduite au palais dans la voiture de la princesse, et le duc de Duras l'introduit dans le cabinet de Louis XVIII. Elle se jette à ses genoux. Le Roi lui dit ces simples mots : « Madame, je vous ai reçue d'abord pour vous donner une marque de mon intérêt ».

La pauvre femme attendait toujours à genoux que le Roi continuât ; il n'ajouta plus un mot et s'éloigna. On dut relever la comtesse évanouie et la reconduire chez elle.

Le lendemain, la première fois depuis l'arrestation, elle se rendait à la prison d'où l'avait éloignée son état de santé : « Sa pâleur, sa maigreur et son abattement, dit Lavallette, me firent trembler ; elle tomba dans mes bras ; sa voix était sans timbre et

pendant près d'une heure je n'en pus tirer un seul mot. Enfin elle se remit peu à peu, et ce fut de sa bouche que j'appris les détails de sa réception par le Roi. »

Dans des circonstances analogues, Napoléon au moins deux fois avait montré plus de générosité. C'est à des supplications de femmes qu'il avait accordé la grâce du duc de Polignac, autrement coupable que Lavallette; c'est grâce à des pleurs de femme qu'il avait pardonné au comte Hatzfeld, gouverneur de Berlin.... Louis XVIII ne laissa pas la pitié entrer dans son âme.

Il se souvenait, non pas de Polignac, mais du drame de Vincennes, et Ney, La Bédoyère et Lavallette étaient pour l'instant les victimes sacrifiées aux mânes du duc d'Enghien. Il y en eut bien d'autres!

Pasquier, sorti du ministère en même temps que Talleyrand, avait des relations avec les nouveaux ministres, et il s'empressa de les mettre à profit. Nous l'avons vu témoin à décharge au procès; nous allons le voir se multiplier en démarches pressantes en faveur du condamné.

Il a demandé au comte Anglès, préfet de police, de lui ouvrir les portes de la Conciergerie; Anglès l'y conduit lui-même.

« Je restai seul, raconte Pasquier, avec mon malheureux ami. J'y passai une heure environ; nous causâmes des moyens à employer, des démarches à faire. Il me donna toutes les instructions qu'il supposa pouvoir être de quelque utilité, et j'eus, en le quittant, la satisfaction de croire que je le laissais

avec quelques pensées un peu plus douces. Son calme, du reste, était admirable ; en nous séparant, il me dit ces paroles si remarquables et qui peignent bien l'élévation de ses sentiments : « Adieu, mon « ami, j'espère un peu, mais si cet adieu devait être le « dernier entre nous, croyez que je ne manquerai pas « de courage quand viendra le moment fatal.... Vous « vous souvenez d'une visite que nous avons faite « ensemble, il y a deux ans, dans cette prison ? La « chambre de la reine, que nous nous fîmes montrer « est à deux pas de celle-ci ; je demanderai, pour toute « faveur d'y être conduit et d'y passer les deux heures « qui devront précéder mon dernier moment. Il est « impossible que cette chambre, témoin d'une infor« tune tellement au-dessus de la mienne, ne m'inspire « pas la résignation dont j'aurai besoin ».

Pasquier, en sortant de la Conciergerie, se rendait chez la princesse de Vaudémont. La première tentative faite auprès de Louis XVIII n'ayant pas donné de résultat, il fut convenu qu'on s'adresserait au duc de Richelieu, dont la générosité et l'élévation de caractère étaient connues.

Richelieu promit de s'entremettre et commença en effet une série de négociations dont le but était de faire parler au Roi par la duchesse d'Angoulême, dans le cas où le pourvoi en cassation serait rejeté. Dans les Chambres, l'opinion était toujours montée au paroxysme de la fureur. Néanmoins Pasquier ne se désespérait pas, courant d'un ministre à l'autre, persuadant Vitrolles, ébranlant même Decazes. Lamartine a prétendu que l'ancien garde des sceaux était arrivé à intéresser Talleyrand et Fouché à la

cause de Lavallette. Rien ne le prouve et rien ne peut le faire croire, ces deux auteurs des ordonnances répressives du 24 juillet n'ayant aucun intérêt à sauver celui-ci plutôt que d'autres et tenant avant tout à consolider leur propre situation menaçant ruine.

Le duc de Richelieu avait reçu de Pasquier une note établissant qu'il était pour le gouvernement d'un grand intérêt que la grâce de Lavallette fût accordée. Il en avait fait prendre plusieurs copies pour les remettre aux personnes qui s'intéressaient au condamné. Puis il parla au Roi en faveur de Lavallette. Louis XVIII ne repoussa pas formellement le vœu que lui exprimait le président du conseil pour une commutation de peine, mais il lui représenta habilement les conséquences d'une clémence qu'il n'était pas porté à accorder : « Lavallette est coupable.... La Chambre veut des exemples. Sachez que le lendemain du jour où l'on saura que vous avez obtenu de moi cette acte, vous serez brisé par la majorité et que je serai forcé de vous sacrifier vous-même. » Decazes intervint alors et se rangea à l'avis émis par Richelieu et Pasquier qu'il fallait faire intervenir la duchesse d'Angoulême, qu'elle seule pourrait imposer silence aux royalistes intransigeants.

Louis XVIII ayant donné à cette démarche un consentement qui ne le compromettait pas, on avisa aux moyens de pénétrer jusqu'à la princesse. Aborder la fille de Louis XVI était la chose difficile. A mesure qu'approchait le moment fatal, les consignes devenaient de plus en plus sévères pour inter-

dire l'accès du château à Mme de Lavallette. Des factionnaires gardaient toutes les issues des appartements; on avait placé des sentinelles jusque sur les combles. Un jour même où l'on avait annoncé que la comtesse devait attendre le Roi à sa sortie du palais, Louis XVIII avait abandonné sa promenade.

Pour le moment donc, on dut renoncer à faire entrer Mme de Lavallette aux Tuileries. Mais le duc de Richelieu se décida à faire une démarche auprès de la duchesse d'Angoulême. Malgré la raideur et la dureté de son caractère aigri par le malheur, Madame écouta favorablement la demande de Richelieu. Elle se souvint du Temple, s'attendrit même, si l'on croit Lamartine (le seul historien qui rapporte ce détail), versa des larmes et promit en principe de s'entremettre auprès du Roi. Une légère restriction cependant fut apportée par la princesse. Avant de donner son acquiescement absolu, elle désirait se réserver quelques heures de réflexion et consulter les personnes en qui elle avait confiance. La réflexion fut mauvaise, les conseils donnés par les dames de sa cour impitoyables et perfides; elle fut détournée de son premier mouvement par les instances de ceux qui l'entouraient.

Le comte d'Agoult et les dames de la princesse encourent là une triste responsabilité : « Je crois, s'écrie Pasquier, qu'on trouverait peu d'exemples d'une pareille insensibilité, d'un aussi cruel acharnement! Ce n'était pas l'exemple donné par les femmes de la cour de Napoléon. » Et l'auteur rappelle l'intervention de Joséphine et de ses dames en faveur des Rivière et des Polignac. Les arguments

ne manquèrent pas aux porte-paroles du parti intransigeant que soutenaient dans l'occasion le comte d'Artois et le duc d'Angoulême, si l'on en croit Decazes. On dit à la princesse que faire grâce à M. de Lavallette ce serait décourager les royalistes et rendre sa force au parti révolutionnaire; qu'après avoir frappé le chef de la conspiration militaire, il fallait aussi faire un exemple parmi les conspirateurs civils, plus dangereux et plus perfides, et qu'on risquait de blesser l'armée en épargnant un fonctionnaire civil tombant sous le coup de la loi alors que tous les militaires condamnés jusque-là avaient subi leur peine.

Au nom de la raison d'État, sophisme des passions irritées, on faisait commettre à la duchesse d'Angoulême une grande faute. Elle qui avait tant souffert, mais du moins avait recueilli le prix de ses souffrances, n'ouvrait pas son cœur à la magnanimité, apanage des princesses, auréole des femmes. Elle donnait là la juste mesure de son caractère rigoureux et de son esprit borné, et perdait ainsi une occasion sans seconde de recueillir une popularité qui lui fut toujours refusée.

Marmont alors entra en scène effectivement. Mme de Lavallette lui avait confié un vague projet pour faire évader son mari : il l'engagea à ne pas y recourir encore et à tenter de pénétrer auprès du Roi et de Madame pour émouvoir leur pitié. Nous savons les difficultés qui s'opposaient à ce dessein. Le maréchal crut, en sa qualité de capitaine des Gardes du corps qui lui donnait libre accès au château, pouvoir lever cet obstacle. La pauvre

femme, fort souffrante, ne marchait qu'avec peine; il lui fallait, on l'a déjà dit, une chaise à porteurs pour le moindre trajet, ce qui donnait à ses démarches une sorte d'éclat. Malgré les ordres sévères consignés à son endroit, malgré les précautions nécessitées par son état, Marmont parvint à faire entrer au château Mme de Lavallette, escortée du général Foy, le 18 décembre.

Ils décidèrent de se poster dans la salle des Gardes au moment où le Roi était à la messe. S'ils y fussent arrivés auparavant, Louis XVIII, instruit de leur présence, aurait sans doute renoncé à entendre la messe ce jour-là pour éviter la suppliante. Le Roi étant déjà entré à la chapelle, le maréchal et Mme de Lavallette se présentèrent au bas du grand escalier que le suisse, n'ayant pas de consigne, leur laissa monter. Au seuil de la salle des Gardes, un factionnaire qui reconnut Mme de Lavallette barra le passage. L'officier de service, le marquis de Bartillac, neveu du duc d'Havré, fut appelé, et un colloque s'engagea entre lui et le maréchal.

« Mme de Lavallette est consignée ici, dit le lieutenant des Gardes du corps.

— Vous avez eu l'ordre de l'empêcher d'entrer, dit Marmont.... Avez-vous eu celui de la faire sortir?

— Non.

— Eh bien! laissez-la en paix. Elle vient demander la grâce de son mari et j'espère qu'elle l'obtiendra. Que risquez-vous? Est-ce au neveu du duc d'Havré à avoir rien à craindre? Le pis pour vous serait quelques jours d'arrêt; en vous soumettant à ce danger, vous courez la chance de sauver la vie d'un

homme. C'est une bonne fortune, ne la laissez pas échapper.

— Monsieur le maréchal, je m'en rapporte à vous, dit l'officier courageusement, Mme de Lavallette peut rester. »

Le maréchal établit donc la comtesse près de la porte d'entrée des appartements du Roi et il attendit avec elle la fin de la messe.

Le baron de Glandève, major des Gardes du corps, vint répéter au duc de Raguse que Mme de Lavallette était consignée. A ce moment parut Louis XVIII, qui fit d'abord un mouvement pour s'éloigner. Mme de Lavallette se jeta à ses pieds, et, lui remettant sa supplique : « Grâce, Sire », s'écria-t-elle.

Le Roi, froidement, répondit : « Madame, je prends part à votre juste douleur, mais j'ai des devoirs qui me sont imposés et je ne puis me dispenser de les remplir ».

Et il passa.

Ces paroles étaient accablantes pour la pauvre femme. Les gardes du corps eurent la cruauté de les accueillir par des cris de : Vive le Roi! « qui, en cette circonstance, remarque Marmont, avaient quelque chose de féroce et sentaient le cannibale ».

Mme de Lavallette avait une autre pétition pour la duchesse d'Angoulême, qui suivait le Roi. Elle voulut la lui remettre en s'agenouillant, mais M. d'Agoult, chevalier d'honneur de la princesse, se plaça entre elle et la suppliante; Madame s'écarta par un mouvement brusque, « en lui jetant un regard furieux, impossible à peindre ».

Louis XVIII, après cette terrible scène, était rentré dans ses appartements. Le duc de Raguse prit les bras de la malheureuse comtesse et la conduisit à moitié évanouie à sa chaise à porteurs et de là chez elle. Revenue à elle, Mme de Lavallette s'abusait encore de l'espoir de fléchir le Roi et était prête à renouveler une tentative désespérée. Marmont, lui, ne s'y trompait pas. L'occasion avait été trop belle, la circonstance trop dramatique pour que le Roi n'en eût pas profité s'il avait voulu être clément. Néanmoins, et on doit louer le maréchal de cette courageuse fidélité au malheur, il consentit à faire une nouvelle démarche le lendemain. Le 19 décembre était le jour de naissance de la duchesse d'Angoulême, et en même temps l'anniversaire de sa sortie du Temple qui avait eu lieu vingt ans auparavant. Le souvenir de malheurs analogues, la similitude de prison, l'exagération du châtiment et l'acharnement des mauvais conseillers de la royauté, tout devait agir sur le cœur d'une princesse qu'on croyait moins dure et hautaine qu'esclave rigide du devoir. Madame crut devoir se méfier des élans de son cœur et de la surprise d'un attendrissement.... On fit redoubler les sentinelles, condamner les portes qui conduisaient à son appartement particulier. Précaution inutile du reste, car au pied de l'escalier du Roi, Mme de Lavallette et le maréchal étaient arrêtés et priés de s'éloigner. Tant était grande la naïveté de la comtesse que même au retour de cette fâcheuse équipée, elle se leurrait encore d'illusions, disant au duc de Raguse : « Ils veulent n'accorder la grâce de mon mari que sur l'échafaud.

— Gardez-vous de vous y fier », répondit le maréchal, en faisant allusion au projet d'évasion dont elle l'avait entretenu : « Voilà l'instant d'en faire usage. Ne différez plus, le moment est pressant. »

## IV

## L'ÉVASION

Telle était la passion qui à cette triste époque troublait les esprits et endurcissait les cœurs, a écrit le duc Pasquier, que nous avons vu un soulèvement général éclater dans la cour et la haute société de Paris contre le maréchal Marmont pour le crime irrémissible qu'il avait commis en facilitant à Mme de Lavalette les moyens de se jeter aux pieds du Roi ». Les témoignages contemporains sont unanimes à dépeindre cette fureur des salons royalistes. « Des petites femmes de la cour qui auraient perdu connaissance à la vue d'un supplice paraissaient inexorables. » C'était à qui serait le plus atroce dans son langage. Dans cet acharnement contre Lavallette, faut-il voir, comme on l'a prétendu, la haine de femmes dont le directeur des Postes avait pénétré les secrets[1]? Quant au maréchal, on ne parlait de

1. Le maréchal de Castellane certifie que Lavallette, possesseur des secrets de tant de familles *n'en abusa jamais et ne fit aucun mal*. Qu'on se rappelle aussi le témoignage de Cuvillier Fleury : « Sa position élevée le rendit maître des secrets de famille ;

rien moins que de le faire fusiller, et son nom n'était guère prononcé qu'avec une fureur presque égale à celle que soulevait naguère le nom du maréchal Ney.

Il n'existait plus pour sauver Lavallette d'autre ressource que le rapport du ministre de la Justice. Il le lut le mardi 20 décembre dans la séance du Conseil : dans la journée, il n'y avait plus de doute possible, la grâce était refusée, l'exécution devait avoir lieu le lendemain et les ordres étaient partis du parquet. Ni l'accusé ni les siens ne pouvaient le savoir de façon positive, mais il était évident pour eux comme pour tout le monde qu'on touchait au moment fatal.

Lavallette avant de faire ses adieux à sa femme et à sa fille s'est entretenu avec son ami Briqueville, Tascher de Saintes-Roses et Carvoisin. A ce dernier, il a demandé à quel confesseur il doit s'adresser. M. de Carvoisin lui répond : « Le curé de Saint-Sulpice sort de chez moi. Il ne vous refusera pas ses secours spirituels, si vous l'exigez, puisque vous êtes son paroissien. Mais je vous demande grâce pour lui. Il a assisté le maréchal Ney à ses derniers moments et il m'a avoué que cette scène lui avait fait tant de mal qu'il ne se sentait pas la force d'en éprouver une seconde. Cependant il est prêt à venir si vous insistez. » Lavallette le remercia et le pria de s'adresser à un autre prêtre. Pendant que Carvoisin

la politique n'osa lui faire une loi de la violer ». — « Avec lui, dira Sebastiani, sur la tombe de Lavallette, l'épanchement et la franchise ne furent jamais un danger. »

accomplissait sa mission[1], un grand événement s'était accompli qui en diminuait l'intérêt.

Sur le conseil de la princesse de Vaudémont, qui ne croyait plus possible d'autre moyen de sauver le condamné, Mme de Lavallette, le 19 décembre même, élaborait un projet d'évasion à l'aide d'une substitution de vêtements et de personne. Elle confia son projet à Baudus dont elle connaissait le dévouement et lui demanda de trouver un asile pour cacher son mari au cas où elle parviendrait à le faire sortir de prison.

Baudus était très lié avec M. Bresson, ancien Girondin qui n'avait pas voté la mort de Louis XVI, et qui, en ce moment, occupait le poste de directeur au ministère des Affaires étrangères. Il se souvint que Mme Bresson avait fait vœu de sauver un proscrit politique en souvenir de l'asile que son mari poursuivi avait reçu dans les Vosges pendant la Terreur. Il confia tout à Mme Bresson, et celle-ci se mit avec le plus entier dévouement à la disposition de Mme de Lavallette pour l'aider dans sa courageuse tentative.

L'asile trouvé, la fuite organisée — nous allons en donner les poignants détails, — il s'agissait d'obtenir le consentement de Lavallette à une entreprise hasardeuse où quatre personnes, sans compter celui qu'on voulait sauver, courraient les plus grands dangers en cas de non-réussite.

Mme de Lavallette, depuis quelques jours se faisait

1. *Mémoires de Lavallette. — Mémoires du comte de Sémallé*, 1898.

porter tous les soirs, vers six heures, à la Conciergerie. Elle y dînait avec son mari et ne rentrait chez elle qu'entre neuf et dix heures, Le 19, jour de sa dernière tentative malheureuse aux Tuileries, elle arriva à l'heure ordinaire et, au lieu d'être accablée par l'insuccès de ses démarches, elle se montra pleine de confiance et de courage, en déroulant devant son mari à bout d'illusions le projet où elle avait ancré sa suprême espérance.

Ce n'était pas la première fois que devant les yeux d'un condamné à mort on faisait passer le mirage d'une substitution de personne destinée à tromper les geôliers et à ouvrir les portes au prisonnier.

En Angleterre, en 1716, une aventure semblable était arrivée. Lord Nilhisdale avait été condamné à mort avec d'autres seigneurs pour avoir fait partie de l'entreprise malheureuse du roi Jacques pour remonter sur le trône d'Angleterre. Lord Nilhisdale, la veille de l'exécution, reçoit la visite de sa femme qui venait lui faire ses adieux. Elle était entrée dans la Tour le mouchoir sur les yeux et dans l'attitude d'une femme désolée. En face de son mari, elle dépouille son visage de deuil. « Je viens vous sauver, lui dit-elle en se jetant à son cou. Nous n'avons pas de temps à perdre; les geôliers sont gagnés. Il faut que vous changiez d'habits avec moi et que vous partiez à ma place, tandis que je vais rester à la vôtre. » Lord Nilhisdale ne veut pas d'abord se laisser convaincre et se refuse à ce noble sacrifice.

« Hâtez-vous, insiste sa femme.... Tout est disposé pour votre fuite. Un carrosse vous attend; il vous conduira à la Tamise, d'où un bateau préparé pour

vous vous conduira en France. » Le stratagème s'exécuta; lord Nilhisdale put passer la Manche, et arrivé à trois heures du matin à Calais, se trahit par ces mots : « Vive Jésus! me voilà sauvé! » Ce transport le décela, mais il était trop tard. Presque à la même heure, un pasteur se présentait à la prison pour préparer le condamné à la mort. « Lord Nilhisdale est sauvé, dit sa femme en souriant, mais je suis prête à le remplacer. » Le lieutenant de la Tour prit les ordres de la cour, qui donna l'ordre de mettre lady Nilhisdale en liberté; elle put rejoindre son mari en France[1].

Pour Philippe de Custine, nous l'avons raconté ailleurs[2], Delphine de Sabran, sa femme, avait imaginé un plan analogue par un point.

Lavallette accepterait-il de sa femme une substitution que Custine avait refusée d'une inconnue? Une imprudence facile à commettre, une remarque des porteurs, une méfiance du geôlier, un cri d'alarme jeté par un garde, sans compter la difficulté de jouer son rôle jusqu'en dehors de la prison, voilà ce qui, à seconde vue, pouvait faire hésiter Lavallette à accepter la proposition que plaidait la comtesse avec une chaleur persuasive et qu'il avait qualifiée d'abord d'entreprise folle.... Il va sans dire qu'en première ligne, Lavallette s'effrayait d'un sacrifice dont il lui était impossible de mesurer les conséquences. Les artisans de la Terreur blanche n'appelleraient-ils pas à eux les moyens de la Terreur

1. Biographie des femmes illustres, d'après Macaulay, *Histoire d'Angleterre.*

2. Voir *Mme de Custine*, dans *Fantômes et Silhouettes*, 1903.

rouge, n'useraient-ils pas de représailles contre celle qui aurait pris la place de son époux? L'idée, d'abord, que des geôliers pourraient la maltraiter; ensuite, la crainte d'un tribunal susceptible de la condamner elle, la martyre, à une détention perpétuelle, autant de raisons qui, ajoutées aux difficultés d'exécution, jetaient Lavallette dans l'indécision et lui faisaient repousser le généreux dessein de sa femme.

A force d'insistance, à force d'éloquence, cette éloquence du cœur que donnent seules les abnégations sublimes — celles de la foi et celles de l'amour, — Mme de Lavallette finit par vaincre les scrupules de son mari et obtint de lui cette promesse : « Je ferai tout ce que vous voudrez et comme vous le voudrez ».

Lavallette n'était peut-être pas aussi persuadé que sa femme du succès de son plan, mais elle lui avait dit : « Je meurs si vous mourez », et il pensa que lui manquer de parole ce serait en effet la tuer. Il l'a écrit lui-même : « Après avoir délibéré deux jours s'il ne ferait pas usage de l'arme qu'il avait cachée », après s'être habitué « à l'idée de la toilette du bourreau, à la marche lente de la charrette de la Conciergerie à la Grève et avoir conservé le cœur ferme », voici « qu'il détournait les yeux de la mort pour se jeter dans tous les détails d'un projet de fuite extravagant ». Eut-il, ainsi que le rapportent ses *Mémoires* écrits quinze ans après, la vision du « burlesque qui allait se mêler à la tragédie quand il serait repris sous ses habits de femme », l'appréhension « d'être produit en public sous ce ridicule travestissement »? Sans doute, au moment

même, la reconnaissance envers sa femme, l'idée toute naturelle de conservation, une fois le parti adopté, et la recherche des moyens de ne pas sortir de son rôle délicat devaient être les dominantes de ses réflexions, et la sensation du burlesque, évoqué dans sa psychologie rétrospective, ne devait y entrer alors que pour une minime part.

Haussons les épaules devant la colère de Ferrand, déclarant que « la ruse par laquelle se sauva Lavallette était un tour des tréteaux de foire »; — ce tour « d'escamotage » est hautement ratifié par l'importance du but à atteindre, par le sang-froid héroïque apporté à le concevoir et à l'exécuter; — n'écoutons pas M. de Sémallé lorsqu'il assure que Decazes, pour complaire à Louis XVIII, qui *désirait le salut de Lavallette*, avait inventé et machiné la scène de l'évasion, copiée dans une pièce célèbre autrefois : *le Comte d'Arberg*, et fait prévenir Lavallette en sous-main par le général Lépinois, et figurons-nous plutôt ce que peut être, pendant vingt-quatre heures, l'angoisse d'un condamné à mort à qui est apparue la lueur d'une espérance.

Le 20 décembre, à cinq heures du soir, Mme de Lavallette arrive comme d'ordinaire dans sa chaise à porteurs. Elle est accompagnée de sa fille Joséphine et de la gouvernante de celle-ci, Mme Duthoit, qui reste d'abord au greffe, et du valet de chambre Benoît Bonneville. Comme il fait froid, elle a pu, sans attirer l'attention, s'envelopper, par-dessus sa robe ordinaire, d'une ample robe de mérinos rouge doublée d'épaisses fourrures; elle a sur la tête un

grand chapeau noir à plumes mélangées, dans son sac elle a apporté une jupe de taffetas noir.

« Il n'en faut pas davantage, dit-elle au condamné, pour vous déguiser parfaitement. » Puis elle renvoie sa fille près de la fenêtre et donne à voix basse à son mari l'exposé précis de son rôle : « Tout sera prêt à sept heures; il sortira déguisé au bras de Joséphine et, prenant soin de marcher lentement, il traversera la grande salle du greffe en se couvrant la figure de son mouchoir (Mme de Lavallette n'ayant pas l'habitude de porter de voile, on ne pouvait recourir à ce supplément de déguisement); il aura bien soin en passant sous les portes très basses du corridor, de ne pas accrocher les plumes de son chapeau; dans le greffe, il trouvera les geôliers rangés comme d'ordinaire; il arrivera ensuite devant l'avant-grille, traversera deux portes et une petite cour en contre-bas, montera quelques marches en passant devant le corps de garde des gendarmes, pénétrera enfin dans la grande cour où l'attendra la chaise à porteurs déposée au pied du grand escalier [1].

« Là, continue Mme de Lavallette, vous serez rencontré par M. Baudus, qui vous conduira jusqu'au cabriolet et vous indiquera votre cachette.... Alors, à la grâce de Dieu, mon ami!... Faites bien ce que je vous dis. Restez calme. Donnez-moi votre

1. Il va sans dire qu'on ne retrouverait pas dans la Conciergerie actuelle la topographie citée en 1815. Cette partie de la prison était telle qu'en 1793. On peut s'en référer aux plans et explications donnés, d'après les documents des Archives, dans le *Paris révolutionnaire*, de M. G. Lenôtre.

main, je veux tâter votre pouls.... Bien!... Prenez la mienne maintenant, sentez-vous la moindre émotion? » La pauvre femme ne s'aperçoit même pas qu'elle a une forte fièvre. « Surtout, dit-elle encore, pas d'attendrissement, nous serions perdus. »

Le dîner se passe fort tristement. Quoi qu'elle dise, Mme de Lavallette est très émue; partagé entre la peur de faire courir des dangers à sa femme et l'idée persistante qu'il ne pourra pas jusqu'au bout jouer son rôle plus que difficile, Lavallette ne dit pas un mot. Au moment où l'heure approche de mettre le projet à exécution, un incident manque de tout compromettre. Mme Duthoit, malade depuis le matin et de plus indisposée par la chaleur du poêle du greffe, est introduite dans la chambre de Lavallette. Qui commit cette infraction à la règle, la gouvernante n'entrant pas d'habitude chez le prisonnier [1] et sa présence pouvant être interprétée de diverse sorte? Ce point n'a pas été élucidé au procès des trois Anglais. Le concierge du palais, Roquette, a rejeté cette faute sur Eberle, un de ses employés; celui-ci, qui n'a pas été *inutile* à la réussite de l'évasion, a nié avec insistance, ce

1. Le 20 décembre, à cinq heures, de nouveaux ordres en application du règlement des prisons avaient été donnés par l'avocat général au concierge Roquette pour ne permettre à personne d'entrer auprès du condamné. « Mais Mme de Lavallette et sa fille sont en ce moment dans la prison, répondit Roquette. — En ce cas, il faut bien souffrir qu'elles y demeurent, car la prudence exige que rien ne soit ébruité; mais demain, ne les recevez plus. » — Le « demain » semble la précaution inutile, puisque l'exécution était commandée, mais ce détail montre de combien peu il s'en fallut que la présence de Mme de Lavallette ne fût plus tolérée à la Conciergerie.

qui permit à un juré de demander à cette femme septuagénaire qui répondait toujours : « Je ne sais rien ». « Il faut que vous disiez si vous avez été introduite par un sylphe ». La présence de Mme Duthoit fut un gros embarras; elle passait des défaillances aux vomissements et gémissait sans trêve. Mme de Lavallette surmonta son émotion et lui dit d'une voix ferme, une fois le malaise passé : « Pas d'enfantillage, le moindre cri peut coûter la vie à mon mari; quoi que vous voyiez, pas un mot; respirez ce flacon d'odeurs, dans quelques instants vous serez à l'air libre ».

Peu d'instants après, les deux époux passèrent derrière un paravent placé devant un des angles de la pièce et formant une sorte de cabinet. Mme de Lavallette habilla son mari avec la jupe de taffetas noir et la redingote de mérinos à fourrures. Le déguisement était plus facile qu'on ne pourrait le penser. Lavallette, un peu gros et petit de taille paraissait dans ses vêtements d'homme beaucoup moins grand que la comtesse; en réalité, leur taille, était semblable. D'ailleurs, depuis sa captivité et par suite des angoisses qu'il venait de traverser, Lavallette avait beaucoup maigri; donc, habillé en femme, il pouvait faire illusion : la jeune Joséphine appelée à donner son avis sur le déguisement eut peine à le reconnaître.

Sept heures ont sonné à l'horloge du palais; le moment décisif est arrivé. Très calme en apparence, Lavallette agite la sonnette qui avertissait les geôliers de venir ouvrir sa porte. Eberle se présente, puis part en avant pour avertir les portuers.



L'ÉVASION DE LA VALLETTE

D'après Horace Vernet.

« Tous les soirs, après votre départ, dit le condamné à sa femme, le concierge vient me voir; ayez soin de vous tenir derrière le paravent et de faire un peu de bruit en agitant quelque meuble. Il me croira derrière et sortira pendant les quelques minutes qui me sont indispensables pour m'éloigner. »

Un dernier regard, un pressement de main.... La porte (qui n'est pas fermée mais poussée tout contre, comme il a été prouvé au procès) est facilement ouverte... sur un mot d'Eberle. « Laissez-les donc passer », aurait dit ce porte-clefs bienveillant, et Mme de Forget (Joséphine de Lavallette) répétait volontiers ce mot d'Eberle.

Lavallette sort le premier, sa fille ensuite, Mme Duthoit ferme la marche. Mme de Lavallette reste seule dans le cachot derrière le paravent. Un mouchoir couvre la figure de la personne qu'on croit être Mme de Lavallette et qui avait l'air de sangloter : sa fille marche à ses côtés « en poussant des cris lamentables ». « Tout offrait dans cette scène de roman, dit l'acte d'accusation, le spectacle d'une famille livrée aux déchirements d'un dernier adieu. »

Après avoir traversé le corridor, le condamné arrive à la porte du greffe. Il se baisse pour ne pas toucher le haut de la porte avec les plumes de son chapeau. Dans la salle du greffe, les cinq guichetiers sont à leur poste; il passe lentement devant eux, ayant pendue à son bras gauche la jeune Joséphine, tenant constamment de la main droite le mouchoir sur ses yeux. Le concierge Roquette

paraît en ce moment et, s'approchant du côté opposé où se trouvait Joséphine, il pose la main sur le bras du condamné.

En soi, l'acte était tout simple, puisque Roquette ne se doutait de rien et que souvent il donnait la main à Mme de Lavallette pour la conduire à la chaise à porteurs, mais on conçoit que le condamné en ait ressenti une violente émotion. Il se crut découvert et tout son sang reflua vers le cœur. Roquette, mû par un sentiment de commisération pour une telle infortune, ne songeait nullement à vérifier l'identité de la visiteuse (il revenait pourtant de chez le préfet de police où une consigne sévère lui avait été donnée), mais dit ces simples mots : « Vous vous retirez de bonne heure, ce soir, madame la comtesse ».

Lavallette ne répond pas. Le voilà au bout de la pièce, mais le plus difficile n'est pas fait. Le guichetier qui garde la porte de fer sera-t-il plus soupçonneux avant d'ouvrir? Un moment d'hésitation et tout est perdu.... Bien que le domestique Benoît Bonneville et l'employé Eberle aient déjà passé pour prévenir les porteurs et, par là, aient signalé l'arrivée de Mme de Lavallette, le guichetier n'a pas fait glisser la porte sur ses gonds, et ce retard est une angoisse de plus.

Lavallette est à bout de forces. Il lui semble que le guichetier l'examine avant de prendre un parti.... Une demi-minute terrible.... Enfin, réunissant toute son énergie, il passe la main à travers les barreaux et fait signe d'ouvrir. Le gardien tourne ses clefs; la porte de fer, puis la porte de bois s'ouvrent l'une

après l'autre, Lavallette pose le pied dans la petite cour.

Avant de monter les douze marches de l'escalier qui menait à la grande cour, Lavallette avait à subir la curiosité de vingt gendarmes. La jeune Joséphine, changeant de côté, a eu soin de se placer entre son père et le corps de garde, mais qu'aurait empêché le profil d'une enfant de treize ans si la moindre prévention eût agité ces soldats? Lavallette et sa fille passent sans encombre; les voici dans la grande cour. Au pied du grand escalier, ils trouvent bien la chaise à porteurs où Lavallette s'empresse de prendre place. La chaise ne bouge pas; Lavallette regarde..., point de porteurs..., le valet de chambre Benoît a lui-même disparu, à leur recherche[1].

Devant ce nouvel incident dont il ne s'explique pas la cause, une sorte de vertige s'empare du condamné. Les regards fixés sur la Conciergerie, il croit voir à chaque instant les gendarmes paraître et se précipiter sur lui; il a déjà pris la résolution de se défendre et de se faire tuer. Enfin, après deux minutes qui lui parurent des siècles, il entend la voix de son domestique qui lui dit très bas que les porteurs s'étaient éloignés, mais qu'il en ramène deux autres[2].

1. Au procès des Anglais, Eberle sera accusé par le gendarme Gauthier d'avoir aidé Benoît à chercher des porteurs. Cette complaisance jointe à son extraordinaire manque de vigilance dans la prison lui seront imputés à crime. On y verra les indices d'une complicité au moins latente. C'était bien l'opinion de Mme de Forget.

2. Cet incident des porteurs tint une grande place au procès des trois Anglais. Guérin, dit Marengo, porteur ordinaire de

En effet, Lavallette se sent soulever; la chaise sort de la cour et, tournant à droite, rejoint le quai des Orfèvres et s'arrête en face de la petite rue de Harlay. Là se trouve M. Baudus qui ouvre la portière et dit à Lavallette : « Vous savez, Madame, que vous avez une visite à faire au président ». Lavallette descend et est remplacé dans la chaise par sa fille qui y entre assez vite du côté opposé pour que les porteurs n'aient deviné la substitution qu'après s'être remis en marche.

Baudus conduit alors le fugitif à un cabriolet stationné à l'entrée de la rue et dans lequel se trouvait une autre personne; aussitôt que le comte y a pris place, la voiture part au grand trot dans la direction du pont Saint-Michel, monte la rue de la Harpe et entre enfin dans la rue de Vaugirard, « après avoir déconcerté par mille détours la meute des poursuivants ». A ce moment seulement, Lavallette, qui commence à respirer, regarde son conducteur et reconnaît son ami le comte de Chassenon.

Mme de Lavallette, avait, le jour de l'évasion, remplacé son camarade empêché par le maçon Brigant, à qui Bonneville aurait imprudemment offert vingt francs. Brigant, flairant un danger, refusa de rester et jeta les courroies qui lui servaient à porter la chaise. C'est alors que Bonneville avait couru chercher un porteur et l'amenait juste en temps utile. Ce détail qui avait une importance capitale est resté très obscur dans les débats : Bonneville et Guérin nièrent énergiquement avoir offert à Guérin d'argent autre que la paie ordinaire; Brigant joua très bien la naïveté et reçut les félicitations du tribunal pour sa probité. On doit le féliciter surtout de n'avoir pas livré un secret qu'il croyait avoir deviné et qui semble avoir échappé à Guérin. Quant à Bonneville, il n'est pas certain que Mme de Lavallette l'ait mis dans la confidence. Il avait deviné et s'est montré dévoué et loyal serviteur.

« Comment, c'est vous? lui dit-il. — J'ai ici quatre pistolets doubles, dont vous ferez, j'espère, bon usage en cas de besoin. — Non, car je ne veux pas vous perdre. — Eh bien! je vous donnerai l'exemple. Malheur à qui voudra vous arrêter! » ajouta Chassenon en fouettant son cheval.

« Chassenon était un homme plein d'honneur et de courage, dit le duc de Broglie dans ses *Souvenirs* et il l'aurait fait comme il le disait. »

Le cabriolet, après une longue course, s'arrête au coin du boulevard Neuf et de la rue Plumet[1], où arrive M. Baudus peu d'instants après. Pendant le trajet, Lavallette avait quitté ses vêtements de femme et les avait remplacés par un carrick de jockey et un chapeau galonné. Il prend alors congé de M. de Chassenon et suit M. Baudus. Par une nuit très noire et une pluie torrentielle, ils parcourent à pied des quartiers déserts, croisés de temps à autre par des gendarmes au galop qui portent des dépêches. Ils arrivent enfin rue de Grenelle, au coin de la rue du Bac, devant un hôtel de grande apparence. M. Baudus dit alors à Lavallette :

« Je vais entrer dans cet hôtel. Pendant que je parlerai au suisse, avancez dans la cour. Vous trouverez à gauche un escalier; montez jusqu'au dernier étage. Avancez dans un corridor obscur que vous trouverez à votre droite. Au fond est une pile de bois, tenez-vous là et attendez. »

Lavallette croit rêver en reconnaissant l'hôtel où l'a conduit son ami : l'hôtel du ministère des Affaires

1. Aujourd'hui rue Oudinot.

étrangères où habite le président du conseil, le duc de Richelieu, était un si singulier asile, qu'un instant pris de doute, le fugitif hésite à y entrer. Cependant la porte s'ouvre; Lavallette, renonçant à déchiffrer l'énigme, suit Baudus qui est entré.

« Où va cet homme? dit le concierge. — C'est mon domestique », répondit Baudus. Lavallette suit point par point les instructions de son sauveur : il monte au troisième étage et s'arrête devant la pile de bois annoncée. Une femme le prend doucement par le bras et le pousse dans une chambre obscure dont la porte se referme. Sur le poêle qui chauffe, il trouve des allumettes et un flambeau; il examine sa chambre à la lueur d'une bougie : c'est une chambre mansardée, meublée d'un petit lit, de deux chaises et d'une commode. Sur la commode est un papier avec ces mots : « Point de bruit. N'ouvrez la fenêtre que la nuit, chaussez-vous de pantoufles de lisières et attendez avec patience. » A côté du papier sont une bouteille de vin de Bordeaux, des livres et des objets de toilette.

Baudus entre quelques instants après et trouve Lavallette de plus en plus surpris : il lui explique par suite de quelles circonstances, M. Bresson, directeur de la comptabilité au ministère[1], s'est offert de grand cœur pour cacher le fugitif, comment sa générosité peut lui coûter un emploi dont lui et sa famille ont absolument besoin. Néanmoins, Lavallette demeurera dans cette chambre ignorée

1. Son neveu, le comte Bresson, fut ambassadeur à Madrid sous Louis-Philippe et négociateur des mariages espagnols.

où personne n'habite d'ordinaire jusqu'à ce qu'on puisse lui faire passer la frontière sans danger.

Mme Bresson entre peu de temps après apportant elle-même de quoi souper, afin de ne pas mettre ses domestiques dans la confidence. Puis, c'est M. Bresson qui arrive à minuit avec les nouvelles des salons politiques. Il conte en riant à son hôte les impressions recueillies chez les hauts dignitaires. « Vous ne pouvez vous faire une idée de la peur et de la consternation qui bouleversent tous les esprits. Aux Tuileries, personne ne se couchera; ils se persuadent qu'un grand complot va éclater. On vous voit à la tête de l'ancienne armée et tout Paris prenant les armes; je ne serais pas étonné qu'on arrêtât le mouvement des armées étrangères qui commencent à s'éloigner. On parle de fermer les barrières!... Les laitières ne pourront entrer demain; plus de lait pour le déjeuner des bonnes femmes! Et moi qui écoutais toutes ces lamentations, moi qui vous tenais sous ma clef! »

## V

## APRÈS L'ÉVASION

Pendant ces quelques heures, que s'était-il passé à la Conciergerie? Nous avons laissé Mme de Lavallette derrière le paravent, faisant entendre assez de bruit pour que le concierge Roquette, venu pour faire son inspection, s'y trompât et crût à la présence du prisonnier.

Cependant, cinq minutes après, il revient et ne voyant encore apparaître personne, il commence à concevoir des doutes; il écarte le paravent et aperçoit Mme de Lavallette. Il pousse un cri furieux et se précipite vers la porte pour donner l'éveil à ses subordonnés. La comtesse se cramponne à son habit et suppliante s'écrie : « Attendez, attendez de grâce, laissez aller mon mari! » et comme Roquette après avoir jeté un : « Vous me perdez, madame! » veut se dégager de force, une partie de son habit se déchire et reste aux mains de Mme de Lavallette. C'est à ce moment dramatique que celle-ci, plus tard, fera allusion lorsque, souffrante et faible, elle dira : « Je n'aurais plus la force de retenir le geôlier ». Qui



LA SORTIE DE LA CONCIERGERIE

Gravure de l'époque.

sait si ces quelques secondes de répit obtenues par la ruse de Mme de Lavallette ne correspondent pas exactement aux secondes perdues par le fugitif dans l'attente des porteurs? La présence d'esprit de la comtesse a deviné des incidents de route, combattu les obstacles qui pouvaient s'opposer à la fuite de son mari. Elle se révélait donc femme de tête autant que cœur courageux et donnait ainsi un éclatant démenti au portrait que l'amère Mme de Rémusat a tracé d'elle.

Cependant l'alarme est donnée. Le cri : *Le prisonnier est sauvé*! retentit dans toute la prison. Geôliers, gendarmes, porte-clefs courent en tous sens. Eberle commence à comprendre où le peut mener une négligence qu'on taxera sans doute de complicité; il enferme Mme de Lavallette à double tour en s'écriant : « Ah! pour celle-ci, elle ne s'échappera qu'après un bon ordre! » Puis il s'élance sur les quais, suit la piste de la chaise, tandis qu'un autre geôlier, Bodiscar, prend du côté opposé et que Roquette fils monte en cabriolet pour rejoindre la voiture de Lavallette qu'on lui a dit s'être dirigée vers le faubourg Poissonnière. Pendant qu'en démarches inutiles les différents agents se répandent dans des quartiers divers, la chaise est retrouvée sur le Pont-Neuf avec, au lieu de Lavallette, sa fille comme charge [1]. La jeune otage est aussitôt ramenée

1. La baronne de Forget aimait à raconter comme la chaise fut arrêtée sur le Pont-Neuf. Elle avait très présent à l'esprit ce chapitre de l'évasion de son père où elle, tout enfant, avait joué un rôle. Chaque fois que sa voiture traversait le Pont-Neuf, elle ne manquait pas de la faire marcher au pas pour revivre plus longtemps ce souvenir de 1815.

à la prison. Le préfet de police Anglès, le ministre Decazes, le procureur général Bellart ont été avertis. Bellart arrive le premier à la Conciergerie; il reproche à Mme de Lavallette d'avoir manqué à la justice et violé la loi, et l'interroge. Elle répond par des éclats de rire nerveux; il verbalise et la fait mettre au secret. Le concierge Roquette et le porte-clefs Eberle sont arrêtés.

Decazes arrive ensuite, encore plus irrité; il craint pour son portefeuille et veut à tout prix remettre aux mains du bourreau la victime promise pour le lendemain. C'est alors qu'il prend les mesures dont Bresson a apporté, comme nous l'avons vu, la nouvelle à Lavallette : les barrières fermées, le départ des voitures publiques suspendu; visites domiciliaires chez tous les amis du condamné; examen minutieux de tous les voyageurs; ordonnance rendue par le préfet de police qui sera le lendemain affichée et criée dans les rues, enjoignant à tous les propriétaires, locataires et habitants des maisons de Paris sous la peine portée par le Code pénal contre ceux qui recèlent les malfaiteurs (trois mois à deux ans de prison) de faire la déclaration des personnes logées chez eux qui ne seraient pas munies de titres réguliers.

« Vous verrez qu'on dira que c'est nous », dit Louis XVIII en accueillant la nouvelle de la bouche de M. Decazes. Ce mot est plus vraisemblable — les papiers de Decazes le confirment — qu'un autre également prêté au roi sceptique : « Mme de Lavallette a seule fait son devoir ». Le premier correspond à un courant d'opinion manifesté, aussitôt connue

la nouvelle d'une évasion qui tenait du miraculeux, et l'on ne peut que signaler l'avis sujet à caution du Comte de Sémalle soutenant que Louis XVIII avait concerté avec son ministre de la police le plan destiné à sauver Lavallette.

Que le Roi, au fond, ne fût pas désolé que la Providence eût retardé l'implacable justice des hommes et lui évitât peut-être une trop dure interprétation de la loi, c'est possible. Mais supposer que son cœur pût être sollicité par une idée magnanime, lui qui avait repoussé Mme de Lavallette prosternée, lui qui avait été impitoyable pour Ney et La Bédoyère, ce serait lui prêter des sentiments d'indulgence auxquels il n'a nullement droit à prétendre [1].

L'importante nouvelle connue par les uns le soir même, par les autres le lendemain matin (Pasquier lui-même, qui avait trouvé le soir chez la princesse de Vaudémont « un air de gaieté » qui lui avait fait pressentir une évasion », ne l'apprit que le matin du

1. Un document authentique coupe court du reste à toute supposition de grâce en prouvant que l'ordre d'exécution avait été donné. C'est un ordre adressé par le procureur général à Samson et qui fait partie de la collection des ordres d'exécution de Samson, récemment achetés par la Bibliothèque de la Ville de Paris :

« L'exécuteur des arrêts de la cour royale de Paris regardera, *comme nul et non avenu*, l'ordre qui lui a été adressé hier pour l'exécution du condamné Lavallette, laditte (*sic*) exécution *étant suspendue*. Il voudra bien en conséquence cesser toutes les dispositions qu'il aurait pu faire en conséquence dudit ordre, etc. Fait à Paris le vingt et un décembre mil-huit-cent-quinze.

« Pour le procureur général empêché, l'avocat général délégué pour faire le service du parquet : HUA. »

La victime disparue, il devenait inutile de dresser l'échafaud! On se contentera de l'exécuter en effigie!

21 à sept heures), produisit de tous côtés une profonde sensation. Tandis que les bonapartistes se livraient aux manifestations d'une vive joie, que les hommes modérés, les amis éclairés de la Restauration se réjouissaient de voir échapper à la mort un condamné digne d'intérêt, que le peuple moqueur témoignait son contentement par des épigrammes malicieuses à l'adresse du Gouvernement [1], les ultra-royalistes s'abandonnaient « aux emportements d'une fureur vraiment sauvage qui surpassait tout ce qu'on avait vu depuis quelques mois [2] ». Ce n'était pas seulement par soif de vengeance; dans l'invraisemblable événement, ils s'imaginaient sincèrement trouver une preuve nouvelle de la puissance mystérieuse du parti révolutionnaire et accusaient nettement le ministère d'avoir favorisé l'évasion. Sur le pauvre Decazes, pourtant fort innocent de cette courageuse initiative, sur le préfet de police Anglès, sur le duc de Richelieu dont on n'ignorait pas les tentatives pour obtenir au début la grâce du détenu, s'acharnaient les exaltés [3]. A la Chambre,

1. Cette hilarité, causée par la mystification des proscripteurs, M. de Montrond, le mari d'Aimée de Coigny, le commensal de Talleyrand, en rend compte au duc de Broglie le lendemain même de l'évasion. Avec le sang-froid que lui seul pouvait garder en plaisantant : « Habillez-vous, préparez-vous, armez-vous; un grand forfait vient d'être commis : M. de Lavallette, au mépris de toutes les lois divines et humaines, s'est échappé de sa prison dans une chaise à porteurs; on le poursuit en toute hâte, mais on craint qu'on ne puisse l'atteindre; les porteurs de M. de Lavallette ont de l'avance et il n'est pas si gros que le Roi. »

2. Viel-Castel.

3. L'évasion de Lavallette devenait un prétexte excellent pour ceux qui dès le commencement de la session s'étaient constitués

« il y eut des cris de rage au récit de l'évasion de Lavallette », écrit Lamartine. Et il ajoute : « Nous les rappellerons pour la honte des partis; pour la honte de la nature humaine, nous ne nommons pas ces vociférateurs. On eût dit que le salut de la monarchie tenait à la tête de ce prisonnier et au veuvage de cette femme.... Ce n'était plus des ministres qu'il fallait à cette Assemblée, mais des licteurs [1] ».

La Chambre n'est pas seule à proférer des cris de rage; dans la société, « la fureur est portée à son comble ». Les petites « femmes de la cour », qu'au

en parti qui ne dissimule pas sa résolution d'imposer au ministère et au Roi ses prétentions, ses volontés, ses colères. Les énergumènes qui voulaient mettre les ministres en accusation parce que Lavallette s'était soustrait à ses bourreaux auraient brisé à l'instant même ce cabinet qui eût tenté de leur enlever de plus illustres victimes.

Le lendemain Richelieu écrivait à Decazes deux lettres :

« Ce qui est arrivé est très fâcheux, disait-il dans la première très hâtive. Il est impossible qu'il n'y ait pas beaucoup de gens mêlés à cette affaire et probablement, comme le Roi croit, des étrangers auxquels il inspirait un intérêt général.... Il faut absolument le retrouver, coûte que coûte, car sans cela l'effet en serait affreux. »

Dans la seconde il confirmait ce qu'appréhendait Decazes : « Mes sœurs qui voient beaucoup de députés m'ont dit qu'ils étaient enchantés de cet événement qui leur donnait, disaient-ils, une bonne occasion de tomber sur vous et sur le garde des sceaux ». Papiers Decazes; E. Daudet, *Louis XVIII et le duc Decazes*, Plon, 1899.

1. Lamartine ne se pique pas toujours d'exactitude. Après s'être très justement indigné contre la Chambre, il ajoute : « Un grand sacrifice leur (aux ministres) parut nécessaire à faire à l'apaisement de ses irritations de tribune. Il n'y manquait que la victime. Le malheur des circonstances venait de la jeter dans leurs mains. C'était le maréchal Ney ». Or, Ney avait été fusillé le 7 décembre.

témoignage de Marmont, nous avons vues acharnées pendant le procès, se montrent inexorables après l'évasion. Des femmes « d'apparence très douce » s'affichaient, par esprit de parti, d'une cruauté sans exemple. « Pense-t-on, disait une de ces fanatiques, que nous puissions nous contenter de deux têtes pour expier le 20 mars? » Et, renchérissant, M. de Rémusat écrivait à sa mère une lettre gouailleuse : « ... J'étouffe.... Voyez d'ici, chez M. de Marbois, une petite dame en rose dire d'un air pincé et en serrant les lèvres : « Monsieur le garde des sceaux, est-ce « qu'on ne va pas nous rendre nos anciens sup- « plices [1] ? »

Après la colère, la dure sanction du monde, les demandes de poursuites contre les ministres. « Comment a-t-on pu sauver ce Lavallette? » s'écrie-t-on dans les salons, car personne ne met en doute la connivence du gouvernement, et la jeune Joséphine, rentrant au couvent après l'évasion, est un objet de vive répulsion pour les élèves et les religieuses. Des parents menacent de reprendre leurs enfants, si on la gardait et, en fait, Mme de Lavallette reprendra sa fille dès qu'elle aura été mise en liberté (mars 1816). « Une femme sensée et bonne d'ordinaire, dit encore Guizot, dans ses *Mémoires*, ne craignit pas d'appeler « petite scélérate », cette enfant qui venait d'aider à sauver son père. »

Le 21, la Chambre a manifesté un emportement qui rappelait les séances de la Convention ; le 22, jour

1. Même expression dans le *Journal du maréchal de Castellane.*

où il n'y avait pas séance publique, un grand nombre de membres s'étant trouvés rassemblés, on envoya chercher le président. Le comte Humbert de Sesmaisons, cédant aux vœux de la majorité, après un discours modéré de forme, déposa une proposition tendant à exiger des explications sur l'évasion de Lavallette et la discussion en fut décidée pour le lendemain, malgré l'orateur lui-même qui demandait l'ajournement pour supplément d'information.

La modération de M. de Sesmaisons ne servit pas d'exemple aux autres orateurs. M. de Bouville attaqua les ministres sous la surveillance immédiate desquels était le « grand coupable »; il s'attacha à prouver qu'il n'avait pu s'évader qu'avec la complicité des gardiens et dessina en quelque sorte un plan de la Conciergerie qu'il était allé visiter pour y faire une enquête officieuse et personnelle. Pasquier assure que pour se procurer les preuves du complot, Bouville a fait tout le trajet du prisonnier à la Conciergerie, la tête sous les voûtes pour prouver que le chapeau de Lavallette aurait dû s'y accrocher. Il donnait la pantomime de ses expériences; il montrait Lavallette court et gros sous les vêtements d'une femme mince et délicate dans un costume dont la bizarrerie était éclatante, poussant des sanglots affectés qui devaient trahir sa voix, se courbant pour passer sous les voûtes et à travers des barrières gardées par des guichetiers qu'il était pour ainsi dire obligé d'enjamber. « N'a-t-il pu trahir son sexe en enjambant? » ne craint pas de dire le tenace orateur. Aucun détail de ce qu'il appelle une *scène de comédie* — nous nous rapprochons des tréteaux

de foire de Ferrand — ne lui échappe. Il a imité de façon grotesque les mouvements qu'avait dû faire Lavallette comme pour mieux démontrer l'impossibilité d'un rôle soutenu. Si sincère était son désespoir de voir un tel prisonnier échapper à la justice, si grande sa chaleur à démontrer l'existence d'un complot et la responsabilité absolue des ministres — il reprochait l'introduction auprès du prisonnier non seulement de sa femme, mais de sa fille, la négligence des gardiens, le changement récent du concierge, le retard apporté à l'exécution, demandait une enquête sur la conduite des ministres en cette affaire — qu'il fit naître une vive agitation dans la Chambre. Cette pseudo-mise en accusation des ministres dépassait le but, et la majorité de la Chambre, bien que toujours dans la même disposition d'esprit contre Lavallette, se serait contentée — devant un fait accompli et peut-être irréparable — de renseignements, et non de poursuites.

Le procureur général Bellart mit les choses au point. Il fit remarquer que si un grand malheur était arrivé, il résultait moins de l'évasion d'un coupable frappé par la justice que de l'importance exagérée qu'on y mettait. En réponse à M. de Bouville, il prouva qu'il n'y avait eu aucun retard extraordinaire dans le procès, et que si le pourvoi en grâce n'avait été examiné que vingt-quatre heures après avoir été reçu, c'est qu'il n'avait pas semblé convenable de soumettre au Roi une telle résolution le jour de l'anniversaire de la duchesse d'Angoulême. Il affirma que l'enquête déjà commencée se poursuivait avec activité; sans s'arrêter à la proposition de

M. de Bouville, sur laquelle il jugeait hors de propos de délibérer, il combattit énergiquement celle de M. de Sesmaisons, parce que l'instruction judiciaire étant commencée, on devait en attendre le résultat.

Quelque puissante qu'elle fût, son argumentation ne termina pas le débat. Un instant, ce langage d'un magistrat qu'on ne pouvait soupçonner d'indulgence avait paru faire quelque impression, mais ce ne fut qu'une accalmie. M. Murard de Saint-Romain reprit avec une nouvelle violence les griefs de M. de Bouville, accusa formellement le garde des sceaux d'avoir favorisé sinon l'évasion [1], au moins les *espérances* du condamné, de l'avoir laissé communiquer non seulement avec sa femme, mais avec sa fille et une gouvernante, d'avoir différé de vingt-quatre heures l'envoi de l'ordre d'exécution; un autre député, le comte de Kergorlay, demanda une enquête, nécessaire suivant lui aux ministres eux-mêmes pour leur rendre la confiance publique. Le ministre de l'Intérieur Jollivet, MM. Joubert et Bourdeau combattirent avec force ces accusations contre les ministres. Ils parvinrent à faire écarter la proposition de M. de Bouville, mais non pas celle de M. de Sesmaisons et celle-ci fut en conséquence renvoyée dans les bureaux, aux acclamations de la Chambre et des tribunes bondées d'assistants acharnés [2].

1. Naturellement, dans ses *Mémoires*, Ferrand accuse formellement Barbé-Marbois d'avoir fait évader Lavallette.

2. « C'est à ce jour-là surtout, dit Viel-Castel, que l'on peut appliquer un mot qui fut alors beaucoup répété : Les *brodeuses* de 1815 se montrèrent les émules des *tricoteuses* de 1793 ».

Toutes les recherches de Decazes et de sa police devaient rester stériles. Les efforts du ministère, devant un fait accompli, tendaient à calmer l'opinion par des appels à la modération jetés dans la presse officieuse. Vainement les journaux à sa dévotion s'escrimaient à répéter que l'évasion d'un prisonnier de marque, si regrettable qu'elle fût, ne mettait en danger ni le Roi ni l'État, et que le sort du condamné réduit à s'enfermer, isolé de sa famille et de ses amis, dans un asile impénétrable, n'avait pas cessé d'être misérable; vainement, sous des périphrases flatteuses, on contestait à la Chambre le droit d'interpeller officiellement les ministres et de les mander à sa barre. La majorité royaliste, peu touchée de ces considérations, s'apprêtait à donner suite à sa victoire. Bientôt, on apprenait que la commission nommée pour l'examen de la proposition Sesmaisons se disposait à présenter à la Chambre un projet d'adresse au Roi qui aurait déclaré que le garde des sceaux et le ministre de la police avaient perdu la confiancc de la nation.

La situation devenait très grave. Bien que Barbé-Marbois et Decazes parussent seuls visés — contre Decazes, il y avait de plus les jalousies accumulées par la rapide et incroyable faveur de l'ancien secrétaire de Madame Mère; Talleyrand le poursuivait de ses sarcasmes, Vitrolles, de sa haine, — il était évident que leur chute devait entraîner la retraite du cabinet tout entier; le duc de Richelieu déclarait qu'il suivrait ses collègues. Louis XVIII s'effraya de voir tomber le pouvoir aux mains du parti dont les violences épouvantaient la France en alarmant

l'Europe et, lutter contre cette Chambre qu'il avait naguère qualifiée d'*introuvable*, lui paraissant impossible, il s'adressa habilement à un membre influent de la commission, le marquis de Puyvert, gouverneur de Vincennes, chez qui se réunissaient les autres commissaires. Par un administrateur de sa maison, M. de Pradel, il lui fit dire son mécontentement de voir un homme comme lui, occupant une position officielle, prendre une attitude aussi hostile envers le gouvernement. M. de Pradel était chargé d'ajouter que si la Chambre lui déclarait que ses ministres n'avaient plus la confiance de la nation, il se réservait de s'en assurer en la consultant.

Cette menace non déguisée d'une dissolution, possible ou non, fit une forte impression sur les ultra-royalistes qui réfléchirent et pesèrent leurs chances de succès en cas de nouvelles élections. Changeant donc leur fusil d'épaule, ils se calmèrent en apparence et, abandonnant Vitrolles furieux d'être dépossédé de la faveur du Roi par Decazes, ils se rapprochèrent de celui-ci et lui firent des avances à la condition qu'il se séparât de Barbé-Marbois. Decazes avait eu le temps de flairer d'où venait le vent; il résista aux avances et n'abandonna pas son chef de file. Ce fut la commission qui céda, sur la proposition de M. de Sesmaisons, elle ne fit pas le rapport et l'affaire se trouva pour ainsi dire supprimée. Dans la question d'amnistie et dans le projet de chasser de la Chambre introuvable et des emplois publics tous ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, les ultras allaient trouver un autre terrain de bataille où Decazes pourrait être plus

sérieusement menacé. Là encore l'habile favori de Louis XVIII donnera une preuve de son doigté politique et, en se rapprochant des modérés, consolidera pour un temps sa puissance jusque-là mal assise.

## VI

### LAVALLETTE SORT DE FRANCE

PENDANT ce temps, la princesse de Vaudémont s'était employée à trouver un moyen de faire sortir de France l'hôte de Mme Bresson. Sa situation à l'hôtel des affaires étrangères devenait plus périlleuse d'un jour à l'autre; on avait dû mettre les domestiques dans le secret; un mot légèrement prononcé pouvait trahir Lavallette et cette fois le conduire à l'échafaud.

Qui serait assez fort ou assez hardi pour tenter de le faire sortir de France? Seul un étranger, plus indépendant et moins susceptible d'être surveillé, pourrait admettre cette idée audacieuse.

Beaucoup de troupes anglaises étaient encore cantonnées en France, et un grand nombre d'officiers de cette nation résidaient à Paris; la princesse de Vaudémont eut l'idée de faire demander le concours de l'un d'eux, Michel Bruce, gentilhomme anglais [1] qu'elle avait eu l'occasion de recevoir et

1. Il était neveu du célèbre voyageur anglais de ce nom.

qui, non seulement s'était montré très ardent à défendre le maréchal Ney, mais même avait fait pour le sauver une tentative infructueuse. Le 31 décembre, à sept heures du matin, elle adressait à Bruce un billet anonyme où elle réclamait ses services pour une affaire délicate, se fiant à son honneur, remettant en ses mains le sort de Lavallette dont elle lui annonçait la présence à Paris.

Bruce était couché lorsque lui parvint cette lettre qui l'avertissait que Lavallette était encore à Paris, ce qu'il ignorait absolument. D'abord très surpris, il a demandé le temps de la réflexion et s'est engagé à rendre une réponse le jour même dans un endroit désigné. Il a réfléchi; séduit par le côté chevaleresque de l'entreprise, il a songé d'abord à agir seul et à préparer la nouvelle évasion de Lavallette. Il voit une sorte de gloire à sauver ce malheureux et à assurer à Mme de Lavallette ce qu'il a appelé le *fruit de sa belle action.* En même temps, il ne se dissimule pas tout ce que l'exécution d'un tel projet avait de dangereux; il va cependant au rendez-vous fixé à midi, y trouve l'intermédiaire envoyé par Mme de Vaudémont et, *sans lui demander qui l'envoie ni où est caché Lavallette* (ceci a été prouvé au procès des Anglais et montre combien tous les moindres détails devaient être invraisemblables dans cette invraisemblable évasion), il promet d'aviser aux moyens de sauver le condamné.

Ces moyens auraient pu rester à l'état de rêve généreux et sans sanction pratique, si, le 2 janvier, Bruce n'eût reçu la visite d'un de ses compatriotes, sir Robert Wilson, général-major en disponibilité,

comme lui autrefois ennemi acharné de la France et surtout de Napoléon [1], mais qui, depuis les

1. Wilson avait publié en 1801, une *Histoire de l'expédition d'Égypte* très dure pour Bonaparte et où son rôle à l'égard des pestiférés de Jaffa avait été travesti. Au sujet de Wilson et de son livre puis de Lavallette, Napoléon eut, à Longwood, en 1816, une conversation avec William Warden, chirurgien du *Northumberland* qui avait conduit l'Empereur à Sainte-Hélène.

« Napoléon me demanda si je lui connaissais des talents militaires, quel était le but qu'il se proposait d'atteindre par ses écrits et si ceux-ci l'avaient enrichi. Je lui répondis que je n'avais sur ce point aucune notion suffisante, mais que j'avais tout lieu de croire, par la nature de l'emploi qui lui avait été confié, qu'il devait occuper une place distinguée dans l'opinion de ceux qui l'avaient employé. J'avais aussi entendu dire que ses ouvrages étaient remarquables comme style et comme science militaire.

« — Pouvez-vous me dire, continua-t-il, pour quel motif cet « officier favorisa l'évasion de Lavallette, l'ami zélé et avoué de « l'homme qu'il avait si cruellement calomnié? » J'étais, comme vous pouvez le supposer, très embarrassé pour répondre. Je réfléchis longuement et répondis que sans aucun doute c'était pour des motifs qui étaient de nature a faire honneur a son caractère, quelque indiscrétion qu'on ait pu lui reprocher; que peut-être il avait été entraîné par cet enthousiasme romanesque qui se plaît à braver le péril. Mais il n'était jamais venu à l'idée de personne qu'il ait agi pour de l'argent, et, d'après moi, personne en Angleterre ne songea à accueillir avec moins d'estime sir Robert et ses compagnons après la part qu'ils avaient prise à cette mystérieuse affaire. Il répliqua : « Je crois ce que vous me dites; « si l'argent eût été le but de l'entreprise, il n'en manquait pas « à Lavallette. Du reste, je crois fermement que cette action de « sir Wilson équivaut comme à une rétractation de ce qu'il avait « écrit contre moi. »

Warden ajoute : « Bizarre coïncidence! nous avons en ce moment le fils de sir Robert Wilson sur le *Northumberland*, en qualité d'aspirant ».

(*Correspondance* de William Warden, chirurgien à bord du vaisseau de S. M. Britannique qui a conduit Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène. Londres, 1822.) Cette correspondance a été republiée par le comte d'Hérisson (*le Cabinet noir*) et tout récemment par le docteur Cabanès

derniers événements, se montrait outré contre les persécutions dont les bonapartistes étaient l'objet et avait été même compromis un instant dans la tentative faite pour sauver le maréchal Ney.

Wilson ne fut pas moins étonné que Bruce d'apprendre que Lavallette avait pu demeurer à Paris. Malgré le peu de chances de réussite, il n'hésita pas à donner son concours. Avec la même générosité chevaleresque, il épousa l'idée d'essayer de le faire sortir de France, et mettant plus utilement que Bruce son désir en pratique, il commença dès le lendemain 4 janvier à échafauder le plan de l'entreprise.

Il proposa d'abord à un de ses compatriotes, officier, qu'on croit se nommer Ellister, d'accompagner Lavallette jusqu'à la frontière. Ellister accepta, mais, n'ayant pu obtenir permission de son régiment, il dut rendre sa parole. Nous verrons qu'il put néanmoins rejoindre et jouer son rôle[1]. Wilson déclara alors qu'il se chargerait lui-même de l'expédition et se mit en quête d'un officier anglais pour la confection d'un uniforme. Le capitaine Hutchinson, par bon naturel d'abord et « par déférence pour son général », se mit à sa disposition.

Bruce a fait demander par l'intermédiaire les mesures de la taille de Lavallette ; tandis que Wilson se charge des passeports, qu'il fait mettre aux noms

1. Cet officier anglais, dont le nom est mal établi, reste mystérieux. On perd sa trace, après le 8 janvier, jour où il rejoignit Lavallette à Compiègne avec la berline de Wilson, et il ne fut nullement inquiété dans le procès intenté à ses trois compatriotes.



LES LIBÉRATEURS DE LA VALLETTE

Wilson, Bruce et Hutchinson à la Conciergerie.

du général Wallys et du colonnel Laussac (on a choisi les mêmes initiales, afin qu'en cas de visite des malles à la frontière la marque du linge ne contredît pas l'énonciation des passeports). Hutchinson se charge de la mesure de Lavallette; pour ne compromettre aucun tailleur français, il la remet à un tailleur allemand auquel il commande un uniforme de quartier-maître du régiment des Gardes. Comme l'ouvrier fait remarquer que « la mesure n'a pas été prise par un tailleur », Hutchinson, pour écarter les soupçons, a soin de lui dire : « Quand les habits seront faits, vous les emballerez parce que le quartier-maître, n'ayant pu les attendre, est déjà parti, et je lui expédierai la caisse ».

Le vendredi, le samedi et le dimanche (5, 6 et 7 janvier) furent employés à faire les préparatifs du départ. Il fallait déterminer par quelle barrière on sortirait de Paris. Hutchinson allait à la découverte, tantôt sur un point, tantôt sur un autre; le résultat de sa reconnaissance fut qu'il fallait préférer la porte de Clichy.

Comment passer cette barrière sans être remarqué? On ne pouvait songer à partir en poste, car depuis les ordonnances établies après l'évasion de Lavallette, un gendarme assistait au départ de chaque voyageur, vérifiait les passeports, épiait les signalements, suivait même la voiture jusqu'à une certaine distance.

Sortir à cheval paraissait le plus simple; mais, autre inconvénient : les Anglais ont une allure particulière, que Lavallette avec sa corpulence n'eût jamais attrapée.

Il fut donc résolu qu'on partirait en voiture, non pas en carrosse fermé, pas même en cabriolet, mais en *boggy*, genre de voiture simple qui exciterait le moins de soupçons. Lavallette y monterait avec Wilson ; Hutchinson et un domestique suivraient à cheval, pour permettre au fugitif en cas d'alerte de sauter du boggy et de fuir à toute bride. De son côté et à la même heure, Ellister, muni du passeport délivré sous le nom du colonel Laussac, sortirait dans la voiture de Wilson par une autre barrière pour aller les rejoindre à Compiègne. Là on changerait de voiture. Ellister et Hutchinson ramèneraient le boggy à Paris, les deux autres poursuivraient leur voyage dans la berline de Wilson. On avait fait choix de Compiègne parce que Bruce y avait un cousin, le général Bridland, commandant une brigade et qui pouvait donner asile à Wilson.

Le samedi soir, toutes précautions étant prises, Bruce dit à l'intermédiaire qu'ils étaient prêts et que le départ pourrait avoir lieu le surlendemain. Il est donc convenu que Lavallette se rendrait le dimanche soir à neuf heures et demie précises dans le logement de Hutchinson, 3, rue du Helder, point de départ préféré pour différentes raisons : la proximité de la barrière de Clichy, la surveillance exercée autour des domiciles de Wilson et de Bruce, enfin l'habitude qu'avait Hutchinson de se lever matin soit pour se rendre à la parade, soit pour aller à la chasse.

Le dimanche, entre huit heures et demie et neuf heures, Lavallette prenait congé de ses hôtes du ministère. Tous étaient profondément émus. Après

les avoir serrés une dernière fois sur son cœur, Lavallette se laissa conduire par MM. Bresson et Baudus au coin de la rue de Grenelle, où se trouvait un cabriolet prêté par M. de Saint-Aignan et où avait pris place M. de Chassenon, le même ami qui l'avait conduit au sortir de la Conciergerie. La voiture traversa la place du Carrousel. Lavallette ne put s'empêcher de sourire en passant le long des sentinelles qui bordaient la grille des Tuileries. Le château était illuminé, et ce soir-là bien des gens s'occupaient de lui : le matin même, il avait été exécuté en effigie!

On arrive rue du Helder. Là, M. de Chassenon fait ses adieux à Lavallette, qui monte tranquillement l'escalier du capitaine Hutchinson. Sur le palier, il trouve M. Bruce, qui, parlant très haut, l'apostrophe : « Pourquoi venez-vous donc si tard? Il y a longtemps que nous vous attendons; nous avons bu notre premier bol de punch. » Le change ainsi donné pour les gens de la maison, Bruce prend le bras de Lavallette et l'introduit dans l'appartement de Hutchinson, chez qui se trouvaient le général Wilson et Ellister.

Lavallette est à peine remis d'une compréhensible émotion en face de ces étrangers qui s'intéressent si libéralement à son sort, qu'un coup de sonnette retentit. Un homme entre dans la première pièce et demande le colonel Laussac. Le domestique prévient Hutchinson, qui sort; l'inconnu répète qu'il demandait le colonel Laussac. « Priez le colonel de venir », dit Hutchinson, et on va chercher Ellister, qui répondait alors au nom de Laussac (il avait été

convenu qu'il garderait ce nom jusqu'à Compiègne, où il céderait ce même nom à Lavallette, avec le passeport à l'appui [1]). Ellister se présente et dit à l'homme qui le demandait : « Je ne vous connais pas ».

L'homme a paru surpris parce qu'il croyait que Lavallette se présenterait au nom de Laussac; de son côté Hutchinson, très intrigué, allait questionner cet inconnu qui l'inquiétait lorsque, sous sa redingote encore entr'ouverte, il aperçoit un pistolet à deux coups dont il se saisit brusquement.

Au lieu de se plaindre de cette violence, l'inconnu se contente de dire : « Je vois bien que vous êtes de nos amis, vous êtes un homme généreux. Veuillez remettre ce pistolet à son propriétaire », et il se retire sans insister davantage.

Hutchinson ayant expliqué l'incident à Lavallette, retiré dans le fond de l'appartement, celui-ci déchiffre facilement l'énigme. Il reconnaît le pistolet comme lui appartenant; par mégarde, il l'avait laissé dans le cabriolet, et M. de Chassenon, s'apercevant de l'oubli, s'était empressé de le lui rapporter. (Ce pistolet resta dans les mains de Hutchinson et donna lieu à plusieurs questions dans ses interrogatoires.)

Cependant les conjurés se séparent. Wilson se rend à une réunion mondaine jusqu'à minuit, afin

1. Muni d'un passeport à ce nom, Ellister avait été demander à la préfecture de police des chevaux de poste. Pendant qu'on expédiait l'ordre sous ses yeux, il avait vu sur le bureau un grand nombre de feuilles imprimées portant le signalement de Lavallette. On les distribuait à tout venant.

de détourner les soupçons de ceux qui pourraient l'espionner; Ellister prend congé, mais en donnant rendez-vous pour le lendemain à Compiègne; Bruce demeure avec Hutchinson et Lavallette jusqu'à ce que ceux-ci s'étendent sur un lit tout habillés; à minuit, il prend affectueusement congé de Lavallette en lui souhaitant heureux voyage.

On conçoit ce que put être cette nuit d'attente; encore fut-elle troublée par un locataire ivre qui s'était trompé d'étage et frappait à la porte avec violence. Avant sept heures, tous sont sur pied; le domestique de Wilson va chercher le boggy de Bruce et ensuite trouver son maître, 21, rue de la Paix. Wilson monte dans le boggy, suivi de son domestique à cheval, et se rend rue du Helder chez Hutchinson. « Tout est prêt, dit-il à Lavallette, partons. » Tous les deux montent dans la voiture; Hutchinson, qui a fait le guet, une fois les fugitifs partis, les suit à cheval.

Le départ s'effectue sans encombre. A cette heure matinale, il y avait fort peu de monde dans la rue, et d'ailleurs on était alors assez habitué aux uniformes anglais pour ne pas être étonné d'en rencontrer. Wilson a naturellement sa petite tenue de général, capote bleue et chapeau rond; Lavallette a revêtu l'uniforme de quartier-maître sous une redingote grise, et, sur une perruque noire qui cache ses cheveux, il porte un shako anglais, recouvert d'une toile cirée. Il tient sur ses genoux le bicorne à plumet blanc de Wilson.

Ils arrivent à la barrière de Clichy; les gendarmes les regardent fixement, mais le mouvement de la

présentation des armes devait faciliter à Lavallette le moyen de couvrir son profil en rendant le salut. C'est ainsi que le lundi 8 janvier, à neuf heures du matin Lavallette, fraîchement rasé, le visage découvert, sortit de Paris sans inspirer le moindre soupçon et sans éprouver le plus petit obstacle.

A la Chappelle-en-Serval, et plusieurs fois en cours de route, les voyageurs sont accostés par des gendarmes, mais les réponses toujours prêtes de Hutchinson sur le mouvement de troupes projetés coupent court à toute inquisition. Comme on approchait de Compiègne, Hutchinson et le domestique de Wilson doublent le pas pour reconnaître les logements ; à l'entrée de la ville, ils trouvent un sergent envoyé par l'aide de camp du général Bridland qui les conduit à l'appartement qui leur est réservé.

Là devait les rejoindre, à cinq heures, Ellister, que nous avons vu, le dimanche soir, chez Hutchinson, répondre au nom du colonel Laussac, et qui, parti de Paris à dix heures le lundi avec la berline de Wilson, devait arriver quelque temps après les fugitifs.

Son voyage, à lui, ne s'était pas passé sans encombre. A la barrière Saint-Denis, un gendarme lui avait demandé son passeport pour le viser et ne lui avait rendu qu'après avoir exactement collationné sur sa figure toutes les énonciations du signalement. Ne lâchant pas prise, le gendarme avait suivi la voiture jusqu'au Bourget et, là, il avait été remplacé par un homme de police « en capote, armé d'un sabre et coiffé d'un claque ». Après quelques lieues, ce policier rebroussait chemin.

Cet incident, jusqu'ici resté dans l'ombre, prouve bien que le passeport mis au nom du colonel Laussac, et la demande de chevaux de poste faite par le prétendu colonel, que son accent devait trahir, avait fait naître des soupçons à la préfecture de police sur sa fausse identité. Du moment où une poursuite avait été commencée, on conçoit mal qu'elle ait été abandonnée. Il en fut ainsi pourtant. S'ils conservaient des doutes sur la sincérité du passeport, les policiers ne surent pas deviner qu'en suivant le faux Laussac, ils auraient pu aisément découvrir l'asile momentané du vrai Lavallette.

A Louvres, Ellister est encore arrêté par des gendarmes. Après la visite du passeport, où Laussac était signalé comme officier anglais, un des gendarmes eut l'inspiration de s'écrier : « Quand le diable y serait, ce n'est pas là un officier anglais! » Cette fois, l'accent d'Ellister rétablit la vérité et l'incident n'eut pas de suites.

A cinq heures, enfin, le pseudo-colonel Laussac est réuni aux autres voyageurs, et sans perdre une seconde on s'occupe des préparatifs du départ. Trois chevaux et un courrier sont demandés; Lavallette muni du passeport de Laussac, Wilson sous son nom de Wallys, prennent place dans la berline, pistolets au côté, décidés à défendre leur vie en cas d'alerte, mais, à la vérité, comptant plus, au besoin, sur leur présence d'esprit que sur une résistance à force ouverte. Hutchinson et Ellister prennent congé des voyageurs, et le postillon fait route en faisant claquer son fouet.

Le domestique de Wilson ne parlait pas français,

c'était Wilson lui-même qui payait à chaque poste. A toute interpellation, il avait grand soin de répondre : « *général anglais* », et son langage, la physionomie de son domestique, tout confirmait dans l'idée que les voyageurs étaient effectivement anglais.

Sans anicroche, le voyage se poursuit jusqu'à deux lieues de Cambrai. Il est quatre heures du matin; au relais, le maître de poste les prévient qu'ils ne pourront traverser la place de nuit parce que les portes sont fermées et que le préposé aux avant-postes ne voudrait pas se donner la peine d'aller avertir le gardien.

Le contretemps était gros d'angoisses. Deux heures à attendre, c'était laisser le temps à ceux qui les poursuivaient, si on les poursuivait, de les atteindre. Il faut pourtant bien se résoudre à patienter. Tandis que Lavallette, au fond de la berline, feint de dormir, Wilson pour écarter les soupçons et tromper sa propre inquiétude, descend de voiture, va aux écuries et converse avec les postillons.

A six heures, les voyageurs se remettent en route et se présentent aux portes de Cambrai, une demi-heure avant le point du jour. Le postillon fait entendre son fouet pour avertir : personne ne répond. La sentinelle *anglaise* appelle cependant le préposé, mais celui-ci ne veut pas se déranger et il faut encore demeurer. Enfin le jour paraît; le porte-clefs vient et s'excuse, en rejetant la faute sur la paresse de l'employé. La berline passe avec cinq voitures retardées pour la même cause. A l'auberge,

Wilson doit subir les doléances de l'hôte qui se plaint de ce que le préposé, par son indolence, est cause que les voyageurs ne viennent pas coucher chez lui. Wilson répond qu'il n'a pas pour le moment le loisir d'aller faire son rapport au commandant de place, mais qu'il ne manquera de le faire à son retour.

Le relais enfin prêt, la berline repart à neuf heures et demie. Se figure-t-on ce que devaient être, depuis quatre heures du matin, les réflexions de Lavallette? Une simple marque d'impatience de Wilson, une parole imprudente, et tout l'échafaudage croulait. Heureusement Lavallette, très maître de ses impressions, ne causait aucun embarras au général anglais, et celui-ci gardait une présence d'esprit et un calme admirables.

L'entrée à Valenciennes est marquée par la formalité ordinaire. Un agent français se présente et prononce la phrase d'usage : « Ces messieurs ont leurs passeports sans doute? » — Wilson met la tête à la portière et répond : « Je suis général anglais ». — On le croit sur parole et la berline entre dans la ville.

A la poste, nouvelle demande des passeports. Un petit garçon, envoyé par la gendarmerie, ne se contente pas de la réponse ordinaire de Wilson : « Je suis général anglais ». Il insiste, disant qu'il est nécessaire de porter les passeports chez le colonel de gendarmerie. On les lui donne, en lui recommandant de se dépêcher. Il se presse, en effet, et revient avec les passeports visés.

Ce n'est pas tout; le petit bonhomme prie le

général de mettre son nom et celui de son compagnon de voyage sur un bout de papier, disant que c'est pour l'auberge. Wilson, toujours docile, écrit les deux noms, Wallys et Laussac, sur un chétif morceau de papier qu'on lui a depuis représenté dans les interrogatoires.

A dix heures, la voiture se remet en marche. A la sortie de la ville, nouvelle visite des passeports : on les garde longtemps et on en prend le relevé. Cette fois Wilson perd patience. Il presse le départ, non sans proférer des imprécations et des jurons. Lavallette continue à rester muet.

Les voici à une lieue et demie de la frontière, que Wilson avait, dans son plan, cru passer avant le jour. La crainte du télégraphe au lieu terminus des dangers redouble les alarmes de Wilson, sa terreur est extrême. Va-t-on les reconnaître au dernier relais et les retenir? Le poste de gendarmerie leur demande bien leurs passeports, mais sans formalités vexatoires, et, cette fois, Wilson en est quitte pour dire comme d'habitude : *général anglais*.

La ligne redoutable est enfin passée. Le premier mot de Wilson à Lavallette est : « Vous voilà sauvé ! » Lavallette, qui avait conservé durant le voyage toute sa tranquillité [1], se laisse alors aller à l'attendrissement. Il embrasse Wilson en pleurant, et dans

1. Lavallette avait évité toute conversation touchant son procès et son évasion. Wilson rompait parfois le silence pour l'arracher à sa rêverie, il lui parlait de choses qui pussent le distraire de ses réflexions. C'est ainsi qu'ils s'entretinrent de l'expédition d'Égypte, où Lavallette avait servi Bonaparte comme aide de camp et où Wilson avait commencé à se signaler contre lui.

l'effusion de son cœur il rapporte tout ce qui vient de se passer à l'héroïsme de sa femme.

« Je rends spécialement grâce à Dieu de ce qu'il a permis que les généreux efforts de ma femme soient couronnés de succès. Elle serait morte de douleur, si nous n'avions pas réussi. Je suis bien malheureux de voir tant de braves gens compromis pour moi. Je sais que mes gardiens ont été arrêtés; mais je déclare devant Dieu et à vous, mon généreux ami, que ces hommes n'ont pas été corrompus et n'étaient pas dans le secret. L'affaire eût manqué, si on leur eût laissé le moindre soupçon; je n'ai d'obligation qu'à ma femme. » Cette question de la connivence *des* ou *d'un* des gardiens a été controversée. Il nous paraît bien difficile d'admettre qu'Eberle n'ait pas employé la plus *bienveillante* négligence en courant après les porteurs et en s'empressant de faire ouvrir les portes à la prétendue Mme de Lavallette. Nous avons déjà émis cette opinion, et elle se trouve confirmée plus loin par la propre autorité de la comtesse.

Le reste du récit fait par le fugitif à Wilson, nous le connaissons par le menu, ayant suivi tous les pas de Lavallette depuis le cachot de la Conciergerie jusqu'au cabriolet conduit par Baudus et, à travers les rues de Paris, jusqu'à la retraite cachée de la rue de Grenelle. On conçoit qu'à son sauveur, dans l'élan de sa reconnaissance, et après un mutisme prolongé, il ait éprouvé le besoin de confier son odyssée. Ces entretiens émouvants devaient conduire les voyageurs jusqu'à Mons.

Là, il ne leur fut pas demandé de passeports. Ils

dînèrent tranquillement et prirent les arrangements pour le voyage ultérieur de Lavallette. Wilson lui donna plusieurs lettres de recommandation pour le cas où il serait arrêté en route : une pour le roi de Prusse, qu'il connaissait particulièrement; d'autres pour différents agents diplomatiques anglais. Pendant que Lavallette fait route pour les Pays-Bas, puis pour la Bavière, où il recevra asile du prince Eugène, Wilson revenait à Maubeuge et Laon et rentrait à Paris par la barrière Saint-Martin le mercredi soir, 10 janvier, après soixante heures d'absence. En arrivant, il pouvait apprendre que quelques heures après leur passage à Valenciennes un télégramme heureusement arrêté par le brouillard avait donné l'ordre d'arrêter Lavallette. Lui-même, ayant eu l'imprudence d'écrire à lord Grey une longue relation *secrète et confidentielle* de la miraculeuse entreprise à laquelle il avait coopéré, et cette lettre, vu la surveillance dont il était l'objet, ayant été interceptée, fut arrêté le 13 janvier, ainsi que Bruce et Hutchinson. (Ellister, dont le rapport de Wilson fait mention et dont nous avons vu le rôle, était rentré à son régiment et eut la chance de ne pas être inquiété.)

Dès que la nouvelle du départ définitif de Lavallette fut connue, ce fut une nouvelle cause d'agitation dans les cercles politiques. Mais on tenait des otages et on ne se perdit pas en de trop longues récriminations contre les faits accomplis. Après deux mois de prison préventive et une série d'interrogatoires, où les trois Anglais s'étaient montrés d'une réserve d'autant moins concluante en faveur

de leur innocence que la relation de Wilson rapportait tous les moindres détails et devait servir de canevas à l'acte d'accusation, Wilson, Bruce et Hutchinson furent envoyés devant la cour d'assises de la Seine par arrêt de la cour royale du 25 mars. En même temps qu'eux comparaissaient : Roquette de Kerguidec, greffier-concierge de la Conciergerie; Eberle, gardien; Bonneville, valet de chambre de Lavallette; Guérin, dit Marengo, l'un des porteurs de la chaise, dont l'affaire venait de s'instruire.

La cour royale, saisie de la connaissance de l'affaire et statuant aux termes de la loi par un seul et même arrêt sur les crimes et délits imputés à Roquette, etc., à la dame Lavallette et à la veuve Duthoit et sur les délits imputés à Wilson, Hutchinson et Bruce à raison de la connexité qui existe entre le fait de l'évasion de Lavallette hors de la Conciergerie et celui du recélé qui a été fait de la personne dudit Lavallette pour le soustraire aux recherches de la justice,

A renvoyé de la prévention la dame Lavallette et la veuve Duthoit....

Mme de Lavallette, en liberté provisoire[1] depuis

1. Cette liberté était entravée par une étroite surveillance de la police qui pesait à Mme de Lavallette. Au moment du renvoi devant la cour d'assises des trois Anglais, elle adressait cette lettre à Louis XVIII :

« Sire,

« J'ai l'honneur de supplier Votre Majesté de vouloir bien me faire arrêter. Je soupire dans l'attente de ce moment, je regrette la Conciergerie; depuis le moment où j'en suis sortie après l'évasion de M. Lavallette, je n'ai pas cessé d'être persécutée, tourmentée et effrayée par une surveillance de police.

« J'ose attester que je ne me mêle d'aucune affaire de poli-

quelques semaines, était mise hors de cause; son état de santé et sa piété conjugale avaient désarmé le gouvernement et la justice, qui pouvaient offrir en pâture à la vengeance publique les artisans de la seconde évasion[1]. En revanche, sur la demande des défenseurs des accusés, elle comparaissait comme témoin le 22 avril.

Son entrée est annoncée par un murmure « qui semblait exprimer l'intérêt et la curiosité ». Lorsqu'elle paraît, Wilson, Hutchinson et Bruce se lèvent et la saluent. Le trouble et l'émotion de Mme de Lavallette sont poussés à un tel degré, qu'elle peut à peine articuler les noms d'Émilie-Louise Beauharnais de Lavallette. Interrogée sur son âge, elle répond : « *Vingt-sept ans*, je crois » (elle en avait trente-quatre). Après avoir recueilli

tique, que je ne vois aucune personne suspecte. J'ose donc supplier Votre Majesté d'ordonner qu'on ne se mêle plus de moi, ou s'il arrivait qu'on me suspectât, ce que je ne pourrais concevoir, que Sa Majesté ait la bonté de me faire arrêter sur-le-champ. L'un de ces deux partis est nécessaire pour assurer ma vie et ma tranquillité.

« Je suis, dans cet espoir, car je n'y puis plus tenir, de Votre Majesté, avec le plus profond respect, la très humble et très obéissante servante et sujette.

« Beauharnais de Lavallette. »

« Ce 20 mars 1816. »

Archives de M. le comte de Bourjolly. — Même regret de la Conciergerie est exprimé dans une lettre particulière : « On m'a renvoyée de prison; ah! je m'y trouvais si bien.... *Là j'oubliais tout.* »

1. Le considérant de l'arrêt de renvoi était ainsi conçu :

« A l'égard de la femme Lavallette, considérant qu'il n'existait pas contre elle d'indices suffisants d'une coopération criminelle à l'évasion de son mari, il a été déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre elle, quant à présent. »

ses idées pendant un instant, elle reprend : « Le trouble que j'éprouve ne vient d'aucune crainte, mais de l'espèce de surprise de me voir devant un tribunal qui doit me paraître imposant plus que tout autre ».

Le président Malleville la rassure en exposant que ce n'est pas la justice qui l'a fait appeler, mais quelques-uns des accusés qui ont invoqué son témoignage.

Ce n'est pas d'ailleurs de la déposition de Mme de Lavallette que le tribunal peut tirer d'utiles éclaircissements. Les questions posées roulaient sur l'entrée de Mme Duthoit dans la prison, sur la connivence de Benoît Bonneville et d'Eberle. La comtesse avait recouvré assez de présence d'esprit pour ne dire que ce qu'elle voulait et décharger complètement le gardien et le valet de chambre d'une connivence qu'elle avait toujours niée, gardant pour elle la responsabilité du plan et de l'exécution. Après des réponses évasives sur certains détails, elle ajoutait : « Du reste, Monsieur le président, si ma mémoire se montre infidèle sur quelques détails, c'est qu'occupée tout entière de mon projet, je n'ai pas eu le loisir de les observer bien attentivement ».

Après la mère, dont les réponses n'ont rien appris, on questionne l'enfant. Joséphine « n'ayant pas l'âge requis » (elle ne devait prendre quatorze ans que le 1er mai suivant), est dispensée du serment. Le président fait remarquer aux défenseurs des accusés qu'elle n'est pas appelée par la justice, qu'elle ne paraît pas avoir des renseignements très importants à donner et que par égard pour son âge et sa posi-

tion il semble convenable de ne lui adresser que des questions extrêmement restreintes. En fait, l'excessive timidité de la jeune fille et son défaut de mémoire ne lui permettent de donner aucun éclaircissement. Sa voix est si faible, si tremblante, et sa situation paraît si pénible, que le président, d'accord sur ce point avec les accusés, lui permet de se retirer. Quelque confuse qu'ait été sa déposition, Mlle de Lavallette, devenue plus tard Mme de Forget [1], se rappelait la torture morale imposée à sa jeunesse; avec l'acuité des souvenirs d'enfance, elle revivait cette scène, qui s'était gravée dans son esprit et la racontait non sans émotion communicative.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail du procès des trois Anglais; nous connaissons les moindres faits des deux évasions, y compris la préparation de la dernière [2], et l'acte d'accusation et le résumé de l'avocat général nous entraîneraient à des répétitions. Passant sous silence les plaidoiries pourtant fort éloquentes des avocats Claveau et Blacque en faveur d'Eberle et de Roquette, nous dirons deux mots seulement du plaidoyer habile de Dupin [3], qui avait à défendre Wilson, Bruce et Hutchinson.

Il a rappelé les états de service de Wilson, sa car-

1. Elle épousa le baron Tony de Forget en 1817.

2. Aucune allusion ne fut faite à la retraite qui avait abrité Lavallette pendant ces quinze jours, et les Bresson ne furent jamais inquiétés. Leur dévouement ne fut connu qu'à la publication des *Mémoires* en 1831.

3. Dupin, plus célèbre par son éloquence que par la fixité de ses opinions politiques, devint président de la Chambre des députés sous Louis-Philippe et procureur général à la Cour de cassation et sénateur sous le second Empire (1783-1865).

rière toute de probité et d'honneur, les témoignages d'estime que lui ont donnés tous les souverains d'Europe; il a prouvé que le courageux sauveur de Lavallette n'était rien moins qu'un aventurier, mais une âme généreuse qui avait obéi à l'impulsion d'une pensée sublime d'humanité et, dans la même admiration, il a confondu ses deux acolytes, Bruce et Hutchinson, qui ont coopéré à la fuite.

Puis, groupant tous les acteurs du drame, il invoque en leur faveur « la clémence du petit-fils de saint Louis ». — « Les ministres de nos autels, ajoute l'orateur en finissant, nous présentent comme le triomphe de la charité l'œuvre de ce saint personnage (saint Vincent de Paule) qui ne crut pas offenser les lois de son pays en faisant évader des galères un misérable dont il prit la place et les fers.... Ces actes sublimes d'humanité ne tombent pas en juridiction. Les tribunaux sont institués pour punir les crimes et non pour faire le procès aux vertus. N'exagérons rien. L'évasion de Lavallette en soi est peu de chose. Elle n'a causé aucun dommage au gouvernement.... Quoi qu'il en soit, on a déjà reconnu que Mme de Lavallette ne pouvait pas être accusée pour avoir sauvé son mari. On reconnaîtra probablement que les geôliers ne peuvent pas être punis pour avoir été induits en erreur. Le domestique de Lavallette sera facilement absous du reproche immoral de n'avoir pas trahi son maître. On ne donnera pas à la société déjà corrompue le scandale de voir un domestique puni de sa fidélité....

« Or, si ces trois premières classes de personnes sont à l'abri de toute peine, comment les Anglais

pourraient-ils être condamnés? ils n'ont point contribué à faire *évader* Lavallette de prison. Ils ne l'ont point *recélé* après son évasion. — Ce n'est qu'après dix-neuf jours qu'ils l'ont conduit hors de France.... Ce n'est pas là un fait qualifié crime par nos lois. Ils sont étrangers. Alors même qu'il faudrait un peu de faveur pour les absoudre entièrement, oui, vous les absoudrez encore afin de vérifier en eux cette parole d'un de nos plus illustres chanceliers, qui disait : *Les étrangers sont personnes privilégiées en France quand ils implorent la justice du Roi.* »

A leur tour, les accusés prirent la parole. Wilson, quoique s'excusant de parler mal français, fit un discours où les incorrections du style étaient rachetées par la netteté de la pensée. Il ne cherchait nullement à pallier l'acte que, dans un but humanitaire, il n'avait pas hésité à mettre à exécution ; il ne récusait pas les lettres cause de son arrestation, se plaignant seulement qu'elles eussent été imparfaitement traduites.

Bruce, qui possédait admirablement la langue française, prononça une défense sensationnelle. Il terminait par cette péroraison qui causa une grande émotion, au dire des contemporains [1] :

« ... Je suis encore jeune, mais j'ai eu l'avantage de beaucoup voyager. J'ai vu bien des pays et j'ai examiné avec toute l'attention dont je suis susceptible les mœurs des peuples. J'ai toujours observé, même chez les nations les plus barbares, chez celles qui étaient presque dans l'état primitif de la nature,

1. *Mémoires* de Pasquier.

que c'était une chose sacrée pour eux de secourir ceux qui avaient recours à leur protection. C'est un devoir commandé par leur religion, par leurs lois et par leurs mœurs. Un Bédouin du désert, un Druse habitant du mont Liban sacrifierait plutôt sa vie que de trahir celui qui lui aurait demandé un asile. Quel que soit son pays, quel que soit son crime, il ne voit que les devoirs de l'humanité et ceux de l'hospitalité. J'ai cru, homme civilisé, devoir imiter les vertus mêmes des barbares. »

Influencé par le résumé très serré du président — un véritable requisitoire contre les « receleurs » à défaut du condamné, — le jury ne devait pas admettre l'interprétation des lois de l'hospitalité comme les présentaient Wilson et Bruce. Il conclut à la culpabilité des trois Anglais ; il proclama l'innocence de Roquette, de Bonneville et de Guérin et parmi les acteurs indirects du drame de la Conciergerie, ne retint qu'Eberle, coupable par sa négligence d'avoir facilité l'évasion de Lavallette. Eberle fut condamné le 25 avril à deux ans d'emprisonnement ; Hutchinson, Bruce et Wilson, à trois mois de la même peine. La condamnation des trois derniers étonna, tant l'opinion publique leur était favorable, et les témoignages de sympathie leur furent libéralement octroyés par les libéraux et les modérés. Les ultra-royalistes se contentèrent de cette faible compensation, et le ministère y gagna des délais d'existence.

## VII

### LES DERNIÈRES ANNÉES DE MADAME DE LAVALLETTE. — LA FOLIE

Nous avons laissé Lavallette gagnant les Pays-Bas et se dirigeant ensuite vers la Bavière, où la protection du prince Eugène lui ménagea un asile. L'asile fut discret. Pour ne pas compromettre le cabinet de Munich, qui n'avouait pas sa présence, et pour éluder les plaintes de la légation française, Lavallette dut passer les premiers temps de son exil dans une retraite et un isolement presque absolus. Cet isolement, succédant aux émotions violentes qui l'avaient agité pendant plusieurs mois, ne contribua pas peu à l'affaiblissement prématuré de ses facultés, et lorsque, quatre ans après, en 1822, ayant obtenu des lettres de grâce de Louis XVIII, il put rentrer en France, les amis devenus nombreux qui lui faisaient fête ne retrouvaient que l'ombre de cet esprit naguère brillant. Un grand voile de tristesse devait obscurcir ses dernières années : la santé de Mme de Lavallette n'avait pu résister aux épreuves traversées

depuis son acte héroïque[1]; son intelligence sombrait peu après sa sortie de la Conciergerie, et elle ne devait jamais recouvrer complètement la raison. Au milieu des félicitations qui accueillirent le retour de l'illustre exilé, « une seule voix resta muette : c'était celle de sa femme[2] ».

Nous possédons quelques détails sur l'état physique et moral de Mme de Lavallette pendant les différentes phases de sa cruelle maladie.

De 1816 à 1820, elle subit d'abord violemment, puis dans des périodes d'affaissement, le contrecoup des émotions ressenties. Un fragment de lettre à une amie nous la montre dans une crise de profonde tristesse : « ... J'en suis à craindre la vie; elle me dégoûte, elle me désole et il faut y rester! Et cependant je ne manque pas de courage,... mais c'est ce cœur qui m'a toujours fait mal[3] ».

Un document médical[4] nous permet de la suivre pas à pas.

« Des craintes chimériques et des terreurs exagérées, d'abord partielles et insensibles pendant quelques années, mais s'étendant à la fin à toutes les

1. Aux émotions ressenties après l'angoissante évasion, se serait jointe, dit-on, une émotion d'ordre privé. Dans le secrétaire de son mari, Mme de Lavallette aurait trouvé une correspondance de femme plus que compromettante. Cette découverte, faite au moment où elle venait de se sacrifier pour son mari, aurait achevé de déséquilibrer son cerveau déjà malade. (*Tradition orale.*)

2. Cuvillier-Fleury, *Journal des Débats*, février 1830.

3. Fac-similé donné par Mercier : *Madame Lavallette*, 1839.

4. *Rapport* du 12 juillet 1820 sur l'état mental de Mme de Lavallette signé des docteurs Dupuytren, Pinel aîné et Pinel fils. — Communication gracieuse de M. N. Charavay.

personnes et même à tous les objets qui l'environnaient, lui suggérèrent les soupçons les plus étranges. Alors des visions, des hallucinations de toute espèce, l'insomnie, les terreurs annoncèrent une maladie mentale complète et déclarée qui nécessita son isolement dans plusieurs maisons de santé. »

Aux crises violentes déterminées par les époques mensuelles, et où on avait toutes les peines du monde à la faire manger, succédaient des périodes d'un calme assez appréciable pour faire espérer à la longue sinon une guérison absolue, du moins une amélioration progressive.

Dans ces intervalles de calme, « on pouvait avoir avec la malade une conversation suivie sans apercevoir aucune incohérence dans les idées; si la conversation s'engageait sur quelque objet antérieur à sa maladie, elle tenait les propos les plus raisonnables ». Tout d'un coup survenait une absence; le regard devenait fixe, la figure sérieuse, elle ne paraissait plus prendre part à ce qui se disait ou se faisait autour d'elle; parfois, elle faisait une brusque génuflexion, baisait la terre, « sans proférer une parole et sans que l'on pût distinguer si ce mouvement était purement automatique ou suggéré par quelque réflexion pieuse ».

Voici d'autres phénomènes notés par la Faculté. « L'idée d'avoir été fortement magnétisée ou d'avoir reçu une influence magique (le magnétisme, en 1820, était fort mal connu, et les résultats physiques qu'il entraîne étaient facilement mis sur le compte de la magie) se renouvelle assez souvent; la malade se livre parfois à des puérilités : c'est ainsi qu'elle enve-

loppe un objet insignifiant, un morceau de bois, une pierre, dans son mouchoir, et se croit ainsi préservée d'influences magiques. »

Qu'elle manifeste toujours et à toute personne qui vient la voir le plus vif désir d'être libre, de sortir de la maison, et souvent même de s'enfuir avec le premier venu, ceci n'a rien que de coutumier à tous les prisonniers — de corps ou d'esprit — et rentre dans les faits communément notés. Mais sa requête revêt une forme particulière : c'est à la Conciergerie qu'elle veut aller et qu'elle supplie les médecins de l'emmener, du reste sans expliquer les motifs de sa demande. La Conciergerie, c'est bien là la cause première de son dérangement d'esprit, le mur infranchissable devant lequel se bute sa raison troublée.

Pour combattre l'affection mentale de Mme de Lavallette, on était réduit à de bien anodines précautions d'hygiène et de régime, « aux consolations et aux exhortations morales », car les moyens les plus simples, boissons adoucissantes et bains tièdes, elle les repoussait avec opiniâtreté, et personne n'était arrivé à vaincre son inertie, cette résistance des faibles. Ne pouvant la soigner, on a cherché à l'occuper; à défaut d'un travail manuel qu'on n'a pas su lui rendre agréable, on suppléait à cette distraction par la musique et la lecture.

L'extrême mobilité de la malade ne lui permettait pas de profiter utilement de ces moyens qui restaient insuffisants pour retenir son attention et amener chez elle la détente cherchée.

N'obtenant rien du régime d'isolement après un

essai de plusieurs mois, les médecins concluaient : « Puisque l'idée d'une réclusion forcée semble affecter beaucoup la malade, on pourrait peut-être lui rendre une apparence de liberté, modifiée par les soins et la surveillance qu'exige son état. En résumé, si l'on compare l'état actuel à l'état antérieur, on ne peut méconnaître plus de calme et des raisonnements plus suivis, des craintes et des soupçons moins ombrageux, une plus grande facilité à prendre des aliments, un état physique plus satisfaisant; mais on retrouve encore la même obstination contre l'emploi de toute espèce de médicaments et la même ardeur pour une entière liberté. »

Tel était donc l'état de Mme de Lavallette quand son mari revint de l'exil : folie douce et triste qui n'inspirait que compassion à ceux qui la soignaient, mais aussi presque impossible à amender puisque les distractions restaient sans prise. Par la douceur, par la patience, par l'affection, par la présence continue, Lavallette pensait-il obtenir un résultat qui avait échappé aux médecins? Il essaya, il espéra, consacra son temps à sa pauvre malade. Avec elle, il vivait tantôt dans un hôtel de la rue Matignon, tantôt sur les bords de la Seine à Meudon, dans une petite maison de campagne où elle se plaisait beaucoup. Dans cette retraite volontaire, à vingt minutes de la maison qu'habitait le ménage Bresson — qu'il voit tous les jours, heureux de les avoir retrouvés heureux et indépendants, — Lavallette mettait la dernière main à ses *Mémoires*, composés en Bavière, qu'il terminait peu avant de mourir. Au dernier chapitre, il donne le bulletin de santé : « Une mélan-

colie profonde la jette trop souvent dans la préoccupation, mais elle est restée douce, aimable et bonne ». Lui, pour qui tout bonheur s'est évanoui, se mire dans un passé glorieux dont il a eu sa part, et conclut ainsi : « J'ai conservé mon indépendance, sans pension, sans traitement, sans indemnité, après une longue carrière consacrée à mon pays, mais faisant pour la liberté des vœux qui ne seront peut-être jamais exaucés, et vivant avec les souvenirs d'une grande époque et d'un grand homme ».

Ses contemporains surent gré à Lavallette de n'avoir pas, au retour de l'exil, cherché une popularité que lui eussent si facilement obtenue, et ses deux évasions miraculeuses et le misérable sort de son épouse infortunée. L'ancienne victime des passions politiques, le condamné à mort exécuté en effigie, mourut entouré de l'estime et de la considération générale. Les partis désarmèrent devant sa tombe. « Mânes des condamnés politiques, frappés de la foudre au plus fort de la tempête, s'écria Cuvillier-Fleury dans une notice pompeuse, que le destin de Lavallette vous console; vous êtes tous réhabilités dans sa personne. » De cette hyperbole, on ne tirera pas une règle générale : les condamnés politiques « sans crime », comme Lavallette, ne sauraient servir ni d'exemple ni d'égide. Si la mémoire d'un homme sacrifié par les fureurs de la réaction de 1815, en vertu du sophisme arbitraire de la raison d'État, n'a pas besoin d'être réhabilitée, son nom, par contre, ne saurait servir de ralliement à ceux qui poursuivent, malgré la vérité, l'annulation tapageuse des faits jugés.

Lavallette, en mourant, avait exprimé le vœu qu'une partie de la fortune de sa femme fût consacrée à l'achat d'une grande habitation avec jardin, où la pauvre malade jouît du meilleur confort. Ce vœu ne fut accompli qu'en 1847. Le baron d'Ideville [1], qui avait succédé comme tuteur [2] de Mme de Lavallette au comte Alexandre de la Rochefoucauld-Doudeauville, installa sa pupille avec sa fille, la baronne de Forget, qu'un drame des plus poignants avait privée en 1836 de son mari [3] et du troisième de ses fils, dans un vaste hôtel située au nº 19 de la rue La Rochefoucauld. Cette belle demeure, construite sous Louis XVI, et où était morte la célèbre tragé-

1. Père du comte H. d'Ideville et beau-frère du baron de Forget, mari de Joséphine de Lavallette.

2. Il le fut jusqu'en 1851, date de sa mort, où la tutelle passa au marquis de Quiqueran-Beaujeu, marié à une Beauharnais, Joséphine-Désirée, fille du comte Claude de Beauharnais et de sa seconde femme, née Fortin.

3. M. de Forget, qui avait été préfet de l'Aude, donnait sa démission en 1833 et se retirait dans ses propriétés d'Auvergne. En voulant traverser l'Allier le 4 octobre 1836, sa voiture qui avait manqué le gué fut submergée. M. de Forget, qui voyageait avec deux de ses fils, se porta au secours du plus jeune, tandis que l'aîné gagnait péniblement le bord de la rivière. Le père et le fils se noyèrent après une lutte dramatique contre les courants et les pierres; leurs deux corps furent retrouvés couverts de meurtrissures à quelques pieds l'un de l'autre. On aura une idée du style de certains écrivains, vers 1840, en lisant ces quelques lignes où Mercier, l'auteur d'une histoire *romancée* de Mme de Lavallette, fait ses réflexions sur l'événement dramatique qu'il vient de raconter en termes émus : « ... Les restes du père et du fils gisaient réunis près à près. Cette touchante circonstance rend vraisemblable que les angoisses de désespoir du malheureux père à la vue de son enfant inanimé auront concouru, avec l'épuisement des forces physiques, au terme de ce long martyre de la tendresse paternelle. »

dienne Duchesnoy, avec son avenue rejoignant la rue de la Tour-des-Dames, ses deux ailes en retour sur un immense jardin, offrait l'aspect d'une oasis perdue dans la chaussée d'Antin. Là avaient été réunies toutes les reliques de la famille.

A l'intérieur, les salons, décorés dans le style du Directoire et de l'Empire, renfermaient une merveilleuse collection de souvenirs et de portraits de famille, les uns appartenant à Mme de Lavallette, les autres réunis par la baronne de Forget. A côté des deux portraits du comte et de la comtesse de Lavallette, l'un de Robert Lefebvre, l'autre de Couthon, de *l'Évasion* d'Horace Vernet, de miniatures d'Isabey représentant tous les membres de la famille Beauharnais, on y voyait le sabre ayant appartenu à Mourad Bey et donné par le général Bonaparte à son aide de camp Lavallette le soir même de la bataille des Pyramides, puis des reliques de Sainte-Hélène, des Tuileries, de Saint-Cloud, de Ham et de Chislehurst, souvenirs des temps prospères et des heures de l'adversité [1]. A côté, la bibliothèque précieuse que Lavallette avait réunie dans l'exil.

Naturellement, Mme de Forget aimait à parler de son héroïque mère. Bien des fois, j'ai entendu cette aimable vieille femme évoquer les souvenirs du passé. Certains détails de l'évasion, à laquelle elle avait été partie prenante, revenaient souvent dans

1. Mme de Forget est restée dans cet hôtel rempli de souvenirs précieux jusqu'en octobre 1886, date de sa mort. Ses deux autres fils étaient morts, l'un en 1856, l'autre quelques mois avant elle.

ces récits; puis c'étaient des anecdotes sur son père à la Conciergerie ; enfin, elle racontait les dernières années et la mort de sa mère, le 18 juin 1855, dans une vaste pièce du rez-de-chaussée, qui servait depuis de salle à manger.

Ce ne fut qu'à de rares intervalles que Mme de Lavallette recouvra ses facultés, et ce n'était que des éclairs fugitifs.

Elle était très facile à vivre, et tous ceux qui l'ont approchée ont gardé souvenir de cette femme restée belle et majestueuse, d'une tristesse émouvante et communicative. Tous les jours, quand le temps le permettait, elle passait plusieurs heures au bois de Boulogne avec sa dame de compagnie, Mme Chabanel. Elle rentrait ensuite dans le salon de sa fille et y restait à l'heure des visites, mais ne parlait pour ainsi dire pas, toujours plongée dans une mélancolie profonde. Trois personnes seules, anciennes amies survivantes, avaient le don de lui faire dire quelques mots. C'étaient la duchesse de Rovigo, la comtesse Mollien, la comtesse Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Elle ne les reconnaissait pas toujours, pas plus qu'elle ne reconnut, le 1er décembre 1851, le prince Louis-Napoléon, qui venait coucher dans l'hôtel de Mme de Forget [1].

1. On sait que le prince Louis-Napoléon, pour dépister les révolutionnaires, qui en voulaient à ses jours, changeait toutes les nuits de domicile; il couchait tantôt chez la reine de Suède; tantôt chez le comte Clary ou la baronne de Forget. L'Empereur n'oublia pas sa cousine, c'est elle qui sembla vouloir se faire oublier. Jamais elle ne demanda de faveur pour les siens, si ce n'est, chose toute naturelle, une clef de chambellan pour un cousin de son mari, le marquis de Forget. Quand Mme de Laval-

Pourtant elle assistait aux dîners et aux réceptions de sa fille, passant silencieuse au milieu du mouvement, semblant prendre plaisir à une animation mondaine. Quelques instants après, elle oubliait où elle était, se croyait à la Conciergerie, saisissait une croûte de pain et la mettait dans son réticule, faisait une grande révérence d'autrefois et s'éloignait. C'était là une de ses douces manies.

Une anecdote pour finir :

Le comte Henri d'Ideville, qui la voyait fréquemment et a assisté à sa mort, aimait à raconter ce fait : « Un jour que Mme de Lavallette relevait d'une assez longue maladie, je me trouvais, étant tout enfant, dans son appartement. Elle était fort pâle et étendue sur une chaise longue : « Viens, petit, me « dit-elle, dès qu'elle m'aperçut; prends ma main, « vois comme je suis faible! Je ne pourrais plus « retenir le geôlier! » Ces paroles, rappelant l'évasion, me frappèrent vivement.... » En effet, le lecteur se rappelle que lorsque Lavallette, acccompagné de sa fille et de la gouvernante, fut sorti de prison, plusieurs minutes s'écoulèrent avant que le geôlier entrât dans le cachot pour visiter son prisonnier. Mme de Lavallette s'accrocha à l'habit du gardien et le retint de toutes ses forces pendant quelques secondes pour donner le temps à son mari de gagner la chaise à porteurs. Ces quelques secondes, c'était le salut!

Pour clore l'histoire triste, tragique, eschylienne,

lette mourut, l'Empereur se fit représenter par un de ses aides de camp en grande tenue. Mme de Forget remercia, et ce fut tout.

de « l'héroïne de l'Europe », nous ne pouvions mieux faire que d'évoquer encore une fois l'acte sublime qui l'a immortalisée[1].

1. En février 1831, après la mort de Lavallette, trois auteurs : Barthélemy, Brunswick et Lhérie, ne furent arrêtés ni par le douloureux état d'esprit où était tombée Mme de Lavallette, ni par les égards dus à une famille existante, et au mépris des convenances firent représenter aux Variétés une pièce en cinq actes intitulée : *Madame de Lavallette*, où était honoré le dévouement conjugal de notre héroïne. On comprend peu que la censure ait toléré la représentation de ce vaudeville. (Muret, *Histoire du théâtre*, t. III.)

# GASPARD HAUSER

(1812-1833)

---

Depuis une vingtaine d'années les cours allemandes jouent de malheur : drames, mystères et scandales s'y succèdent comme si la fatalité s'acharnait et appesantissait sa griffe tragique sur ces descendants des maisons féodales. Il n'était pas assez de la nuit sanglante de Meyerling, du poignard de Luccheni immolant une impératrice errante, de la lancinante tragédie d'un roi de Bavière fou succédant à l'étrange protecteur de Wagner opportunément « suicidé » au lac de Starnberg,... la maison de Saxe marchant parallèlement avec les Wittelsbach a connu à son tour la publicité scandaleuse et a courbé la tête sous la plus dure des humiliations....

Et pourtant aucun de ces sombres drames n'égale peut-être en horreur celui qui eut pour théâtre, il y a environ soixante-quinze ans, le grand-duché de Bade. C'est l'angoissante réédition d'un « Masque de Fer » incarcéré et retranché de la vie par des

moyens terribles.... Cette histoire du fils légitime et dépossédé du fils du grand-duc Charles et de la grande-duchesse Stéphanie, née Beauharnais — histoire sur laquelle il a été tellement, jadis, mais en même temps si *discrètement* discouru en Allemagne, et qu'en France on ignore généralement [1], — je vais essayer de la conter. A l'aide de documents allemands dont une grande partie a été obligeamment mise à ma disposition par une érudite collaboratrice de l'*Intermédiaire des Chercheurs*, Mme Barbey-Boissier, à qui j'exprime ici ma respectueuse gratitude, il me semble que je serai à même de donner la solution d'une énigme qu'on avait jugée jusqu'ici indéchiffrable. Bien qu'elle soit aujourd'hui du domaine historique, elle intéresse au plus haut point toutes les cours d'Europe.

1. Dans *Napoléon et les Femmes*, au chapitre consacré à Stéphanie de Beauharnais, M. Frédéric Masson n'a donné que des impressions sur Gaspard Hauser sans se prononcer définitivement. La *Grande Encyclopédie*, art. BERTHELOT, déclare le mystère impossible à déchiffrer ; l'article du Dictionnaire Larousse est un tissu d'erreurs. Dans son étude relativement documentée sur Stéphanie de Beauharnais, M. Joseph Turquan a fait entrevoir les doutes que devait avoir, qu'avait la grande-duchesse sur l'identité du séquestré — son fils légitime, — mais il a commis une grosse erreur touchant le caractère de lord Stanhope, et il n'a pas conclu, n'ayant pas connu les derniers ouvrages allemands. Dans un article du *Monde moderne*, mai 1903, M. Patrice de la Tour, qui a eu connaissance de quelques-uns des documents qui m'ont servi, a donné une esquisse généralement exacte, mais succincte de la vie de notre personnage victime des ambitions politiques de la branche morganatique de Bade.



GASPARD HAUSER
à son arrivée à Nuremberg.
Lith. de l'époque.

# I

## L'ARRIVÉE DE GASPARD A NUREMBERG[1]

Le 26 mai 1828, qui était le lundi de la Pentecôte, la vieille cité impériale de Nuremberg semblait dormir un profond sommeil. Ses maisons dentelées et pittoresques paraissaient veuves d'habitants, ses rues étroites, ses places publiques piquées de fontaines et de statues s'offraient privées de l'habituel va-et-vient, presque désertes.... Tout le mouvement urbain s'était transporté au « Dutzenteich », dans le

1. *Kaspar Hauser, die Rathsels Losung*, par le baron Alexander von Artin, Zürich, Cæsar Schmidt, 1892 (ce nom de von Artin semble être un pseudonyme); *Materialen*, etc., par lord Stanhope; *Kaspar Hauser*, par la comtesse d'Albersdorf; ouvrages de Daumer, de Seiler, Meyer, etc.; Anton von Lind, *Kaspar Hauser*, 2 vol., Berlin, 1887; Anselm von Feuerbach, *Kaspar Hauser*, Bespiel eines Verbrechens am Seelenleben des Menschen, et *Mémoire* à la reine Caroline; *Bekanntmachung* von Binder, dans von Artin.

Cf. encore : comte d'Allonville, *Dictionnaire de la Conversation*, article Hauser; enfin le livre consciencieux, quoiqu'un peu confus : *The story of Kaspar Hauser*, par Miss Elisabeth E. Evans, London, 1892.

haut de la ville, au « Zollenburg », et dans les jardins publics où, par ce beau jour de printemps lumineux après un interminable et lugubre hiver, toute la jeunesse, ivre de joie, se livrait avec frénésie aux jeux et surtout à la danse.

Vers cinq heures de l'après-midi, un bourgeois de Nuremberg traversant la « Kreuzgasse » aperçut un jeune homme de très chétive apparence, vêtu en paysan, de seize à dix-huit ans, qui se traînait plutôt qu'il ne marchait le long des maisons. Il s'appuyait aux murs, faisait quelques pas saccadés et irréguliers, puis s'arrêtait, portant les mains devant ses yeux comme s'il avait peine à supporter la lumière du jour.

Intrigué, Weichmann, le bourgeois, se rapprocha du jeune homme qui, à sa vue, sembla gêné, épeuré et comme disposé à fuir. Le bourgeois s'efforça de le rassurer, lui posa des questions : Qui était-il? D'où venait-il? Que désirait-il? Souffrait-il? L'étranger répondait par monosyllabes ou par phrases entrecoupées presque inintelligibles.

Enfin, revenu de sa peur et comprenant qu'on s'intéressait à lui, il se décida à tendre à son interlocuteur une lettre qu'il tenait à la main et qui était adressée au capitaine von Wessenich, commandant le quatrième escadron du 6e régiment de chevau-légers en garnison à Nuremberg.

La missive, écrite en caractères gothiques, était ainsi libellée :

Frontière bavaroise, 1828.

« Monsieur le Capitaine,

« Je suis un pauvre journalier, avec une famille de dix enfants et ai grand'peine à me tirer d'affaire. Je vous envoie un garçon qui a été abandonné à ma porte le 7 octobre 1812. N'ayant rien pu demander à sa mère, je n'ai pas fait de déclaration aux autorités. J'ai pensé que je devais l'élever comme mon fils et je lui ai donné une éducation chrétienne. Il n'a jamais quitté ma maison, il ignore la contrée où elle se trouve. Questionnez-le, il ne pourrait vous répondre à ce sujet. Il sait lire et écrire et voudrait devenir bon cavalier comme son père. Il aurait les moyens de devenir un garçon instruit. Je ne l'ai accompagné que jusqu'à Neumark. De là il a dû s'en aller tout seul, je lui ai dit : « Quand tu seras soldat je viendrai te chercher ».

« Très honoré capitaine, il ne vous servirait de rien de tenter de me retrouver, il ne sait pas où je demeure. Je l'ai emmené au milieu de la nuit, il ne serait pas en état de retrouver son chemin. Avec bien des salutations, je ne signe pas, car je pourrais être puni. Il n'a pas le sou, parce que moi-même je ne possède rien ; si vous ne voulez pas le garder, renvoyez-le ou pendez-le à la cheminée. »

A cette lettre bizarre dont nous allons discuter la sincérité était joint un petit billet écrit en caractères latins qui était censé émaner de la mère. Celle-ci racontait qu'elle était une pauvre fille, qu'elle ne pouvait nourrir son enfant et qu'elle le confiait audit

journalier. Elle ajoutait : « Il est né le 30 avril 1812 et a été baptisé sous le nom de Gaspard. Quand il aura dix-sept ans, envoyez-le à Nuremberg au 6e régiment de chevau-légers où a servi son père. Je vous en prie, élevez-le jusqu'à dix-sept ans.... »

Les lettres intriguaient Weichmann sans le renseigner sur son singulier protégé, mais comme le capitaine de chevau-légers était désigné par son nom, il n'hésita pas à conduire le jeune homme au domicile indiqué. Il sonna, frappa à la porte, fit entrer Gaspard, puis, se refusant plus ample curiosité, il s'éloigna.

M. von Wessenich n'était pas chez lui. L'ordonnance prit la lettre et la porta à sa maîtresse. Celle-ci questionna l'étranger, s'efforça, en lui témoignant une grande bienveillance, de l'amener à se départir de son quasi-mutisme, mais pas plus à ses interrogations qu'à celles formulées par le serviteur, le jeune homme ne répondit de façon intelligible. On n'entendait que ces deux mots en un dialecte assez difficile à déterminer : *Reita wahn*, ce qui semblait devoir signifier : *Reiter will ich sein*, Je veux être cavalier. Il répéta la leçon apprise et n'en voulut point démordre.

On devait supposer que longue et fatigante avait été la route et que la paresse du cerveau découlait d'une profonde lassitude, peut-être d'un impérieux besoin de manger. Viande, pain et bière furent aussitôt apportés. Gaspard dévora le pain avec avidité, avala une grande quantité d'eau, mais repoussa la viande et la bière avec une aversion marquée.... Une fois sa faim apaisée, les nerfs se détendirent

et, accablé de fatigue, l'enfant se mit à pleurer. On le conduisit à l'écurie derrière la maison; il s'y évanouit à moitié et ne tarda pas à s'endormir profondément.

Lorsque le capitaine von Wessenich rentra à huit heures du soir, accompagné d'un de ses amis, officier de police, on l'informa de l'arrivée du singulier visiteur. Il se rendit aussitôt à l'écurie, réveilla le dormeur et lui posa des questions : mêmes réponses vagues, sons inintelligibles entre lesquels revenaient, à intervalles réguliers, les mots de *reita wahn*. Ce qui frappa les assistants, ce fut la joie sincère que manifesta l'enfant à la vue de l'uniforme du capitaine; l'éclat du sabre de l'officier semblait le fasciner.

Cependant, ne pouvant rien tirer de son hôte et n'arrivant pas à démêler dans quel but il lui avait été dépêché avec une lettre dont l'authenticité semblait plus que douteuse, le capitaine, comme du reste les personnes présentes, n'hésita pas à croire qu'il avait affaire à un malfaiteur ou à un va-nu-pieds qui jouait l'imbécile. Une réponse de l'étranger les confirma dans cette opinion. Comme on lui demandait quelle sorte de gîte il avait eu jusqu'alors, il répondit : *Akobifedern*, au lieu de *Jacobifedern*, mot par lequel on désigne dans certaines contrées la paille hachée. De cette réponse ont argué tous ceux qui ont voulu et veulent encore voir en Hauser en même temps qu'un individu de basse extraction un imposteur émérite. Il devrait au contraire sembler hors de doute, comme on le verra plus tard, que le malheureux dont nous contons l'histoire était un

être affaibli par les mauvais traitements et que, s'il avait couché effectivement et presque constamment sur la paille, ce n'était nullement par état, mais par suite de son infortune.

De longues discussions ont eu lieu à ce propos dans différentes publications allemandes ; nous n'avons pas à nous y appesantir. Tout au plus, noterons-nous la querelle, selon nous assez juste, que cherche le baron von Artin à l'un de ses prédécesseurs, von Linde[1]. L'argumentation touffue de celui-ci, sous des apparences d'impartialité, ne vise qu'à prouver avec quelle rare habileté un imposteur notoire aurait mystifié ses contemporains. « S'il était adroit, s'écrie von Artin, comment Gaspard Hauser se serait-il démasqué à sa première entrée en scène? Encore n'aurait-il pas prononcé « Akobifedern », mais « Jacobifedern », car il n'y a pas de contrée en Allemagne où l'on dise « Akob », mais « Jacob ». Et l'auteur de conclure que ce mot a été appris à la

1. L'ouvrage de M. Anton von Linde, archiviste prussien, parut en deux volumes en 1887. Il suit l'enfant trouvé d'heure en heure et à chaque pas de sa vie, à partir de son apparition dans Nuremberg jusqu'à sa mort à Anspach; mais, comme s'il obéissait à une commission impérative, il arrange les faits suivant le but qu'il s'est proposé, c'est-à-dire de prouver que Gaspard Hauser est tout, excepté un prince badois, et que par conséquent c'est un imposteur. Le zèle exagéré de von Linde devait susciter des contradictions et des réponses. En haut lieu on essaya d'enterrer la question en arguant que c'était de la littérature sensationnelle. Cela ne servit qu'à la réveiller, bien entendu dans le sens *historique*, car à tout peser la cour de Bade n'a plus à craindre de revendications de la part d'un homme qui dort son dernier sommeil depuis plus de soixante-dix ans et qui n'a pas laissé d'héritier.

manière des petits enfants qui prononcent les mots en supprimant les consonnes.

Ne voulant pas le garder chez lui, le capitaine remit l'étranger à la police. Un magistrat le questionna et ne put rien obtenir de nouveau. Et son éternel « reita wahn » n'aidait guère à résoudre la question de son état civil. Quelqu'un eut l'idée de placer devant lui du papier et une plume. L'enfant comprit, prit la plume et écrivit, dessina plutôt lentement ces deux mots : *Gaspard Hauser.* Le prénom étant le même que celui mentionné dans la lettre du prétendu journalier, il fut admis que tel pouvait être son nom et on le lui laissa.

Gaspard devenait de fait pensionnaire de la prison, mais comme rien dans ses actes ou dans ses paroles ne justifiait jusqu'à plus ample informé un régime pénitentiaire, il fut confié à Hiltel, le geôlier en chef, qui fut chargé de l'élever dans sa propre famille et de lui donner les premières notions d'éducation.

Les habits qu'il portait à son arrivée furent mis au rebut comme non utilisables. Quelques-uns regrettèrent cette mesure, dans l'idée que les vêtements auraient pu servir aux recherches postérieures. Ceci ne peut être retenu sérieusement : que Hauser ait été ou non de bonne foi, quels qu'aient pu être ceux qui tiraient les ficelles par derrière, dans l'un comme dans l'autre cas tout avait été combiné et calculé pour induire en erreur et faire perdre la piste véritable. La liste de ces vêtements et leur description détaillée qu'ont donnée les premiers ouvrages allemands n'ont donc pas leur raison

de paraître ici. On trouva dans ses habits des livres de piété *catholiques*, ce qui ne prouve nullement qu'il eût été élevé dans la religion romaine, pas plus que les armes saupoudrées de sable d'or en tête de l'un d'eux n'indiquaient une naissance aristocratique.

Mais que pouvaient signifier ces lettres dont nous avons donné la teneur? Les mémoires et brochures s'accordent pour constater que, dès le début, on les soumit à un examen minutieux. « On les possède encore, écrit le baron von Artin, mais elles n'ont jamais étayé des conclusions solides. » Que ces lettres aient été écrites dans le but d'égarer les recherches, cela n'est pas douteux. Peu importe donc que les caractères gothiques de la lettre à Wessenich et les caractères latins de l'autre lettre — soi-disant écrite seize ans auparavant par la mère du jeune homme — offrent ou non des traits de ressemblance. Après avoir lu le récit, les lecteurs ne douteront pas un instant que les deux documents ne soient de la même époque; le billet en « gothique » n'est pas de 1812, mais bien de 1828, comme la lettre latine à Wessenich. Aucune importance ne doit être attribuée au cachet rouge et aux lettres *G. I. R.* ou *C. T. R.* en partie effacés.

Son extérieur pouvait-il aider à établir ses origines? Oui, dans une certaine mesure. En mai 1828, Hauser avait une stature de quatre pieds et neuf à dix pouces. Ses cheveux étaient blonds, fins et bouclés, les yeux d'un bleu clair. Constitution assez faible par suite du manque d'exercice et du laisser aller dans la tenue, mais taille bien prise et corps

bien proportionné. Teint pâle, peau fine et partout très blanche. Attaches fines, mains et pieds petits, de forme aristocratique. Ses bras étaient vaccinés. Chose curieuse, la peau de ses pieds était molle et satinée comme s'il n'avait jamais porté de chaussures.

En outre il avait de la peine à se tenir debout, sa position favorite consistait à s'asseoir par terre, les jambes étendues ; la déclaration médicale du docteur Osterhausen concluait, d'après les articulations du genou, que l'enfant trouvé avait passé plusieurs années de son existence dans une position assise. La lumière trop vive lui était insupportable. D'ailleurs il ne se rendait pas bien compte de ses effets : la première fois qu'il vit une bougie allumée, il y porta la main comme un enfant et s'y brûla les doigts. Ces différentes particularités s'expliquèrent peu après lorsqu'il put raconter au bourgmestre M. Binder, qui l'avait pris chez lui, qu'il avait passé les années antérieures dans un souterrain tellement bas, qu'il ne pouvait s'y tenir debout et était obligé de rester continuellement accroupi par terre.

Mais avant de donner la substance du curieux rapport du bourgmestre, il faut noter encore quelques détails qui ont leur intérêt.

L'aventure de Gaspard avait fait du bruit. On demandait à le voir, on s'intéressait à lui, d'autant que son caractère était doux et que son intelligence, longtemps arrêtée et comme gardée sous cloche, se réveillait progressivement. Peu à peu on acquit la conviction que l'étrange adolescent n'était ni un

dégénéré ni un habile imposteur jouant une comédie ininterrompue, mais la malheureuse victime d'une séquestration, dont les motifs restaient absolument nébuleux. On le gâtait, on le cajolait pour l'exciter à raconter son histoire, la femme du geôlier entreprenait son éducation, les pasteurs de la religion réformée, ne se préoccupant guère des livres catholiques trouvés sur l'enfant, veillèrent à diriger ses premiers pas théologiques.

## II

## LE RAPPORT DU BOURGMESTRE. — LE CHEVALIER DE FEUERBACH

Quel que fût l'intérêt toujours croissant témoigné à Gaspard Hauser dans Nuremberg, à cette époque où les communications étaient difficiles et la presse presque nulle, rien n'avait transpiré hors la ville, lorsque le 7 juillet — six semaines après le fameux lundi de la Pentecôte — le bourgmestre Binder, dans la maison duquel Hauser allait et venait maintenant en toute liberté, fit paraître un rapport dont voici les principaux paragraphes :

« *A toute personne intéressée au fait que voici :* Le premier bourgmestre de Nuremberg porte à la connaissance du public un fait si remarquable et si inusité qu'il a attiré l'attention, non seulement des autorités de justice et de police tant civiles que militaires, mais aussi celle de toutes les personnes compatissantes de ce pays.

« Un jeune homme a été illégalement retenu en prison, entièrement négligé, et ensuite aban-

donné.... » Suit le récit de la rencontre de ce jeune homme par un bourgeois de la ville à l'entrée de la Kreuzgasse, la lecture de la lettre dont l'étranger était porteur, l'arrivée chez le capitaine, puis la remise de Gaspard entre les mains de l'autorité locale.

Voici succinctement le résultat de « l'instruction » telle que l'a consignée le bourgmestre :

« On a reproduit en fac-similé lithographique la lettre et le billet qu'elle contenait. Ces documents sont conservés au tribunal régional du Cercle du haut et du bas Danube, de la Regen et de l'Isaar [1]....

« Au premier interrogatoire fait par un magistrat, ce dernier n'obtint de l'étranger que des réponses brèves, il ignorait le lieu de sa naissance ainsi que le nom de l'endroit où l'avait caché son geôlier, l'homme qui l'avait ensuite conduit au « grand village », c'est ainsi qu'il désignait Nuremberg.

« Après quelques jours de minutieuse observation, on put se rendre compte que « la réclusion dès l'enfance dans un état voisin de la bestialité », avec du pain et de l'eau pour toute nourriture, expliquait suffisamment l'état de l'infortuné. Au bout de six jours le médecin émit l'opinion suivante : Ce jeune homme n'est ni fou ni imbécile, mais paraît avoir été élevé comme un demi-sauvage et cruellement privé de tout contact avec les humains : il refuse toute nourriture ordinaire et ne vit que de « pain noir et d'eau [2] ».

1. Aujourd'hui Cercle du Haut-Palatinat.
2. Dass dieser Mensch weder verrückt noch blödsinnig... wie

« Le préfet de police constata la justesse de ce jugement en s'entretenant lui-même avec Hauser : celui-ci n'avait qu'une conception des plus bornées des hommes et des animaux, il désignait par le mot unique de *Buben* (garçon) soit lui-même, soit l'homme chez lequel il avait vécu, soit les animaux en bois qui lui servaient de jouets durant sa réclusion. »

Cette grande ignorance, qui formait le plus curieux contraste avec une soif de connaissances très réelle, décida le bourgmestre à substituer des entretiens familiers aux auditions officielles. Depuis lors médecins, professeurs, magistrats — sans parler des nombreuses personnes compatissantes — se succédèrent à la prison et leurs observations se trouvaient la plupart du temps d'accord avec celles de Binder.

Le jeune homme commença à jouir d'une liberté relative, autant qu'elle pouvait se concilier avec la surveillance nécessaire. Son esprit se développa peu à peu, s'ouvrit à la vie présente, mais pour ce qui concernait la vie passée il s'en tint toujours à son premier récit : Pendant tout le temps qu'il était demeuré enfermé, il ne voyait ni n'entendait qu'un homme noir qui lui apportait du pain et de l'eau.... La chambrette où il vivait était étroite et extrêmement basse; pour plancher la terre nue. Toujours accroupi par terre il avait pour vêtements une chemise et des culottes attachées aux genoux et retenues par des bretelles. Comme distraction Hauser jouait

ein halbwilder Mensch erzogen worden; zur ordentlichen Kost nicht zu bewegen sei, sondern bloss vom schwarzen Brod und Wasser lebe.

avec deux chevaux et un chien de bois blanc, il enroulait des rubans autour de leurs cous et adressait la parole à ces objets inanimés.

Un creux du mur lui servait de latrines, une botte de paille était son lit. En raison du manque d'exercice, il n'avait pas la force de se tenir debout, il se traînait donc de ses chevaux à son lit et *vice versa*. Dès que venait la nuit, il s'endormait jusqu'à l'aube si profondément qu'il n'entendait pas entrer l'homme noir. La provision de pain et d'eau se trouvait renouvelée sans qu'il s'en aperçût. De même la chambre était nettoyée, on lui coupait les cheveux et les ongles, on procédait à sa toilette la nuit pendant son sommeil. Un petit poêle qui se chauffait du dehors donnait de la tiédeur à ce réduit humide.

Combien de temps au juste Hauser était-il resté dans le réduit, il ne pouvait le dire, mais il lui semblait qu'il s'était écoulé un nombre incalculable de jours. Ni rayon de soleil, ni clair de lune n'avaient jamais pénétré jusqu'à lui, aucun chant d'oiseau n'avait frappé son oreille, lorsque enfin, un beau jour, la porte s'ouvrit pour livrer passage à l'inconnu, l'homme noir, celui-là même qui, plus tard, devait le conduire à Nuremberg. Il courbait sa tête pour ne pas se heurter la tête au plafond, il était nu-pieds, presque aussi pauvrement vêtu que Gaspard. Il s'annonça comme étant son pourvoyeur de pain et d'eau et aussi comme celui qui avait apporté les jouets.

Le geôlier mit devant Hauser les livres de piété dont il a été fait mention, lui disant qu'il devait apprendre à lire et à écrire pour aller rejoindre son

père qui servait dans la cavalerie. Naturellement bien doué, l'enfant, en dépit de sa longue réclusion, se mit facilement au travail. Il apprit assez vite ce qu'on lui demandait, mais ses études se montèrent à peu de chose : lire passablement et signer son nom. L'inconnu ne venait que tous les cinq jours, dans le même costume, et toujours sans chaussures, de sorte que Gaspard ne l'entendait que lorsqu'il ouvrait la porte.

L'homme lui avait promis, pour récompense de son application, de lui permettre de faire courir ses chevaux autour du cachot. Pourquoi n'a-t-il pas tenu parole? Lorsque Hauser lui réclama la récompense promise, il le frappa de son bâton, et la marque en est encore visible au bras droit, il l'a menacé de la punition du ciel s'il désobéissait. Ainsi s'écoula un certain laps de temps, moins long, supposait Hauser, que la période écoulée depuis son arrivée à Nuremberg.

Une nuit l'inconnu le réveilla en sursaut, lui ordonna de le suivre pour aller retrouver son père. D'abord Hauser commença par pleurer, puis il se consola à l'idée d'avoir un bel uniforme! Pour la circonstance l'homme avait endossé une blouse courte, des bottes et des bas bleus, et sur sa tête, « il avait, dit le jeune homme, un vilain chapeau tel que les messieurs en portent ». Il prit Gaspard sur son dos et le fit sortir du cachot, vêtu de sa seule chemise et de ses culottes, avec un chapeau de paysan pour coiffure.... Ils partirent,... une longue route... puis une colline très haute qu'ils gravirent, l'homme portant toujours son fardeau,... et Hauser

qui s'était endormi ne s'éveilla qu'au jour, lorsque son compagnon l'eut déposé à terre.

Il s'agissait de marcher maintenant... et la plante de ses pieds nus, inhabituée, semblait se refuser à tout service. Il le fallait, il marcha, mais au prix de quelles souffrances! Il s'arrêtait, quand il ne pouvait plus mettre un pied l'un devant l'autre, puis il repartait. Ainsi, avec les intervalles nécessaires de repos et de nourriture sommaire se passa la première journée. Malgré la pluie, les voyageurs s'étendirent par terre pour dormir : Hauser disait qu' « il dégouttait du ciel ».

Il eut très froid, mais put dormir cependant et fut à même, le lendemain, de reprendre sa marche forcée. Les pieds commençaient à s'aguerrir, mais les reins lui cuisaient.... Deux jours se passèrent ainsi, suivis de deux nuits absolument semblables. Même coucher sur la dure, même nourriture de pain noir, même fatigue accablante. Le troisième jour, bien avant d'atteindre Nuremberg, l'homme noir fit halte, tira d'un paquet les habits, en revêtit Hauser, lui passa ses propres bas bleus et changea de chapeau avec lui.

Que s'étaient dit pendant le pénible voyage le geôlier et son prisonnier? Peu de chose apparemment puisque l'un par état, l'autre par accoutumance et par peur, reconnaissaient un maître commun : le silence. Mais l'homme noir s'est souvenu que l'éducation religieuse de Hauser est bien incomplète : à l'aide d'un chapelet tiré de sa poche il apprit pendant la route à l'enfant à réciter son *Pater* et une autre prière. De temps à autre il lui parla de

son père qu'il allait retrouver pour être cavalier comme lui, ce qui semblait plaire infiniment à l'enfant.

Pendant tout le voyage ils n'entrèrent dans aucune maison, ils ne parlèrent à aucun habitant, bien qu'ils en rencontrassent fréquemment. Hauser eût été en peine de dépeindre les passants, car l'homme lui enjoignait sans cesse de regarder par terre afin de bien marcher — en réalité par crainte qu'il n'observât les lieux et ne pût les reconnaître plus tard.

Parvenus à quelques centaines de mètres de Nuremberg, que l'homme appelait le « grand village », il tira de sa poche la lettre que nous connaissons, la donna à Hauser en lui disant de la remettre au premier homme qu'il rencontrerait et que celui-ci lui indiquerait son chemin. Il lui montra la route à suivre.... Puis il prit congé de l'enfant épeuré et lui promit de le revoir.

Hauser alla droit devant lui, passa sans encombre la porte de la ville et ne tarda pas à rencontrer le bourgeois qui devait le mener chez le capitaine....

Le bourgmestre a noté tout ce qu'il a pu recueillir de Gaspard lui-même, procédant avec ordre, classant ses souvenirs au fur et à mesure que l'enfant, rassuré par la bienveillance dont il était l'objet, se les laissait arracher. Il termine son rapport par des considérations personnelles qui, selon lui, doivent attirer sur Hauser une sollicitude méritée par le mystère qui plane sur l'origine de son incroyable infortune. Il n'hésite pas à croire que « les âmes compatissantes ont été touchées par cet exemple

inouï d'inhumanité et de cruauté »; il pense que « tout esprit éclairé reconnaîtra dans les arguments qui vont suivre la parfaite bonne foi de celui qui en fut victime ». Il ne saurait s'agir d'un imposteur, mais bien de l'innocente victime d'une machination dont il reste à dévoiler les motifs.

Il continue : « La main délicate de notre enfant trouvé, sa manière si étrange de se nourrir, son aversion pour tout ce qui n'est pas du pain et de l'eau [1], la sensibilité de ses nerfs olfactifs sa prédilection pour les choses toutes simples telles que certaines fleurs, les fraises ou le lait par exemple, qui n'impressionnent personne [2], sa démarche vacillante, rappelant celle d'un enfant de deux ans, en contradiction avec son air de force et de santé; la faiblesse de ses nerfs qui se traduit souvent par un tremblement dans les mains, par une trépidation des muscles du visage; son œil clair, à la vue étendue, mais ne supportant pas la pleine lumière [3], sa tendance à regarder à terre, son penchant pour la solitude, un certain malaise qui s'emparait de lui au milieu d'une compagnie nombreuse ou en face des scènes de la nature; son aversion pour le bruit, la pénurie des expressions à son choix contrastant avec

1. Il buvait énormément d'eau; les plats chauds lui donnaient une soif inextinguible.

2. Toutes les odeurs, sauf celles du pain, du fenouil, de l'anis et du cumin, lui étaient désagréables; le parfum d'une rose le faisait presque évanouir, l'odeur des cimetières lui donnait la fièvre.

3. Daumer nous dira qu'il voyait mieux au crépuscule qu'en plein jour et, la nuit, il reconnaissait les couleurs. Il apercevait facilement des étoiles invisibles à l'œil nu.

le désir évident de traduire ses impressions; ses phrases courtes, hachées, tout cela n'autorise-t-il pas à conclure que Gaspard était victime d'une incarcération illégale et fut privé pendant de longues années de tout contact avec les humains? »

M. Binder s'intéresse vivement à ce protégé longuement étudié, il lui porte affection parce qu'il le juge franc et sincère, qu'il le sait d'une innocence parfaite — au point de distinguer à peine les sexes par leurs habits; — parce qu'il est d'une inexprimable douceur, attaché à tous ceux qui lui ont témoigné de la compassion, incapable de faire du mal à personne, bêtes et gens, parce qu'il est obéissant et soumis, désireux d'apprendre.... « Épris d'ordre et de propreté, cœur enfantin et pur, toutes ces dispositions ne permettent-elles pas de croire que sa nature l'avait comblé des dons les plus précieux du cœur et de l'esprit, et que, par son emprisonnement, l'infortuné a été sciemment privé de ses parents ainsi que des privilèges d'une naissance peut-être distinguée. » De ce que, dans son cachot, l'enfant parlait à ses jouets avant d'avoir vu l'inconnu, le bourgmestre arrive à supposer que le crime commis contre lui ne l'a pas été tout de suite après sa naissance, mais seulement à partir de sa deuxième ou troisième année, alors que des amis avaient déjà déposé en lui les germes d'une noble éducation, dont le reflet, « tel qu'une étoile dans la sombre nuit, pénétrait encore son être tout entier ».

La commune s'est constituée la mère adoptive de l'enfant, elle le chérit comme un gage d'amour

à elle confié par la Providence. Elle a résolu de ne le céder qu'à celui qui prouverait ses droits réels sur lui. « Toutefois, dit le bourgmestre, concluant en forme d'adjuration, dans le but de découvrir le crime et ses auteurs, de réintégrer leur victime dans ses droits, nous adressons les instances les plus vives aux autorités de justice et de police, tant civiles que militaires et à toutes les personnes compatissantes, les priant de nous communiquer tout ce qui pourrait aider à la découverte de la vérité, ne fût-ce que les traces les plus légères, les indications en apparence les plus insignifiantes. Il va de soi que les recherches devraient porter tout d'abord sur la découverte du cachot, ou tout au moins de la contrée solitaire où il est situé, bien que, selon toute probabilité, il ait été détruit après la sortie du prisonnier. L'on devrait ensuite recueillir et classer tous les bruits qui peuvent s'être répandus, il y a quatorze à dix-huit ans, sur la disparition d'un enfant de deux à quatre ans....

« Toute communication sera reçue avec reconnaissance, le nom de la personne tenu secret, et, au besoin, une bonne récompense accordée.

« Signé : *Le premier Bourgmestre*,

« BINDER. »

« Nuremberg, le 7 juillet 1828. »

Cet appel fut reproduit dans nombre de journaux d'Europe et d'Amérique et produisit partout grande sensation. Un enthousiaste put s'écrier que « Hauser était devenu l'enfant du monde civilisé »!

En tout cas, peu après le factum de Binder,

Gaspard reçut la visite d'un criminaliste célèbre, Anselme von Feuerbach, président du cercle de Rezat à Anspach. Dans une protestation écrite le 24 juillet, les autorités dudit cercle blâmèrent Binder d'avoir fait paraître cette annonce, prétendant que c'était là un dangereux « garde à vous » pour le coupable.

Contre cette assertion von Artin s'inscrit en faux et, en somme, c'est lui qui a raison. La publicité parfois mieux que le silence aide l'autorité à retrouver les coupables : instinctivement ceux-ci ne viennent-ils pas souvent rôder aux lieux où s'est commis le crime et par leurs imprudences ne finissent-ils pas par se dénoncer eux-mêmes? Le silence depuis quatorze ans avait servi aux coupables puisque, comme nous allons le voir tout à l'heure, les uns étaient morts sans que personne eût songé à les inquiéter, les autres vivaient en pleine sécurité dans plusieurs contrées de l'Allemagne et à Nuremberg même.

En réponse aux insinuations d'un conseiller de la police prussienne, Werker, qui accusait Gaspard Hauser d'être un imposteur, Feuerbach publiera le résultat de ses observations physiologiques et psychologiques sous ce titre : *Gaspard Hauser, histoire d'un crime commis sur l'âme d'un homme* [1]. Or Feuerbach a toujours été sérieux et personne, pas même von der Linde, n'essaierait d'insinuer que son argumentation est celle d'un imposteur. Nous verrons plus tard dans quelle mesure cette brochure et le

1. *Kaspar Hauser, Beispiel eines Verbrechens am Seelenleben des Menschen*, Dollfus, Anspach, 1832.

*Mémoire* que Feuerbach dédiait à la reine Caroline de Bavière devaient contribuer à faire connaître la vérité.

Surexcité par le bruit fait autour de lui, Gaspard contracta vers cette époque une maladie d'irritation qui mit ses jours en danger. Il garda pendant quelque temps une sensibilité nerveuse semblable à celle des personnes sujettes au somnambulisme et qui le rendait très accessible aux impressions magnétiques. La présence des métaux lui causait une sensation extraordinaire. L'or le glaçait; l'argent lui était plus que désagréable au toucher et il devait manger avec un couvert en bois. Une aiguille aimantée lui faisait éprouver une forte douleur d'estomac, la queue d'un chat lui donnait une violente commotion. Von der Linde qui nie l'évidence se demande si cette maladie n'était pas une feinte. Agacé par la série de partis pris de son devancier, von Artin s'écrie à ce propos : « Peut-être les tentatives d'assassinat faites sur Hauser, puis sa mort ne sont-elles aussi qu'une feinte due à cet esprit fertile en habiles combinaisons?... Von der Linde doit le savoir ».

Cependant, à la requête du baron Osterhausen — requête appuyée d'un certificat de maladie, — Hauser fut transféré du Vestnerthurm qu'il habitait chez le geôlier Hiltel, dans la famille du docteur Daumer, professeur au Gymnase, pour y recevoir une éducation soignée.

Les autorités ne tardèrent pas à interdire les visites à Hauser, du moins pour les habitants de la ville. Pour les étrangers on continua à distribuer

des permis, car on allait voir le « trouvé » comme on visitait les curiosités de la ville. Il était alors de bon ton d'avoir vu Hauser, et des personnes de haut rang faisaient exprès le voyage.

Daumer usa de beaucoup de prudence à l'égard de son pensionnaire. Il supprima une partie du travail intellectuel, préférant l'instruire dans des entretiens familiers. En revanche, toute occupation facile contribuant à développer son corps lui fut permise : Hauser reçut des leçons d'équitation d'un écuyer, M. de Rumpler, et en peu de temps devint un excellent cavalier. Il s'habitua à manger de la viande dont la vue seule, au début, le faisait entrer en convulsions, et le nouveau régime lui réussit à merveille. Sa taille qui était de quatre pieds neuf pouces s'éleva de deux pouces. Au bout de dix semaines, Daumer envoya son rapport aux autorités du cercle de Rezat, rapport qui confirmait les observations de MM. Binder, Feuerbach et Osterhausen.

## III

## LE PREMIER ATTENTAT

Quant à Hauser, ses souvenirs personnels sur sa première jeunesse ne pouvaient donner que de rares et vagues indices. Daumer parla bien de rêves éveillés où l'enfant, en visitant le château de Nuremberg, aurait évoqué des souvenirs d'enfance, d'un grand château, de fontaines, d'escaliers de marbre, d'arbres majestueux, d'exclamations sur des uniformes, sur des dames en robe de gala et chapeaux à plumes, mais la vérité c'est que le jeune homme ne donna jamais un éclaircissement sérieux sur ce qu'on cherchait,... c'est-à-dire sur les lieux où s'était passée son enfance. Une seule chose serait à retenir au milieu de ces descriptions rêvées et évoquées de salles et de jardins : « A l'intérieur du château, racontait Gaspard, un grand escalier avec de larges marches et quatre ou cinq paliers. On montait ainsi, indiquait-il, puis on s'arrêtait et on montait de nouveau, toujours à droite. Au bas de l'escalier se trouvait une pierre ronde, aussi haute



GASPARD HAUSER

d'après la lithographie de Frauenfeld.

que la balustrade; dessus, une statue en pierre blanche d'un guerrier avec moustache et collerette; à la main il tenait une épée reposant en terre, la pointe en bas. La poignée de l'épée représentait une *tête de lion* ».... Le rapprochement avec le lion de Bade ne saurait échapper à personne, l'évocation en tout cas est curieuse.

Nul n'avait songé jusqu'alors à prendre à l'égard de Hauser des précautions particulières. Il ne serait venu à l'idée de personne qu'un ennemi secret pût le guetter. Les étrangers se faisant moins nombreux, tous étaient admis; par conséquent il était facile pour quiconque avait intérêt à le faire de connaître la maison Daumer et les habitudes de Hauser.

Ceux qui avaient organisé son transfert à Nuremberg s'étaient bercés de l'espoir que Gaspard aurait été interné comme idiot ou vagabond dans quelque établissement de la ville, ou plutôt, grâce à sa lettre de recommandation, qu'un régiment de cavalerie l'aurait recueilli. Nous en trouverons plus loin la preuve irréfutable dans une lettre du grand-duc Louis.

Il n'en avait pas été ainsi puisque Hauser, loin de disparaître, avait défrayé la presse, que toute l'Europe savait que Nuremberg — heureuse ville — possédait un énigmatique enfant « trouvé ». De plus, avec les progrès de son éducation et de son intelligence les souvenirs de Gaspar ne pourraient-ils un jour se préciser et par là devenir dangereux?

Ceux qui tenaient les ficelles de sa vie... et avaient tant d'intérêt à la supprimer, trouvèrent le moment venu de le faire disparaître pour de bon. Y eut-il

longue préméditation ou profita-t-on seulement d'une occasion offerte? Toujours est-il que le 17 octobre 1829 fut le jour fixé pour l'exécution du crime.

Suivant son habitude le professeur était sorti avant le dîner. Hauser était dans sa chambre et, avec lui, il n'y avait d'autre dans la maison que la mère et la sœur de Daumer.

La vieille maison, triste et de forme irrégulière, qu'habitaient les Daumer, était située dans une partie reculée de la ville, sorte d'îlot aux bords de la Pegnitz. Après avoir traversé un premier corps de logis alors habité par le propriétaire, Haubenstricker, l'on arrivait au second où, sur le bâtiment de derrière, habitait la famille Daumer. L'escalier était placé au fond d'une allée qui traversait la cour; celle-ci contenait un bûcher, un poulailler et d'autres dépendances. Dans un coin, sous l'escalier en colimaçon, les lieux d'aisances. Cet espace était encore rétréci par un paravent. Quiconque se trouvait dans l'allée, aux abords du bûcher, pouvait aisément voir sans être vu la personne qui descendait l'escalier.

Tandis que, vers midi, Mlle Daumer balayait l'escalier, elle aperçoit des gouttes de sang et la trace de pas qu'elle essuie pensant que Hauser avait saigné du nez. Elle monte aussitôt à sa chambre pour lui en faire l'observation : la chambre était vide, et près de la porte se voyaient d'autres marques de pas. Mlle Daumer redescend l'escalier et gagne le corridor : là encore elle trouve une flaque de sang coagulé près du paravent.

La fille du propriétaire survenant alors dit que ce

sang provenait sans doute d'un chat lancé là par des gamins : Hauser y avait pu traîner les pieds et porter les marques plus loin.

La table était mise pour le dîner et Gaspard, d'ordinaire très ponctuel, n'arrivait pas. La vieille Mme Daumer le cherche, l'appelle. Personne dans la maison, dans la cour, au cabinet.

Mme Daumer commence à s'inquiéter. Comme elle va remonter elle aperçoit du sang sur la trappe de la cave. Dans un mouvement rapide elle soulève la trappe, et sur chaque marche, apparaissent des taches de sang.... Quelque chose émerge.... L'eau envahit la cave.... Mme Daumer remonte en courant, appelle la bonne du propriétaire qui accourt avec un flambeau. A peine a-t-elle projetée la lumière sur l'objet entrevu qu'elle s'écrie : « C'est Gaspard!... Il est mort. »

Aidée du jeune Haubenstricker, elle relève Hauser, le traîne hors de la cave. Il ne donne pas signe de vie. Son visage est d'une pâleur livide et couvert de sang.

On l'emporte, on le remonte dans sa chambre. Comme on l'étend sur son lit un profond gémissement s'échappe de ses lèvres, puis d'une voix étouffée il crie : « L'homme, l'homme! » Ses yeux restent fermés; tantôt geignant, tantôt jetant, sous l'empire de la fièvre, des phrases entrecoupées, décousues : « Mère! Raconter professeur! Cabinet.... Homme noir frapper, ramoneur.... Pas trouvé chambre.... Caché cave.... »

Un grand frisson le saisit auquel succède une crise de nerfs qui dégénère en délire furieux.

Quatre hommes vigoureux ont peine à le maintenir.

Gaspard resta quarante-huit heures sans reprendre connaissance. Pendant son délire, la nuit, il murmurait : « Dire à M. le bourgmestre. Homme parti.... Pas tuer.... Pas fermer la bouche.... J'aime tout le monde.... Jamais fait mal personne. Madame la bourgmestre, au secours! Pourquoi tuer? Veux vivre! Tu ne m'as jamais fait sortir de prison et tu veux me tuer[1]! Tu me tues avant que je sache ce qu'est la vie.... Pourquoi m'as tu enfermé? »

Il répétait ces phrases avec une grande incohérence....

La blessure du front était insignifiante : bien qu'elle eût été faite avec un couteau très tranchant. Le Dr Preu assurait qu'elle était guérissable en six jours, mais, par suite de l'état nerveux de Gaspard, elle ne guérit en réalité qu'au bout de vingt-deux jours.

En voyant Hauser s'affaisser, le meurtrier avait pu croire que le coup avait porté; de plus, en s'attardant auprès de sa victime, il risquait fort d'être surpris. Il était donc parti sans achever son œuvre, et Gaspard s'en tira cette fois avec une blessure au front.

L'assassiné put raconter ainsi la scène : « Le 17, j'avais dû manquer la leçon d'arithmétique journalière que me donnait la « mère » (Mme Daumer), de 10 heures à midi. Le Dr Preu auquel j'avais fait

1. Hauser semblait croire que l'homme qui l'avait frappé était le même qui l'avait tenu enfermé. Rien ne le prouve et nous verrons plus tard que l'identité de celui ou de ceux qui exécutèrent les deux assassinats est restée nébuleuse.

visite une heure auparavant m'avait donné une noix qui me rendit malade. M. Daumer me conseilla de rester à la maison.

« Il sortit; moi je montai dans ma chambre pour écrire, mais des coliques m'empêchèrent de le faire, Je descendis au cabinet d'aisances. J'y étais depuis sept ou huit minutes, lorsque j'entendis s'ouvrir la porte du bûcher, puis la sonnette de la porte résonner comme si on l'avait touchée légèrement. Aussitôt après des pas légers frappèrent le sol du corridor et, de l'espace laissé libre entre le paravent et la montée, je vis un homme se glisser hors de l'allée.

« Sa tête était tout à fait noire : j'en conclus que c'était un ramoneur. J'attendis quelques instants, craignant d'être vu, et comme j'avançais la tête pour voir si le ramoneur était parti, l'homme noir s'avança sur moi et me frappa à la tête. Je tombai aussitôt de tout mon poids contre le paravent.

« Je n'ai rien vu du visage ni des cheveux de cet homme; il me parut avoir la tête enveloppée d'un foulard de soie noire.

« Je dus demeurer assez longtemps sans connaissance. Quand je revins à moi, du sang chaud me coulait sur le visage. Pris de peur, je voulus me réfugier auprès de la « mère », mais j'avais la tête dérangée et au lieu d'atteindre la porte je me trouvais en face l'armoire à habits près de ma chambre. (Chaque pas fait par Hauser était marqué par des traces de sang.)

« Je craignais fort que l'homme qui venait de me frapper ne fût encore dans la maison et ne m'attaquât de nouveau.... En ce moment même je fus pris

d'un éblouissement et je me retins à l'armoire pour ne pas tomber. (Quelques jours plus tard l'empreinte des mains se voyait encore sur le meuble.) Dès que je me sentis mieux j'eus de nouveau l'idée de chercher la « mère »; mais dans ma confusion je descendis l'escalier au lieu de le monter et me retrouvai avec effroi dans le corridor d'en bas. A la vue de la porte de la cave l'angoisse me poussa à m'y réfugier.

L'eau froide que je dus traverser raviva mes sens.... « Quand j'eus trouvé un endroit sec je m'y assis.... J'entendis sonner midi.... Je n'avais pas la force de bouger. « Te voilà seul, pensai-je, découragé, personne ne viendra t'y chercher, tu y mourras. » A cette pensée mes yeux se remplirent de larmes, je fus pris de vomissements, puis je perdis connaissance.... Quand je revins à moi, j'étais dans mon lit, « la mère » à mon chevet.... »

Trois jours après l'accident, Hauser était suffisamment remis pour qu'on pût procéder à une enquête. Le chevalier Anselme de Feuerbach y assistait et a rendu compte de ses observations dans son *Mémoire.*

Hauser ne put rien ajouter à la description sommaire qu'il avait faite de la personne de son assassin, si ce n'est qu'il portait des gants de peau.

Rien ne fut épargné par les autorités de justice et de police pour découvrir les traces du meurtrier. Quelques indices surgirent bientôt. Le jour et à l'heure du crime, l'homme décrit par Gaspard avait été vu sortant de la maison Daumer. Un peu plus loin on l'avait vu se lavant les mains, sans doute ensanglantées, dans un bassin de fontaine. Quatre jours plus tard, un individu mis avec élégance, de

la même taille que l'assassin, rejoignait hors des portes une femme du peuple, l'interrogeait sur Hauser, sur sa blessure : « Était-il en vie? Avait-il succombé à sa blessure? » L'homme s'était ensuite arrêté avec la même femme devant une affiche qui relatait le crime, puis s'était éloigné sans entrer en ville.

On doit mentionner aussi l'arrivée sensationnelle à Nuremberg, le 22 octobre 1829 — donc le cinquième jour après l'attentat, — d'un grand seigneur anglais, lord Stanhope, qui descendit à l'hôtel du *Sauvage* et y séjourna quelques jours soi-disant pour faire réparer sa voiture. Le 23, il reçut la visite de deux individus. L'un, marqué de petite vérole, au maintien altier, pouvait avoir une quarantaine d'années. L'autre, assez vulgaire, ne se faisait remarquer que par ses habits d'une coupe recherchée.

Hauser fut soumis à un interrogatoire secret et donna le signalement de l'homme tel qu'il l'avait vu. Avec une circonspection professionnelle qu'on peut regretter, Feuerbach a écrit à ce propos : « Il n'est sans doute pas permis de publier la description de cet homme; l'écrivain ne peut parler de choses qui pour le moment sont du ressort de la justice seule.... » Plus loin il ajoute cette énigmatique conclusion : « Je certifie, du reste, que l'enquête, avec les moyens dont dispose la justice, n'est pas restée sans porter quelques fruits.... Mais il y a des distances, des profondeurs inaccessibles au bras de la justice civile : il existe, en certain lieu, des motifs de rechercher le géant, auteur du crime; mais, pour y arriver, il faudrait les trompettes de Jéricho ou le cor d'Obéron

pour réduire momentanément à l'impuissance les grands colosses munis de fléaux qui veillent à la porte de la citadelle et portent des coups si serrés que pas un trait de lumière ne peut pénétrer. »

Ces lignes soulignées par l'auteur voulaient sans doute faire deviner tout ce que la situation officielle de Feuerbach ne lui permettait pas de dire autrement. Mais des allusions aussi vagues pour ceux qui ne connaissaient pas la pensée de derrière la tête du président du Cercle laissaient le champ libre aux hypothèses. Avant d'accuser des « Grands » qui auraient eu intérêt à la disparition de Gaspard, d'aucuns préférèrent rééditer la théorie de l'imposture et voulurent propager l'idée que Hauser aurait bien pu tout préparer lui-même et se suicider. L'auteur qui signe baron von Artin se croit obligé de réfuter l'idée de suicide. Quand le lecteur aura pris connaissance de la fin de cette étude il sera d'avis qu'il n'était pas nécessaire de s'y arrêter, fût-ce un instant.

## IV

### NOUVEAUX VISITEURS. — LORD STANHOPE

La surveillance, après l'attentat, devint plus étroite; deux agents de police montèrent la garde auprès de Hauser pendant le jour, l'accompagnèrent en tout lieu, surveillèrent la maison de nuit. On lui fit même changer de demeure, et, de chez les Daumer, il fut transféré dans la famille du négociant Biberbach, avec, toujours, ses gardes du corps. Les visites furent tolérées, soumises à toutes les précautions; seuls les étrangers de marque furent admis et toujours accompagnés d'un magistrat ou officier de police.

Hauser avait recommencé ses études, suivait des cours au Gymnase.

Au nombre des visiteurs reçus chez Biberbach on doit noter un lieutenant von Pirch venu tout exprès de Berlin. Après un entretien avec Hauser il déclara que celui-ci se servait de locutions slaves et hongroises, et que c'était du côté de la Hongrie qu'il fallait rechercher le château où il avait été élevé. Au

nom d'Itavan — Étienne — Gaspard tressaillit et dit qu'il s'était appelé ainsi. Le nom d'une localité sembla aussi éveiller des souvenirs... puis les ténèbres se firent de nouveau et aucun indice ne sortit de ces entretiens. D'autres avaient émis l'opinion qu'ayant été élevé sans doute dans une étable à porcs, il avait entendu jurer les valets en hongrois et en slave. Ces mots étrangers avaient-ils été appris à Hauser pour induire le public en erreur? La chose est, sans doute, plus simple. On verra bientôt qu'en effet le gardien de Hauser à Falkenhaus[1], Gaspard Müller, dont il va être parlé, connaissait un peu la langue hongroise et se servait souvent de locutions qui avaient frappé l'oreille de son prisonnier.

Bientôt devait survenir un changement important dans l'existence de Gaspard Hauser. En juin 1830[2], il quitte la famille Biberbach et on lui donne un tuteur, M. de Tucher, chez qui il habite. Il a conservé sa garde, mais en même temps il mène une vie plus extérieure, et, tout en suivant des cours, il fréquente les meilleures maisons de la ville.

Le lecteur se souvient sans doute de ce lord Stanhope qui, cinq jours après la tentative de meurtre,

1. Château près d'Anspach qu'habitait souvent la comtesse Hochberg et où Gaspard fut séquestré.

2. Le grand-duc Louis était mort en mars, assez subitement pour qu'on ait parlé d'empoisonnement. D'autres prétendirent que, déjà affaibli, il avait succombé à un choc terrible.... La nuit, la chapelle s'était tout d'un coup éclairée et le grand-duc, prévenu de cette lumière anormale, s'y serait rendu. Là il aurait vu, au milieu de grandes nappes de lumière, son prédécesseur Charles assis sur son trône et tenant un enfant par la main. D'émotion le grand-duc serait tombé malade, puis serait mort.

s'était montré à Nuremberg et chez lequel on avait noté la présence de deux individus dont on n'avait pas pu établir l'identité. Peu après, lord Stanhope était parti pour la Hongrie et on ne l'avait pas revu. Déjà, sans doute, il s'occupait de trouver de ce côté le moyen de détourner la voie en faisant de Gaspard un Hongrois.

Vers la fin de mai 1831, il reparaissait de nouveau à Nuremberg et causait une grande sensation, car le bruit s'est répandu, dès son arrivée à l'hôtel du *Sauvage*, qu'il est venu adopter Hauser pour l'emmener en Angleterre. D'abord il s'est informé « du pauvre jeune homme abandonné », exprimant le désir de le voir et de lui parler. Avec l'autorisation du bourgmestre, Gaspard Hauser lui est amené. Lord Stanhope semble enchanté de sa nouvelle connaissance, il prend immédiatement l'enfant en goût, on le voit se promener avec lui bras dessus bras dessous par toute la ville, le combler de cadeaux, le couvrir de baisers et d'affectueuses caresses. Si excessive était la tendresse témoignée que des gens mal intentionnés commençaient à murmurer et à faire sous-entendre de méchants propos. Le professeur Daumer se déclarera « dégoûté » de ces embrassements, de ces épithètes flatteuses et tendres prodiguées à l'adolescent. Le résultat de ces bizarres démonstrations fut de rendre Gaspard vaniteux et moins facile à diriger.

Stanhope semblait suivre un programme et ne pas agir à la légère. Sentant Gaspard répondre aux premières invites, il ne parlait de rien moins que de s'occuper exclusivement de son éducation en l'emmenant avec lui en Italie. Dans cette intention, il fit

au maire la formelle proposition d'adopter l'enfant trouvé. Cette étrange proposition fut sérieusement discutée par les autorités, et il fut répondu qu'on accepterait si lord Stanhope était en mesure de prouver qu'il était en possession de moyens suffisants pour assurer l'existence de Gaspard.

Satisfait de cette acceptation en principe, lord Stanhope, au bout de quelque temps, part pour Munich, non sans avoir laissé aux autorités de la ville la somme de 500 florins pour subvenir à l'entretien de Hauser. A Munich il descend à l'hôtel de l'*Aigle Noir*.

On s'est occupé à Nuremberg de cette visite, on ne se rend pas bien compte des motifs qui font agir lord Stanhope. On ne comprend pas l'acceptation même conditionnelle des autorités, certains se méfient et s'imaginent reconnaître en lui l'étranger de distinction qui avait logé durant quelques jours, deux ans auparavant, dans cette même auberge du *Sauvage*, lors de la tentative de meurtre. Des soupçons se firent jour sur la pureté de ses intentions et sur sa valeur morale même, quand une grande dame habitant Nuremberg se fut mêlée de la question.

Cette comtesse d'Albersdorf, née lady Graham, excellente femme un peu excentrique, était en possession d'une foule de renseignements sur les antécédents de Stanhope[1], lesquels n'étaient guère à

1. 1781-1855, fils aîné de Charles, d'abord viscount Mahon puis 3me earl Stanhope. Demi-frère de lady Esther Stanhope la célèbre voyageuse. Sur le 3me comte Stanhope qui présidait la *Société de la Révolution de Londres* en 1789, affichait des idées républicaines avancées et faisait effacer les armoiries de ses

l'avantage du lord. Elle s'intéressait sincèrement à Gaspard, recueillait avec soin tous les bruits concernant son origine et se mettait en quête de tout renseignement pouvant faire naître la lumière. Elle n'hésita pas à déclarer que, selon elle, lord Stanhope avait en tête de méchants projets, et que le voyage en Italie n'était qu'un prétexte pour avoir Gaspard en son pouvoir et par là, le cas échéant, le faire disparaître. Ceci, joint à certaines rumeurs venues du Nord de l'Allemagne, pouvait faire hésiter les autorités à prendre un parti décisif.

Cependant, lord Stanhope a continué son voyage — pas bien lointain. On signale sa présence à Innspruck dans le courant de juillet. Il est de retour à Nuremberg le 4 septembre. Il loge dans le même hôtel qu'auparavant, mais s'inscrit au livre des étrangers comme venant de Londres.

Il s'est muni de lettres de crédit pour une somme importante, afin de bien établir sa position de fortune. Comme précédemment il se montre généreux et libéral envers Gaspard, l'invite à dîner presque chaque jour, se promène avec lui familièrement. Les uns continuent à rester séduits par ses manières de grand seigneur, les autres recueillent avec soin les bruits qui courent sur Son Excellence. « Ne vous fiez pas aux apparences », murmurent les prudents.

voitures, voir les *Memoires of lady Hester Stanhope* d'après des conversations avec son médecin, Londres, 1845, 3 vol., et un article de M. Pariset, *Revue bleue*, 21 juillet 1900. Fils d'un excentrique, Stanhope fut plus extravagant encore que son père. Ne fut-il que cela? Le cours de ce récit pourra amener le lecteur à une conclusion.

De l'information il ressort que Stanhope n'est rien moins que riche, qu'il a femme et enfants et n'est point en situation d'adopter un fils. De là un retard apporté à la rédaction de l'acte décisif. Néanmoins M. von Tucher, le bourgmestre Binder et les autorités restent éblouis par ses générosités et demeurent persuadés de la parfaite honorabilité du comte; ils considèrent sa protection comme un bienfait inespéré, et leurs hésitations tombent devant les lettres de crédit que le comte a déposées chez le banquier Merkel, afin de leur donner plus de publicité.

D'ordinaire on garde par devers soi les lettres de crédit pour ne les produire qu'en encaissant. On ne prit pas garde à ce détail qui avait son importance. Personne ne savait non plus que Stanhope avait donné ces lettres à Merkel en nantissement des sommes reçues. Plus tard on apprit que les avances venaient de maisons allemandes de Francfort-sur-le-Mein et de Carlsruhe, et en cette dernière ville de chez MM. Vierordt et Salomon Haber. Il devint patent aussi que le lord anglais n'employait pas uniquement pour lui-même les sommes touchées, mais surtout pour un but déterminé se rapportant à Hauser et que les lettres de crédit ne lui appartenaient pas, étant la propriété de ceux auxquels il devait livrer Gaspard.

Deux opinions se trouvaient en présence et les choses restaient en état. Lord Stanhope, comprenant qu'en marchant trop vite il gâterait ses affaires, cessait de réclamer l'adoption. Il se contentait de gagner le plus d'influence possible sur celui dont il voulait faire sa victime et de le mettre en garde

contre son tuteur et contre ses vrais amis de Nuremberg.

Il aidait aussi de tout son pouvoir à faire prévaloir l'opinion qui donnait à Gaspard une origine hongroise, comme un utile moyen de détourner l'attention de Bade, et il put *in petto* se réjouir quand au mois de juillet de cette année, par conséquent lors de son premier séjour, le baron de Tucher prit la peine d'entreprendre un voyage en Hongrie, accompagné de Gaspard et de l'officier de police Hickel, d'Anspach, dans le but de retrouver si possible la source des souvenirs hongrois du jeune homme. Voyage infructueux, comme on pouvait s'y attendre. Gaspard dormit presque tout le long de la route suivant son habitude lorsqu'il était en voiture, et quand il s'éveillait il ne faisait que fort peu d'attention aux endroits visités et à la langue employée par les habitants.

En octobre, toujours pour suivre le même plan, il n'en vint pas moins à Nuremberg un noble hongrois, accompagné de son fils et du précepteur de celui-ci, dans le but de faire passer à Gaspard un examen de langue hongroise. Cette interview a été narrée tout au long dans la plupart des livres ayant trait à l'aventure de Hauser. Il en appert que Gaspard avait été accoutumé dans son enfance au son des mots hongrois, que les noms de certains endroits réveillaient des souvenirs endormis, et qu'il se rappela s'être appelé *Istan* (Stéphane, Étienne) dans son enfance. Le seigneur hongrois semblait suivre une voie correspondant à un secret de famille de son pays natal.

Mais son enquête ne donna aucun résultat appréciable. Ce qui n'empêcha pas d'ailleurs Stanhope de se déclarer tout à fait convaincu; dès lors il proclama bien haut que Gaspard, sans nul doute, était un magnat hongrois, dont les droits, un jour ou l'autre, seraient reconnus. Il s'entretint librement de ce sujet avec le jeune homme, remplissant sa tête d'idées vaines sur son importance, l'engageant à se montrer juste et clément envers ses vassaux quand il aurait recouvré le bien de ses ancêtres.

Cette manière d'agir parut bien imprudente même aux moins soupçonneux des Nurembergeois, et le baron de Tucher, qui d'abord s'était montré aveuglé par l'apparente générosité de l'étranger, n'hésita plus à voir les grands inconvénients de la fréquentation de son pupille avec Stanhope. L'affection démonstrative du lord fut qualifiée sévèrement par lui de « déraisonnable singerie d'amour », et il se plaignit qu'à ce commerce de flagornerie invraisemblable Gaspard s'en gâtait tout à fait.

Le comte comprit par les lenteurs apportées que son but n'était pas près d'être atteint. Il ne voulut pas alimenter plus longtemps les soupçons de toute sorte qui commençaient à peser sur lui, et comme son séjour prolongé à Nuremberg lui occasionnait d'ailleurs de grandes dépenses, il changea de système apparent et prit le parti de se rendre à Anspach, où résidait l'ami dévoué de Hauser, le président von Feuerbach.

Avant son départ il combla Gaspard de cadeaux : montre en or, diverses breloques, une bague, et, de plus, cent florins comme argent de poche.

Le baron de Tucher permit à Gaspard de conserver les breloques et la montre, mais lui enleva l'argent, alléguant qu'il était trop jeune pour avoir une si forte somme à sa disposition, mais lui promettant de l'autoriser à dépenser son argent par degrés pour satisfaire des désirs raisonnables.

Gaspard se sentit mortifié d'être traité en enfant, alors que pendant des mois il avait pu s'imaginer être l'ami intime d'un grand seigneur étranger, et M. von Tucher se rendit bientôt compte que ce serait une tâche difficile sinon impossible de contrebalancer la mauvaise influence de lord Stanhope sur le caractère mal équilibré du jeune garçon.

Il s'en ouvrit donc avec Feuerbach, qui depuis longtemps était son ami et dont il savait toute la sollicitude pour le sort de Gaspard. Il expliqua ce qu'il redoutait, ce qu'avait créé la manière de faire de Stanhope; comment l'enfant s'était détaché de son tuteur, grâce aux promesses plus ou moins irréalisables de son protecteur.

A cette lettre en était jointe une autre à l'adresse de Stanhope. Von Tucher, après s'être répandu en éloges sur la générosité du protecteur de Gaspard, se plaignait des changements de caractère survenus chez Hauser depuis que lord Stanhope le fréquentait. A ce dernier il faisait remarquer que le jeune homme, n'ayant que le développement d'un enfant de dix à douze ans, aurait dû être traité en conséquence. En le traitant d'égal à égal, en le gâtant, lord Stanhope l'a poussé à s'éloigner de son entourage accoutumé.... Il ne saurait faire un reproche au généreux bienfaiteur, car il ne pouvait

se rendre compte de l'être moral intime de Hauser, résultat du sort tout particulier qui avait été le sien.... Mais ce qui est un fait, c'est que le jeune homme, autrefois obéissant, soumis, sincère et plein de bonne volonté, est devenu méfiant, entêté, menteur : il entend ne recevoir d'ordre de personne, il n'a qu'un désir : celui d'être de nouveau confié à son protecteur anglais.... Puisqu'il en est ainsi, concluait von Tucher, que, lui, soit relevé de la charge de tuteur, et que lord Stanhope prenne complètement Hauser sous sa direction — ou bien que pendant plusieurs années Stanhope s'abstienne de tous rapports personnels ou par correspondance avec Hauser. Dans la seconde alternative Stanhope serait tenu au courant de tout ce qui touche Hauser. Enfin, si le comte n'accepte aucune des propositions, on pourrait choisir un homme compétent chez qui Gaspard terminerait son éducation, auquel cas une pension serait payée par Stanhope.

Ce dernier se montra fort irrité de la lettre du tuteur, il le prit de haut et manifesta assez sèchement son mécontentement. Tucher s'en ouvrit de nouveau en une lettre adressée à Feuerbach en novembre. Il s'y plaignait des reproches du comte et ne cachait pas que bien des personnes revenues sur le compte de l'Anglais partageaient sa manière de voir. Puisque Stanhope ne tenait pas à prendre Hauser chez lui, lui, Tucher, continuerait à le garder, bien que cela fût devenu plus difficile. Il espérait ramener le jeune homme à de meilleures dispositions, effacer le mauvais effet des singuliers conseils du lord et même rétablir l'estomac de son

élève qu'une cuisine compliquée et un excès de boissons variées avaient totalement déséquilibré. A la lettre pour Feuerbach en était jointe une pour Stanhope. Très modérée et courtoise de forme, cette lettre exposait les idées de Tucher : « S'il avait eu des torts envers le comte, il était tout disposé à les reconnaître dès qu'ils lui auraient été démontrés, car il n'avait jamais eu en vue que le bien de son pupille ». C'est par acquit de conscience que von Tucher écrivait ainsi. Il voulait espérer que, malgré ses bizarreries et ses changements continuels de système, Stanhope continuerait à se montrer généreux envers le jeune homme et même qu'il pourrait à un moment donné assurer son avenir. Jusqu'à preuve du contraire, Feuerbach et Tucher considéraient Stanhope comme un excentrique, mais comme un homme d'honneur.

Stanhope discuta la chose avec Feuerbach, qui le lui demandait, mais le comte en voulait violemment à von Tucher pour ses justes réclamations, et il ne voulut prendre aucun des engagements que le tuteur semblait exiger de lui. Il préféra demander au chevalier de recevoir le jeune homme chez lui, à Anspach. Refus de Feuerbach dont les multiples occupations l'empêchaient de s'occuper régulièrement de Gaspard.

Stanhope ne se tint pas pour battu, revint à Nuremberg, où il se déclara de nouveau prêt à adopter Hauser. Ceci se passait le 21 novembre. Le 23, Gaspard déclara en forme régulière et avec les yeux pleins de larmes qu'il était prêt à accepter la proposition du comte, car il était convaincu de son

affection paternelle, et d'ailleurs il ne se sentait plus en sûreté à Nuremberg. En attendant qu'il fût résolu sur son sort, il désirait être confié au bourgmestre Binder, puisque von Tucher, vu ses démêlés avec Stanhope, demandait à être relevé de ses fonctions. Gaspard, complètement dirigé par l'Anglais, marchait où celui-ci le menait. D'arrangement en arrangement, on en arriva à ce que désirait Stanhope : qu'il lui fût permis d'emmener le jeune homme à Anspach. En faisant sortir Gaspard de son ancien milieu il lui serait plus facile d'exercer une influence effective sur celui qu'il voulait accaparer. Dès qu'il eut le quitus de Binder il partit pour Anspach avec l'adolescent mal équilibré auquel ce nouvel avatar souriait fort en cet instant. Il faut avouer que le malheureux, si intéressant qu'il ait été jusqu'à présent, ne semble plus avoir droit à la même sympathie : avec quelle tranquille ingratitude, — est-ce de l'inconsciene? — il quitte de sincères amis et des protecteurs sérieux pour se laisser prendre dans le mirage du lord magnifique... et perfide!

## V

## ANSPACH

Le public s'occupa de la combinaison, chacun donna son opinion à sa façon. Quel pouvait être le but de Stanhope en enlevant Hauser au premier milieu qui avait recueilli son infortune errante? Agissait-il par sincère intérêt pour le jeune homme? Y avait-il un motif inavoué que dévoilerait l'avenir? La municipalité de Nuremberg ne se montrait-elle pas plus qu'imprudente en confiant son pupille à un étranger porteur d'un nom authentique, c'est vrai, mais dont la manière d'agir en diverses circonstances pouvait prêter à l'équivoque? Heureusement le chevalier von Feuerbach n'était pas homme à agir à la légère. S'il ne s'opposa pas à ce que Gaspard fût amené par Stanhope à Anspach, il entendit que le jeune homme menât une vie studieuse et régulière, et, dans ce but, il le confia à M. Meyer, maître d'école, qui devait le loger et le nourrir, prendre soin de lui moralement et physiquement. Comme son instruction religieuse avait

été fort négligée, on chargea le pasteur protestant Fuhrmann d'y remédier.

Stanhope faisait parler de ses projets dans les journaux : il comptait emmener Hauser avec lui en Italie, prenait l'engagement de pourvoir largement aux besoins de son protégé et, en attendant, payait régulièrement une pension. Pendant quelque temps tout se passa paisiblement : Stanhope n'entravait pas trop les études de Gaspard, que Feuerbach d'ailleurs fréquentait assidûment, et les relations faites par le jeune homme ne contrariaient pas le système d'éducation adopté par ceux qui lui portaient intérêt.

Les choses suivaient un cours uniforme lorsque soudain la situation se compliqua de nouveau. Les bruits qui avaient circulé sur l'origine possible de Hauser, sur les intentions inavouées de Stanhope surgirent de plus belle sous les formes les plus diverses et avec un tel degré de vraisemblance que des recherches furent faites et que des explications réciproques s'imposèrent. La *Gazette de Saxe* et d'autres journaux parlaient des voyages secrets du comte, de ses rapports avec des personnes suspectes ou inconnues, mettaient en doute sa fortune, jetaient sur son passé, sur son caractère et sa façon d'agir le jour le plus défavorable. La *Gazette de Saxe* publiait, entre autres, l'entrefilet suivant : « L'enfant de l'Europe, M. Gaspard Hauser, a été remis par les autorités de Nuremberg entre les mains d'un original britannique qui, il y a quelques années, publiait, en allemand, pour gagner de l'argent, un livre d'hymnes ». M. Schmidt, conseiller à Lubeck,

dans une brochure parue à cette époque, s'exprimait dans les termes de la plus grande méfiance. Il suspectait, chez l'Anglais, sa bonne foi, ses intentions, sa noblesse.

Ces données encouragèrent à prendre plus amples informations. On ne tarda pas à apprendre que lord Stanhope, bien que très bien apparenté[1], avait fait un peu tous les métiers, qu'il avait été au service d'une société de missions anglaises pour répandre des brochures, traités, etc., qu'il était d'ailleurs sans fortune et que le crédit à lui ouvert devait servir à un but secret. On se rappela aussi qu'il ne fréquentait jamais les gens de son pays quand, par hasard, il s'en montrait de passage en Bavière. Les défiances sérieuses recommencèrent et beaucoup de ceux qui l'avaient fréquenté jusqu'alors le tinrent à distance. Stanhope ne put celer son mécontentement du nouvel état de choses et affecta de faire des recherches pour retrouver l'identité de Hauser.

Cependant Feuerbach, une fois son mémorandum établi, s'en vint à Munich et obtint une longue audience de la reine Caroline de Bavière, avec qui, depuis un certain temps, il était en correspondance. Veuve du roi Maximilien-Joseph, mort en 1825, la reine Caroline était née princesse de Bade, fille du prince héritier Charles-Louis, mort par *accident* à Arboga en Suède, et la sœur du grand-duc Charles.

1. La première femme de son père était Hester Pitt, fille de lord Chatham; les Stanhope étaient apparentés à tout le peerage, mais fortune et considération avaient baissé à la fois avec les folies révolutionnaires du père et les désordres du fils.

Sur la demande de la princesse il résuma ses opinions basées sur ses recherches, et voici les conclusions auxquelles il arrivait :

I. Gaspard Hauser n'est pas un bâtard, mais un enfant légitime. Le soin avec lequel on tint à cacher sa naissance en est une preuve. Car même si sa naissance eût été illégitime, il y avait d'autres moyens de la tenir secrète, moyens plus simples et moins dangereux pour les intéressés que cette monstrueuse incarcération d'une quinzaine d'années suivie d'un abandon.

II. Les personnes qui étaient liées par le secret jouissaient d'une puissance toute particulière; ils étaient à l'abri de toute répression pour leur criminelle entreprise.

III. Gaspard Hauser doit être une personne sur la vie ou la mort de laquelle de grands intérêts sont concentrés, ainsi que l'a bien démontré l'attentat commis contre lui.

IV. L'incarcération de Hauser et la tentative d'assassinat accomplie sur un être aussi inoffensif ne peuvent avoir eu pour mobile la vengeance ni la haine ; reste donc l'intérêt personnel, l'égoïsme.

V. Il doit être une personne de haute naissance, d'origine princière.

Feuerbach terminait ainsi :

Gaspard Hauser est l'enfant légitime de parents royaux, il a été écarté afin d'ouvrir la voie à d'autres héritiers. On s'est arrangé pour le faire passer pour mort. La seule famille sur laquelle puisse peser ce soupçon est la maison de Bade, dont tous les héritiers mâles en ligne directe sont morts dans un

court laps de temps et dans des circonstances dignes d'attirer le soupçon, laissant ainsi le trône au rejeton du mariage morganatique.

Ceci ne fut pas publié dès l'époque, mais la copie trouvée dans les papiers de Feuerbach fut plus tard mise au jour par son fils.

La chose transpirait cependant assez pour que Stanhope, à l'égard duquel le chevalier s'était montré plus que froid à son retour de Munich, s'employât de tout son pouvoir pour faire agir auprès de la grande-duchesse Stéphanie. Il s'agissait de la convaincre que Gaspard était un magnat hongrois; il était convenu que l'enfant irait lui rendre visite lorsqu'il serait en route pour Londres.

Feuerbach ne perdit point de temps pourtant pour publier son premier volume : *Kaspar Hauser*, *Beispiel eines Verbrechens am Seelenlebens des Menschen* (Histoire d'un crime sur l'âme d'un homme). Cette étude physiologique de l'année 1832 fit sensation. Là il écrivait avec circonspection, cachant ses convictions sous des formes allégoriques, faisant deviner plutôt qu'il ne soulignait l'origine de Gaspard. Le magistrat circonspect reparaissait, et avant d'affirmer définitivement, il voulait s'entourer de toutes les précautions possibles. Cette première brochure n'était du reste que la préparation de la seconde, à laquelle il apportait tous ses soins, brochure qui, suivant lui, devait écarter tous les doutes, où les noms seraient tracés en toutes lettres.

Stanhope, en face de Feuerbach, ne se sentait pas à l'aise, il crut opportun de s'effacer pour un

temps. Il ne semblait plus s'intéresser à Hauser avec le même zèle et tenait de constants conciliabules avec Hickel et Meyer. C'était là le commencement d'une ère d'hostilités et de représailles où le lord allait se montrer l'ennemi juré de celui qu'il avait traité si affectueusement dans le but que nous savons. Ayant su que le jeune homme, à Anspach comme à Nuremberg, tenait un journal de ses faits et gestes, il mit tout en œuvre pour en avoir connaissance. Comme Gaspard refusait de lui lire autre chose que des fragments, le lord fit saisir le journal par Hickel et Meyer, et jamais plus le cahier de Hauser ne reparut.

Là-dessus Stanhope s'éloigna. Laissant Gaspard aux mains de ses affidés — que d'ailleurs surveillait Feuerbach, — il partit. Sa première station fut pour le grand-duché. Après avoir sans doute conféré avec les « intéressés », il se rendit à Manheim chez la grande-duchesse, continua à faire le siège de son esprit en égarant ses soupçons. Il écrivit à Feuerbach que la princesse avait lu sa brochure avec intérêt, dans plusieurs lettres il ne ménagea pas ses compliments personnels à l'auteur.

Ce qui ne l'empêchait pas de poursuivre l'idée hongroise, d'en écrire à Hickel et, après l'insuccès de ce dernier, de mander à Feuerbach, que si les démarches de Hickel n'avaient pas abouti, on serait bien obligé d'abandonner la théorie qui faisait de Gaspard un magnat.... De tout cela, selon lui, il ressortait que Gaspard se montrait sous un jour défavorable. Il passait en revue toute l'histoire, révoquant en doute tout ce qu'on avait cru jus-

qu'ici, aussi bien les témoignages de Daumer que les propres récits de Hauser.

Peu après, les lettres à Feuerbach et à Hauser cessèrent, mais il continuait à écrire à Hickel et à Meyer pour stimuler leur zèle et les amener à se persuader irrévocablement que Gaspard était un imposteur.

Hauser s'étonnait de ce changement d'attitude. Il lui en coûtait de renoncer au voyage d'Angleterre, et de ne plus recevoir de nouvelles de lord Stanhope; il devenait fort défiant à l'égard de Hickel et de Meyer — non sans cause, peut-on avouer, — il ne montrait d'amitié qu'au pasteur Fuhrmann, qui s'intéressait à lui, savait répondre et à ses questions naïves et à ses démonstrations affectueuses.

Les scènes entre Hickel et Gaspard devenaient si fréquentes que Meyer lui-même dut intervenir. Un jour le jeune homme, mis à bout par l'officier de gendarmerie, s'écria : « J'aimerais mieux mourir que de vivre de la sorte », ce à quoi Hickel répondit avec cruauté : « Vous pouvez mourir si vous en avez envie, tout le monde alors lira sur votre tombeau : Ci-gît Gaspard, l'imposteur ».

Les choses allèrent si loin que Hickel se plaignit à Feuerbach, lequel ne donna pas raison à Gaspard et se laissa même aller, si l'on croit les témoignages de Meyer et de l'officier, à des expressions très violentes à l'égard de Hauser. Que cela signifie-t-il? Le caractère de Gaspard — que d'ailleurs ses geôliers, de tout leur pouvoir, s'efforçaient d'aigrir — pouvait être jugé sévèrement par le chevalier, mais en quoi — bien qu'en aient dit les partisans de l'imposture — ceci incriminait-il sa cause?

Cette prévention de Gaspard contre Hickel particulièrement était assez curieuse. Bien que Meyer fût loin d'être tendre envers son pupille, celui-ci ne le haïssait pas comme il haïssait l'officier de police. Il s'en ouvrit un jour avec le maître d'école, lui disant ce qu'il avait deviné, qu'on avait peut-être formé un complot pour le retirer de ses mains, à lui Meyer. Ni Meyer ni sa femme ne crurent à l'histoire, ils purent se rendre à l'évidence quand, sous prétexte que Mme Meyer allait accoucher, Hickel fit la proposition d'emmener Gaspard hors de la maison. Le jeune homme sentait donc qu'un danger le menaçait s'il quittait la maison du maître d'école. Si croyant qu'il ait été en l'imposture, si peu humain qu'il se soit montré par la suite pour Hauser, Meyer ne peut être soupçonné d'avoir trempé dans un complot menaçant les jours de Gaspard. Il ne saurait en être de même de Stanhope et de Hickel devenu l'âme damnée du comte.

A la fin de cette année 1832 autre nouvelle histoire concernant l'origine de Gaspard. Bien que de plus en plus convaincu de la naissance princière et badoise de son protégé, Feuerbach ne négligeait pas d'occasion de se renseigner partout où pourrait se rencontrer un témoignage d'importance. C'est ainsi qu'en décembre il se décida à envoyer un portrait gravé de Hauser d'après le pastel de Kreul qu'il avait fait faire, et une boucle de ses cheveux, à l'officier de police Eberhardt, qui lui en avait fait la demande dans l'idée que Gaspard aurait pu être le fils d'un mystérieux étranger, M. de Guttemberg et d'une demoiselle de haut rang. Cette dame, qui se cachait

sous le nom de Mlle Königsheim, consentit à recevoir Gaspard, qui lui fut amené à Gotha par Hickel, Hauser fut présenté au duc et à la duchesse, qui se montrèrent très bienveillants. L'interview eut lieu, la dame ne reconnut nullement l'adolescent pour son fils; il fut d'ailleurs prouvé peu après que son enfant à elle était bien mort, que d'ailleurs il était né avec un bec-de-lièvre, difformité dont il n'existait aucune trace sur la bouche parfaitement formée de Gaspard.... Tout cela prouve du moins que Feuerbach n'était pas de parti pris et qu'il n'adopta pas la théorie badoise avant d'avoir épuisé toutes les sources d'information.

Le 26 décembre 1832, Hickel annonçait la réception d'une lettre de Stanhope. Le comte se montrait très défavorable à Gaspard, déclarait que ses doutes s'étaient encore fortifiés par la réflexion, et sa lettre contenait une liste formidable d'arguments qui concluaient à la non-véracité des récits de l'enfant, touchant son emprisonnement.

Ceci, naturellement, amena une réaction et causa maint préjudice à Hauser. Hickel et Meyer ne manquèrent pas de faire circuler l'épître si bien calculée de Stanhope, et Gaspard, comprenant bien à l'attitude d'un grand nombre de ses relations d'Anspach qu'on le regardait comme un imposteur, ne se laissa plus aller à aucune confidence, s'éloigna de toute réunion de société et s'en tint à quelques rares familles dont l'amitié lui était restée fidèle.

Sa position en était devenue fort désagréable à la maison, Meyer le gourmandait presque constamment, étudiant toute phrase pour y trouver des indices de fausseté, et si quelqu'une donnait lieu à des soupçons, c'étaient d'exaspérantes récriminations.

Mme Meyer et la servante passaient leur temps à épier Gaspard. On l'accusait de vanité, d'arrogance, d'hypocrisie, de flagornerie dans ses rapports de société, sans compter un tas de « vilaines actions » dont il n'avait même pas la moindre idée. On l'avait vu causer avec une servante qui passait pour légère, puis lui jeter une pomme dans la rue : grande rumeur dans la maison, et il fut décrété que Gaspard n'était nullement aussi inexpérimenté et innocent qu'il prétendait être. Ceci pourrait être discuté longuement. Quelques fautes de caractère et surtout de dissimulation qu'on ait pu reprocher à Gaspard, on ne saurait pour cela l'accuser d'avoir joué un rôle d'innocence. Pour les choses sexuelles, il demeura jusqu'à la fin ignorant, inconscient, et par conséquent à l'abri de la tentation. Bien qu'il eût l'âge et l'apparence d'un homme fait, le développement de son intelligence était celui d'un vrai enfant.

Meyer le savait bien et le traitait comme un enfant, le forçant à se coucher tous les soirs à une certaine heure. Or, un certain soir, le pédagogue rentrant lui-même assez tard aperçut de la lumière à la fenêtre de Gaspard. Se précipitant dans l'escalier il frappait à coups redoublés à la porte du jeune homme, puis, n'en obtenant pas de réponse, il

redescendait dans la rue. Là, en regardant de nouveau la fenêtre, il n'y voyait plus de lumière. D'où colère encore plus grande, montée quatre à quatre de l'escalier, coups de bottes furieux dans la porte; ceci ne suffisant pas, Meyer tenta de briser la porte avec une hache, mais n'y parvint pas.... Le lendemain matin Gaspard interrogé répondit qu'il n'avait entendu aucun bruit, ce à quoi forcément on n'ajouta pas foi.

Vers cette époque, la provision laissée par Stanhope commençait-elle à s'épuiser ou était-elle complètement employée? toujours est-il qu'à partir de décembre il ne fut fourni à Gaspard que de la nourriture plus ordinaire : son dîner ne coûtait plus que 10 kreutzers et son souper 8, alors que les chiffres précédents étaient de 15 pour le dîner et 12 pour le souper. Gaspard ne se plaignait nullement d'ailleurs, déclarant qu'il serait satisfait de moins encore. Bien que peu à peu il se fût accoutumé à manger de tout, excepté du porc, ce qu'il préférait avant tout c'étaient les plats les plus vulgaires; et, quant aux boissons, il continuait à ne boire ni vins ni liqueurs fermentées.

Nouvelle lettre de lord Stanhope à Hickel en mars 1833. Le comte reprochait vivement à Hickel — bien qu'il fût convaincu au fond de l'imposture de Gaspard — de ne pas s'en référer absolument à son opinion à lui, Stanhope, et d'ajouter trop de foi à l'autorité que pouvait avoir le pamphlet de Feuerbach. Certainement, confessait le lord, c'était un document important dont certains points pouvaient être reconnus pour vrais : notamment que

Gaspard avait été pendant un long laps de temps tenu à l'écart de ses semblables.... Pour presque tout le reste il n'y avait guère, dans le *Mémoire* de Feuerbach, que de la fantaisie.... Il voulait bien continuer néanmoins à subvenir aux frais d'éducation de Gaspard, mais au fond le mieux aurait été de faire entrer ce jeune homme dans un commerce honorable ou de l'employer dans un bureau.

Or M. de Tucher avait naguère suggéré l'idée de faire de Gaspard un relieur, métier qu'il aurait compris facilement, et, à l'époque, Stanhope avait bondi, s'arrangeant pour que Gaspard déclarât ce métier insultant et dégradant.... Un an s'était à peine passé et il entrait dans la voie d'une proposition similaire, et cela sans porter le même intérêt que von Tucher au jeune homme. Meyer était d'avis aussi que jamais Gaspard ne serait capable de suivre aucune profession, et qu'il ne pouvait guère employer son temps que dans un commerce très facile.

Puisque à un moment donné on devait en arriver à lui créer une occupation, pourquoi n'y avoir pas sincèrement pensé auparavant? C'est encore à Stanhope qu'on doit imputer cette faute de direction. Avec ses dernières largesses de prétendu philanthrope, ses projets de voyage, son plan même d'adoption de Hauser — ce qu'il savait impossible, — il avait détourné l'enfant trouvé de tout travail manuel et l'avait empêché d'apprendre un métier. Or son intelligence ne lui permettait pas de gagner sa vie dans une carrière libérale, et c'est à l'heure où Gaspard a vingt et un ans que, voulant se débar-

rasser de lui non sans avoir dévoilé ce qu'il appelle son imposture, il pense à conseiller d'en faire un employé de magasin. Ce fut encore Feuerbach qui résolut la question. Du moment où si tardivement on pensait à occuper le jeune homme, il le fit entrer comme employé à la Cour d'appel où on lui donna des actes à copier. Gaspard passait donc son temps entre ses études de latin qu'il continuait, les exercices du corps nécessaires et son emploi à la Cour d'appel. Il dessinait et peignait agréablement. On lui permettait de se promener dans certains endroits, mais pas dans le parc.

La préparation à la confirmation qui eut lieu en mai rompit la monotonie de la vie du jeune homme. Il édifia tout le monde par sa bonne tenue, sa piété, son désir de s'instruire. De loin Stanhope témoignait son mécontentement; on sait pourquoi il avait toujours regretté que Gaspard eût été élevé dans la religion luthérienne, il aurait voulu qu'on en fît un catholique, espérant tomber sur un prêtre parjure et, par le secret de la confession dévoilé, arriver à savoir le fond de la pensée du jeune homme.

On recevait des lettres de lui d'Angleterre ou d'Allemagne. Dans une des dernières il demandait qu'on lui répondît à Rastatt dans le grand-duché de Bade.

Gaspard parlait souvent de celui qu'il appelait son bienfaiteur.... Comprit-il ce qu'il perdait par la mort subite de Feuerbach survenue à cette époque? On s'attendait à ce que le chevalier publierait un second mémoire plus explicite que le premier. Peut-être aurait-il nommé en toutes lettres — nous

savons déjà qu'il l'avait fait, mais pas publiquement — la famille princière qui avait eu intérêt à faire disparaître Gaspard et dont beaucoup commençaient à percer le mystère. On fit grand bruit autour de cette mort soudaine. Sa fille déclara hautement qu'on avait empoisonné le chevalier, que sa santé avait décliné depuis le jour où il s'était fait l'avocat de Gaspard Hauser et que les symptômes des attaques auxquelles il avait été en butte ressemblaient, avec une surprenante exactitude, aux souffrances du grand-duc Charles de Bade, lequel croyait — comme beaucoup l'ont cru du reste — qu'il avait été empoisonné. Feuerbach, dans les derniers temps éprouvait un mieux réel, il se sentait sur le chemin de la guérison. Et cette mort soudaine au moment où ses révélations pouvaient devenir très dangereuses!... Curieuse coïncidence, le dévoué conseiller de Gaspard mourait pendant les vacances de la Pentecôte — anniversaire de l'époque où l'enfant trouvé avait fait son apparition à Nuremberg.

Celui-ci était alors un adolescent assez agréable, correct dans ses manières et sa conversation, un étrange mélange d'innocence enfantine et de compréhension virile qui le tenaient à l'écart des jeunes gens du même âge et le rendaient un objet de curiosité pour un observateur. Il n'était pas grand et ses épaules étaient étroites; il avait bonne santé, mais il était certain que sa longue incarcération avait empêché son entier développement. Sa figure était assez attrayante, car l'*avancement* du bas du visage avait diminué pendant la croissance, la symétrie était revenue, son teint avait gagné en couleur,

ses yeux étaient bleus et brillants, ses cheveux châtain clair frisaient agréablement autour de son front bien blanc; le sourire enfantin qui donnait naguère du charme à sa physionomie faisait place maintenant à une ombre toujours de plus en plus croissante de mélancolie et d'inquiétude; des rides prématurées marquaient leur patine sur les joues et autour de la bouche.

Gaspard n'était pas heureux à Anspach, il eût été en droit de regretter Nuremberg où il comptait tant d'amis. Son caractère en était devenu encore plus ombrageux que de coutume, il mangeait très peu; il n'avait plus personne en qui il eût confiance et il ne se livrait plus à personne.

Quand, en octobre, lord Stanhope annonça son arrivée prochaine et fit retenir un appartement, Gaspard se réjouit.

Décembre... Stanhope n'arrivait pas.... Et pourtant on saura plus tard qu'à la fin de novembre le lord est parti de Carlsruhe avec le major Hennenhofer dans une chaise de poste remplie de bagages, qui prenait la direction de la Bavière.... Il se trouve que le lieutenant Hickel, chargé de la garde de Gaspard, est appelé hors d'Anspach pour affaires de service....

Le 11 décembre, Gaspard se rend chez Mme Hickel, lui raconte qu'il a été convié par un ami à aller dans le parc voir creuser un puits artésien. Mme Hickel l'engage à ne pas y aller, mais plutôt chez des amis qui vont donner un bal auquel sans doute il sera invité.

Hauser obéit à Mme Hickel, fait la visite conseillée, est invité au bal où il s'amuse fort, aimant beaucoup la danse. C'était le 13 décembre.

## VI

### L'ASSASSINAT

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Comme, le 14 décembre 1833, Gaspard sortait du tribunal pour rentrer chez lui, un inconnu l'aborde et lui dit :

« N'êtes-vous pas Gaspard Hauser? »

Sur sa réponse affirmative, l'individu lui dit :

« Si vous voulez m'accompagner au parc, vous apprendrez des choses de la plus haute importance pour vous.

— Lesquelles?

— Promettez-moi sur l'honneur de n'en rien dire à personne et vous saurez qui sont vos parents. »

Ému, agité par cette communication inattendue, Hauser s'excuse de ne pouvoir suivre son interlocuteur, car on l'attend pour dîner, mais rendez-vous est pris pour trois heures dans le jardin du château. Partagé entre la peur et l'espoir d'apprendre du nouveau sur sa naissance, Gaspard garde pour lui ses impressions, et, à la maison de Meyer, ne dit rien

de cette rencontre. Après le dîner, il se rend tranquillement chez le pasteur Fuhrmann pour achever un cartonnage, puis sort avec ce dernier. Peu après il le quitte dans la rue, sous prétexte de rendre visite à une demoiselle de Stichauer, puis se rend directement au parc.... Eût-il dit la vérité au pasteur que Hauser eût été à l'abri des tentatives criminelles : son caractère dissimulé allait être la cause de sa perte....

Dans le parc anglais Gaspard a trouvé l'individu qui le conduit vers un bosquet touffu où se trouve le monument du poète allemand Utz[1]. Il lui fait jurer de ne jamais parler de ce qu'il va lui révéler. Au pied du monument le mystérieux personnage lui remet un portefeuille et une petite bourse en disant : « C'est là dedans, prenez ».

Gaspard avance la main avec empressement, laisse tomber les objets maladroitement, et comme il se baisse pour les ramasser reçoit un coup de poignard.

La bourse est restée par terre.... Hauser se relève à demi, porte sa main à sa blessure.... L'étranger a eu le temps de disparaître.

Le sang coule sur ses habits.... Gaspard pourtant ne s'évanouit pas et il a encore la force de se rendre à la maison du professeur Meyer. En arrivant, il murmure : « Homme,... parc,... bourse... par terre.... Blessé.... Homme parti.... » Il est très incohérent dans ses paroles. Meyer fait semblant de croire à une

1. Jean-Pierre Utz né à Anspach en 1796. Magistrat, traducteur en vers d'Homère, d'Anacréon, etc.

histoire inventée à plaisir, il sort avec Gaspard pour se rendre sur le lieu de l'attentat auquel il ne croit pas. Comme on lui reprochera plus tard d'avoir commis l'imprudence, pour ne pas dire la cruauté, de faire marcher le jeune homme dans l'état où il était, il répondra que c'est Gaspard qui a voulu lui prouver qu'il disait vrai! Avant d'arriver au parc, les forces abandonnent le blessé et il est obligé de rentrer appuyé sur le bras de Meyer, qui ne cesse de lui reprocher « cette stupide histoire dont il aurait à se repentir. — Dieu le sait », répondit l'enfant.

Pendant que l'on met Gaspard dans son lit, la police est prévenue. Un agent est envoyé au parc à l'endroit indiqué, d'où il rapporte la bourse; le portefeuille avait disparu.

Dans la bourse de soie violette on trouva un billet lié avec des caractères tracés au crayon et à rebours, de sorte qu'on ne pouvait les lire que dans un miroir : « Hauser pourra vous donner exactement mon signalement et vous dire qui je suis. Pour épargner de la peine à Hauser je vais vous dire d'où je viens : j'arrive de la frontière bavaroise,... à la rivière. Je vous dirai même le nom : M. L. O. »

Le docteur Heidenreich déclara la blessure très grave, mais tant que ne se déclara pas la fièvre le cas n'était pas désespéré. Dans la nuit la fièvre avec délire affaiblit extrêmement le blessé et on ne le fit parler que le moins possible. Le 16, dans un moment d'accalmie, on lui fit subir un interrogatoire. Il donna le signalement de son assassin : visage couturé, œil mauvais, manteau bleu doublé de rouge, bottes à éperons. Il ne put dire si la figure lui était

connue.... Plusieurs médecins appelés le 17 déclarèrent que l'état de Hauser était désespéré : des désordres du foie à côté de sa blessure ne laissaient plus de doute sur une issue fatale.

Hauser ne reconnaissait plus même le pasteur Fuhrmann qui l'avait entouré de soins et ne quittait pas son chevet. Dans son demi-sommeil Hauser geignait, se plaignait de souffrir au côté, appelait Meyer, puis on entendait des exclamations comme celle-ci : « Mère, mère, viens ! »

Meyer, pendant ce temps, avait été prévenir le conseiller Hoffmann que Hauser s'était blessé lui-même, afin de prouver que l'Allemagne n'était plus sûre pour lui et pour qu'il lui fût permis de rejoindre lord Stanhope ; sur quoi Hoffmann se récria, disant qu'il connaissait bien les sentiments de Gaspard dont le grand chagrin était d'être considéré comme un imposteur.

Binder était accouru aussitôt à Anspach : il donna les signes d'une vraie douleur, s'indigna contre Meyer et sa femme qui se montraient tout à fait sans cœur, feignant de croire au suicide. A Hickel, qui avait tenu les mêmes propos, Gaspard lui-même répondit : « Vous savez bien que ce n'est pas moi qui me suis blessé, c'est de votre imagination. Bientôt vous penserez autrement ».

La journée se passa dans des alternatives de délire et d'engourdissement.... Les membres se raidissaient, des sueurs froides continues affaiblissaient le malade. Vers le soir il ne souffrait plus et il avait recouvré l'usage de la parole.

Fuhrmann a commencé les exhortations reli-

gieuses. Hauser lui répond avec lucidité. *Amen*, dit-il quand les prières sont terminées, puis il s'endort épuisé. A son réveil il demande à boire.... Le pasteur lui demande alors s'il a l'esprit tranquille, s'il n'a pas quelque désir qu'on puisse satisfaire.

« Pourquoi être tourmenté? répond le jeune homme. J'ai demandé pardon à tous. Dieu ne m'abandonnera pas.

— Non, sans doute, répond Fuhrmann. Pardonnez-vous à ceux qui vous ont fait mal? »

Et comme on le pressait :

« Pourquoi éprouverais-je des ressentiments? Je pardonnerais volontiers, mais je ne sais pas qui m'en a fait. »

De cette phrase assez fréquente chez les mourants qui, sous l'impression religieuse et dans l'indiscutable vision spontanée de l'au-delà, affirment le pardon des injures, certains publicistes prévenus ont voulu arguer que Hauser aurait pu entendre par là que lui seul était responsable de sa mort.

Sous l'influence des exhortations du pasteur, Hauser ne répondait plus d'ailleurs que par des phrases imprégnées de philosophie chétienne, presque de mysticisme, et son âme n'était plus aux choses de ce monde. Cette phrase dite par Hauser fut remarquée : « Quand il y a plusieurs chats, la mort de la souris est certaine ». Il pensait donc être la victime d'un complot. On lui entendit encore dire : « Une dame, une grande dame, que Dieu ait pitié d'elle! » Puis : « Mon Dieu! faut-il donc que je meure si misérablement! » Hickel lui ayant demandé s'il n'avait pas de message pour lord Stanhope, s'il ne voulait pas

le remercier, le mourant prononça ces seuls mots qu'on interprète en sens différents : « Remerciez-le pour moi »; puis il ajouta une série de phrases qui sont des versets des psaumes et auxquelles on ne doit pas ajouter une extrême importance. « Le comte est pécheur comme les autres.... Il devra rester dans la bonne voie, car autrement on devra faire la balance entre les bonnes et les mauvaises actions. Dieu jugera.... Dieu tiendra compte du bien dans l'autre monde.... » Quelques instants plus tard, il dit à Fuhrmann : « L'homme ne peut lutter seul! c'est trop difficile ». Puis : « Oui, c'est la bonne voie, je ne la quitterai plus,... mais les voies de Dieu sont bien mystérieuses.

— Ce sont des voies d'amour, n'est-il pas vrai? dit Fuhrmann.

— Oui », répondit le malheureux avec conviction.

Comme le moribond joignait souvent les mains tandis que le pasteur récitait des prières et terminait par ces mots : « Père, que votre volonté soit faite et non la mienne », Gaspard répéta la strophe après lui.

« Qui a dit cela? demanda Fuhrmann.

— Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'heure de sa mort. »

Il était près de dix heures. Gaspard dit encore : « Je suis fatigué, très fatigué, et j'ai un grand chemin à faire! » On essuyait continuellement la sueur qui perlait sur le front du mourant. Il était devenu si faible qu'il n'entendait ni ne disait plus rien. La vie se retirait progressivement de tous ses membres.... A dix heures exactement Hauser exhala son dernier

soupir. Aucune contraction du visage comme la mort en imprime si souvent aux mourants, aucune agonie, aucune crise nerveuse ne précéda sa mort.... Mais jusqu'au lendemain persista sur sa face pâle une expression infiniment douloureuse.

L'inhumation eut lieu le 20 décembre. Toute la ville accompagna au cimetière le funèbre cortège de la malheureuse victime.... Comme les cloches sonnaient le glas, bien des larmes coulèrent. La cérémonie à l'église fut imposante, et, sur la tombe jonchée de fleurs qu'environnaient Binder et ses amis de Nuremberg, Meyer, le lieutenant Hickel, « abîmé dans sa douleur », le pasteur prononça un édifiant discours où il exposait en termes émus la vie de « l'enfant trouvé ».

Sur sa tombe, dans le cimetière, on lit cette épitaphe : *Hic jacet Gasparus Hauser, ænigna sui temporis, ignota nativitas, occulta mors MDCCCXXXIII.*

A l'endroit où Gaspard avait été assassiné on éleva une colonne octogonale avec cette inscription :

HIC OCCULTUS OCCULTO OCCISUS EST
XVI DEC MDCCCXXXIII[1]

1. *Relations* de la Comtesse d'Albersdorf, de Daumer, de Meyer, de Hickel, de von Tucher, de Binder, etc.; *Allgemeine Zeitung*, 1875; von der Linde et von Artin, ouvrages cités; Elisabeth Evans : *The Story of Kaspar Hauser*; Johann Paul Prieur, *Histoire de Nuremberg*, 1874; Dr Wilhem Martens, *Vassische Zeitung*, Berlin, 1875.




TOMBEAU DE GASPARD HAUSER

à Anspach.

## VII

### CONSIDÉRATIONS

La courte vie de Gaspard était terminée, mais non les recherches auxquelles donna lieu cette existence mystérieuse. Plus encore que pendant sa vie on devait s'occuper de Hauser après sa mort.

Que Gaspard se soit donné lui-même la mort, personne ne l'a soutenu avec conviction, mais il se rencontra pourtant des gens pour essayer de faire admettre cette hypothèse utile à leur plan. Nous avons vu l'opiniâtreté de Meyer à la soutenir dans le but que l'on sait. Il s'en trouva aussi pour déclarer à la suite de Stanhope que, du moment qu'on ne prouvait pas patemment que Hauser était fils de prince, c'est que sans nul doute c'était un imposteur; que Feuerbach et consorts étaient des hallucinés, et toute l'affaire et ses conséquences une vaste duperie inventée par des hâbleurs malintentionnés. Comment alors expliquer certains incidents survenus au lit de mort de deux princes?... et ceci gêne même von der Linde.

Hauser avait décrit l'assassin comme ayant le teint brun, le visage de travers et couturé, le regard mauvais, les yeux étincelants, un manteau bleu doublé de rouge et des bottes à éperons. Suivant quelques-uns ces éperons seraient la preuve d'un mensonge, les éperons trahissant trop facilement la présence de celui qui les porte.... Oui, c'est vrai, mais ne peut-on répondre : les éperons supposent le cheval avec lequel on s'enfuit rapidement.

D'après le procès-verbal d'autopsie rédigé par le le Dr Heidenreich, il était constaté ce qui suit : « Corps et organes, à peu d'exceptions près, normaux. A l'extérieur la cicatrice du bras déjà mentionnée, celle du front, conséquence du premier attentat de Nuremberg, plus la blessure qui a causé la mort. Cette dernière blessure, longue de trois quarts de pouce, large de deux lignes, était située au milieu du corps, vers le sein gauche. Direction : de haut en bas; instrument tranchant qui n'a pas été retrouvé. L'arme a pénétré le péricarde, touché le cœur à la pointe, blessé le foie, très gros, et perforé l'estomac. »

Les médecins s'étonnèrent qu'avec une telle blessure Gaspard eût pu parcourir une si grande distance et survivre encore trois jours. Selon eux, certaines particularités physiologiques, une conformation spéciale du corps, des os, des muscles chez Hauser peuvent être attribuées à son premier mode d'existence.

Le roi de Bavière promit une récompense de 10 000 florins à quiconque découvrirait le meurtrier. Pourquoi l'enquête fut-elle si superficielle, si incom-

plète, si enveloppée de mystère dès le commencement? Plus tard on répandra le bruit que les pièces relatives à l'enquête s'étaient perdues à Vienne où on les avait expédiées pour faciliter les recherches.

Un fait à rappeler, c'est que le lieutenant de gendarmerie Hickel n'était pas à Anspach au moment du crime, qu'il ne se montra qu'au lit de mort de Hauser et près de sa tombe pour y manifester une grande douleur.

Il est hors de doute que Hauser a reçu le coup mortel de la main même de l'homme qui lui avait donné rendez-vous dans le parc.

On espérait trouver un bon agent dans Weichmann, le cordonnier qui avait le premier rencontré Hauser, mais il se récusa assez piteussment. Il fut amené — est-ce par lord Stanhope, comme on l'a dit? — à rétracter les dépositions qu'il avait faites en justice, et on ne put rien obtenir de lui. Il mourut en 1835, et il fut murmuré que sa mort n'était pas naturelle.

Au fond c'est au président de Feuerbach que revient le plus de mérite dans la solution de l'affaire Hauser. Nous l'avons vu correspondre avec la reine Caroline, établir point par point l'information juridique. Au moment où il allait pouvoir faire passer ses convictions dans l'esprit, même des moins crédules, il mourut subitemeut : dès lors les recherches se trouvèrent, en somme, arrêtées.

Le professeur Daumer, qui mourut à Wurtzbourg seulement en 1875[1], publia une série importante

1. Voir chap. II. Sa sœur ne mourut qu'en 1883, à Francfort.

d'écrits en faveur de Hauser. Mais lui aussi faillit deux fois être assassiné. N'est-il pas curieux que les auteurs des nombreux écrits dirigés contre Hauser aient, par contre, toujours été épargnés?

Continuons avec von Artin à discuter les points ayant une importance. La lettre apportée par Hauser à Nuremberg, adresse en tête, est une bonne duperie. Savait-on, en 1812, que le 4e escadron du 6e chevau-légers serait en garnison à Nuremberg seize ans plus tard? Au surplus, il n'y vint qu'en 1818.

Pour ce qui est du baptême catholique, l'assertion frise le ridicule, car, eût-elle été vraie, Hauser se serait trahi au moins une fois par un signe de croix ou par un mot, ce qu'il n'a jamais fait.

Un chercheur de bonne volonté et infatigable se livra pendant de longues années à un travail d'investigation dans toute la Bavière, dans le grand-duché de Bade, à Pforzheim et à Carlsruhe, même en Bohême et en Hongrie. Comme en 1868 il s'arrêtait à Anspach, il chercha à faire causer la veuve du Dr Meyer. Celle-ci le reçut avec méfiance — on se rappelle que Meyer était l'homme de Stanhope — et sembla encline à traiter Hauser d'imposteur, se basant sur un ouvrage commencé par son mari et achevé par son fils. Cet ouvrage, qui parut justement à cette époque, fut réfuté par Daumer et par l'*Allgemeine Zeitung*, journal qui jouissait alors d'une grande réputation. Cette feuille accusa Meyer le jeune d'avoir passé sous silence des dépositions officielles de son père.

Divers motifs engagèrent notre investigateur à se rendre à Falkenhaus, château ayant appartenu au

margrave d'Anspach. Il est situé à douze kilomètres de la ville [1] et fut habité après la bataille de Malsh par l'épouse morganatique du margrave, plus tard grand-duc Charles-Frédéric de Bade, Mme Geyer, créée en 1796 comtesse de Hochberg. C'est là que naquit à la même époque le margrave Max de Bade.

A Friesdorf, notre chercheur découvrit la piste d'un ci-devant intendant de Falkenkaus, vieillard de quatre-vingts ans, nommé Gaspard Muller [2]. Il eut toutes les peines du monde à l'aborder et trouva dans Muller un homme renfermé et circonspect qui inspirait rien moins que la confiance. Au nom de Gaspard Hauser la sueur lui perla sur le front. Il jurait remarquablement bien en hongrois et en slave, ayant été en Hongrie avec son régiment.... Or on se rappelle que Hauser laissait parfois échapper quelques mots de ces dialectes.... Ce Muller, on n'en peut douter, était bien l'homme à qui Gaspard avait été confié par les affidés de la comtesse Hochberg.

Le portrait tracé par von Artin de Stanhope est aussi noir que possible. Nous l'avons vu jouer l'homme généreux et le philanthrope avec de l'argent qui ne lui appartenait pas, donnant une singulière éducation au jeune homme qu'il avait annoncé vouloir adopter. Doit-on le considérer simplement comme un Anglais ruiné, excentrique, qui avait fait de l'affaire Hauser le but d'une vie désemparée et qui, pour mener à bien son bizarre système d'édu-

1. Falkenhaus n'était guère qu'un rendez-vous de chasse situé dans un endroit assez désert appelé Triesdorf. Il avait appartenu d'abord à la Prusse, puis fit partie de la Bavière.

2. Voir plus loin le récit de Hennenhofer.

cation, avait trouvé des ressources dont nul ne pouvait certifier l'origine? Doit-on aller plus loin et affirmer avec certains auteurs, dont von Artin résume les chefs d'accusation, que Stanhope, tout à fait déconsidéré en Angleterre, séparé de sa famille, vivant d'expédients, représentant commercial de sociétés méthodistes anglaises, s'était jeté par intérêt dans une affaire qui assurait ses moyens d'existence?

Sans assurer, sur la foi de la comtesse Albersdorf, que Stanhope n'avait tant désiré emmener Hauser avec lui en Italie que pour l'y mieux faire disparaître [1], on ne peut se défendre de pesants soupçons à l'égard de ce personnage énigmatique qui veut séparer Gaspard de ses premiers protecteurs, le gâte comme un enfant pour mieux asseoir son influence, s'efforce de le mettre en défiance contre ceux qui ont pris soin de sa jeunesse chétive et malingre, qui lui apprend la dissimulation en usant lui-même d'artifices et de mensonges, qui ne dit jamais d'où il vient, où il va, qui n'apporte aucun appui réel à ceux qui s'efforcent de déchirer le voile mystérieux de la naissance de Hauser et met tout en œuvre pour embrouiller l'écheveau déjà si emmêlé. Pourquoi s'est-il irrité de ce que Furhmann a instruit et confirmé l'enfant dans la religion protestante? Comme on l'a déjà dit il espérait, en faisant de son protégé un catholique, tomber sur un prêtre parjure et au moyen des confessions révélées espionner les moindres pensées du jeune homme.

1. Elle publia en 1839 un livre intitulé *Kaspar Hauser*, où elle se rangeait absolument aux opinions de Daumer et de Feuerbach. Elle affirmait, de plus, que Stanhope était le vrai meurtrier.

Pourquoi être resté si longtemps absent sans donner de vraies preuves d'intérêt à Hauser? Stanhope ne reparut à Anspach que peu après le meurtre. Il affirmait venir de loin, mais dans les interrogatoires auxquels il ne put échapper, il fut démontré qu'au moment du crime il était caché aux environs. Il ne cessa de répandre les bruits les plus invraisemblables pour dépister les intéressés.

La mort de Feuerbach, protecteur éclairé, investigateur tenace et par là redoutable à un moment donné, était un grand soulagement pour ceux qui s'acharnaient à faire de la victime un imposteur et un charlatan. Aussi Stanhope réussit-il à faire disparaître le dossier de l'enquête. Ce fut le ministre de Bavière, M. Mieg, qui transporta ces pièces à Vienne d'où elles ne revinrent pas. La Bavière, on le verra, avait un intérêt dans la question.

Une fois Gaspard disparu, ne peut-on s'étonner de voir se retourner contre lui quelques-uns de ceux qui l'avaient entouré de la plus grande sollicitude apparente? C'est Hickel, l'officier de gendarmerie, celui qui pleurait sur la tombe de Gaspard avec tant de démonstrations : il fut un des premiers à accuser Hauser et à le rendre suspect. Son absence, au moment du crime, peut être l'effet du hasard, mais il demeure incompréhensible qu'il ait mis tant de lenteur à rechercher le meurtrier... C'est Meyer, le dernier professeur de Gaspard, qui, à l'instigation de Stanhope dont il s'était montré le partisan, commença à rédiger ce factum dont il a été déjà parlé où les moindres faits de la vie de Hauser étaient tournés contre lui, où il était taxé d'imposture. Toutes ces notes hostiles se

grossissaient de l'appui apparent ou secret que leur donnait Stanhope. L'ancien « bienfaiteur », sortant de son rôle de conseiller dans la coulisse, réunissait des matériaux pour renverser l'édifice qu'en apparence il avait contribué à élever. Il faut avouer qu'en la circonstance il était étrangement servi par la mort. Quand ses « Materialien » parurent à Heidelberg en 1835, les meilleurs amis de Hauser : le bourgmestre Binder, Biberbach, Osterhausen, les docteurs Preu et Albert, sans compter le plus intelligent et le plus perspicace, le chevalier de Feuerbach, qui aurait pu le mieux combattre ses arguments, avaient disparu et la plupart soudainement. La partie était devenue belle pour ceux qui faisaient le jeu du camp adverse.

Les écrits en faveur de Hauser furent poursuivis avec ardeur. Des individus achetaient des milliers d'exemplaires et les faisaient disparaître. Les pamphlets par contre jouissaient d'une grande faveur, et leur liste en est longue. Linde s'en est servi pour échafauder son système tendant à prouver le charlatanisme de Hauser [1]. Nous avons pour le combattre non seulement les conclusions de Feuerbach, mais les travaux de ceux qui continuèrent à rechercher la vérité après la mort du jurisconsulte.

1. Von der Linde, dans son second volume, donne la liste de tout ce qui a paru sur la question. Voir aussi l'appendice du livre de miss Elisabeth Evans. Nous avons cité les principaux d'entre les ouvrages que nous avons consultés. Ils sont légion, pour ou contre. La dernière étude parue est un chapitre de *Historical Mysteries*, par M. Andrew Lang, Londres, 1904. L'auteur dans ces quelques pages s'est donné le but, après la duchesse de Cleveland, fille du comte, de réhabiliter Stanhope. Sa spécieuse dissertation sur la prétendue imposture de Gaspard, laquelle n'est appuyée sur aucune preuve, ne convaincra personne de sérieux.

Le *Mémoire* de Feuerbach à la reine Caroline fut publié par son fils, mais bien longtemps après, lorsqu'il réunit les œuvres complètes du chevalier Anselme. Nous en avons donné les principales conclusions, nous n'insisterons que sur le paragraphe final plus explicite encore que dans la première rédaction, — les événements qui se passèrent durant les derniers six mois de la vie de Feuerbach n'ayant pu que confirmer celui-ci dans ses convictions. Après avoir discuté tous les détails de la détention, il ne se contentait plus de dire : Une puissante famille tient les ficelles de la question; c'est une famille princière allemande.

De nouveau il posait la question : *A quelle haute famille Gaspard doit-il appartenir?* La réponse est celle-ci : Il n'y en a qu'une sur laquelle, non seulement des soupçons peuvent se porter, mais qu'une circonstance frappante désigne tout spécialement, c'est — la plume se refuse à tracer ces mots — C'EST LA MAISON DE BADE.

Il expliquait quel intérêt primordial la branche morganatique des Hochberg avait à la disparition de Gaspard comme de tous les mâles de la famille; comment tour à tour, alors que les femmes étaient respectées, disparurent tous les princes susceptibles d'accéder au trône.

Deux fils naquirent dans la branche aînée, mais tous deux moururent, tandis que leurs sœurs jouissent encore à cette heure d'une belle santé (février 1832). En vérité la grande-duchesse Stéphanie est une seconde Niobé, avec cette différence que les traits mortels d'Apollon frappaient indistinctement

et les fils et les filles, tandis qu'ici l'ange exterminateur a passé à côté des filles pour ne frapper que les garçons.

Entre les deux princesses Joséphine et Marie, et après le décès d'un frère aîné, il meurt de nouveau un prince, le 8 mai 1817. Ces décès sont contraires à toutes les prévisions physiologiques. Comment expliquer qu'une femme n'ait mis au monde que des filles saines et n'ait eu que des fils non viables?

Il y a dans toute cette affaire trop de combinaisons, de calculs pour y voir l'effet du hasard; les hommes seuls avec leurs vues intéressées amènent de tels résultats.

Qui avait intérêt à ce que les descendants mâles du grand-duc Charles mourussent, si ce n'est la mère des comtes Hochberg et ses fils?

Or si ces enfants issus d'un mariage morganatique étaient reconnus aptes à succéder, la souveraineté ne pouvait pas tarder à leur échoir.

Ce que pressentait si bien Feuerbach se trouve corroboré par les événements. Quelques détails rétrospectifs sont ici nécessaires.

Par ce tableau (voir p. 262) mis sous les yeux du lecteur, on voit que Charles-Frédéric, après la mort de sa première femme, se mésallia en épousant une demoiselle d'honneur, la baronne Geyer, qui, en 1796, fut créée comtesse de l'Empire sous le nom de comtesse de Hochberg. (Diplôme de l'empereur François II.)

La baronne Geyer avait trente-cinq ans de moins que son époux; Louis, le plus jeune de ses beaux-

fils (grand-duc de 1818 à 1830), avait six mois de plus qu'elle, et le fils aîné de la baronne, issu de son mariage morganatique, le comte Léopold Hochberg (devenu grand-duc de 1830 à 1852), avait vingt-huit ans de moins que son demi-frère.

Lorsque Charles-Frédéric mourut après un règne glorieux de soixante-treize ans, au cours duquel il avait aboli le servage, son fils aîné, Charles-Louis, était déjà mort. On a dit plus haut qu'il avait été victime en Suède d'un accident de voiture auquel il avait succombé le 16 décembre 1801. Le sort voulut que lui seul fût tué, tandis que ses compagnons eurent la vie sauve. Déjà, à l'époque, cet événement avait donné lieu à des bruits divers. La table généalogique nous renseigne sur la date de son mariage et sur sa postérité.

Le fils unique de Charles-Louis[1], Charles grand-duc de 1811 à 1818, qui succéda à son grand-père, avait épousé en 1806 Stéphanie de Beauharnais[2]. Celle-ci, fille du comte Claude de Beauharnais et cousine de Joséphine, avait été prise en goût par

1. Un autre fils était mort à l'âge d'un an.

2. Sur le mariage qui n'alla pas sans difficulté, vu l'hostilité de la famille de Bade et bien que Charles eût servi dans les armées françaises; sur les intrigues fomentées à Carlsruhe, sur la trop grande intimité de Napoléon avec sa fille adoptive, sur les calomnies qui devaient s'ensuivre lorsque plus tard vinrent les enfants, voir Frédéric Masson : *Napoléon et les femmes* : *Stéphanie de Beauharnais*, Mémoires de Norvins, de Mme de Rémusat, de Constant, et le livre de M. Joseph Turquan. Voir dans la *Correspondance* les lettres de Napoléon au prince et à la princesse royale de Bade, t. XII et XIII, Lettres de Mme Campan à la reine Hortense; Affaires étrangères, *Bade*, lettres de la princesse Stéphanie.

# TABLE GÉNÉA

DE LA BRANCHE AUTHENTIQUE DES ZAEHRINGEN ET

**CHARLES-FRÉDÉRIC** (né en 1728, mort en 1811).

**A.** Épouse de même naissance :

**Louise de Hesse-Darmstadt**

(1751-1783).

| A. I. | | A. II. | | A. III. | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Charles-Louis** * mort le 16/12 1801, épouse Amélie de Darmstadt. | | **Margrave Frédéric,** mort 1817. | | **Louis,** grand-duc, mort 1830. | |
| *a.* Louise (Elisabeth), impératrice de Russie. | *b.* Dorothée Frédérique, reine de Suède. | *c.* Caroline, reine de Bavière. | *d.* Marie, duchesse de Brünswick. | *e.* Wilhelmine, grande-duchesse de Hesse. | *f.* Charles, grand-duc 1811-1818, épouse Stéphanie de Beauharnais. |
| *a.* Louise (de Wasa), née 1811. | *b.* Un prince né 29/9 1812, donné comme mort 16/10 1812. | *c.* Joséphine (Sigmaringen), née 21/10 1813. | *d.* Alexandre, né 30/4 1816 mort 8/5 1817. | *e.* Marie, née 11/10 1817, duchesse de Hamilton, mère de la comtesse Festeties. | |

* Charles-Louis avait encore une fille, Amélie-Louise, doyenne à Quedlinbourg

LOGIQUE

DE LA DYNASTIE RÉGNANTE DES GEYER-HOCHBERG

**Électeur en 1803. Grand-Duc en 1806.**

**B**. Épouse morganatique :

**Baronne GEYER**

Plus tard Comtesse Hochberg

| B. I. | B. II. | B. III. | B. IV. |
|---|---|---|---|
| **Léopold,** grand-duc (1830-1852). | **Guillaume.** | **Max.** | **Amélie.** |
| *a.* Louis, grand-duc, mort 1858. | *b.* Frédéric, grand-duc, épouse Louise de Prusse. | *c.* Louis-Guillaume, épouse duchesse de Leuchtenberg. | *d.* Charles-Frédéric, marié morganatiquement à Rosalie Rena. |

| *a.* | *b* | *c.* | | |
|---|---|---|---|---|
| Frédéric-Guillaume, né 1857, épouse Hilda de Nassau (sans enfants). | Victoire, princesse royale de Suède. | Louis, né 1865, mort 1888. | Maximilien Alexandre, né 1867. | Un fils. |

et un fils, Charles, qui mourut à un an.

Bonaparte et adoptée par celui-ci devenu empereur.

Au début, le ménage marcha assez mal. La princesse Stéphanie était fort coquette, très désagréable pour son mari qu'elle trouvait laid et qui se montrait maladroit. Il fallut maintes fois l'intervention de Napoléon et de Joséphine pour ramener les deux époux à un échange de concessions. A vrai dire ce fut le prince Charles qui, par sa patience et la constance de son affection, finit par amener la jeune rebelle à résipiscence. Une fois l'accord obtenu, cinq enfants naquirent à des intervalles très fréquents : trois filles et deux fils.

Fait curieux : les tables généalogiques officielles donnent tous les membres de la famille des Zæhringen, les Hochberg y sont tout spécialement mentionnés, même ceux qui n'ont pas régné, avec les indications les plus exactes et, seuls, les deux fils du grand-duc Charles manquent. Deux successeurs au trône!

D'après Feuerbach — et les événements qui se produisirent sont une preuve que sa supposition était bien fondée, — la baronne Geyer avait l'ambition immédiate de faire arriver ses fils au trône. Le margrave Louis, le plus jeune de ses beaux-fils et qu'une *amitié très vive* liait à sa jolie belle-mère, avait la même ambition pour lui-même. Pour tous deux existait un intérêt commun : supprimer les obstacles qui les séparaient ou les empêchaient de se rapprocher du trône.

Avant que la couronne vînt au margrave Louis, il fallait que se produisissent cinq cas de mort ·

Devaient disparaître :

1° Le margrave Charles-Louis. L'*accident* d'Arboga l'avait fait disparaître en 1801.

2° L'aîné des fils du grand-duc Charles et de la grande-duchesse Stéphanie. Son nom, avons-nous remarqué, ne figure pas sur les listes officielles. Né le 29 septembre 1812, il meurt le 16 octobre. Le 17 octobre, la *Gazette* de Carlsruhe annonçait ceci : « Hier soir notre ville a été plongée dans la consternation et dans le deuil par la mort de notre grand-duc héritier nouveau-né[1] ». La nouvelle était d'autant plus saisissante que tous les bulletins, à partir de la naissance, avait toujours représenté le prince comme fort et bien portant.

3° Le second fils du grand-duc Charles, né le 30 avril 1816, mort le 8 mai 1817. Subitement pris de fièvre avec convulsions, il mourut en deux heures. On s'empressa de consigner dans les notes officielles : « Mort causée par une crise de dentition ».

Le médecin accoucheur, Weidemann, de Mayence, qui avait assisté à la naissance des deux princes se montra très surpris d'apprendre leur mort. La princesse Élisabeth de Bavière, devenue par son mariage princesse héréditaire de Prusse, écrivait en mars 1832

1. Le 20 décembre, la grande-duchesse écrivait à l'empereur Napoléon une lettre désespérée. « J'étais trop heureuse de pouvoir dire à Votre Majesté que j'avais un fils, lui demander de l'aimer, de le protéger; un fils me faisait oublier des chagrins et était bien nécessaire à ma position dont les devoirs sont quelquefois difficiles. J'ai dû renoncer à toutes mes espérances et je ne trouve de courage pour supporter ce malheur. »

(Aff. Étrang., Bade, mém. et documents, n° 1 784.) La réponse est insérée dans le recueil de lettres inédites publiées par L. Lecestre.

à sa mère, la reine de Bavière : « J'avais bien craint aussi confusément que la mort de ces pauvres enfants n'était pas naturelle ».

La comtesse Benzel Sternau, alors à la cour de Bade, raconta que la mère de l'enfant, la grande-duchesse Stéphanie, *ne put revoir l'aîné des princes ni malade, ni mort*, sous le prétexte qu'étant elle-même souffrante, cette vue n'aurait pu que la rendre plus malade. Retenons bien cette assertion qui est d'importance capitale et dont nous aurons à reparler.

La même dame affirma encore que lorsque le deuxième prince tomba malade, le médecin ordinaire de la cour[1] demanda qu'on lui laissât le soin exclusif de l'enfant et que le médecin du margrave Louis ne fût pas appelé comme il l'avait été pour l'aîné; faute de quoi il refusait de donner ses soins. Le médecin du margrave vint quand même, introduit par le chambellan von Ende, le médecin ordinaire fut évincé, et le prince mourut.

Lorsque, au commencement de 1830, le bruit se répandit que Gaspard Hauser pouvait être l'aîné de ces princes, un député badois saisit l'occasion qui

1. Ce médecin, le docteur Kramer, nommé en 1809 conseiller intime et médecin du prince Charles et de la princesse Stéphanie, mort à Rastatt en 1853, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, racontait jusqu'à la fin de sa vie qu'on ne l'avait ni laissé approcher du prince malade ni permis de le voir mort. Il n'en fut pas moins porté comme présent à l'acte d'inhumation. (Comte de Reiset, *Souvenirs*, t. III.) Attestation donnée par une petite-nièce de Kramer à M. Robinet de Cléry, qui a collaboré aux mémoires du comte de Reiset. Détails également donnés par C. d'Arjuzon à l'*Intermédiaire*.

s'offrait à lui d'interviewer la nourrice sur ce qui s'était passé en 1812. Il écrivit, devant trois témoins, ce qui suit :

« Après un si grand nombre d'années, cette femme (la nourrice) était encore profondément émue en parlant de l'événement. Elle dit sur le ton de la plus grande sincérité :

« Chaque jour, j'avais la permission d'aller chez moi à une certaine heure. Il en fut ainsi ce jour-là. Avant de sortir j'avais donné le sein au prince. Il était en bonne santé comme toujours[1].... Quand je revins, on ne me permit pas d'aller auprès de lui, on me dit que l'enfant était très malade. Toutes mes prières, mes supplications furent vaines, on me repoussa toujours. Je protestai, disant, mais inutilement, qu'on doit présenter le sein à un enfant malade. Dans ma détresse, je voulais aller à la mère, à la grande-duchesse; elle était malade, disait-on, personne ne devait l'approcher. Ayant enfin rencontré une personne au service immédiat de la duchesse, on m'introduisit par un escalier dérobé et une porte secrète.

« Lorsque la grande-duchesse me vit, presque hors d'elle-même, elle me demanda des nouvelles de son enfant. On ne voulait pas lui permettre de le voir, s'écriait-elle. Je lui dis qu'à moi aussi, on interdisait l'accès auprès du prince.

« Elle me fit alors accompagner d'une personne

1. Dans le récit de Hennenhofer que nous verrons plus loin il est dit que la nourrice avait été endormie avec de l'opium. Éloignée ou engourdie, il est certain qu'on profita de son impuissance à empêcher la substitution.

qui devait me conduire auprès de l'enfant, mais lorsque nous fûmes tout près, l'on nous dit : « Le « prince est mort! » Je voulais au moins le voir. Mais cela encore me fut refusé.... Je ne le vis pas même sans vie. »

Cette déposition — comme tous les témoignages recueillis après coup — ne saurait offrir qu'une valeur relative; mais en la rapprochant du récit de celui-là même qui fut le bras chargé d'exécuter le crime, en mettant en regard les soupçons confiés par la grande-duchesse Stéphanie à une souveraine aujourd'hui encore vivante, nous serons à même de prouver qu'il y eut réellement substitution d'enfant et que le petit cadavre inhumé dans la sépulture grand-ducale n'était pas celui de l'héritier du trône, mais bien celui de l'enfant de paysan apporté mourant dans le lit du jeune prince pendant que celui-ci, de par la volonté toute-puissante de la comtesse de Hochberg, était emporté en un lieu secret.

4° Le margrave Frédéric, frère de Charles-Louis, fils de Charles-Frédéric, de son premier mariage, et par conséquent oncle de Charles, époux de Stéphanie de Beauharnais, mourut le 23 mai 1817 sans postérité. La mort d'un homme de soixante et un ans n'a rien pour surprendre, mais à l'époque la soudaineté du fait fit naître des réflexions. On ne manqua pas de remarquer aussi que le cadet des petits princes était mort le 8 mai 1817 : même mois, même année. Les bruits les plus étranges coururent dans le public. Le grand-duc Charles lui-même ne cacha pas son appréhension, lorsque quarante-huit heures

après l'officielle attaque d'apoplexie, on vint lui annoncer la mort de son oncle.

5° Le 28 décembre 1818, le grand-duc Charles mourait. L'année précédente, dans toute la force de son âge et de sa santé, sans que rien l'ait pu faire prévoir, il était tombé malade. Qu'avait-il? Langueur, nervosité? Les médecins ne se prononçaient pas, croyant à un malaise passager, mais ne sachant enrayer le mal qui faisait des progrès constants. Le prince s'affaiblissait chaque jour, la science n'arrivait ni à conjurer le mal mystérieux ni à en découvrir la source. Singulière fatalité qui pesait sur la branche aînée des Zæhringen — perdant dans l'espace de dix-huit mois un enfant sur lequel s'étayait toute espérance, un homme, le margrave Frédéric, que la vieillesse n'avait pas encore touché, enfin le grand-duc succombant à trente-cinq ans à une maladie inconnue. Il se voyait mourir, traînait ainsi depuis un an, lorsque, sans que personne s'attendît à un dénouement si prompt, le mal s'aggravait soudain. Les douleurs s'exaspéraient, les étouffements devenaient plus fréquents,... dans une crise aiguë le prince était emporté au crépuscule de l'année.

Des bruits d'empoisonnement coururent comme ils avaient couru en 1815 pendant le Congrès de Vienne. Le ministre de Prusse à Stuttgard, Küster, écrivait à Frédéric-Guillaume III le 24 décembre 1818 : « La grande-duchesse Stéphanie a affirmé, dit-on, qu'elle pouvait indiquer le jour où l'on avait donné du poison à son mari ». On s'étonna, on murmura qu'il était bien étrange que coup sur coup disparussent tous ceux qui avaient droit au trône, à

l'exception du margrave Louis. On remarquait que le grand-duc Charles, l'année précédente, avait été père d'une fille, que ses rapports avec sa femme étaient devenus très tendres et que rien n'empêchait — avant le singulier mal survenu si à propos pour ses successeurs — qu'il pût donner un héritier au trône de Bade. Le meilleur moyen de l'empêcher d'avoir un fils était de le supprimer lui-même. Lui mort, son oncle, le prince Louis, devenait grand-duc de droit, et comme ce dernier n'avait jamais été marié, la couronne après lui passait à l'aîné des fils de la comtesse de Hochberg. La maîtresse épousée morganatiquement après la naissance de ce fils avait obtenu du vieux Charles-Frédéric cette consécration du droit de ses enfants en cas d'extinction de la branche aînée. Maintenant que, une fois le champ devenu libre, le prince Louis était proclamé grand-duc, l'ambitieuse comtesse de Hochberg pouvait jouir en paix du fruit de ses criminelles combinaisons.

Abîmée dans sa douleur et réfugiée au château de Manheim que lui avait légué son époux, la grande-duchesse Stéphanie continua à se résigner aux arrêts du sort, et les discrets murmures, qui de nouveau, évoquaient le nom de l'enfant disparu six ans auparavant ne percèrent pas les murailles entre lesquelles se confinait son veuvage précoce. D'autres qu'elle rappelèrent le premier drame, et en voyant si près du trône l'épouse morganatique de Charles-Frédéric se contentèrent de dire : *Is fecit cui prodest.*

Anton von Linde lui-même n'a pas osé affirmer que tout s'était passé naturellement dans ces cas de mort foudroyants.

« Peu nous importent, dit-il avec assurance [1], les bruits qui ont circulé à l'occasion des maladies des princes badois (on n'est pas plus condescendant), mais leur mort est certaine, aussi certaine que n'importe quel fait de l'histoire. Tout l'entourage de l'aîné — le second est chronologiquement exclu — peut s'être trompé sur la maladie qui l'a emporté, mais une erreur collective quant à sa personne n'était pas possible. »

Linde donne encore des considérations politiques qu'il est nécessaire de discuter :

« L'Autriche et la Bavière ont signé un traité par lequel la Bavière doit se récupérer des territoires cédés à l'Autriche en prenant le duché de Bade pour le cas où la vieille ligne des Zæhringen viendrait à s'éteindre. »

Ceci semblait problable lorsque furent signés les premier et deuxième contrats (1813-1815) ; car, à cette époque, le premier des jeunes princes passait pour mort, le second, Alexandre, n'était pas encore né, et le statut qui déclarait la lignée des Geyer-Hochberg apte à hériter ne date que du 4 octobre 1817. Ce statut fut inscrit dans la constitution badoise 1818 — après que le Congrès d'Aix-la-Chapelle eût reconnu les Hochberg aptes à hériter, — et le 20 juillet 1819 communication en était faite à la Diète.

Rapprochons des dates : après la mort de son second fils le grand-duc Charles règle l'ordre de succession en faveur des Hochberg après le margrave Louis. Il n'y a plus rien à obtenir de lui.... Il serait

1. T. II, chap. XVI.

fâcheux qu'une nouvelle naissance pût modifier la combinaison enfin consacrée.... Le *hasard* fait que le grand-duc Charles tombe malade et meurt à point nommé comme un personnage de Shakespeare.

A partir de cette époque ni l'Autriche, ni la Bavière n'ont émis des prétentions sur le grand-duché de Bade; non pas, comme l'affirme Linde, parce que ces puissances avaient renoncé à leurs droits, mais parce que la reconnaissance des Hochberg comme aptes à succéder écartait ces droits.

A l'assertion de Linde qu'il était impossible que la cour se trompât sur l'identité de l'aîné des princes, Von Artin répond non sans raison : l'enfant avait dix-sept jours. Combien de fois la cour a-t-elle été à même de voir l'enfant, gardé, selon la règle, dans ses appartements? A cet âge tous les bébés se ressemblent. D'ailleurs les convulsions déforment les traits. Que faut-il conclure du procès-verbal qu'il cite? Que tout se passa dans les règles? Je l'accorde, ajoute von Artin, mais seulement à partir du moment où un enfant de paysan très malade ou mourant fut substitué au prince. Peut-être même a-t-on hâté la mort de l'enfant avec du poison? De ceci on ne pourrait apporter de preuves.

Que von Linde déclare qu'un enfant souffreteux de paysans n'était pas un article courant, même sur un marché de 13 000 âmes (population de Carlsruhe à l'époque), que von Artin affirme que cette marchandise, en y mettant le prix, se trouve en tout temps, c'est là discussion inutile. Dans toutes les classes de la société, dans quelque pays que ce soit, quand il s'agit de substitution d'enfant, on prend ses



GRANDE-DUCHESSE STÉPHANIE

Gravure de l'époque.

précautions d'avance : dans la question qui nous occupe il y a quatre-vingt-dix-neuf chances et demie pour que l'enfant trouvé mort au palais grand-ducal ne fût nullement l'héritier des Zæhringen et que le vrai prince ait été celui qui végéta si péniblement sous le nom de Gaspard Hauser. Le lecteur est bien près de conclure avec nous qu'il n'y a plus de doute possible. Qu'il nous suive attentivement jusqu'à la fin et toute ombre d'hésitation se sera évanouie.

A force de s'entêter à prouver que Gaspard Hauser était un imposteur, Linde a dépassé la mesure et il s'est attiré des leçons de plus grands clercs que lui en histoire. Il n'est pas que le seul Artin pour discuter ses dires, nous en citerons bien d'autres; ces quelques lignes du savant historien Gregorovius valent la peine d'être rapportées ici : « C'est entendu! Je n'ai jamais douté que Gaspard Hauser ne fût un prince évincé; seulement je le cherchais partout ailleurs. Maintenant la malheureuse tentative de Linde de lui enlever cette qualité me met sur la véritable trace. A l'heure qu'il est, j'ai la pleine certitude morale que Hauser était fils de Stéphanie de Bade, bien que la preuve juridique ne soit pas faite. Les sorties de Linde trahissent l'homme dont la cause est perdue dans l'histoire. »

L'appréciation de M. Julius Jolly, président du Cabinet badois, n'est pas plus tendre à l'égard de Linde. « Cet ouvrage compendieux est d'un développement si défectueux qu'il eût mieux valu ne pas le publier. Au lieu de résoudre le problème, il ne servira qu'à dérouter la critique historique et à remettre tout en question. »

## VIII

### BROCHURES DIVERSES — HENNENHOFER

Le 18 décembre 1818, le margrave Louis était enfin monté sur le trône qu'il convoitait depuis si longtemps. Il était le premier intéressé dans la question qui nous occupe; après lui la comtesse Hochberg, dans le cas où son beau-fils ne ferait pas de mariage princier. Éloigné, le véritable héritier du trône servait le but commun. Mais tandis que pour le margrave, la mort de Gaspard eût été préférable, pour les autres la mort différée eût été plus utile : *en conservant le prince secrètement en vie, ils avaient une garantie contre le mariage de Louis, garantie plus précieuse que la simple promesse de ne pas se marier; c'était un moyen de pression dont l'efficacité n'était pas contestable.*

A l'étonnement général et malgré les bonnes raisons politiques qu'il avait pour le faire, le prince Louis ne se maria pas. Ceci était gros de conséquences à une époque où la Bavière élevait des prétentions sur le palatinat badois pour le cas où la

dynastie viendrait à s'éteindre, et où les Geyer-Hochberg n'étaient pas encore aptes à succéder.

Louis avait eu toute une série de maîtresses, pour la plupart filles du peuple. La préférée, Catherine Werner, figurante de théâtre, devint sa femme de la main gauche sous le nom de comtesse de Langenstein[1]. Celle-ci, nous allons le voir, avait une sœur, qui était la maîtresse du major Hennenhofer dont il va être parlé.

Le lecteur sait pertinemment qu'une autre femme joua un grand rôle dans son existence; ce n'était un secret pour personne que Louis avait eu une liaison avec sa belle-mère. Suivant l'expression allemande, « les moineaux se racontaient sur les toits » que les fils de la baronne Geyer n'étaient pas de son époux morganatique, alors âgé de plus de soixante ans, mais bien de Louis. Là donc résidait l'intérêt commun.

On avait emprisonné et non tué Hauser comme petit enfant, pour permettre à la veuve de Charles-Frédéric d'exercer une pression sur le margrave Louis et de le forcer à tenir sa promesse de ne pas se marier. Il était de l'intérêt de la Bavière de ne pas révéler l'existence de Gaspard, qu'on présumait être l'héritier légitime; on s'explique ainsi pourquoi Mieg, plénipotentiaire bavarois, fit disparaître le dossier de l'enquête, comment l'instruction fut menée.

1. Le comte de Langenstein, son fils, a occupé des fonctions importantes dans le cabinet badois. Sa fille épousa un comte Douglas, Suédois, et s'établit dans l'île de Meinau, sur le lac de Constance.

La certitude morale de l'identité de Gaspard avec le prince né en 1812 et qu'on fit disparaître après avoir annoncé sa mort, semble bien établie maintenant. Nous arrivons aux preuves documentées.

Aussitôt après l'assassinat de Hauser, la rumeur qu'il était prince badois se répandit de plus belle dans le duché, rénova la douleur de la grande-duchesse Stéphanie *qui n'osa pas faire faire une enquête* et se contenta de pleurer une seconde fois celui qu'on lui avait assuré être mort.... Dans le grand-duché on affecta de n'attacher aucune importance à un assassinat lointain, mais il n'en fut pas de même en Alsace où depuis 1830 se trouvaient beaucoup d'Allemands, réfugiés badois, pour la plupart étudiants et cerveaux brûlés de Heidelberg.

Parmi ces réfugiés se trouvait un certain Joseph Garnier, de Rastatt, mort en 1855. Il publia à Strasbourg, au commencement de mars 1834, peu après la mort de Hauser, une brochure sous le titre de : *Contribution à l'histoire de Gaspard Hauser* (Schuler, Strasbourg).

Dans cette brochure il attaquait et de la manière la plus grave des personnes nommées en toutes lettres. Il avouait ne pas pouvoir fournir de preuves de ce qu'il avançait, mais en même temps il affirmait que ceux qu'il attaquait *lui avaient fait offrir de l'argent pour se taire et ne pas publier son écrit.*

Des incidents très significatifs se lient de la sorte à cette petite brochure, autrement sans importance, mais qui fit sensation. Garnier étant à Weissembourg avait eu connaissance des bruits qui circu-

laient; il s'en était emparé, comme réfugié politique, pour se venger, soit du gouvernement grand-ducal, soit du grand-duc Léopold [1].

D'abord son intention avait été d'écrire un simple article de journal, et, dans ce but, il s'était rendu à Strasbourg, avait parlé de son projet à l'auberge de l'*Espérance* (pont d'Austerlitz), où il logeait. Il apostrophait le grand-duc : « Attends, Léopold, je vais te jouer un tour, et tu penseras aux réfugiés ».

A ce même hôtel logeait un autre réfugié, le docteur Singer. Comme Garnier était reparti pour Weissembourg, il vit arriver ce Singer qui venait le persuader de ne rien livrer à la publicité. La manière un peu gauche de Singer lui paraissant suspecte, Garnier flaira un mouchard et tint bon, car l'espionnage foisonnait parmi les réfugiés.

Singer ne parvenant point à arrêter la publication, se mit à épier Garnier revenu à Strasbourg pour l'impression de sa brochure. Garnier dut recourir à la ruse pour se tirer des griffes de Singer, lequel avait prévenu la police française de la présence du dangereux pamphlétaire. C'était bien la première fois qu'un mouchard réfugié cherchait à empêcher la révélation d'un complot contre le gouvernement, mais l'on peut supposer que des motifs extraordinaires étant en jeu, l'on employait des moyens peu communs.

Garnier traqué, poursuivi secrètement, fut attiré dans le grand-duché, puis appréhendé, mais non

1. Fils aîné du grand-duc Charles-Frédéric et de la comtesse de Hochberg, il avait succédé en 1830 à son demi-frère le grand-duc Louis. — Voir plus loin les détails.

traduit en cour de justice. Là-dessus des députés badois menacèrent le ministre Winter d'une interpellation à la Chambre si Garnier n'était pas, soit cité devant un tribunal, soit mis en liberté. Peu après il partit pour Londres afin de se soustraire aux poursuites de la police. Un autre réfugié, le docteur Ernest Dieffenbach, qui avait prêté son concours à Garnier pour la publication de sa brochure, fut expulsé de Strasbourg.

Le gouvernement badois ayant demandé aux autorités françaises la suppression de la brochure, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, répondit que, du moment où les formalités avaient été remplies, les autorités judiciaires n'avaient pas eu à intervenir et qu'il ne pouvait être fait droit à sa demande; que, du reste, le gouvernement badois pouvait porter plainte devant les tribunaux français. La communication de cet incident faite par le *Journal officiel du Haut et du Bas-Rhin* ne contribua pas peu à la vente de la brochure, mais aucune plainte ne fut portée.

Un expédient fut tenté pour retirer la brochure de la circulation, à savoir l'achat en masse des exemplaires. Même moyen d'ailleurs fut employé pour les autres brochures sur Gaspard Hauser qui parurent en Bavière, notamment pour le mémoire de Feuerbach — et jusqu'en ces dernières années pour celui-ci.

Le jour avant que parût la brochure de Garnier, le gouverneur de Kehl vint trois fois à Strasbourg pour se procurer un exemplaire. Aussitôt après la publication, une dame arriva du grand-

duché, acheta deux cent cinquante exemplaires qu'elle paya comptant, sans vouloir dire au nom de qui elle faisait cet achat.

L'imprimeur Schuler fut frappé de ce fait, mais comme une nouvelle édition fut aussitôt mise en préparation, il fut reconnu par ceux qui avaient un intérêt dans l'affaire qu'ils ne pourraient épuiser le marché, et les achats cessèrent non sans que Garnier eût fait de bonnes affaires.

A Bade, les autorités furent secrètement avisées d'avoir à poursuivre l'écrit à outrance, mais on n'afficha pas la défense.

Toutes ces affaires étaient conduites par un major badois, Heinrich von Hennenhofer — retenons bien ce nom, — duquel Garnier, dans sa brochure, disait que *plusieurs voyaient en lui le meurtrier de Hauser.*

Nous allons nous occuper sans relâche de Hennenhofer dont les révélations nous donneront la clef de l'énigme. Avant de le suivre dans ses relations avec Garnier, rappelons les origines de ce singulier personnage, parti d'assez bas et devenu par les mystérieuses affaires auxquelles il était mêlé une puissante individualité. Employé de librairie à Manheim, commis dans sa ville natale de Gernsbach; officier de uhlans pendant la campagne de 1813, c'est en cette dernière qualité qu'il accompagna le grand-duc Charles au Congrès de Vienne. (On se souvient de la tentative d'empoisonnement sur la personne du grand-duc.) C'était un homme sans éducation, mais d'une intelligence supérieure, remuant, astucieux. Sous le grand-duc Louis, Hennenhofer s'éleva rapidement; grâce à sa liaison

avec la demoiselle Werner, sœur, nous l'avons dit, d'une des maîtresses du grand-duc, il devint le favori par excellence, reçut de belles gratifications et entra à la direction des affaires étrangères sous le ministre von Berstett. Il fut même anobli à cette époque.

Chacun savait que les liens les plus étroits unissaient le prince et Hennenhofer; celui-ci passait pour l'instrument de tous les plans secrets de son maître, on le disait son... intermédiaire dans les questions de femmes, enfin on ne se cachait pas pour dire ce que Garnier avait écrit, à savoir qu'il avait été l'acteur principal du drame d'Anspach.

Après la mort du grand-duc Louis, le margrave Guillaume, frère du nouveau grand-duc, s'efforça de maintenir Hennenhofer bien en cour, jusqu'au moment où ce dernier, s'étant rendu odieux par son immoralité, dut se retirer à Mahlberg. Là il reçut à demeure le major von Berstett qui passait pour l'ambassadeur secret du prince de Metternich. Plus tard, Hennenhofer habita Fribourg, d'où il dut fuir pendant la révolution de 1849, pour échapper à la vengeance populaire. Il termina sa vie accidentée en Brisgau, le 2 janvier 1855.

Quant à Garnier, qui, après les divers incidents suscités par sa brochure, s'était retiré à Londres où il vivait paisiblement depuis six mois, il avait entrepris la publication d'un journal intitulé : *la Vie Allemande*, dans lequel il promettait de nouvelles révélations sur l'affaire Hauser.

Un jour, le député badois Welker vint le trouver. Garnier lui montra une lettre de l'écriture bien con-

nue de Hennenhofer qui lui promettait de lui venir en aide efficacement s'il consentait, lui Garnier, à faire meilleur usage de son talent. En attendant il lui envoyait vingt livres sterling payables chez un tiers. Il y avait des conditions au paiement, ce qui fit dire à Welter : « Voilà la preuve contre Hennenhofer, faites de suite imprimer cette lettre ». — Garnier sursauta, car il avait en quelque sorte accepté l'argent. On lui fermait la bouche, on le corrompait pour taire des choses dont il ne savait rien positivement. Veut-on savoir qui posa les conditions et exécuta le paiement? Garnier, revenu à Bade et amnistié en 1852, n'en fit pas mystère : c'était Sa Seigneurie le comte Stanhope, que depuis nombre d'années on avait perdu de vue.

Veut-on une preuve judiciaire de l'immixtion de Hennenhofer dans le crime capital? C'est à la patience ou à la chance de von Artin qu'on la doit. Voici comment il fut amené à compulser les dossiers de la cour criminelle de Zurich, où l'on ne pouvait guère penser à trouver des rôles concernant l'affaire Hauser.

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 1835, un étudiant du nom de Lessing — qu'on sut depuis être un espion au service de M. de Rochow, ambassadeur de Prusse — fut assassiné. Une enquête fut ordonnée. Stimulée par le corps diplomatique, la police zurichoise fit arrêter tous les réfugiés alors dans la ville. Un commis pharmacien, wurtembergeois, du nom de Sailer, qui, étant en relations avec Garnier, l'avait aidé à répandre sa brochure, se trouvait parmi les détenus. Un faux confident,

Victor Bohrer, de Kreuzlingen, étudiant en droit, conseilla à Sailer de mettre en sûreté les lettres qu'il possédait de Hennenhofer, avec lequel il était entré en correspondance, et cela par crainte d'une visite domiciliaire.

La correspondance, bien empaquetée et cachetée, fut déposée chez un négociant. Sur quoi Bohrer, prétextant que Sailer était espion, dénonça le dépôt.

Le paquet fut saisi, les lettres examinées avec soin, classées au greffe du tribunal. Sailer, Bohrer et Dieffenbach (que nous avons vu précédemment à Strasbourg) furent interrogés : le premier, sur la question Hennenhofer-Hauser, au sujet de la brochure Garnier, les autres par suite de la dénonciation de Sailer sur le même sujet.

Les registres de la cour criminelle de Zurich contiennent non seulement ce qui vient d'être rapporté, mais encore les révélations suivantes :

Bohrer dit : Sailer a affirmé que Hennenhofer lui avait promis le meilleur établissement de Bade s'il voulait se taire, et que s'il allait en Angleterre, le gouvernement badois paierait ses frais d'entretien.

Plus loin : Sailer a eu une entrevue avec la grande-duchesse Stéphanie dans la contrée de Landau à Weissembourg; la duchesse lui a promis de le récompenser s'il faisait des révélations, et de lui donner tout ce qu'il voudrait[1].

Il y avait là seize lettres de Hennenhofer, toutes

1. Procès-verbaux d'enquêtes portant dans les actes les nos 186, 206, 207 et datés des 11 et 18 décembre 1836. Les lettres de Hennenhofer sont numérotées séparément. Ces documents sont enregistrés à la Cour criminelle de Zurich.

rédigées avec une extrême prudence et sur un ton paternel. Le major fait de continuelles allusions au père de Sailer (qu'il n'avait jamais vu), assure le jeune homme de son bon vouloir. Dans toutes il se plaint d'être épié, recommande instamment à Sailer, dans son propre intérêt, de ne garder aucune de ses lettres. Souvent de l'argent est joint aux missives; plus souvent encore elles contiennent des promesses de secours. Pourquoi cette intimité de Hennenhofer avec le commis pharmacien, si ce n'est par crainte d'une nouvelle édition? Si Feuerbach eût vécu, il n'eût pas manqué de trouver là une piste indiscutable et rien ne l'aurait empêché de conduire son instruction en droite ligne à Carlsruhe. Par contre, il ne sembla pas s'être préoccupé des ressemblances de famille que d'autres auteurs n'ont eu garde de mentionner [1].

« Plusieurs des personnes qui ont vu Hauser et ses sœurs supposées, Mmes les princesses de Wasa, de Hohenzollern-Zigmaringen et la duchesse de Hamilton, affirment la frappante ressemblance des visages ». Autre remarque du même genre : « Lors d'un voyage sur le Rhin de la princesse Wasa, mère de la reine douairière actuelle de Saxe, le hasard voulut que sur le même bateau se trouvassent des étudiants d'Anspach qui ne connaissaient, ni n'avaient jamais vu cette princesse; elle en entendit un distinctement dire : « On dirait Gaspard Hauser.... habillé en femme... Quelle ressemblance [2]! »

1. Wolfgang Menzel, *Litteraturblatt*, n° 100, 1858. Docteur Ed. Vehse, *Histoire des Cours allemandes*, etc.

2. Cette anecdote a été répétée maintes fois. Voir *la Chance et*

Une autre fois, une vieille dame d'Anspach, qui avait connu Hauser, s'étant intéressée à lui et l'ayant reçu chez elle, visitait le couvent de Lichtenthal. En voyant le portrait du grand-duc Charles elle tomba évanouie. Revenue à elle, elle raconta que la ressemblance du portrait avec Hauser avait fait revivre toutes les terreurs endurées, que le souvenir, la douleur l'avaient terrassée.

En somme, et il y a lieu de le constater avec la pluralité des écrivains allemands, les rumeurs qui de Carlsruhe et de Strasbourg s'étaient répandues dans toute l'Allemagne, coïncidaient pour les parties essentielles avec les vues de Feuerbach — qu'on ne connaissait pas alors puisque son second *Mémoire* ne fut publié qu'en 1852. L'opinion publique se basant sur ce qu'on pouvait deviner des faits du passé avait trouvé dans de plus récents événements des explications assez vraisemblables du mystère.

A la cour même de vieux conseillers intimes, à l'énoncé de toutes ces morts successives, secouaient leurs têtes grises. Dans le public on discutait ouvertement les faits se rattachant à la mort du petit héritier présomptif; on rappelait la disgrâce et le bannissement momentané de Louis après 1815, les remontrances adressées à Hennenhofer, et on ne craignait pas de remarquer que de tout temps Louis s'était montré dépourvu de scrupule moral ou religieux; qu'il était tyrannique, rusé, sans scrupules

*la destinée* par le Dr Foissac, Paris, Baillière, 1876. La grande-duchesse Stéphanie la rappelait souvent, et il y a peu de temps encore, S. M. l'impératrice Eugénie en parlait devant moi (janvier 1904).

lorsqu'il s'agissait de satisfaire sa volonté ou de servir ses passions; que Hennenhofer n'était digne d'aucune estime, qu'enfin nul ne pouvait ignorer ni la liaison du prince Louis avec la comtesse Hochberg [1], ni l'animosité de celle-ci contre la famille régnante.

Ce fût grâce à l'imprudence de ceux que l'opinion désignait comme les coupables que ces rumeurs se propagèrent et se soutinrent. On sut par une indiscrétion que le jour de la mort du grand-duc Louis, Hennenhofer et le conseiller intime Engesser avaient été appelés à donner des explications.

Tous deux, en effet, mandés au château, furent secrètement arrêtés, interrogés devant le Conseil réuni, puis relâchés. Hennenhofer jurait fort en sortant du château et se montra très irrité les jours qui suivirent. Il laissa même échapper des paroles qui furent répétées devant l'aide de camp du margrave Guillaume [2] : « Quand le soldat fait feu par commandement, il n'est point meurtrier; quand il exécute un ordre reçu, il ne fait que « son chien de « devoir ». Qui donc a l'avantage? Léopold seul? » Et à partir de ce moment Hennenhofer commença à écrire ses mémoires....

L'on s'étonnait aussi que Louis, comme dernier de sa famille, ne fût pas enseveli à Pforzheim. On racontait que les habitants de Pforzheim s'étaient vengés de son indifférence pour leur ville en disant : « Quand il sera mort nous l'aurons quand même ».

1. Celle-ci était morte en 1820.
2. Second fils de la comtesse Hochberg et frère du grand-duc Léopold.

Lui, avait fait édifier son tombeau à Carlsruhe et on murmurait tout bas : « Il ne se sentirait pas à l'aise à Pforzheim, il a peur du caveau de ses ancêtres ».

On n'usa d'aucun des moyens à la disposition de l'autorité pour faire cesser les bruits fâcheux. Bien plus, on sembla vouloir éviter toute justification officielle. Le ministre Winter dut s'incliner devant les menaces d'un jeune député et promettre de l'argent pour obtenir qu'il se tût. Il n'est donc pas surprenant que la conviction soit demeurée dans le peuple que Gaspard Hauser était l'héritier légitime de Bade, fils du grand-duc Charles.

La *Gazette de Francfort*, en 1868 [1], publia l'histoire de Gaspard Hauser selon les vues de Feuerbach : le grand-duc Louis et la comtesse Hochberg y sont accusés en toutes lettres, leurs noms marqués en caractères gras : aucun agent du ministère public grand-ducal n'a jugé à propos de saisir ou de poursuivre cette feuille. Comment expliquer que le gouvernement grand-ducal ait laissé se répandre dans le public des articles, qui, s'ils ne disent pas la vérité, sont des calomnies à l'égard des membres de la maison grand-ducale?

1. 21, 22 et 23 juillet; 12 et 19 août.

## IX

## LE RÉCIT DU MAJOR HENNENHOFER

Qu'est-ce que des on-dit, des rumeurs et des brochures en regard de la preuve écrite par l'un des principaux acteurs du drame?

Nous avons déjà annoncé que Hennenhofer avait écrit des mémoires, et que le jour où mourut le grand-duc Louis le cas de Hauser avait été discuté en secret.

Hennenhofer a écrit des mémoires pour prouver au monde qu'il n'était point criminel, mais serviteur fidèle, obéissant, dévoué à son maître, qu'en cette qualité il avait exécuté certains ordres et rempli un strict devoir. Pour plus de sûreté il avait rédigé ces mémoires en trois exemplaires, afin que personne ne tentât de supprimer son ouvrage pour enfermer son secret avec lui. Pour les mêmes raisons il faisait volontiers allusion à son travail.

La publication de ces mémoires devait avoir lieu à la fin du siècle, mais elle était prête dès 1840. Hennenhofer, qui, après la mort de Gaspard, avait eu un bras paralysé, occupait comme copiste à

Mahlberg un ci-devant greffier de justice prussien appelé Sebastian. Le major avait d'autant plus de confiance dans son copiste qu'il était fort ignorant des affaires du grand-duché et, de plus, était sur le point de partir pour l'Amérique. Seul l'argent nécessaire au voyage lui manquait. Hennenhofer commit la maladresse de le mal rétribuer : il avait promis beaucoup et ne tint pas sa promesse. Le confident de révélations aussi graves ne tarda pas à devenir un ennemi dangereux. Au lieu de partir pour l'Amérique, Sebastian se rendit à Zurich avec l'intention de livrer à la publicité ce qu'il savait.

Son travail était imprimé et sur le point d'être lancé, lorsque l'ambassadeur de Bade, le baron de Rüdt, eut vent de la chose. Par ordre et au nom du ministre von Blittersdorf, le grand bailli badois Dreyer, à Waldshut, conféra avec les autorités suisses et obtint que l'édition entière lui fût livrée. Sebastian fut payé, mais il dut quitter la Suisse.

Hennenhofer gardait sous son oreiller un exemplaire de ses mémoires et son journal. Le jour de sa mort, qui arriva le 2 janvier 1850, avant qu'un notaire eût pu pénétrer dans la chambre mortuaire, le maréchal de la cour, le baron Ferdinand de Rœder, accompagné du conseiller von Uria et d'un commissaire de police séquestra tous les papiers privés de Hennenhofer et les transporta à Carlsruhe. La *Gazette de Francfort* (19 août 1868) a rendu compte de l'incident et nommé le baron de Rœder. Ce journal ajoutait que le gouvernement avait payé aux héritiers 20 000 florins de dommages-intérêts. *Aucun démenti* n'a été donné.

Un second exemplaire de ces mémoires, assure von Artin, aurait été déposé à l'institution de Neubourg près de Heidelberg, puis transporté à Francfort-sur-le-Mein avant la mort de la conseillère Schlosser.

Un troisième exemplaire serait en Bohême. Peu importe d'ailleurs maintenant où sont les deux autres copies puisque celle de Carlsruhe est désormais connue.

L'auteur présente son sujet de façon satirique au début et emploie la forme de l'apologue. L'*Ane* est un des personnages chargés de l'exposition. Mais ne nous attardons pas aux fictions qui allongent le récit et arrivons aux faits capitaux où Hennenhofer a joué un rôle et qu'il raconte avec une indiscutable netteté. Son propre personnage, ceux de la comtesse Hochberg et de Stanhope s'y profilent en pleine lumière.

Laissons la parole au major ;

« Le 29 septembre 1812, deux cents coups de canon annonçaient aux habitants de la capitale la naissance d'un prince héritier. Un *Te Deum* fut aussitôt commandé et chanté.

« Le même jour le margrave Louis et la comtesse Hochberg eurent un tête-à-tête. *Si l'on n'y eût parlé que d'amour ces mémoires n'eussent pas été écrits.*

« Le 15 octobre la comtesse de l'Empire, après avoir contremandé sa dame de compagnie, s'est habillée de blanc des pieds à la tête, et, le visage à moitié couvert, un grand voile jeté sur les épaules, elle traverse ainsi accoutrée les longs corridors du vaste château. Par une porte secrète elle pénètre dans la

chambre où se trouve le berceau du petit prince. La femme de chambre et la nourrice sont endormies par de l'opium [1]. La comtesse prend l'enfant royal, met à sa place un enfant moribond, fils naturel d'une paysanne qu'elle a apporté sous son bras, et s'en retourne par le même chemin. Un soldat la voit disparaître à travers la muraille, un laquais tombe à terre de frayeur. Pendant ce temps, les valets de chambre Burkard et Sauerbeck, postés par ordre, avaient monté la garde. Le dernier reçoit le prince des mains de la comtesse, le porte à travers la faisanderie à la porte Durlach, route de Rintheim, où j'attendais avec une voiture, et me le remet. Il était minuit.

« J'obéissais à des ordres....

« La dame blanche représentée aux habitants de Carlsruhe comme une âme damnée apparut encore quelquefois, annonçant toujours une mort dans la famille grand-ducale, véritable pâture pour les gens superstitieux.

« Ce ne fut que le lendemain matin qu'on s'aperçut d'une altération marquée sur les traits du *soi-disant* petit prince. Il était aux prises avec la mort. Le 16 octobre à 8 heures du soir il expirait.

« Par égard pour la santé de la grande-duchesse [2] on ne lui permit pas de voir son enfant. La cour prit

1. Ceci ne concorde point avec le récit de la nourrice, qui dit avoir été régulièrement absente au moment de la substitution de l'enfant.

2. Ceci est bien conforme aux autres versions. J'ai rapporté plus haut que la grande-duchesse Stéphanie avait plusieurs fois certifié devant l'impératrice Eugénie le fait qu'on ne lui avait pas permis de revoir son fils mort.

le deuil, et le mort fut enseveli dans le caveau de famille à Pforzheim [1].

« Néanmoins, j'accomplissais ma mission. Arrivé au château (?) une gouvernante me prit l'enfant des mains pour l'élever, elle pensait qu'il s'agissait d'un bâtard. L'enfant a vécu là [2] environ quatre ans jusqu'à mon retour de Vienne. Lorsque le grand-duc en revint [3] en 1815, je conduisis le jeune prince aux eaux de Hochsal près de Laufenburg Waldhut. Il devenait imprudent de le garder dans le voisinage du château. C'était le 23 juillet.

« Le 30 avril 1816, un second prince vint au monde. On lui voua les plus grands soins, il fut surveillé très minutieusement. Je n'ai rien eu à faire avec sa mort survenue le 8 mai 1817. C'est von Ende [4] qui était de service. Il a dû jeter une poudre dans la bouillie du petit prince.

« La paysanne qui avait donné son enfant, le moribond qui fut enseveli comme prince, commença à éprouver des remords. Pour apaiser sa conscience elle s'efforça de savoir ce qu'était devenu l'autre.

1. Anton von Linde a une manière assez naïve de nier le fait. « La Hochberg, dit-il, était trop tenue en sous-ordre par le couple grand-ducal pour avoir osé pénétrer de nuit dans les appartements du grand-duc. » La comtesse Hochberg ne pas oser!

2. D'où ces souvenirs vagues d'un château qui reviennent dans les conversations de Gaspard.

3. A l'époque du Congrès, on se rappelle que le grand-duc Charles avait été victime à Vienne d'une tentative d'assassinat.

4. Le chambellan von Ende, avec des manières charmantes, était réputé capable des compromissions les plus honteuses. Il dut quitter le pays plus tard pour échapper à une punition infamante encourue pour une histoire scandaleuse. (Artin.)

Contre argent, elle avait prêté serment de se taire; troublée, elle alla se confesser.

« Elle s'en vint trouver le vicaire Dietz, alors à Carlsruhe, depuis curé à Hochsal, et lui fit l'aveu de ce qu'elle savait. Étant données les personnes nommées, Dietz pénétra le secret mieux que la paysanne. »

Dietz fit-il, aussitôt après avoir reçu la confession, des démarches incompatibles avec le secret professionnel? on ne saurait le dire. Ce n'était point nécessaire d'ailleurs, car il continua la conversation avec la campagnarde au sortir du confessionnal et put diriger ses nouveaux aveux. Toujours est-il que le prêtre fit usage des choses révélées. On put remarquer qu'il fut bientôt éloigné de Carlsruhe et nanti de l'excellente cure de Hochsal, où le prince fut bientôt conduit. Pour arriver à ce résultat il fallait que Dietz se fût adressé au parti qui avait intérêt à lui voir garder le silence, et l'influence de gens puissants, croyait-on, avait été mise en jeu.

Ceci n'était que des suppositions, bientôt il y eut plus. A l'occasion d'une noce de paysans, à Benggen, en 1818, le curé, mis en gaieté, raconta toute l'affaire à ses confrères Engesser et Eschbach. (Il y a peu d'années, on pouvait encore trouver des gens ayant assisté à cette noce.) Le curé Engesser n'eut rien de plus pressé que de communiquer le secret au curé Demeter, de Sasbach. Celui-ci alla dire au margrave Louis ce qu'il venait d'apprendre et sa carrière ecclésiastique prit dès lors son élan; il ne tardait pas à devenir conseiller ministériel ecclésiastique à titre définitif, membre du chapitre de

Fribourg, et commandeur de l'ordre du Lion de Zæhringen. Engesser et Esschbach reçurent des récompenses analogues pour prix de leur silence. Quant au curé Dietz, il n'eut pas le temps d'obtenir d'autres faveurs, car à peine ses fonctions de gardien de Gaspard Hauser venaient-elles de lui être retirées qu'il mourut subitement.

Reprenons intégralement le récit de Hennenhofer :

Le 14 juin 1817, accompagné d'un valet de chambre, je partis de Salem pour aller chercher l'enfant à Hochsal. Après avoir traversé le lac nous nous sommes rendus en passant par Lindau en Bavière, car on estimait que l'enfant n'était plus en sûreté dans le grand-duché [1].

L'homme auquel je le remis était digne de confiance, et bien payé [2]. Je lui désignai l'enfant comme

1. Le fait de la divulgation du secret par Dietz à ses confrères n'était pas la seule raison de la nouvelle translation de l'enfant. Peu de temps auparavant, un journal de Paris avait raconté qu'un pêcheur de Groskemps avait écrit en latin les mots suivants : « A la personne qui trouvera cette lettre. Je suis retenu prisonnier près de Lauffenbourg sur le Rhin ; ma retraite souterraine est inconnue de celui qui, actuellement, est assis sur mon trône. Je ne puis écrire davantage, car je suis cruellement gardé à vue. S. Hanes Sprancio. »

Telle quelle, la signature n'avait aucune signification. En altérant légèrement les lettres certains purent croire que ces mots négligemment copiés étaient Hares Sprauka, ce qui, par transposition des lettres, donnait Kaspar Hauser.... Quelle valeur faut-il attribuer à cette coïncidence ? On rechercha celui qui avait écrit, ou transcrit le message. Il ne fut pas découvert, mais on murmurait confidentiellement que l'auteur était un religieux vivant dans le voisinage de Hochsal : on le trouva sur la grand'-route peu après assassiné; les meurtriers ne l'avaient pas dépouillé de l'argent qu'il portait.

2. Cet homme, qui garda Gaspard à Falkenhaus, s'appelait Gaspard Muller, comme il a été dit au chapitre III.

fils d'un soldat, mort à la guerre, auquel je m'intéressais, et lui recommandai d'avoir soin de lui, après avoir pris des précautions pour l'avenir.

Pendant ce temps certaines personnes n'étaient pas sans appréhension, car on se souvient qu'après la mort du deuxième prince, Louis fut exilé dans ses propriétés de Salem et ses amis bannis de la cour.

Il fut parlé à cette époque de faire une enquête — et elle aurait eu lieu si le grand-duc Charles n'eût redouté, l'affaire étant portée devant les tribunaux, de voir des membres de sa propre famille marqués d'un sceau d'infamie. Des indispositions continuelles et la perte graduelle de ses forces lui ôtaient, d'autre part, toute énergie. Il mourut le 8 décembre 1818, après avoir banni, dit Hennenhofer, ce pénible scandale intime.

L'homme chez lequel on avait conduit le prince était un « homme de confiance », ce qui signifiait qu'il saurait se taire et se rendre complice du crime qui consistait à laisser le malheureux enfant languir onze ans dans un cachot.

Ce geôlier reçut évidemment des ordres, il ne pouvait connaître au début la durée de l'incarcération, mais au fur et à mesure qu'il put se rendre mieux compte de cette vilaine histoire de famille, il est à présumer qu'il vendit plus cher son silence.

Quand on se décida à faire sortir le jeune prince de prison tout dut être réglé d'avance. On avait décrété qu'il était fils de soldat; en en faisant également un soldat on le faisait disparaître dans les

rangs; le moment était favorable puisqu'il fallait des hommes pour combler les vides occasionnés par les guerres.

A Carlsruhe on n'osait plus, même à voix basse, parler des morts survenues à la cour; en montant sur le trône le grand-duc Louis s'était vu redouté de tous. Les bons habitants de Nuremberg en s'occupant avec un zèle bruyant de l'enfant trouvé avaient dérangé les combinaisons, troublé cette conspiration du silence qu'on aurait voulu faire autour de Gaspard Hauser et de ses gênantes origines.

Quelles avaient été, à l'heure où le voile commençait à se déchirer, les pensées de la grande-duchesse Stéphanie? Dès soupçons l'avaient hantée quand elle assistait à la mort étrange et mystérieuse de son mari : la disparition de son fils pouvait-elle lui sembler expliquée de façon définitive? Non certes, si l'on rapproche les unes des autres les conversations tenues depuis par la princesse, non plus si l'on tient compte des récits faits par des contemporains moins timorés que les gens de cour officiellement et par intérêt tenus à une prudente réserve. Dans sa retraite de Manheim, chacun s'efforçait de lui cacher toute rumeur suspecte qui aurait pu, en rénovant sa douleur, faire naître dans son esprit presque des remords de n'avoir pas exigé de son mari une enquête.... Mais malgré la discrétion d'un entourage spécialement choisi, elle n'en poursuivait pas moins la découverte d'un secret qui lui tenait à cœur, et en même temps que le public elle se trouva apprendre beaucoup de choses.

D'abord en novembre 1828. Les journaux, à l'envi, répandaient dans toute l'Allemagne l'histoire de Gaspard Hauser, et « l'enfant de Nuremberg » était l'objet d'une unanime curiosité. La grande-duchesse se montra désireuse de savoir, et si hésitants, si imprécis que fussent ses souvenirs, ils n'en perçaient pas moins l'obscurité ambiante, et ramenaient la mère à seize ans en arrière, à l'heure où, sans savoir comment il était mort, on l'avait séparée de son fils, héritier du trône de Bade. Bien souvent on l'avait surprise se parlant à elle-même, faisant des retours sur les étranges étapes de la maladie incompréhensible et inexpliquée qui avait emporté son mari au moment où les affaires européennes étaient arrangées, alors que tout présageait une longue paix. Qui donc a pu « aider » le grand-duc à disparaître sinon les Hochberg qui guettaient le trône et avaient fait disparaître peu à peu ceux à qui, et avant eux, il appartenait de droit. Ils avaient tous succombé, excepté le prince Louis, non marié et qui avait uni ses intérêts à ceux des Hochberg.

Et maintenant des hallucinations la reprenaient à l'annonce que Gaspard, suivant certains bruits parvenus jusqu'en sa solitude de Manheim, pourrait être ce fils qu'elle avait pleuré comme mort. Elle revivait ce premier acte du drame, et comme se parlant à elle-même elle murmurait : « Quand on vint m'apprendre que mon fils avait été trouvé mort dans son berceau, je me levai, et en simple peignoir je me précipitai vers la chambre pour l'embrasser, pour le rappeler à la vie par mes baisers.... Pourquoi m'avoir empêchée de pénétrer dans la chambre en

m'assurant que l'émotion serait trop forte, qu'elle me tuerait? Pourquoi surtout ai-je suivi ces conseils donnés comme des ordres? Si on m'avait trompée, si mon enfant n'était pas mort, si on me l'avait enlevé pour le remplacer par un autre enfant?... Comment n'ai-je pas eu la force d'exiger qu'on me le laissât voir? Cette pensée me tue.... »

Une autre fois, et c'est une dame d'honneur qui nous conte le fait, dans une réunion chez la comtesse Bodmer, la vision du passé revêtit une singulière acuité. La grande-duchesse rêvait éveillée et son rêve prenait une forme tangible. Elle ne se parlait plus à elle-même, son enfant était là devant elle, et ses bras tendus s'apprêtaient à l'embrasser. « Hier, raconta la dame d'honneur, comme je lisais à une heure tardive dans ma chambre située à côté de celle de la grande-duchesse, je l'entendis s'écrier : « C'est toi, mon bien-aimé, oui, c'est ton doux visage, ton corps charmant. Tu veux te montrer encore une fois à ta mère qui ne t'a plus revu ? Quoi ! (d'une voix plus forte qui me perçait le cœur), quoi ! tu n'es donc pas mort? Où t'a-t-on donc conduit ! Qui t'a dérobé? Lui ! c'était lui ! O Louis ! voilà pourquoi il m'évite. Oh ! » (Ici un torrent de larmes, de sanglots déchirants étouffèrent la voix de la malheureuse.)

A cette même époque, Gaspard Hauser avait, de son côté, une vision durant laquelle il dessinait une tête d'homme ressemblant beaucoup au grand-duc Charles.

A Carlsruhe la douleur inconsolable de la grande-duchesse fut mise sur le compte de son système nerveux, ébranlé par des secousses morales répétées.

L'on parlait de rêveries superstitieuses. Mais le public qui la savait douée d'une grande lucidité d'intelligence n'était pas de cet avis. Aussi le grand-duc Louis jugea-t-il opportun de l'entourer de personnes encore moins communicatives. Il lui interdit également de visiter le caveau de Pforzheim.

La princesse Stéphanie n'avait nullement renoncé à poursuivre une enquête, mais de quelles précautions ne devait-elle pas s'entourer pour détourner les soupçons! Le bruit s'était répandu à la cour que des émissaires secrets étaient chargés par la malheureuse mère de recueillir les moindres indices sur celui que, d'après les rapprochements de dates et ses propres pressentiments, elle présumait être son fils. On surveilla la grande-duchesse et pour parer à des événements qui un jour ou l'autre pouvaient surgir, le grand-duc réunit ses secrets affidés et se décida à éteindre la lumière par un coup décisif.

« Le 10 septembre 1829, d'après le récit de Hennenhofer, lord Stanhope arrivait à Carlsruhe et prenait un logement chez Meyer. Le 11, à une heure matinale, le major Hennenhofer, directeur de la section diplomatique au ministère des affaires extérieures, l'introduisait auprès du grand-duc Louis avec lequel le lord eut un entretien qui se prolongea jusque tard dans l'après-midi. Suivit le repas, auquel assistèrent seuls, outre le grand-duc, le margrave Guillaume, Stanhope et Hennenhofer.

« Le lendemain matin, courte visite chez le grand-duc héritier, puis conférence chez le margrave

Guillaume en son palais. Cette conférence dura jusqu'à une heure avancée de la nuit.

« Le quatrième jour, nouvel entretien chez le margrave Guillaume suivi d'un dîner auquel l'aide de camp du margrave ne fut pas convié, non plus que le margrave Max.

« Deux jours plus tard, une voiture sortait de la porte Durlach, elle était occupée par lord Stanhope et Hennenhofer, élégamment vêtus d'habits civils. Leurs passeports étaient visés pour la Bavière.... »

Le lecteur se rappelle la tentative de meurtre et les circonstances qui l'accompagnèrent. Il n'a pas oublié non plus que la présence de Stanhope avait été signalée, au même moment, dans les environs de Nuremberg, qu'on avait remarqué deux étrangers. La coïncidence, semble-t-il, est toute trouvée. Hennenhofer était marqué de petite vérole, il avait le regard inquiet et l'attitude hautaine comme le cavalier dont nous avons précédemment donné la description.

Hennenhofer reçut pour cette mission la croix de commandeur de l'ordre du Lion de Zæhringen; le singulier lord anglais reçut ce qui lui était le plus utile : de l'argent.

La victime ayant survécu à l'attentat, l'affaire Gaspard Hauser fut plus que jamais à l'ordre du jour : tandis que l'attention du public était en éveil, une seconde tentative aurait eu peu de chance de succès, on résolut donc d'attendre.

Cependant le danger de voir découvrir le mystère grandissait tous les jours. Gaspard commençait à se ressouvenir, ses révélations étaient connues, d'ici

peu l'opinion publique finirait par exercer une pression sur les volontés endormies; qui sait si le voile n'allait pas se déchirer pour la satisfaction des uns et la honte des autres?

Le grand-duc Louis, durant cette période, sentait peu à peu ses forces décliner, et la mort s'avançait. Elle le prit le 30 mars 1830 à deux heures de la nuit. Agé de soixante-huit ans, il était le dernier de sa race. La dynastie de Zæhringen, abstraction faite de Hauser, s'éteignait avec lui.

## X

## LE CONSEIL DRAMATIQUE
## VON BERSTETT — PREUVES FINALES

Cette mort jetait dans un grand embarras les personnes impliquées dans l'affaire. On attacha d'autant plus d'importance aux bruits mis en circulation que des envoyés étaient partis en mission secrète dans toutes les cours influentes et que, le matin même du décès, il y eut réunion du Conseil privé pour discuter la question de la succession, surtout en ce qui concernait Gaspard Hauser.

Cette séance, raconte Hennenhofer, était présidée par le ministre des affaires étrangères et président du cabinet, le baron de Berstett.

Y assistaient : tous les ministres, à l'exception de M. de Berckheim et les membres du Conseil ayant leur résidence à Carlsruhe. Le grand-duc héritier Léopold de Bade [1] y prit également part.

Dans la pièce attenante avaient été convoqués le

1. Fils de la comtesse Hochberg.

conseiller intime Engesser et le major von Hennenhofer.

Le président leur dit, en présence du ministre Fr. de Bockh et du lieutenant général Conrad von Schaffer qu'on allait les arrêter et les faire comparaître.

Avant l'arrivée du grand-duc héritier, M. de Berstett exposa toute l'affaire. Il termina son discours, écouté dans le plus grand silence, par ces mots :

« Vous savez maintenant, Messieurs, qu'un héritier légitime existe, privé de la succession par des actes criminels. Les preuves les plus convaincantes témoignent de ce fait; les complices confidents du crime vont compléter ce qui pourrait encore demeurer caché. Le grand-duc régnant a rendu son âme à Dieu : la question se pose maintenant : A qui prêter notre serment de fidélité?

« Le *successeur légitime* est absent : il est faible de corps et d'esprit; un retard dans la prestation du serment pourrait nuire à la famille et au pays. Le cas est urgent; agissons selon que la prudence l'exige. »

Tous gardaient le silence, les visages étaient anxieux, lorsque le grand-duc héritier Léopold entra.

Le Conseil se lève, et le prince, s'avançant vers la table, prend ainsi la parole :

« M. le Président vous a exposé la situation. Il serait superflu d'exprimer ma douleur à l'égard de ces lamentables circonstances; mon caractère vous est garant de *la sincérité de ma résolution de ne jamais priver mon malheureux parent des droits sacrés que lui donne sa naissance.* Mais comment cela peut-il se

faire sans complications immédiates pour le pays? Voilà sur quoi doit porter votre délibération.

« Les coupables sont là. Ils vont être entendus en ma présence; les faits établis, les criminels seront punis selon qu'ils le méritent. Monsieur le président, vous avez la parole. »

Si le prince Léopold parlait sincèrement, la marche à suivre aurait dû être très simple. Dans un État constitutionnel la représentation nationale, une fois dûment informée du crime, devait se charger de protéger les intérêts de l'héritier légitime jusqu'à ce que ce dernier fût en état de recueillir la succession, pourvoir à une régence comme maintes fois le cas s'est présenté dans les cours allemandes. La Bavière, de nos jours, n'a-t-elle pas un roi dément et un régent, le prince Luitpold? Dans un pays où les traditions monarchiques étaient très fortes, ce n'eût pas été une difficulté d'avoir un souverain même débile,... si on l'eût voulu, si la représentation nationale avait été consultée. Mais on voulait avant tout éviter de porter au dehors une question qu'on préférait résoudre en secret....

Il s'agissait d'abord d'entendre les coupables, du moins ceux sur qui on était convenu de faire peser la seule responsabilité, comme si le bras était aussi coupable que la tête, comme si on pouvait éviter aux vrais ordonnateurs du crime dont ils avaient profité, et l'indignation de ceux qui savaient, et la réprobation d'une postérité si lente à être informée et qui maintenant ne peut plus proférer que des anathèmes « historiques », c'est-à-dire sans portée réelle.

Au conseiller intime Engesser furent posées les questions suivantes auxquelles il répondit :

« Avez-vous eu connaissance du crime commis contre l'héritier légitime du grand-duché?

— Oui, mais seulement plus tard, alors qu'il était irrémédiable quant à ses conséquences.

— Depuis quand en étiez-vous instruit?

— Depuis environ douze ans.

— Pourquoi n'avez-vous point informé les autorités compétentes?

— Lesquelles?

— Le Conseil privé.

— Cela n'était pas possible. Le grand-duc présidait le Conseil. Quelles preuves apporter? En me portant partie contre les plus puissants de l'État, dans quelle situation aurais-je mis la famille grand-ducale, le pays tout entier? Mon devoir, bien considéré, était de me taire. Ma conscience ne me reproche rien. J'attends votre jugement avec calme. »

Le président lui exprima la joie de voir se dissiper le soupçon qui pesait sur lui (d'avoir trempé dans le crime) et le congédia en disant qu'on prendrait une résolution en rapport avec les circonstances. Le Conseil n'avait en effet rien à reprocher à Engesser — qui ne révélait rien sur les organisateurs de la substitution et du rapt. Par la suite il sortit indemne de l'affaire.

Ce comparse expédié, on fit entrer Hennenhofer, personnage autrement dangereux, car lui, savait tout, avait été mêlé à tout, tenait les ficelles de la peur et des responsabilités. Serait-il amené, pour

se sauver, à « manger complètement le morceau », ou se contenterait-il de menacer?

Il était fort calme, presque indifférent suivant l'attitude qu'il avait pour coutume de prendre. Il toisa l'assemblée d'un air moqueur — c'est lui-même qui le raconte — et attendit.

« Connaissez-vous un individu arrivé dernièrement à Nuremberg du nom de....

— Gaspard Hauser? Parfaitement, je le connais, et vous aussi vous le connaissez. Cet individu est — pour le dire en peu de paroles — notre souverain légitime, fils de la grande-duchesse Stéphanie, et qui a été privé de sa couronne. Désirez-vous savoir autre chose?

— Si vous croyez améliorer votre cause par ces impertinences vous faites erreur.

— Monsieur le ministre, ma cause n'est pas mauvaise, elle est bonne. Ne croyez pas que j'aie des craintes pour moi-même. Le Conseil s'estimerait heureux s'il éprouvait aussi peu d'embarras que moi pour sortir de cette impasse.

— Un Conseil qui fait son devoir et qui a le droit pour lui, ne reste pas incertain sur ce qu'il doit faire.

— Alors laissez libre cours à la justice. Faites le procès du cadavre grand-ducal; au lieu de l'inhumer dans la cathédrale enfouissez-le sous un gibet.... Déclarez le grand-duc ici présent déchu de son trône; envoyez à Nuremberg une députation pour asseoir à sa place le successeur légitime faible de corps et d'esprit; différez la prestation de serment, livrez le pays à l'étranger; alors, seulement, alors, vous pourrez me faire mon procès.

— Tout cela n'est point nécessaire. On vous a assigné; vous avouerez. Cela suffit pour appliquer la loi.

— Ne prétendez pas, Monsieur le ministre, m'effrayer avec des paroles. On n'ira pas aussi loin.... La marche des choses m'est connue. L'on n'osera pas, à la seule fin de me punir, entacher la mémoire du prince défunt ou compromettre la dignité de la famille et l'avenir du pays.... Croit-on, par exemple, que je garderais des ménagements devant le tribunal,... le croit-on ? »

Le président se taisait; l'assistance était embarrassée. Alors le grand-duc Léopold prenant soudain un parti s'avança vers Hennenhofer :

« Misérable ! lui dit-il fermement, vous avez raison. Pour vous, on ne flétrira pas la mémoire de feu le grand-duc, lequel malheureusement était faible de caractère et *était tombé en de mauvaises mains*,... encore moins risquera-t-on l'avenir de la famille grand-ducale, l'avenir du pays. Le Conseil, pour vous punir selon vos mérites, s'écartera avec mon assentiment du cours habituel de la loi. On va vous conduire, directement d'ici, en prison, et vous aurez la bouche fermée pour le restant de vos jours. »

Ceci n'était qu'une menace, car la Constitution badoise était formelle en ce qui regardait la liberté individuelle : « Nul ne peut être arrêté illégalement ». Aussi Hennenhofer ne se laissa-t-il pas prendre à la menace du prince.

« Pensez-vous, Monseigneur, que la chose en restera là? Certes les princes sont toujours des agneaux muets, ils sont plus ou moins les victimes de leur

entourage; ils ne pèchent que par faiblesse, leurs crimes étant toujours mis sur le compte de leurs instruments. Mais, je ne m'y trompe pas : il faut être criminel par soi-même pour chercher et trouver des instruments et des compagnons de crime. A qui donc le coup d'État a-t-il profité, si ce n'est à ces derniers? Et je serais seul à expier ce forfait, afin que le nom de la famille ne soit pas flétri? On m'enfermerait dans un cachot pour me fermer la bouche à toujours, sans procès, comme on en a agi pour Gaspard Hauser?... Lequel de vous, Messieurs, donnerait la main à pareil forfait?... On ferait erreur, d'ailleurs, si l'on croyait tout finir par là : *mes mesures sont prises*.... Si je suis molesté de quelque sorte que ce soit, l'histoire entière sera livrée à la presse.... »

Et profitant, de l'effroi où ses paroles jetaient le Conseil, Hennenhofer jeta d'un ton qu'il s'efforçait de rendre dégagé :

« Et maintenant, enfermez-moi, je n'ai plus à rien à dire.... »

Grande était l'émotion parmi les conseillers du grand-duc, si grande que l'audience s'en trouva terminée. Le président prit à part le prince Léopold et le lieutenant général von Schaffer. Après quoi, ce dernier, après un moment d'entretien, ordonna à Hennenhofer de quitter la salle et de garder provisoirement les arrêts chez lui.

Son épée qu'il avait déposée en rentrant lui fut rendue. Hennenhofer put sortir de la salle triomphant et l'air moqueur. Avant de rentrer chez lui, il passa au palais du margrave Guillaume, et lui raconta tout l'incident.

La séance du Conseil dura une partie de la nuit. Ce qui en résulta fut la proclamation suivante placardée le lendemain matin :

« Nous, Léopold, par la grâce de Dieu grand-duc de Bade, duc de Zæhringen, etc., faisons savoir que :

« Il a plu au Tout-Puissant de rappeler à Lui Son Altesse Royale Sérénissime, prince et seigneur Louis, grand-duc de Bade, duc de Zæhringen, notre vénéré frère, ce matin à deux heures moins le quart, et, par là, de nous plonger, nous, notre maison grand-ducale et tout le grand-duché, dans un deuil profond.

« Par cet événement, et en vertu de la Constitution, le pouvoir nous étant échu, nous avons pris possession du trône. Nous proclamons le fait à nos sujets de toutes les conditions, les exhortant, en vertu du serment prêté à notre prédécesseur, à nous servir avec la même fidélité et le même dévouement, à observer les lois existantes et futures avec la même obéissance qu'envers notre seigneur et frère.

« Nous prenons ici l'engagement de respecter comme sacrée la constitution du pays, de contribuer à la prospérité et de protéger tous nos sujets, les soutenant dans leurs droits, leurs dignités et emplois et les confirmant en même temps dans leurs charges.

« Donné avec notre signature et le sceau de l'État en notre capitale et résidence de Carlsruhe, ce 30 mars 1830.

« Léopold.

« Baron de Berstett.

« *Par ordre exprès de Son Altesse Royale,*

« Eichrodt. »

La discrétion la plus absolue avait été enjointe aux membres du Conseil, la prestation du serment eut lieu sur-le-champ. La décision du nouveau souverain ne pouvait étonner; une hésitation aurait amené des difficultés et Hennenhofer prisonnier ou non n'était pas en mesure de susciter soit un mouvement populaire, soit des protestations diplomatiques. Mais des bruits de toute nature circulèrent sur Gaspard Hauser dans la capitale. L'on murmura aussi que Louis était déjà mort depuis plusieurs jours.... Puis le bruit cessa.

Soi-disant pour ménager la santé de la grande-duchesse douairière, on s'efforça de lui persuader que ce qui avait été dit de la survivance éventuelle de son fils était faux. Ce fut Stanhope qui fut chargé de cette mission spéciale. Les coupables furent épargnés, sans doute afin d'étouffer tous les bruits du passé....

Dès lors aucune raison pour maintenir les arrêts de Hennenhofer. Non seulement ils furent immédiatement levés, mais le major conserva ses fonctions. Un homme de sa compétence en fait de missions secrètes ne pouvait être aisément remplacé. Le 15 juin seulement, et sur sa demande, il prit sa retraite avec tous les honneurs, et reçut l'autorisation spéciale de continuer à porter l'uniforme.

Engesser conserva sa position jusqu'en 1832. Il fut alors pensionné comme directeur de la section catholique ecclésiastique. Il mourut dans un âge avancé, en 1867, curé de Mundelfingen et possesseur d'une belle fortune.

Hennenhofer, après sa retraite, se retira à Mahl-

berg, pour y vivre en apparence tranquille et sans bruit. Ce fut néanmoins chez lui que se tramèrent dans la suite tous les complots contre Gaspard Hauser.

Stanhope dès lors joua le premier rôle. Il était en correspondance particulière avec Hennenhofer, le tenait au courant de tout ce qu'il écrivait à Carlsruhe aussi bien que des nouvelles qu'il en recevait.

Stanhope a reparu à Carlsruhe après la mort du grand-duc Louis. Il a été reçu par le grand-duc Léopold et le margrave Guillaume. Puis il a des entrevues avec Hennenhofer qui vient exprès de Mahlberg. De là il se rend à Manheim où il demeure plusieurs semaines au Pfalzer hof. Il était pourvu pour Manheim d'une lettre de crédit de Samuel Haber, banquier de la cour à Carlsruhe et anobli par le grand-duc Louis.

Stanhope fut reçu sans difficulté par la grande-duchesse Stéphanie. Il avait pour mission, comme on l'a déjà dit, de l'induire en erreur au sujet de Gaspard Hauser. Il devait aussi sonder la princesse, essayer de découvrir ses projets et de savoir jusqu'à quel point elle était renseignée. Comme elle se montrait sans méfiance étant donnée la situation apparente de son interlocuteur, il est à croire que Stanhope en a profité pour détourner la voie et empêcher la grande-duchesse de poursuivre ses desseins d'investigation.

De Manheim, il vint à Francfort, puis il partit pour Nuremberg, agent attitré, soudoyé pour combattre le danger : Gaspard Hauser. Il y arriva le 31 mai 1831, avec un nouveau plan de campagne.

L'active surveillance exercée sur Hauser, en ces lieux, rendait impossible une seconde tentative d'assassinat.. Il s'agissait de trouver un autre moyen pour avoir accès auprès de lui. Au début de cette étude nous avons raconté comment Hennenhofer avait préparé le terrain, comment la nouvelle qu'un riche lord anglais adoptait le pauvre « enfant trouvé » courut bientôt dans toute l'Allemagne.

Stanhope se montra d'abord protecteur zélé et diligent, cherchant à gagner l'affection de l'enfant et à prendre influence sur lui. S'il ne réussit pas à gagner suffisamment la confiance de ceux qui veillaient sur Gaspard, pour qu'on le lui remît pour un voyage en Italie, du moins prenait-on au sérieux ses démonstrations d'amitié et ses programmes d'éducation. Peu à peu il gagnait du terrain malgré l'avis opposé de Feuerbach.... On peut supposer qu'à cette époque il n'était pas encore question d'assassinat[1].

Il y a là une période d'hésitations sur laquelle il est bien difficile de faire la lumière. Sous le couvert d'un philanthrope, Stanhope cherchait avant tout à se faire allouer une belle pension qui lui permettait de vivre suivant ses goûts. Il n'avait peut-être pas

1. Une lettre de décembre 1830, de Stanhope à Hennenhofer, prouverait que le grand-duc Léopold aurait désiré faire élever Gaspard dans la retraite, le faire amener sous un nom d'emprunt à Carlsruhe et à le marier à une princesse, pour « mettre ordre à cette affaire ». Pourquoi, si telles avaient été les idées du grand-duc, ne pas les avoir mises à exécution au lieu de rester dans la posture d'un prince qui connaît les manigances ourdies contre son cousin, ne les contrecarre pas et, par le fait, profite de toute la combinaison criminelle?

le même désir que Hennenhofer d'en finir par un acte violent. Son *avantage* résidait dans la vie et non dans la mort de Hauser; il a donc plusieurs fois changé de programme suivant le déroulement des circonstances. Une lettre de Stanhope à Hennenhofer semble faire croire à une scène violente au cours de laquelle Stanhope, prévoyant sans doute la nécessité d'un crime et voulant échapper aux conséquences qui pourraient en résulter, voulait exiger de Hennenhofer qu'après avoir pris la faute sur lui il vendît son mobilier et s'enfuît à l'étranger.

En 1832, on suit la trace de Stanhope se rendant de nouveau à Carlsruhe, puis à Manheim. Cette fois il dit à la grande-duchesse *en confidence* que Hauser sans aucun doute possible était d'origine hongroise. (Gaspard était alors à Anspach.)

En prenant congé Stanhope dit à la grande-duchesse qu'il reviendrait à Manheim avec son fils adoptif afin de le lui présenter. Elle s'en promit une grande joie. — Se raccrochait-elle alors à l'idée que, malgré les « changes » organisés par le lord, Gaspard était réellement son fils? — mais, peu après, de Francfort où il s'était rendu pour conférer avec le conseiller von Blittersdorf, Stanhope écrivit à la grande-duchesse qu'il se voyait dans l'obligation de partir pour l'Angleterre.

La princesse ne reçut plus aucune nouvelle jusqu'au jour où, par hasard, elle apprit le meurtre de Hauser. Elle raconta depuis que cette mort lui causa un chagrin immense et qu'elle vit dans cet événement la confirmation de ses doutes. Eut-elle des remords de n'avoir pas écouté ses voix intérieures,

de ne pas s'être entêtée, malgré les conseils prodigués de façon intéressée, à faire rechercher énergiquement l'identité de Gaspard, à se convaincre de ce qu'elle pressentait, à savoir que Hauser était bien son fils? Après les confidences qu'à plusieurs reprises la grande-duchesse Stéphanie fit à l'impératrice Eugénie, on ne saurait douter de sa propension à croire que Gaspard était son fils. « Oui, je le croyais [1], bien que je n'eusse pas de preuves absolues, dit-elle un jour à Saint-Cloud. On me détournait de faire des recherches, on s'efforçait de détourner mes soupçons : raison de plus pour que j'y crusse. Et pourtant, chaque fois que de nouveaux indices m'incitaient à poursuivre, j'hésitais : c'était la honte apportée sur la famille grand-ducale si le crime était prouvé.... Et s'il ne l'était pas! En fait ceux qui *savaient* pertinemment auraient pu seuls m'aider à faire éclater la vérité. Or ils savaient et ne pouvaient pas avouer [2]. Même s'il était prouvé que Gaspard était bien le fils du grand-duc Charles et le mien, aurais-je pu réussir à le faire monter sur le trône? Avais-je le

1. Il va sans dire qu'*officiellement* la grande-duchesse ne parlait pas ainsi. N'ayant pas de preuves et ne pouvant plus en trouver, elle avait pris le parti de se taire pour raisons politiques.

2. Le roi Louis Ier de Bavière, beau-fils de la reine Caroline, croyait parfaitement à l'origine badoise de Gaspard. — Voici ce qu'on lit dans le *Journal* de Cuvillier-Fleury, 19 mars 1829 : « Dîner chez M. de Lavallette. Il m'a parlé de la Grande Duchesse de Bade.... Ses deux fils sont morts prématurément; c'est leur oncle qui les remplace sur le trône grand-ducal. On m'a raconté sur ce prince des choses dont je ne suis pas assez sûr pour les écrire, mais, si elles sont vraies, cette malheureuse mère aurait donc été doublement frappée dans le trépas de ses enfants ».

droit, en admettant que j'aie pu y parvenir, de tenter d'imposer au peuple badois un enfant rachitique, dont l'intelligence longtemps arrêtée par la séquestration ne s'était jamais réellement développée? Ne devais-je pas penser aussi à mes filles[1]?... »

Quant au dossier qu'avait réuni la grande-duchesse Stéphanie, il fut remis après sa mort à l'une de ses filles, la princesse Marie de Bade, duchesse de Hamilton. Celle-ci portait toujours attachée à un bracelet qui ne la quittait pas, la clef de la précieuse cassette[2].

1. Le comte d'Allonville, qui fut le secrétaire et le confident de la grande-duchesse Stéphanie, a écrit dans le *Dictionnaire de la Conversation* un récit très exact de la vie de Gaspard Hauser telle qu'on la connaissait alors. Il s'inscrivait en faux contre la version de l'imposture et ajoutait : « Cette assertion incroyable, inconséquente comme l'est souvent le crime qui se persuade de n'être jamais voilé, devient une nouvelle et indiscrète preuve de l'importance que les bourreaux mettaient, en faisant disparaître leur victime, à prévenir des révélations qui eussent peut-être jailli de la coïncidence de ses vagues souvenirs rendus plus lucides par le développement de ses facultés mentales, avec tel ou tel événement connu qui blessa au cœur une tendre et infortunée mère. Au reste le nom que peut-être il dut porter, fut et demeure une énigme dont le nom ne sera jamais véritablement livré à la publicité, car celui qui croit le deviner le taira, non seulement faute de preuves légales, mais pour ne pas rouvrir une source de larmes amères que le temps, que des intérêts chers et consolateurs ont pu continuer à tarir dans les yeux affaiblis d'un être éminemment adorable et adoré. » Sous sa rhétorique à termes transparents, d'Allonville en dit long. Et pourtant il ne connaissait pas les révélations d'Hennenhofer.

2. Je tiens également ce renseignement de S. M. l'impératrice Eugénie. Ce dossier apporte-t-il d'autres preuves que celles que nous pouvons donner aujourd'hui? c'est peu probable. S. A. le grand-duc Nicolas Michailovitch possède aussi un dossier important.... Mais la grande-duchesse sa mère, était alliée proche de la maison de Bade, il ne pouvait rien publier *directement*. Je

Le 20 novembre 1833, Stanhope passait à Manheim sans s'y arrêter. Le 26 il se rencontrait avec Hennenhofer au palais du margrave.

Le 27 une voiture chargée de malles s'arrêtait, allée Durlach, à Carlsruhe. Stanhope et Hennenhofer y prenaient place.

Malgré les précautions prises, on sut à Carlsruhe la présence du major, car des travaux occasionnés par la plantation de peupliers dans l'avenue obstruaient le passage; la voiture dut aller au pas et Hennenhofer fut reconnu.

Le 14 décembre 1833, Hauser recevait le coup mortel au parc d'Anspach. A la même époque, Stanhope fut aperçu dans le voisinage, Hennenhofer restant inconnu. Ce ne fut que le 23, après l'ensevelissement de Hauser, on se rappelle ce détail important, que Stanhope se montra à Anspach.

Quel fut le meurtrier? Ne croyons pas Daumer qui assure que ce fut Stanhope, car dans ce cas Hauser l'eût reconnu et désigné, tandis que ses dernières paroles ne font allusion qu'à un « homme » sans aucune indication.

ne doute pas que von Artin ne soit de cet avis.... Quant à Mme la comtesse Festetics, née Hamilton, qui possède aujourd'hui la cassette, elle ne dira rien tout en s'intéressant vivement à ce qui est publié sur Gaspard Hauser. Voici telle qu'elle m'a été contée par une grande dame habitant l'Autriche, une anecdote récente qui se rapporte à la petite-nièce de « l'enfant trouvé ». Il y a quelques années le grand-duc régnant de Bade dit à la comtesse Festetics qu'il nommait sa cousine : « On m'assure que vous avez en votre possession des papiers concernant cette stupide légende de Gaspard Hauser, vous devriez bien me les confier pour les archives grand-ducales ». La comtesse répondit : « Si c'est une légende, monseigneur, ces papiers n'ont pas d'intérêt pour vous.... Et moi, je tiens beaucoup à les garder ».

Ce qui subsiste, c'est que le meurtrier était un homme habile dans le maniement des armes et que l'opinion publique ainsi que la plupart des écrits désignent tout haut Hennenhofer comme étant l'auteur du crime. N'est-ce pas lui l'homme noir au teint piqué de petite vérole dont Hauser avait donné la description? Hennenhofer, en 1849, à Fribourg, fut poursuivi de huées et salué du cri : Assassin! assassin! Quelques contemporains ont assuré qu'il était trop lâche pour avoir accompli lui-même ce crime — ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas trempé dans l'assassinat, — mais qu'il aurait armé le bras sans frapper lui-même. Alors, si ce n'est pas Hennenhofer — car il n'y a aucune raison pour aller chercher de nouveaux personnages, — ne pourrait-ce pas être cet homme resté innommé « chez lequel » Gaspard a dit « avoir toujours été »? Ceci a été mis en avant, von Artin présume que l'homme encapuchonné de noir décrit par la victime qui a assassiné les deux « seigneurs » susnommés, dirigeant l'opération, aurait bien pu être l'ancien geôlier de Gaspard. On a peine à croire, pourtant, que celui qui avait été le nourricier — plus ou moins dur, c'est vrai, mais qui avait laissé vivre l'enfant dont il aurait pu si facilement se débarrasser, — que ce nourricier donc ait pu devenir le meurtrier. Reste un spadassin quelconque stipendié pour faire ce que les ordonnateurs n'osaient faire eux-mêmes.

Stanhope et Hennenhofer sont partis pour Anspach dans le but bien arrêté d'en finir avec Hauser; s'ils n'ont pas manié eux-mêmes le poignard, ils l'ont mis dans les mains d'un assassin gagé. Le sang de l'inno-

cent n'en rejaillit pas moins sur leurs têtes et sur ceux dont ils exécutèrent les ordres.

La manière d'agir de Stanhope peut s'expliquer par ce qui précède. Son rôle peut s'établir assez facilement : Il veut adopter Hauser après la tentative de meurtre manquée afin de le tenir en son pouvoir; il s'érige en philanthrope, il comble Gaspard de cadeaux et de caresses pour gagner sa confiance et prendre de l'influence sur lui. Sur son initiative, Hauser est transféré à Anspach où, la surveillance cessant, il devenait possible de l'assassiner. On se rappelle la lutte de Stanhope avec Feuerbach qui ne partageait pas sa manière de voir. Hauser mort, la mission est terminée.... « Le Maure avait fait son devoir. » Stanhope change alors d'attitude et calomnie son fils d'adoption dans le but de faire oublier plus facilement le nom du malheureux flétri comme imposteur. On ne saurait trop appuyer sur ce brusque changement, il démontre jusqu'à la persuasion quel rôle méprisable et louche, pour ne pas dire criminel, joua cet Anglais aux abois, vivant aux dépens d'une affaire sous le couvert d'un désintéressement philanthropique[1].

Rappelons-nous maintenant les différentes phases de la vie de Hauser, les écrits contradictoires, la

1. Stanhope mourut en Angleterre en 1855. âgé de soixante-quatorze ans. On le disait dans ses dernières années préoccupé de l'enfer et des histoires de revenants. Sa fille, la duchesse de Cleveland, a essayé de défendre sa mémoire dans une brochure : *True story of Gaspard Hauser*, Londres, 1888. Ni la duchesse, ni M. Andrew Lang dans sa récente étude tendancieuse ne sauraient parvenir à réhabiliter Stanhope. Voir p. 258.

séance du Conseil intime, l'incident Sailer, les lettres Hennenhofer déposées au tribunal de Zurich, la brochure de Garnier achetée en masse à Carlsruhe, le fait, enfin, que jamais plainte ne fut portée au sujet des accusations qu'elle contenait, et il est facile d'arriver à cette conclusion que le lecteur averti et convaincu s'est déjà faite :

*Gaspard Hauser, changé contre un autre enfant, donné pour mort, était l'héritier légitime de Bade, le fils du grand-duc Charles et de la grande-duchesse Stéphanie de Bade. Pour faire place aux héritiers de la comtesse Hochberg il fut privé de la couronne à laquelle il avait droit.*

Que deviennent les accusations d'imposture portées par Anton von Linde devant les présomptions nombreuses accumulées par Feuerbach et ses contemporains et encore mieux les preuves groupées par von Artin? Même en taxant le récit de Hennenhofer d'exagération romanesque, comme certains ont voulu le faire, ne resterait-il pas les documents judiciaires trouvés à Zurich, ne resterait-il pas cette étrangeté que le grand-duc Louis a fermé le caveau de Pforzheim et que seul de sa race le dernier des vrais Zæhringen ne repose pas avec ses ancêtres?

« Qu'on démolisse donc le caveau de Pforzheim! s'écrie von Artin. Qu'on ouvre les cercueils des princes morts subitement, qu'on examine chimiquement les cadavres, surtout celui du second prince mort le 8 mai 1817, celui du margrave Frédéric, mort le 28 mai 1817, on pourra se rendre compte, aujourd'hui même encore, que c'est le poison qui a causé leur mort! Qu'on examine les restes du soi-

[illegible]

Ich [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] daß auch diesen Anlaß die Sache meines
Großherzogthums [illegible] bleibt. Empfangen Sie dagegen
die Versicherung meines [illegible] [illegible] Antheil an Ihrem
Wohlergehen. Ich verbleibe stets Ihr wohlaffectionirter.

Karlsruhe d: 5. Juni
1828.

Ludwig.

Zu Handen Herrn
von [illegible]



Fac-similé de la lettre du grand-duc Louis.

disant prince décédé le 16 octobre 1812 : les faits parleront. »

Il y avait mieux encore dans les papiers de von Berstett dont sont déjà tirées les notes de Hennenhofer.

On poursuivait en Gaspard une victime qu'on avait crue longtemps disparue et qu'il fallait supprimer pour sauvegarder un secret d'État, ce secret qu'avait par ses premières révélations défloré Feuerbach. Le mystère dont on entoura son origine, les lettres fausses dont il était porteur, la surveillance particulière dont il était l'objet, et en même temps les entraves mises aux enquêtes commencées et la plu part du temps détournées de leur voie, autant de preuves que le gouvernement grand-ducal avait un intérêt primordial à ce que Gaspard cessât d'être une gêne pour l'État et la dynastie. Un ordre de cabinet du 5 juin 1828, signé de Louis Ier de Bade, et écrit au ministre von Berstett, fait éclater comme un coup de foudre l'ingérence du grand-duc dans le drame de Nuremberg :

« *A mon Gouvernement.*

« Tout a échoué à Nuremberg le mois passé. Prenez des mesures pour assurer la tranquillité du grand-duché. Recevez en échange l'assurance de ma constante sollicitude.

« Je reste toujours votre affectionné

« Louis. »

Carlsruhe, 5 juin 1828.

A M. Von Berstett.

L'original a été remis pour sa publication à von Artin par un prince (?) qu'il ne nomme pas. L'écrit a une hauteur de 25 centimètres, et une largeur de 20 centimètres. Le papier est blanc, nuancé de jaune, fin et très fort. Il porte la marque : J. WHATMANN, 1814.

Au commencement de janvier 1837, Berstett sentant sa fin s'approcher remit le papier au père (?) du prince ci-dessus mentionné avec ces mots :

« Voici la solution de l'énigme de Gaspard Hauser. — Sur son honneur de prince, Votre Majesté a le devoir, cinquante-cinq ans après ma mort, de révéler le secret ou de le faire révéler. »

La condition est remplie. M. von Berstett est mort le 16 février 1837.

Suivait une courte notice sur sa personne : Guillaume-Louis-Léopold Reinhard, baron von Berstett, est né la même année que Napoléon I^er^, 1769, au château de ses nombreux ancêtres, Berstett, situé dans la Basse-Alsace.

Comme jeune homme il fréquenta l'Université, puis prit du service dans l'armée autrichienne avec laquelle il fit toutes les guerres contre la France révolutionnaire et républicaine. Il se distingua sur maint champ de bataille. Lorsque, en 1804, la monarchie fut rétablie en France par l'empire de Napoléon, von Berstett ne voulut pas, quoique peu partisan du nouvel ordre de choses, combattre contre sa patrie. Il quitta le service autrichien. La même année, et en raison d'anciens rapports entre les familles de Beauharnais et von Berstett, il entra au service de la princesse Stéphanie devenue grande-

duchesse de Bade. Chambellan en 1809, il fut mis en rapports plus étroits avec le grand-duc Charles dont les idées anticonstitutionnelles s'accordaient avec les siennes. Il accompagna le grand-duc au Congrès de Vienne, et, en 1816, représenta le grand-duché à la diète de Francfort. L'année suivante il devenait ministre des affaires étrangères.

Comme ministre il déploya une activité incessante pour la conservation intégrale de l'État badois, ainsi que pour l'obtention, par la ligne Geyer-Hochberg, du droit de succession. Bien qu'assez absolu en politique, il était assez éclairé pour ne pas s'opposer à une constitution tout en craignant les suites. Au congrès de Carlsruhe ainsi qu'aux conférences de Vienne, il se déclara principal défenseur des idées de Metternich. Tout en observant la constitution il cherchait le plus possible à restreindre le pouvoir des Chambres. Mal conseillé par Hennenhofer, il fit plus d'une démarche anticonstitutionnelle.

Lorsque, en 1830, le fils de la comtesse Hochberg monta sur le trône, sous le nom de grand-duc Léopold, ce prince, inspiré par la révolution de juillet, promit des réformes libérales. On a raconté que la situation de Berstett étant devenue intolérable il avait demandé son congé. Voici comment les choses se passèrent en réalité.

Le prince auquel von Berstett remit l'original de l'ordre de cabinet s'en était montré très ému et avait accablé l'homme d'État de questions. Berstett répondait ainsi en substance :

« Je puis d'autant moins donner des détails sur la

mort du prince héritier Charles-Louis, à Arboga en 1801, qu'alors je n'avais nulle intention de prendre du service dans le grand-duché. Mais j'ai souvent entendu exprimer des doutes qui prenaient leur origine dans tous ces cas de morts qui se suivirent de si près en dehors du cours naturel des choses : ainsi celles des 16 octobre 1812 et 8 mai 1817. Personne ne doute que le prince Alexandre ne soit mort à cette date, mais point de mort naturelle. Et quant à l'aîné, il a couru des bruits persistants sur sa survie[1]....

1. Le comte de Reiset qui a dernièrement publié ses *Souvenirs* fut sous, le second Empire, ministre à Darmstadt. Il eut souvent l'occasion de s'informer, et auprès du grand-duc de Hesse lui-même, de l'affaire Gaspard Hauser. Le grand-duc était par sa mère le propre neveu de la grande-duchesse Stéphanie et par conséquent le cousin germain du prince que l'on supposait avoir été séquestré et être mort assassiné. Donc les paroles avaient une importance et le grand-duc laissait entrevoir que la disparition mystérieuse des deux princes lui paraissait le résultat de crimes politiques. Un soir, causant avec M. de Reiset, il lui dit : « J'ai vu à Nuremberg Gaspard Hauser, et je vous assure que j'ai toujours pensé qu'il était mon cousin ; il ressemblait tant à son père et à la grande-duchesse Stéphanie ». En rentrant, le comte de Reiset transcrivit à sa date cette conversation si importante sur un journal qui lui servit à rédiger ses Mémoires. Il ajoute ceci : « Je fis des recherches au sujet de cet évènement qui remontait à une trentaine d'années.... Je fus surtout impressionné par les récits d'un homme, le chevalier de Feuerbach qui passait pour avoir payé de sa vie l'intérêt qu'il témoignait à Gaspard Hauser. Une brochure d'un greffier nommé Seiler (il en a été longuement question plus haut), m'intéressa beaucoup aussi. Sans avoir à prendre parti dans cette querelle historique qui a passionné toute l'Allemagne, le fait que le grand-duc de Hesse admettait l'origine princière de Gaspard Hauser m'a vivement frappé. Une intrigue odieuse favorisée par la chute de Napoléon I[er] et par les haines que son souvenir inspirait aurait enlevé le couronne grand-ducale de Bade au fils de la grande-duchesse

« Le grand-duc Charles était persuadé qu'on avait tué ses deux fils, qu'on lui avait donné du poison à Vienne et encore une fois plus tard [1]. Je crois pourtant que le margrave Frédéric est mort naturellement. Ma position, les affaires, ne me permirent jamais d'accorder beaucoup d'attention à ces événements. On me savait très dévoué à mon prince, encore plus à sa femme, devant moi on se taisait. Ce n'est qu'après l'accession de Louis au trône que j'appris graduellement ce que j'aurais toujours voulu ignorer. Le 5 juin 1828, peu après minuit, je reçus cet ordre de cabinet. Je demandai mon congé, il me fut refusé. Tout ce que j'appris d'office sur le prince à Nuremberg était de nature à faire abandonner l'idée de réintégrer dans ses droits un homme « faible de corps et d'esprit », comme on le disait. Le bien de l'État, pour moi, passait avant une question de dynastie, aussi je me tus. J'aurais craint de compromettre l'existence du grand-duché dont le maintien était le but de ma vie. Je ne voulais pas non plus rendre folle la grande-duchesse Stéphanie. Le major Hennenhofer que je pourrais appeler mon mauvais génie en sait plus long. Les promesses de Léopold, à son avènement, me fournirent un heureux prétexte de prendre ma retraite.... »

Von Berstett n'a fait que confirmer ce que nous savions depuis longtemps, mais encore est-ce une preuve de plus. Après la lecture de l'ordre de cabinet, véritable coup de massue pour la mémoire

Stéphanie inhumainement sacrifié. Un second prince né quelques années plus tard aurait eu le même sort.

1. Anton von Linde en convient.

du grand-duc Louis, nul n'est plus autorisé à douter un instant que Gaspard Hauser, fils du grand-duc et de la grande-duchesse, n'ait été enlevé de son berceau, séquestré pendant dix ou douze ans au château de Falkenhaus appartenant à la comtesse de Hochberg, puis conduit à Nuremberg.... Nous avons suivi sa route infortunée jusqu'à Anspach, où le bras des meurtriers stipendiés devait débarrasser la nouvelle famille ducale de cette ombre gênante....

Avec von Artin, nous avons le droit de répéter avec assurance — et nous tenions à porter ce fait historique à la connaissance de ceux des lecteurs français qui l'ignoraient — : l'énigme est et demeure résolue.

# TABLE DES MATIÈRES

## MESDAMES DE FRANCE PENDANT L'ÉMIGRATION



## MADAME DE LAVALLETTE



## GASPARD HAUSER

399-05. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 4-05.

# A NOS LECTEURS

Depuis qu'ont été écrites les dernières grandes Histoires de France, depuis Henri Martin et Michelet, sur nos provinces et sur nos villes, sur les règnes et les institutions, sur les personnes et sur les événements, un immense travail a été accompli.

Le moment était venu d'établir le résumé de ce demi-siècle d'études et de coordonner dans une œuvre d'ensemble les résultats de cette incomparable enquête.

Une pareille tâche ne pouvait être entreprise que sous la direction d'un historien qui fût en même temps un lettré. Nous nous sommes adressés à M. E. Lavisse, qui a choisi ses collaborateurs parmi les maîtres de nos jeunes Universités.

D'accord sur les principes d'une même méthode, ils ont décrit les transformations politiques et sociales de la France, l'évolution des mœurs et des idées et les relations de notre peuple avec l'étranger, en s'attachant aux grands faits de conséquence longue et aux personnages dont l'action a été considérable et persistante.

Ils n'ont eu ni passions ni préjugés.

Le temps n'est pas encore lointain où l'histoire de l'ancienne France était un sujet de polémique entre les amis et les ennemis de la Révolution.

A présent tous les hommes libres d'esprit pensent qu'il est puéril de reprocher aux ancêtres d'avoir cru à des idées et de s'être passionnés pour des sentiments qui ne sont pas les nôtres. L'historien, sachant que, de tout temps, les hommes ont cherché de leur mieux les meilleures conditions de vie, essaie de ne les pas juger d'un esprit préconçu.

Pourtant l'historien n'est pas — il n'est pas d'ailleurs souhaitable qu'il soit — un être impersonnel, émancipé de toute influence, sans date et sans patrie. L'esprit de son temps et de son pays est en lui; il a soin de décrire aussi exactement que possible la vie de nos ancêtres comme ils l'ont vécue; mais à mesure qu'il se rapproche de nos jours il s'intéresse de préférence aux questions qui préoccupent ses contemporains.

S'il étudie le règne de Louis XIV, il s'arrête plus longtemps à l'effort tenté par Colbert pour réformer la société française et faire de la France le grand atelier et le grand marché du monde, qu'à l'histoire diplomatique et militaire de la guerre de Hollande, affaire depuis longtemps close. On ne s'étonnera donc pas si Colbert — et ceci n'est qu'un exemple choisi entre beaucoup — occupe dans notre récit une place plus grande que de Lionne ou Louvois.

Ainsi, à mesure que la vie générale se transforme et que varie l'importance relative des phénomènes historiques, la curiosité de l'historien, emportée par le courant de la civilisation, se déplace et répond à des sentiments nouveaux.

Les éditeurs de l'Histoire de France ont voulu donner à la génération présente la plus sincère image qui puisse lui être offerte de notre passé, glorieux de toutes les gloires, traversé d'heures sombres, parfois désespérées, mais d'où la France toujours est sortie plus forte, en quête de destinées nouvelles et entraînant les peuples vers une civilisation meilleure.

Ils souhaitent avoir réussi.

---

# Table de l'Histoire de France

*Les volumes en vente sont précédés d'un astérisque*

## TOME I.

*I. — ***Tableau géographique de la France***, par M. *P. Vidal de La Blache*, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Les origines; la Gaule indépendante et la Gaule romaine***, par M. *G. Bloch*, professeur à l'Université de Lyon, chargé de conférences d'Histoire ancienne à l'École normale supérieure.

## TOME II.

*I. — ***Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens***, par MM. *E. Bayet*, directeur de l'Enseignement supérieur, ancien professeur à l'Université de Lyon, *Pfister*, professeur à l'Université de Nancy, et *Kleinclausz*, chargé de cours à l'Université de Dijon.

*II. — ***Les premiers Capétiens (987-1137)***, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

## TOME III.

*I. — ***Louis VII, Philippe Auguste et Louis VIII (1137-1226)***, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328)***, par M. *Ch.-V. Langlois*, professeur adjoint à l'Université de Paris.

## TOME IV.

*I. — ***Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans (1328-1422)***, par M. *A. Coville*, professeur à l'Université de Lyon.

*II. — ***Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492)*** par M. *Ch. Petit-Dutaillis*, professeur à l'Université de Lille.

## TOME V.

*I. — ***Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547)***, par M. *H. Lemonnier*, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***La lutte contre la Maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1519-1559)***, par M. *H. Lemonnier*.

## TOME VI.

*I. — ***La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598)***, par M. *Mariéjol*, professeur à l'Université de Lyon.

II. — ***Henri IV et Louis XIII (1598-1643)***, par M. *Mariéjol*.

## TOME VII.

I. — ***Louis XIV (1643-1685)*** (1re partie), par M. *E. Lavisse*, de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris.

II. — ***Louis XIV (1643-1685)*** (2e partie), par M. *E. Lavisse*.

## TOME VIII.

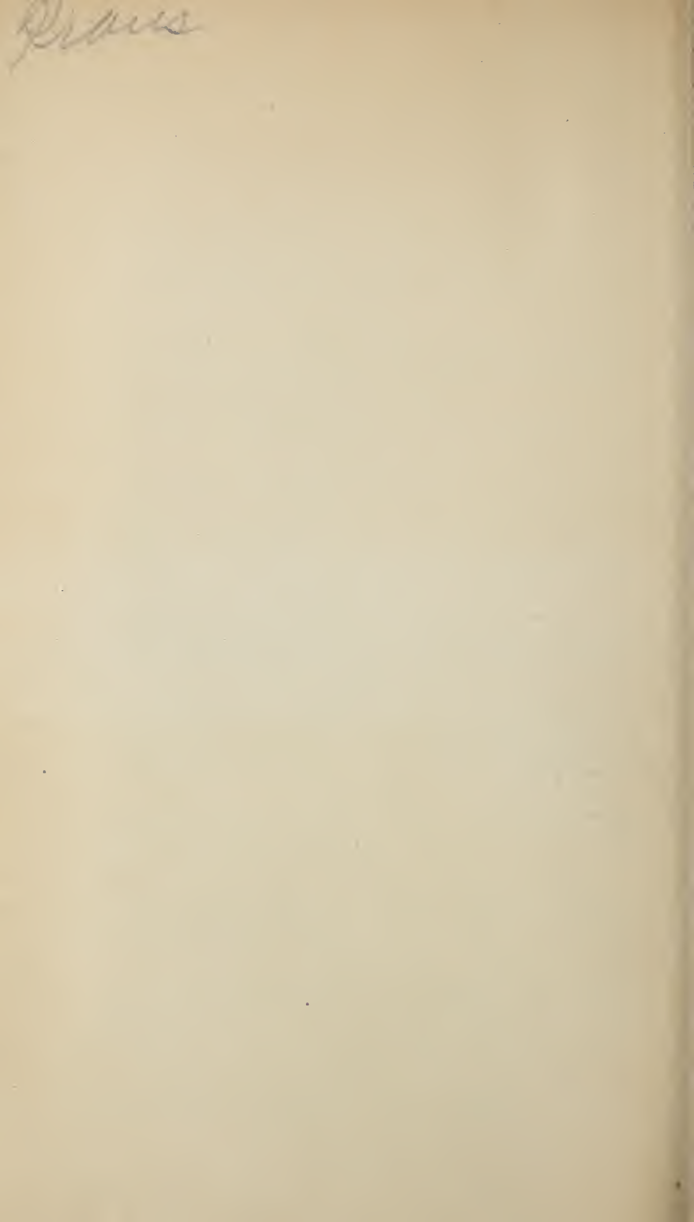
I. — ***Louis XIV. La fin du règne (1685-1715)***, par MM. *E. Lavisse*, *A. Rébelliau*, bibliothécaire de l'Institut, et *P. Sagnac*, maître de conférences à l'Université de Lille.

II. — ***Louis XV (1715-1774)***, par M. *H. Carré*, professeur à l'Université de Poitiers.

## TOME IX.

I. — ***Louis XVI (1774-1789)***, par M. *H. Carré*.

II. — ***Conclusions***, par M. *E. Lavisse*, et Tables analytiques.



# BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, A 3 FR. 50 LE VOLUME IN-16, BROCHÉ

## Histoire et documents historiques

ALBERT (Maurice) : *Les théâtres de la foire* (1660-1789). 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

BARINE (A.) : *Saint François d'Assise*. 1 vol.
— *La Jeunesse de la Grande Mademoiselle* (1627-1652). 1 vol.
— *Louis XIV et la Grande Mademoiselle* (1653-1693). 1 vol.

BERGER (Eug.) : *Le vicomte de Mirabeau* (1754-1792). 1 vol.

BOISSIER, de l'Académie française : *Cicéron et ses amis*; 12e édition. 1 vol.
— *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*; 5e édition. 2 vol.
— *Promenades archéologiques : Rome et Pompéi*: 8e édition. 1 vol.
— *Nouvelles Promenades archéologiques : Horace et Virgile*; 5e édition. 1 vol.
— *L'Afrique romaine*, promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie; 2e éd. 1 v.
— *L'opposition sous les Césars*, 4e édit. 1 vol.
— *La fin du paganisme*; 4e édition. 2 vol.
— *Tacite*. 2e édition. 1 vol.

BOUCHÉ-LECLERCQ, de l'Institut : *Leçons d'histoire grecque*. 1 vol.

BRUNET (L.), député : *La France à Madagascar*: 2e édition. 1 vol.

CHARMES, de l'Institut : *Études historiques et diplomatiques*. 1 vol.

CHAVANON (G. et SAINT-YVES : *Joachim Murat* (1767-1815). 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Institut.

COTTIN (P.) et HENAULT (M.) : *Mémoires du sergent Bourgogne*. 3e édit., 1 vol.

COYNART (Ch. de) : *Les malheurs d'une grande dame sous Louis XV*. 1 vol.
— *Une sorcière au XVIIIe siècle* (1680-1725). 1 vol.

DAUDET (E.) : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution* (1790-1793). 1 vol. avec 2 cartes.
— *Le roman d'un conventionnel*, Hérault de Séchelles. 1 vol.

DIEULAFOY (M.), de l'Institut : *Le roi David*.

DU CAMP (M.), de l'Académie française : *Les convulsions de Paris*; 9e édit. 4 vol.

DURUY (V.) : *Introduction générale à l'histoire de France*; 4e édit. 1 vol.

FLEURY (Comte) : *Les drames de l'histoire*. 1 vol.

FUNCK-BRENTANO (Fr.) : *Légendes et archives de la Bastille*. 7e éd. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Le drame des poisons*. 6e éd. 1 vol.
— *L'affaire du Collier*. 5e édit. 1 vol.
— *La mort de la reine*. 4e éd. 1 vol.
— *Les Nouvellistes*. 2e édit. 1 vol.

FUSTEL DE COULANGES, de l'Institut : *La Cité antique*; 18e édition. 1 vol.

GEBHART (E.), de l'Académie française : *L'Italie mystique*: 4e édition. 1 vol.
— *Moines et papes*. 3e édit. 1 vol.
— *Au son des cloches*. 3e édit. 1 vol.
— *Conteurs florentins du Moyen âge*. 1 vol.
— *D'Ulysse à Panurge*. 1 vol.

GUIRAUD : *Fustel de Coulanges*. 1 vol.

HANOTAUX (G.) : *Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France*. 1 vol.

JULLIAN (C.) : *Vercingétorix*, 3e édit. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française

JUSSERAND (J.) : *La vie nomade et l'Angleterre au XIVe siècle*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française
— *L'épopée mystique de William Langland*

LAMARTINE : *Histoire des Girondins*. 6 vol.

LANGLOIS (Ch.-V.) : *Questions d'histoire et d'enseignement*. 1 vol.
— *La société française au XIIIe siècle*. 1 vol.

LANGLOIS ET SEIGNOBOS : *Introduction aux Études historiques*. 3e édition. 1 vol.

LARCHEY (L.) : *Les cahiers du capitaine Coignet* (1799-1815). 1 vol.
— *Journal du canonnier Bricard* (1792-1802). 2e édition. 1 vol.

LAVISSE (E.), de l'Académie française : *Études sur l'histoire de Prusse*. 1 vol.
— *Essais sur l'Allemagne impériale*. 1 vol.

LEGER (A.), de l'Institut : *Russes et Slaves*. 3 vol.
— *Le Monde slave*. 3 vol.

LEROY-BEAULIEU (A.) : *Un homme d'État russe* (Nicolas Milutine). 1 vol.

LUCE (S.) : *Jeanne d'Arc à Domremy*. 2e édit. 1 vol.
— *La France pendant la guerre de Cent ans*: 2e édit. 1 vol.

LUCHAIRE (A.), de l'Institut : *Innocent III, Rome et l'Italie*. 1 vol.

MEZIÈRES (A.), de l'Académie française : *Vie de Mirabeau*. 1 vol.
— *Morts et vivants*. 1 vol.

MONOD (B.) : *Le moine Guibert et son temps*. 1 vol.

MOUY (Ch. de) : *Discours sur l'histoire de France*. 1 vol.

PICOT (G.), de l'Institut : *Histoire des États généraux*: 2e édition. 5 vol.
Ouvrage qui a obtenu le grand prix Gobert

PRÉVOST-PARADOL : *Essai sur l'histoire universelle*: 5e édition. 2 vol.

RITTER (Eugène) : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française

ROSEBERY (Lord) : *Napoléon*, la dernière phase; 4e édit. 1 vol.

ROUSSET (C.) : *Histoire de la guerre de Crimée*; 2e édit. 2 vol.

SAINT-SIMON : *Scènes et portraits*. 2 vol.

SIMON (G.) : *L'enfance de Victor Hugo*. 1 vol.

TAINE (H.), de l'Académie française : *Les origines de la France contemporaine*. 12 vol.

WALLON, de l'Institut : *La Terreur*. 2e édition. 2 vol.
— *Jeanne d'Arc*; 7e édition. 2 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française

ZURLINDEN (Général) : *La guerre de 1870-1871*; 3e édit. 1 vol.

399-05. — Coulommiers. Imp. Paul Brodard — 4-05-1540.


University of
Connecticut
Libraries